



**Thèse
Présentée par
NANTOB,
Mafobatchie**

**UNIVESITE DE
LOME
(TOGO)**

**Ethnicité et interculturalité en zones
urbaines au Togo : la problématique
d'une harmonie nationale en situation
de rivalités ethniques et régionales
dans la ville de Lomé**

JUIN 2011



**UNIVERSITE DE LOME
(TOGO)**

**FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES
HUMAINES
(FLESH)**



**Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société
DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE
LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LA DYNAMIQUE
URBAINE LES INNOVATIONS ET LE CHANGEMENT (LARDUIC)
THESE DE DOCTORAT UNIQUE**

***ETHNICITE ET INTERCULTURALITE EN
ZONES URBAINES AU TOGO : la problématique
d'une harmonie nationale en situation de rivalités
ethniques et régionales dans la ville de Lomé.***

Spécialité : Sociologie Urbaine et Changement social

Présentée et soutenue par :
Mafobatchie NANTOB

Directeur :
M. Pierre Dago Djabéna SAMBIANI
Maître de Conférences de Sociologie à la FLESH

Co-Directeur :
Pr. Abou NAPON

Membres du jury :

Président : Pr. Fidèle Komla NUBUKPO, Université de Lomé

Rapporteur : Pr. Abou NAPON, Université de Ouagadougou

Membre : Mme. Fatoumata BADINI/KINDA, Maître de Conférences, Université de Ouagadougou

Membre : M. Koffiwai Yanakou GBATI, Maître de Conférences, Université de Lomé

JUIN 2011

CODESRIA



**Mafobatchie
NANTOB**

**ETHNICITE ET INTERCULTURALITE EN ZONES URBAINES AU TOGO : la
problématique d'une harmonie nationale en situation de rivalités
ethniques et régionales dans la ville de Lomé.**

Juin 2011

**UNIVERSITE DE LOME
FACULTE DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES
(FLESH)
DEPARTEMENT DE
SOCIOLOGIE**



UNIVERSITE DE LOME

(TOGO)

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

(FLESH)

Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

**LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LA DYNAMIQUE
URBAINE LES INNOVATIONS ET LE CHANGEMENT (LARDUIC)**

THESE DE DOCTORAT UNIQUE

***ETHNICITE ET INTERCULTURALITE EN ZONES URBAINES AU TOGO : la problématique d'une harmonie nationale en
situation de rivalités ethniques et régionales dans la ville de Lomé.***

Présentée et soutenue par : Mafobatchie NANTOB

Résumé :

À chaque instant que l'on évoque le sujet de l'ethnicité, surtout dans les pays africains dont le Togo, l'on se met dans un contexte de mésentente suite aux nombreuses facettes que présente ce phénomène dans ces pays pluri-ethniques. Ce terme omniprésent dans les milieux à fortes concentrations ethniques et multiculturels, à l'image des zones urbaines dont le cas de Lomé, interpelle les différents acteurs de la citoyenneté dans leurs faits et gestes quotidiens. Ceci permet de relever que l'ethnicité se vit dans ces milieux au jour le jour.

A l'image de Lomé, une particularité s'installe sans faire échos des dangers des nouvelles formes de représentations de l'ethnie et l'ethnicité. Le souci de préserver la culture d'origine au détriment du développement urbain, entraîne l'émergence des nouveaux réseaux d'incorporation et d'expression des formes traditionnelles. Aussi, les associations de ressortissants villageoises, cantonales, préfectorales et même régionales sont vouées par un sentiment de cohésion en cercle réduit et fermé, doublé d'un sentiment d'attachement ou de rapprochement des personnes ethniquement semblables.

Aussi, ce travail permet d'aborder un de ces aspects dans les rapports interpersonnels des habitants de la ville de Lomé : il permet de concrétiser la façon dont ce terme est vivant dans les politiques linguistiques à travers les médias. Il retrace les politiques d'intégration socio-ethnique à l'œuvre dans le cadre des efforts de réconciliation et d'harmonie nationale au Togo.

NANTOB Mafobatchie

Docteur et Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) en Sociologie Urbaine et Changement Social au Laboratoire de Recherche sur le Développement Urbain, les Innovations et le Changement (LARDUIC) à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH), de l'Université de Lomé.

Avec la collaboration de :



UNIVERSITE DE LOME

(TOGO)

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

(FLESH)

Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LA DYNAMIQUE

URBAINE LES INNOVATIONS ET LE CHANGEMENT (LARDUIC)

THESE DE DOCTORAT UNIQUE

***ETHNICITE ET INTERCULTURALITE EN ZONES
URBAINES AU TOGO : la problématique d'une harmonie
nationale en situation de rivalités ethniques et régionales
dans la ville de Lomé.***

Spécialité : Sociologie Urbaine et Changement social

Présentée et soutenue par :
Mafobatchie NANTOB

Directeur :
M. Pierre Dago Djabéna SAMBIANI
Maître de Conférences de Sociologie à la FLESH

Co-Directeur :
Pr. Abou NAPON

Membres du jury :

Président : Pr. Fidèle Komla NUBUKPO, Université de Lomé

Rapporteur : Pr. Abou NAPON, Université de Ouagadougou

Membre : Mme. Fatoumata BADINI/KINDA, Maître de Conférences, Université de Ouagadougou

Membre : M. Koffiwai Yanakou GBATI, Maître de Conférences, Université de Lomé

JUIN 2011

DEDICACE

A

NANTOB M'Borbine Pierre-Damien,

A

NANTOB M'Boralame Divine,

Je dédie ce travail.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

SOMMAIRE

DEDICACE.....	2
Remerciements.....	6
Sigles et Abréviations.....	8
Introduction	14
<u>Première partie</u> : Objet, méthodologie et présentation	
du site de recherche	26
Chapitre Premier : Objet et cadres de références théoriques	27
I. La construction de l'objet de la recherche.....	27
I.1. La problématique.....	29
I.2. Les hypothèses : éléments de définition.....	45
I.3. Les objectifs de la recherche.....	47
I.4. L'intérêt de l'étude.....	48
I.5. Les cadres de la recherche ou de références théoriques.....	61
I.6. L'analyse des formations ethno-culturelles.....	63
I.7. La réalité urbaine du fait ethnique.....	91
I.8. Les manifestations ethniques et interculturelles en zones urbaines au Togo.....	96
Chapitre Deuxième : Méthodologie et cadre de l'étude	121
II.1. L'inventaire des modèles d'analyse sociologique.....	121
II.2. L'Approche méthodologique	146
II.3. La présentation de la population à étudier	157
II.4. La technique de traitement des données	160
II.5. La clarification des concepts et les limites du milieu de l'étude	176
Chapitre Troisième : Présentation du milieu physique et démographique de l'étude	186
III.1. Le Milieu physique	186

III.2. La ville de Lomé : historique et évolution	200
Deuxième partie : Enjeux et perceptives des pratiques ethno-culturelles et la problématique de l'harmonie nationale au Togo	217
Chapitre quatrième : Présentation et analyse des résultats de l'étude	217
IV.1. La Présentation et commentaire des tableaux relatifs à l'identification des enquêtés	218
IV.2. La Présentation et commentaire des tableaux relatifs au choix des médias par préférence et aux motivations explicatives	224
IV.3. La Présentation des résultats ayant traits aux différentes conceptions et pratiques ethno-culturelles : degré de tolérance ethnique, niveau d'acceptation de l'autre et suggestions pour améliorer la cohésion sociale	234
IV.4. Les niveaux d'instructions et le degré d'intégration ethnique	238
IV.5. Les perceptions de l'existence réelle ou illusoire des rivalités ethniques	243
IV.6. La tolérance interethnique	249
Chapitre cinquième : Interprétation des résultats de l'étude	264
V.1. Les formes de manifestations ethniques	264
V.2. Les formes de manifestations interculturelles	275
V.3. L'influence conjuguée de l'ethnique et de l'interculturel sur la gestion sociale	279
V.4. La décentralisation et gestion urbaine compliquée : le fait ethnique	280
V.5. La Ville comme espace de cohabitation	285
V.6. La ville comme cadre favorisant le libre choix du conjoint et d'acceptation d'ethnie différente	287
V.7. Les manifestations ségrégationnistes et ethniques dans les institutions et au niveau organisationnel de la vie sociale	288

V.8. L'interprétation des résultats de l'enquête précédente	305
Troisième partie : Pratiques ethno-culturelles et la	
problématique de l'harmonie nationale	319
Chapitre Sixième : La problématique de l'harmonie nationale	320
VI.1. Les espoirs des sujets impliqués dans les	
manifestations ethniques dramatiques	320
VI.2. La problématique des regroupements régionaux africains	344
VI.3. Le Mythe de l'Unité africaine	347
Chapitre Septième : Discussions de l'étude	357
VII.1. La Discussion de la méthodologie	357
VII.2. Les limites de l'étude	360
VII. Conclusion et perspectives	365
Bibliographie	378
Annexe	391

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

Cette recherche n'aurait jamais abouti sans les apports de certaines personnes dont le dévouement laisse une marque indélébile dans nos pensées. Nous voudrions au prime abord, avec la permission de tous, un hommage mérité à Notre Directeur de Thèse, feu Professeur Pierre Dago Djabéna SAMBIANI, Maître de Conférences de Sociologie, pour tous les sacrifices qu'il a consentis pour parfaire ce travail. Sa disponibilité et ses conseils forts avisés ont été d'un prix inestimable pour nous.

« Cher Professeur, durant tout ce long parcours, votre rigueur et ardeur au travail, de même que votre incitation à l'assiduité dans la recherche scientifique, font de vous un père pour nous que nous n'oublierons jamais. Nous voudrions, à travers ce qui précède, placer notre mot de profond regret pour nous avoir quittés de si tôt. Que Dieu vous accorde la Paix éternelle.»

Notre reconnaissance va aussi à notre Co-directeur de Thèse, Professeur Abou NAPON pour son implication particulière dans l'aboutissement de ce travail de recherche.

Nos remerciements vont à l'ensemble des membres du jury pour avoir accepté d'évaluer ce travail malgré leurs occupations.

Nos sentiments de gratitude vont également à :

- tous les enseignants du département de sociologie et tous les enseignants de l'Université de Lomé qui dispensent les cours qui nous sont d'une grande utilité,
- la famille NANTOB, parents, frères et sœurs,
- monsieur NANTOB Igbanko, pour ses conseils et son soutien,
- madame NANTOB Bakabè née SAKPANE, pour ses conseils et son soutien,
- madame NANTOB Biditi Abna née WASSAB, pour ses conseils et son soutien,
- monsieur NANTOB-BIKATUI Nakodja, pour ses conseils et son soutien,
- monsieur NANTOB Makpébais, pour ses conseils et son soutien,

- monsieur BOUKARI Yaya, enseignant à la Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie (FMMP) de l'Université de Lomé.
- monsieur ASSOKI Baham, chef service de transmission Nationale à TOGO TELECOM, pour sa généreuse collaboration et ses utiles conseils.
- monsieur GNASSINGBE Afeignidou Aristide, médecin cardiologue, Chargé de missions à la Présidence de la République, pour son soutien,
- Colonel DJATO Dana, Préfet de Moyen-Mono, pour ses conseils et son soutien,
- Colonel YARK Y., pour ses conseils et son soutien,
- Colonel MANGANAWÉ D., pour ses conseils et son soutien,
- Commandant MAPE N. Raymond, Capitaine NANTOB Nabébrème, pour leurs conseils et soutiens,
- messieurs N'Yilimon, Bigankiya, N'djoname, Nado, N'foure, Yabitcha,
- mesdames Konou Akou Chantal, M'Bigmi Rose, Malikbais, Noghma, Tibiba Prisca, N'Bagnoune, Likpalimon, Nassindine, Tabita Dorcas,
- les familles parentes, proches et amies, pour leur soutien.

Nous ne saurions oublier de remercier nos amis de la faculté, véritables compagnons. L'amitié de tous a été un grand réconfort.

Notre très grande satisfaction est comblée grâce au soutien et à l'appui des institutions qui collaborent avec l'Université de Lomé, à savoir :

- Le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique « *codesria* » par le biais de son *Programme de petites subventions* pour la rédaction de la thèse
- et l'Agence Universitaire de la Francophonie en collaboration avec l'Université de Bucarest par la mise en place de la Bourse de recherche doctorale « *Eugen Ionescu* » dont j'ai été bénéficiaire.

Que tous ceux qui ont de près ou de loin contribué à la réalisation de cette thèse, trouvent ici l'expression de nos sincères remerciements.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ALP	: Armée de Libération Populaire (Soudan)
APG	: Accord Politique Global (Togo)
ARIS	: Service d'Informatique Antiracisme (Suisse)
BEPC	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle
CCALN	: Comité de Coordination des Activités sur les Langues Nationales
CCF	: Centre Culturel Français
Cf. ou cf.	: Confère
CRESFED	: Centre Régional d'Etude et de formation Economique et Sociale pour le Développement
DIFOP	: Direction de la Formation permanente, de l'action et de la recherche pédagogique
FaSEG	: Faculté des Sciences Economiques et de Gestions
FLESH	: Faculté des Lettres et Sciences Humaines
GTA	: Groupement Togolais d'Assurances
MEPD	: Ministère de l'Enseignement du Premier Degré
METFPA	: Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Artisanat
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine
PAS	: Programmes d'Ajustements Structurels
TVT	: Télévision Togolaise (Chaîne nationale)

UA : Union Africaine

URD : Unité de Recherche Démographique

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES :

<u>Tableau n° 1</u> : Répartition des enquêtés selon leurs âges et leurs sexes.....	217
<u>Tableau n° 2</u> : Répartition des enquêtés selon le niveau d'études et le type d'activité professionnelle exercé.....	218
<u>Tableau n° 3</u> : Répartition des enquêtés selon leur appartenance religieuse et la durée de résidence à Lomé.....	219
<u>Tableau n° 4</u> : Répartition des enquêtés selon la région économique et l'ethnie de provenance.....	220
<u>Tableau n° 5</u> : Distribution des enquêtés selon la langue maternelle et l'habileté d'expression dans cette langue.....	221
<u>Tableau n° 6</u> : Répartition des enquêtés selon leur croyance en l'importance diversifiée de quelques langues locales ainsi que le degré d'acceptation ou de tolérance de la langue d'autrui.....	222
<u>Tableau n° 7</u> : Distribution des enquêtés selon la régularité téléspectatrice, auditrice, lectrice et l'appréciation des prestations des médias par leur apport au processus de réconciliation nationale.....	223
<u>Tableau n° 8</u> : Distribution des enquêtés selon les motifs explicatifs de leur appréciation sur la participation des médias à l'harmonie nationale.....	224
<u>Tableau n° 9</u> : Distribution des enquêtés selon leurs habiletés téléspectatrice, auditrice et lectrice des médias publics ou privés.....	225
<u>Tableau n° 10</u> : Répartition des enquêtés selon les raisons qui sous-tendent ces choix optionnels des médias.....	225
<u>Tableau n° 11</u> : Répartition des enquêtés selon le degré d'appréciation des émissions médiatiques en langues officielles française et anglaise.....	226

<u>Tableau n° 12</u> : Répartition des enquêtés selon les sentiments qui les animent en ce qui concerne l'intervention ou non de leurs langues maternelles dans les émissions médiatiques.....	227
<u>Tableau n° 13</u> : Distribution des enquêtés selon le degré de jugement de la politique des langues locales sur les médias.....	228
<u>Tableau n° 14</u> : Distribution des enquêtés selon leurs suggestions pour améliorer l'apport médiatique au processus d'harmonisation nationale au Togo.....	229
<u>Tableau n° 15</u> : Répartition des enquêtés selon les types de facteurs influençant les choix des conjoints et amis.....	230
<u>Tableau n° 16</u> : La raison expliquant la provenance ethnique des amis et du meilleur confident.....	231
<u>Tableau n° 17</u> : Répartition des enquêtés selon le statut matrimonial et la composition ethnique homogène ou diversifiée du couple.....	232
<u>Tableau n° 18</u> : Le changement des habitudes alimentaires suite à la cohabitation ethnique.....	233
<u>Tableau n° 19</u> : La tolérance accordée aux langues des autres ethnies.....	234
<u>Tableau n° 20</u> : Appréciation des danses traditionnelles ethniquement étrangères et le mobile d'identification.....	235
<u>Tableau n° 21</u> : L'acceptation des autres ethnies pendant les moments événementiels.....	236
<u>Tableau n° 22</u> : Importance de la langue pour l'intégration ethnique.....	237
<u>Tableau n° 23</u> : La suprématie accordée à la langue d'une ethnie différente.....	238
<u>Tableau n° 24</u> : La raison du rejet des autres langues ethniques.....	239
<u>Tableau n° 25</u> : L'existence de relation groupale dans les services et l'affinité ethnique dans la relation intra-service.....	240
<u>Tableau n° 26</u> : Opinion sur l'existence réelle ou illusoire de la	

mésentente ethnique et la vision du processus de décentralisation.....	241
<u>Tableau 27:</u> Opinion sur la manifestation publique de la haine interethnique et sur la réduction du fait ethnique à une discrimination familiale.....	241
<u>Tableau n°28:</u> Les propositions de résolution de la mésentente ethnique et la population cible.....	242
<u>Tableau n° 29 :</u> Opinion sur la prestation des médias dans le sens de la réconciliation.....	243
<u>Tableau n° 30 :</u> La suggestion faite aux médias pour améliorer le processus de réconciliation.....	244
<u>Tableau n° 31 :</u> Contribution au renforcement des relations entre les différents groupes ethniques.....	244
<u>Tableau n° 32 :</u> Raison des mariages et unions interethniques.....	245
<u>Tableau n° 33 :</u> Confusion des victimes du fait ethnique et les causes de la scission d'une communauté en composantes ethniques.....	246
<u>Tableau n°34 :</u> Connaissance de l'historique de la cohabitation ethnique à Lomé et leurs opinions sur l'accueil des ethnies étrangères par les nationaux.....	247
<u>Tableau n° 35 :</u> Jugement de la relation interethnique des cohabitants et les raisons.....	248
<u>Tableau n° 36 :</u> La vision de la relation interethnique des Togolais et les explications.....	249
<u>Tableau n° 37 :</u> Degré d'optimisme en l'intégration ethnique des Loméens et leurs apports pour la réussite d'une bonne harmonie nationale.....	250
<u>Tableau n° 38 :</u> Répartition des enquêtés selon leurs visions du processus d'intégration ethnique et leur degré d'optimisme en la réconciliation nationale au Togo.....	251
<u>Tableau n° 39 :</u> Répartition des enquêtés selon leurs avis	

pour la résolution de la mésentente ethnique et les personnes concernées par cette application.....	252
<u>Tableau N° 40</u> : Répartition des enquêtés suivant la composition ethnique de leurs parents et la catégorie de leur situation matrimoniale.....	253
<u>Tableau N° 41</u> : Répartition des enquêtés selon l'appréciation de couples interethniques et la catégorie des couples mariés.....	254
<u>Tableau N° 42</u> : Répartition des enquêtés selon leur connaissance des couples interethniques.....	256
<u>Tableau N° 43</u> : Relation entre la tolérance ethnique et la situation matrimoniale.....	257
<u>Tableau N° 44</u> : Lien entre l'identité des enquêtés et la composition du couple.....	258
<u>Tableau N° 45</u> : Lien entre la composition du couple et la langue en usage dans le foyer.....	259
<u>Tableau N° 46</u> : Répartition des enquêtés selon la langue à faire usage dans un couple homogène.....	260
<u>Tableau N° 47</u> : Distribution des enquêtés étrangers selon leur appréhension du processus de cohabitation au Togo.....	261
<u>Graphique N° 1</u> : Figure du tableau N° 9 : Perception des enquêtés célibataires sur l'origine ethnique de leur partenaire.....	255

INTRODUCTION

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

La société togolaise est caractérisée par une diversité ethnique, due au fait que sa population est issue des différentes ethnies venues des autres régions d'Afrique. Aussi, les conflits ethnonationaliste et identitaire (très fréquents en diverses zones) constituent-ils un des faits marquant de la transformation de la société multiethnique. Ceci explique à la présence d'organisations ethniquement différenciées, engendre une situation qui prend plus d'ampleur au fur et à mesure que le temps avance. Ces organismes considérés comme coalition d'individus, ayant des buts et des objectifs différents, constituent des lieux de conflits d'intérêts divergents par excellence.

Ainsi depuis 1990, période de l'avènement de la démocratie, dans la politique togolaise, période généralisée du multipartisme, la vie sociétale des individus est fortement bouleversée. Plusieurs points chauds ou zones de tensions ou de conflits sont apparus. Le temps est celui des règlements de comptes interethniques dans toutes les préfectures, occasionnant ainsi des déplacements d'individus vers des endroits relativement paisibles, créant ainsi une nouvelle forme de régionalisme, suivant les mêmes intérêts ethniques, culturels et religieux.

En effet, les déplacements ont pour fondement, de rechercher et rejoindre son origine territoriale. En d'autres termes, le lieu géographique occupé par les aïeux, bien avant l'arrivée des explorateurs au Togo. Tout ceci a pour seul objectif de se protéger des agressions (lynchages, bastonnades, tueries), vécues de la part de leurs semblables humains, simplement pour des raisons de divergences culturelle et ethnique. Aussi ce phénomène devient-il omniprésent dans les zones urbaines, souvent dans les chefs lieux des préfectures (tous considérés comme des communes rurales) et plus particulièrement à Lomé, la capitale, « berceau pluriethnique », où depuis 1960, les Loméens, sans considération ethnique, ont cohabité « fraternellement », du moins jusqu'en 1990.

Lomé est un « melting-pot » ethnoculturel. Les plus de 40 ethnies du Togo y sont toutes représentées. Là aussi, la situation conflictuelle est très déplorable conduisant à une resectorisation de la ville suivant des quartiers, le plus souvent ressentie lors des périodes électorales. Dans ce cas de figure, l'harmonie nationale est-elle envisageable ? La mondialisation, encore désignée par certains auteurs ou penseurs de « nouvel ordre impérial », appelle en Afrique un certain nombre d'interrogations allant du champ politique au champ philosophique, en passant par les champs économique, socioculturel et symbolique. Il est constaté dans le contexte africain, qu'à l'heure du recyclage des concepts et des théories « traditionnels », le vieux dogme évolutionniste d'infériorité des Africains est remplacé aujourd'hui, entre autres par : la corruption, les conflits ethniques et culturels, les massacres et les génocides, la faible capacité de l'Etat en Afrique, le « fétichisme ethnoculturel » à partir duquel tout s'explique.

Ce phénomène, connu de nos jours, fut anticipé par Lefebvre (1970) en ces mots : « Le monde moderne sombre-t-il dans un chaos sanglant ? On pourrait le croire à considérer les affrontements, conflits, guerres actuelles ou possibles. Les classes ne s'affrontent pas, mais les peuples, les nations, les tribus, les ethnies, les religions. Ce chaos prend un sens, si l'on devine parmi les conflits et confrontations le combat titanesque entre pouvoirs homogénéisants et capacités différentielles. » Cet écrivain, s'opposait à la conception marxienne de la lutte des classes (Marx, 1859), conception qui en Afrique n'est pas vérifiée.

Ainsi, les conflits interethniques en Afrique tels que le génocide rwandais, la lutte pour le pouvoir en Côte d'Ivoire, le problème de la protection des minorités au Cameroun ou dans d'autres pays africains, rouvrent le débat sur la question d'ethnicité et d'interculturalité en Afrique. Le cas particulier de la présence pluriethnique au Togo, lui confère le nom d' « Afrique en miniature », comme on peut le constater sur les affiches publicitaires du Ministère du

Tourisme. Aussi, les conflits ethnonationalistes et identitaires constituent-ils un des faits marquant de la transformation de la société.

Le début de la décennie 90, inaugure l'éveil de la conscience individuelle comme collective des peuples africains et particulièrement togolais. Les réactions surgissaient des corps longtemps meurtris, des personnes demeurées silencieuses pour une bonne durée de leur vie, comme si elles y étaient contraintes. Cette époque fut une opportunité qui s'offrait à tous pour crier haut et fort toutes les ignominies et injustices subies jusque-là. Le moment est aussi celui des règlements de compte interethniques dans toutes les préfectures, occasionnant ainsi des déplacements d'individus, une nouvelle forme de régionalisme, suivant les mêmes intérêts ethniques, culturels et religieux.

Par souci de sécurité, naît une nostalgie des milieux d'origine. En d'autres termes, le lieu géographique occupé par ses aïeux, bien avant l'arrivée des explorateurs au Togo. On peut dire qu'avant cette irruption des colons blancs en Afrique, plusieurs peuples ethniquement et culturellement homogènes, vivaient regroupés dans des zones bien définies. Aussi, pendant ces déplacements volontaires d'individus, les Akposso, Ana, Ewé, Guins, Ife, et Minas¹ pour ne citer que ceux là, désertaient le Nord du pays pour les régions du Sud, notamment les régions des plateaux et maritime, alors qu'à l'inverse, les Bassar, Kabyè, Konkomba, Lamba, Losso, Moba, Tchokossi², rejoignaient le Nord du Togo, soit les régions centrales, de la Kara et des savanes. Tout ceci avait pour seul objectif de se protéger contre les agressions (lynchages, bastonnades, tueries), vécues de la part de leurs semblables humains, simplement pour des raisons de divergences culturelle et ethnique.

Ainsi, vit-on une miniaturisation de ce phénomène dans les zones urbaines, souvent dans les chefs lieux des préfectures et plus particulièrement à

¹ Avant l'arrivée des explorateurs, les régions maritimes et des plateaux sont occupées par les Ewé, Minas, Guins, Akposso, Anas etc., qui sont pour eux leurs origines.

² De la même manière ces ethnies aussi ont pour origine les régions du Nord du Togo, occupées depuis longtemps, bien avant l'arrivée des Blancs, par leurs aïeux.

Lomé, la capitale, « berceau pluriethnique », où depuis les années 1960, les Loméens, sans considération ethnique, ont cohabité fraternellement, du moins jusqu'en 1990.

Là aussi, la situation conflictuelle est très significative conduisant à une sectorisation de la ville suivant des quartiers : Adéwi, Tokoin Doumasséssé, Agbalépédo, Agoè, soit les quartiers situés en bordure de la route nationale N°1, occupés par les peuples dont l'origine ancestrale est le Nord du Togo. Bè, Ablogamé, Adakpamé, Baguida, Avépozo, soit l'Est de la ville, à forte dominance de Minas, Ewé, Guins, communément indexés comme sudistes.

La régionalisation se faisait suivant deux variables : les ethnies du Sud Togo sont toutes considérées comme Ewé ou Minas tandis que celles du Nord sont toutes Kabyè. Ce qui explique l'apparition des sobriquets, les « Kablèto » pour désigner les Nordistes et « opposant » pour parler des sudistes. Alors que ces conceptions sont totalement erronées, étant donné que le fait d'être opposant n'est pas le propre d'une région particulière, de la même façon qu'être nordiste n'implique pas directement être Kabyè.

De plus, sur le plan économique, les structures d'exploitation, tels les marchés et entreprises subissent le coup de l'ethnicité. C'est le cas de la création du marché Lossossimé dans le quartier Agbalépédo, ce qui signifie « marché des Losso », une ethnie du Nord du Togo.

Partant du cas des logements dans la ville de Lomé, certains locataires ou propriétaires se sont vus arracher leur droit de propriété, avec une interdiction formelle d'y retourner. Dans un autre cas, les propriétaires exigent l'identification ethnique du demandeur de location, avant de donner leur agrément. De même, les communautés étrangères Haoussas et Ibo par exemple ne sont pas du reste, car sujets d'agressions, soit pour leur religion, soit pour des accusations d'assassinat des nationaux. Ce qui les pousse à se réfugier dans des zones paisibles dont Zongo devient par excellence « le berceau de l'étranger » comme son nom le laisse entendre (Agier, 1986 : 297). Cette analyse s'avère

très pertinente en Afrique et particulièrement au Togo d'autant plus que la question de rivalités, de querelles et de conflits interethniques ne cesse d'assaillir quotidiennement les citoyens.

La diversité culturelle et ethnique est un fait social très important qui mérite d'être étudié sur toutes ses facettes. Le cas isolé de la ville de Lomé permettra de cerner une partie de la réalité sociale des habitants. On a pu comprendre les influences diverses sous lesquelles vivent les citoyens partagés entre la considération de leur origine ethnique et l'amour pour leur Patrie-mère. Ces observations témoignent d'un côté, des obstacles humains dus à la scission de la communauté en ses différentes composantes ethniques et, de l'autre, des progrès qui peuvent se réaliser si les uns et les autres, dans un souci d'union, partagent leur savoir en négligeant le fait ethnique. Aussi, faut-il noter que la marque d'exclusion ressentie par l'autre, naît face aux obstacles sociaux issus de l'application inégale des décisions et lois étatiques.

Par ailleurs, sur le plan de la communication interindividuelle, lorsqu'on parle de la responsabilité sociale des médias, on s'imagine les mauvaises influences qu'ont pu avoir certains médias sur les relations interpersonnelles, en incitant à la violence ou à la haine raciale, voir interethnique et entre les différentes catégories ou couches sociales. Les mouvements de revendications contre le racisme en Amérique, les appels partisans pour le boycott des résultats électoraux dans les pays en voie de développement dont le Togo, les messages de réconciliation, sont autant de faits sociaux dont la propagation se fait principalement à travers le canal des médias.

En Afrique et plus précisément au Togo, les médias, confrontés à certaines difficultés notamment institutionnelle et financière, sont de plus en plus au service des leaders politiques les plus offrants ou, plus simplement du régime au pouvoir. Le phénomène est omniprésent, accentué dans les villes. Il est caractéristique du milieu urbain qui est un cadre de rencontre entre individus d'horizons divers et de cultures différentes. « Les villes sont des lieux où se

posent de profondes questions d'appartenance et d'identité. C'est à l'échelle de la ville que l'idée de communauté et de cultures partagées devient particulièrement problématique comme base de citoyenneté » (Rogers, 1998 :14).

En effet, la ville est le lieu d'échanges et de sociabilité par excellence. Elle est par essence un espace ouvert et familier au développement des réseaux médiatiques. « La diversité des appartenances, des statuts, des itinéraires, des identités originelles favorise l'expression de formes secondes d'urbanité qui donnent aux villes leur originalité, leur richesse ainsi que leur fragilité » (ABE Claude, 2005 : 8). La pluralité culturelle des villes prend des formes variées, issues de l'agencement différencié des divers paramètres, dans des contextes historiques et politiques spécifiques.

A Lomé comme partout ailleurs, la dynamique urbaine demande des ajustements entre la diversité des composantes et le besoin de cohérence de l'organisation sociale et territoriale, entre identité collective et identité individuelle, entre l'ouverture aux réseaux de sociabilité et le nécessaire contrôle des flux migratoires, entre les soulèvements des contestations sociales et le désir des autorités urbaines de maintenir l'ordre. Difficile exercice d'équilibre qui réclame entre autres l'impartialité des organismes et institutions chargés de le maintenir, dont le cas particulier des médias en tant que canal de transmission de la pensée, de l'information et des connaissances culturelles. Car la ville est un mécanisme extraordinaire pour produire de la société, comme l'affirme J. Donzelot (2006).

Toujours à Lomé, la diversité des institutions médiatiques, bien que ressemblant à celle des autres villes, présente néanmoins sa particularité. «Le quotidien gouvernemental est *Togo Presse*. La presse d'opposition est représentée par *La Tribune des Démocrates*, bi-hebdomadaire. La plupart des autres titres sont hebdomadaires, bimensuels ou mensuels. Parmi ceux-ci, on peut noter, *Forum Hebdo*, *Carrefour*, *L'Éveil du peuple*, proches des partis

d'opposition; ainsi que *Le Patriote, Le Démocrate, Le Dérangeur*, proches du Président » (LECLERC, 2007 : 11). Ceci remet progressivement en cause l'éthique professionnelle et déontologique des médias qui, au lieu d'être au service de leurs peuples, servent plutôt les intérêts égoïstes des plus offrants. Cette situation engendre parfois des confusions dans la société et entraîne des conflits de tout genre, d'où l'intervention des autorités pour rétablir l'ordre social. L'on peut tenir pour preuve, la perpétuelle révision du statut des professionnels des médias audiovisuels et de la presse écrite par la Haute Autorité de l'Audio-visuel et de la Communication (HAAC) au Togo et la multiplication des procès de diffamation contre les responsables des médias ou de certains articles publiés.

Un des faits les plus importants dans les sociétés pluriethniques, concerne le choix de la langue utilisée par les médias : une langue choisie démontre une certaine importance de cette dernière. Cette importance qui traduit la non-consideration des autres langues et donc une sorte de « rejet » de l'autre, une discrimination ethnico-linguistique, ce qui n'est pas un avantage dans un pays qui se cherche dans les processus de réconciliation nationale comme le Togo où : « La télévision reste encore peu ouverte aux langues nationales. La télévision publique TVT émet sur l'ensemble du pays, surtout en français, avec quelques émissions en éwé et en kabyè » (LECLERC, Op. Cit.).

L'on se rappelle encore que l'une des revendications des périodes démocratiques, notamment à la Conférence Nationale Souveraine de 1991, a été d'exiger l'introduction de toutes les langues nationales (environ 45 langues ethniques) dans les émissions médiatiques, ce qui se traduit jusqu'à nos jours par la diffusion des informations dans certaines langues nationales (la majorité) à la radio Lomé ou Kara. De plus, depuis quelques années, des groupes issus des minorités ethniques qui ont le sentiment d'être exclus, travaillent activement à créer leur propre média ou à l'ethniciser s'il existe déjà, en initiant des

émissions-débats uniquement et purement en langue ethnique dont le cas du Mina à la radio Nana FM, à la Radio Télévision Delta Santé (RTDS), sans oublier le cas de l'Ewé sur les chaînes religieuses comme Zion TV ou Radio Maria. Même si le premier motif brandi est celui de satisfaire la population de proximité, il n'empêche de relever leur attachement individuel à la langue sujette de diffusion. Ce constat qui devient l'apanage de tout média local (préfectoral), a été initié et entretenu par les chaînes audiovisuelles publiques et nationales, notamment les radios Lomé et Kara et la TVT (Télévision Togolaise) où, les langues favorisées sont le Kabyè et l'Ewé (LECLERC, Op. cit.).

De plus, certains spots publicitaires dont l'importance est inestimable (le cas typique de la lutte contre le sida), sont seulement l'œuvre de certaines langues favorisées par l'Etat et prisées médiatiquement, remettant ainsi en cause l'importance de l'autre dont la langue n'a pas été choisie. Tous ces faits constituent en réalité « la goutte d'essence » qui tombe sur les braises ethniques et attise perpétuellement le feu de la mésentente ethnique. C'est de ces actes discriminatoires jugés moins importants que, le fait ethnique est maintenu et entretenu ; d'où la pertinence de cette analyse en Afrique et particulièrement au Togo, d'autant plus que la question de rivalités, de querelles et de conflits interethniques ne cesse d'assaillir quotidiennement les citoyens.

En effet, au lieu d'une scission de la société en différents blocs ethniques, des études précédentes ont permis de constater que plusieurs personnes choisissent maintenant leurs amis et conjoints sans se préoccuper de l'origine ethnique ou de la volonté des parents (Nantob, 2007). Ce fait est un progrès vers l'harmonie du peuple et très significatif lorsqu'on sait par exemple que, les gens se régaler de nos jours des aliments variés sans se demander la provenance ethnique de ces spécialités. La persistance de la haine ethnique dans certains services (cas des promotions selon les enquêtes) demeure encore la face obscure de la vie sociale, car les personnes qui l'appliquent ne le font pas ouvertement,

ce qui, pour nous, signifie qu'ils savent que cet acte est contre nature : soit ils se disent que cet acte n'est pas légal ; soit ils craignent le jugement de la société. Même si certaines personnes pensent que la haine ethnique se manifeste publiquement, on peut comprendre que cette déclaration se vérifie seulement dans certains faits et gestes, car les gens s'entendent bien quand ils s'abordent, même s'ils le font à contre cœur.

S'il est vrai que plusieurs tendances sont à l'avantage de l'harmonie nationale, il est encore possible de dire que des efforts restent à faire, d'où l'invitation des acteurs issus de toutes les couches sociales (élèves, étudiants, enseignants, médecins, bref l'Etat Togolais dans son ensemble), suite au caractère consensuel du fléau d'harmonie nationale. Tout ceci contribue à dire que la question de l'ethnicité et d'interculturalité reste une réalité vivace dans la ville de Lomé malgré les difficultés de son appréhension.

Cette recherche s'inscrit dans le cadre de la dynamique urbaine, des crises identitaires et la fragilisation des liens sociaux, sans toutefois ignorer les efforts de reconstruction des structures primaires des liens de solidarité dans les villes africaines et plus précisément à Lomé. L'ethnie est au cœur des décisions sociales et la principale cause des conflits en Afrique ; il devient impérieux que les recherches en sciences sociales se penchent sur la question ethnique dans ses différents approches, en vue de favoriser un développement harmonieux des pays et continents. De ce fait, l'occasion sera donnée à tous les secteurs du développement social (économique, politique, etc) de mettre un trait sur les maux ethniques qui minent le développement du Togo.

L'étude de ce sujet remet en exergue les formes de gouvernance en Afrique et constitue un contre-coup aux exercices de plus d'un gouvernement, ce qui amène souvent certains chercheurs à choisir d'autres options plutôt que d'attaquer le problème du développement africain à sa base. Les conflits interethniques dans la Région des Grands Lacs, le conflits Hutu-Tutshi au Rwanda, les récentes violences en RDC, l'actuelle relance de la politique de

Réconciliation nationale au Togo, à l'orée d'une nouvelle échéance électorale, sont autant de preuves que les chercheurs ont beaucoup à faire pour aider les pays à sortir de ces crises sociales. Même si le choix d'analyse de ce type de sujet peut paraître relatif pour les chercheurs, il ne peut l'être dans sa pratique car, l'ethnicité est au cœur des débats au sein des groupes tels les familles, les entreprises, les écoles et même les chercheurs constitue l'élément principal de la mésentente inter et intra-groupes.

Au Togo, comme dans la plupart des autres pays africains, la ville concentre toutes les ambiguïtés (Donzelot, 2006), les contradictions et les conflits d'un monde multiculturel, le plus souvent soumis à l'agitation du désordre des volontés individuelles (Mongin, 1997) et le désir de l'Etat de restaurer l'ordre dans une société qui cherche de nouveaux repères d'existence (Lussault et Signoles, 1996). Elle est un espace de « rencontre et d'interactivité avant d'être un espace politique et administratif » (Escallier, 2006). A travers les rencontres et la connaissance de l'autre, les échanges de signes et de symboles, la ville s'affirme comme le lieu de l'intégration par excellence.

La ville de Lomé paraît la mieux adaptée comme site d'observation car, « les villes sont des lieux où se posent de profondes questions d'appartenance et d'identité (Kandem, 2002 ; Ndjana, 2000). Plus particulièrement en Afrique, il s'agit, la plupart du temps, des guerres civiles ; les ennemis, on ne les trouve pas au-delà des frontières du pays, mais à l'intérieur (Agbekou, 1998 ; Essiomle, 1993), et ils sont identifiables, non pas comme d'habitude à leur façon de s'habiller, mais à leur appartenance ethnique, à leurs noms, parfois même à leurs visages (Chrétien, 1991 : 23)

Aussi, les questions qui se posent sont celles de savoir : qu'est-ce une ethnie, une tribu, une culture du point de vue sociologique ? D'où proviennent les guerres civiles ethniques et régionales en Afrique, plus précisément au Togo ? Le régionalisme, l'ethnicité et le tribalisme peuvent-ils être perçus comme des sources de violences politiques et ethniques dans un continent où la

solidarité mécanique est prescrite divinement ? Voici quelques interrogations qui nous conduisent à dégager, non seulement, les causes de la violence politique et ethnique au Togo et leur matérialisation en zone urbaine de manière générale et dans la ville de Lomé spécifiquement, mais aussi, l'ethnocentrisme se résout-il uniquement à son aspect collectif (entre collectivités, communautés, sociétés ou cultures), ou concerne-t-il également les individus pris dans leurs particularités ?

Pour pouvoir cerner les contours de ces interrogations et bien appréhender ces différents concepts, le présent travail se subdivise en trois grandes parties :

La première traite de l'objet, de la méthodologie et de la présentation du site de recherche. La deuxième partie concerne les Enjeux et perceptives des pratiques ethno-culturelles et la problématique de l'harmonie nationale au Togo. La troisième partie, quant à elle, regroupe les perspectives des pratiques ethno-culturelles et la problématique de l'harmonie nationale de même que les discussions de l'étude.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

PREMIERE PARTIE :
OBJET, METHODOLOGIE ET
PRESENTATION DU SITE DE RECHERCHE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE PREMIER : Objet et cadres de références théoriques

Toute recherche scientifique se doit de circonscrire son domaine d'étude, c'est-à-dire de préciser son objet (identifier) et son cadre théorique (définir) ; aussi, le cadre théorique offre l'opportunité au chercheur de pouvoir formuler ses hypothèses et par là, de savoir où circoncire les objectifs de sa recherche. De plus, « c'est la perspective théorique adoptée qui fournit au chercheur les concepts qui vont l'aider à formuler son hypothèse » (OLIVIER et all, 2007 : 80) ; d'où l'importance de cette première partie.

I. La construction de l'objet de la recherche

Le travail de recherche scientifique est comme le dit Omar AKTOUF (1987), un effort analytique, rigoureux, progressif et systématique d'éclaircissement d'une situation, d'un fait ou d'un ensemble de faits à l'aide d'outils et de techniques spécifiques. Il s'agit donc d'aller de l'identification et la définition du problème jusqu'à l'aboutissement à une ou plusieurs solutions ou possibilités de dépassement de la situation initiale (meilleure connaissance, correction, amélioration, transformation). Aussi, l'attention accordée aux différentes observations du phénomène d'ethnicité et d'interculturalité dans le cadre d'une harmonie nationale, situation de dépassement de soi dans la valorisation de son identité individuelle ethnique et culturelle, réfute maintes réflexions sur ce sujet. C'est donc un travail qui a suscité et continue de susciter de longs moments de concentration et de rigueur scientifique et par évidence hantera plusieurs recherches futures.

De plus, pour parvenir à cerner ne serait-ce qu'une portion considérable de ce phénomène urbain, il a fallu emprunter certaines démarches propres aux sciences de la nature et des sciences sociales en général. Ceci a permis de percevoir et comprendre un ensemble de connaissances liées à un champ précis de la science (ici le cas de l'ethnologie) et, de déceler d'importantes théories

explicatives (même contradictoires) propres à l'étude des faits socio-ethniques. Il s'agit de rassembler un certain nombre d'outils propres à recueillir de façon rigoureuse les données à étudier, de même que des instruments de vérification et de collecte de données non directement observables, sans oublier les techniques liées aux outils de traitement et d'analyses de données aussi bien qualitatives que quantitatives.

La recherche scientifique menée sur le thème de la problématique de l'harmonie nationale en situation de rivalités ethnique et régionale, que ce soit dans le cadre du mémoire (NANTOB, 2007), de la thèse actuelle, consiste, à partir d'une interrogation, d'une énigme, d'une insuffisance de compréhension d'un phénomène, d'un vide dans une théorie, à construire une articulation complète de cette interrogation de façon à la transformer en questions qui peuvent être renseignées et traitées dans le cadre du champ de connaissance précis de la sociologie urbaine.

L'objet principal de cette démarche scientifique se fixe autour de l'analyse des faits ethniques et interculturels, dans le cadre d'une ou de plusieurs théories connues en sociologie et plus spécifiquement en ethnologie, à l'aide de concepts déterminés, afin de dégager des lois permettant de construire un ou plusieurs modèles figurant « le réel étudié et rendant compte de ses mécanismes, ses particularités, ses dysfonctionnements... et, par la même occasion, enrichissant le champ de connaissances mis en œuvre » (AKTOUF, 1987 : 17).

C'est l'intérêt porté par cette partie qui, débute par l'extension des problèmes de recherche.

I.1. LA PROBLEMATIQUE

L'Afrique a été victime d'une série de politiques de gouvernance lacunaires, depuis son tout premier contact avec les explorateurs Blancs qui n'ont eu aucun effet significatif sur son développement. D'abord le système esclavagiste avec toute sa complexité, qui a conduit pendant plus d'un quart de siècle certains groupes culturels souvent majoritairement puissants à violer la liberté des minorités faibles, qu'ils pouvaient échanger contre la « richesse » occidentale à leur guise ; ensuite, la colonisation qui rentre en vigueur avec la conférence de Berlin sur le partage de l'Afrique.

C'est ainsi que s'ouvrit pour l'Afrique, une nouvelle ère de vie soumise à une double forme d'identification nationaliste et ethnique : d'abord, l'Africain doit s'identifier à la fois comme citoyen d'un pays et d'une ethnie, sans toutefois ignorer l'existence des autres ethnies. Enfin, après la deuxième guerre mondiale (1939-1945), ce fut la phase des indépendances pour l'Afrique, une période essentiellement marquée en général par la souveraineté des Etats et plus particulièrement celle du Togo qui accède à l'indépendance le 27 Avril 1960. C'est le temps des régimes totalitaires et dictatoriaux, caractérisés par « l'appropriation des ressources matérielles, l'utilisation des services et l'orientation des échanges, l'emprise sur les institutions, l'hégémonie idéologique » (Le Défi de la mondialisation, Publication du CRESFED, 2001). Il naît donc, devant cette situation, le souci et la nécessité d'une justice équitable : la démocratie.

Mais dans sa longue marche vers la démocratie, l'Afrique fait encore l'expérience des conflits armés qui naissent de partout sur ce continent noir. Ayant pour point de départ l'ethnie, la tribu en tant que groupe social qui se construit et se reconstruit dans les relations entre les divers partenaires, ces conflits se nourrissent des sentiments tels l'ethnicité, le tribalisme et le régionalisme. Pourtant, tout le monde s'accorde à reconnaître que les tribus ou

ethnies entre elles, n'ont vraiment pas de mal à vivre ensemble. Quelle peut être alors la cause des mésententes interethniques ?

« La nature de l'Homme est de construire le monde, et donc de se construire lui-même, par le travail productif, et non par la spéculation sur le travail de l'Autre. En conséquence l'Homme doit produire et être maître de son produit » (Karl Marx, 1859). Pendant que l'auteur de la lutte des classes, raisonnait en référence au monde capitaliste de son époque, cette réalité s'exprime d'une autre façon de nos jours, surtout lorsqu'on fait référence au continent Noir. Les classes qui s'opposent ici sont représentées par les ethnies qui, elles mêmes, sont divisées en classes sociales, sans assez d'importance, lorsqu'il s'agit des luttes collectives. Marx affirme ensuite que « Quel que soit le mode de production deux classes sociales s'opposent, à cause de l'aliénation des rapports sociaux » (Karl Marx, idem).

En rapport avec la citation précédente, on est inquiet de savoir le mode d'auto-production utilisé par l'homme. Il renchérit en disant que « L'aliénation économique (qui est l'infrastructure de la société), est la source de toutes les autres aliénations : sociale, politique, religieuse et philosophique, qui constituent la superstructure » (Karl Marx, idem). Peut-on se référer à l'aliénation économique pour expliquer les logiques identitaires ethniques ? D'une autre manière, pourquoi l'ethnie est au cœur des réclamations et conflits identitaires surtout en Afrique ? La référence à l'ethnie, devient un comportement dont les individus ne peuvent se passer et, dans la plupart des cas, c'est elle qui influence leurs différents faits et gestes. Peut-on à la suite de Marx, affirmer que les réclamations identitaires ethniques et les conflits interethniques sont dus aux systèmes économiques et aux formes de développement implantées ou imposées en Afrique ? Si, ce n'est pas le cas, de quelle façon peut-on expliquer cette permanente existence du refus d'adhésion à l'unité nationale ou la cohésion sociale, constamment remise en cause par l'affirmation de soi et le rejet de

l'autre ? Ce repli identitaire ne justifie-t-il pas la latence de l'unité régionale et africaine de ce continent Noir ?

Le problème d'identité étant d'abord un phénomène individuel, un des faits de cette expression provient du fait que par exemple, un breton, un alsacien, se considère d'abord comme tel, avant d'être Français ou Italien. Au Togo, le mina, le guin, le konkomba, le moba, le kotokoli, ou le kabyè éprouve une si grande fierté de son origine ethnique, qu'il place avant toute considération citoyenne. De ces observations, ces particularismes identitaires ou ethniques ne sont-elles pas une menace pour la paix sociale, l'unité nationale, faisant ainsi resurgir le problème de l'Etat-nation ?

Le terme « ethnocentrisme » désigne au sens le plus simple un comportement social qui a tendance à surestimer le groupe racial ou ethnique, géographique ou national auquel on appartient. Certaines cultures recherchent la suppression d'une identité nationale à travers l'adoption d'une identité à un groupe précis où dans l'âme. La question de l'identité est devenue au bout de quelques années l'objet d'étude de bon nombre d'études sociologiques, anthropologiques, ethnologiques.... Ce phénomène est surtout observé dans les pays sous développés et ceux en voie de développement, bref dans les cultures africaines. Les recherches arrivent pratiquement toutes à la conclusion que ce phénomène est lié au niveau de développement socio-économique, politique et surtout intellectuel. (*cf.* en ce qui concerne ces moyens : Whiting 1962, Rabain 1979).

Dans les sociétés africaines comme dans les sociétés européennes (dans les classes moyennes) (Pearlin and Kohn 1966), l'appréciation du niveau des individus se mesure grâce à l'instruction acquis au cours du processus de socialisation (les relations interpersonnelles avec les groupes de pairs, la famille...), d'intériorisation des habitudes référentielles dans certaines sociétés. Des répressions sont prises pour les individus dont les comportements sont jugés

déviant. L'acquisition des normes de la société favorise une forte identification au groupe d'appartenance.

Dans les sociétés africaines, chaque individu est directement lié à son groupe social ethnique et son développement dépend donc de l'évolution du statut de sa société. Le succès personnel dans ce genre de société n'est pas toléré, ce qui empêche la construction d'une image individuelle. L'établissement d'une identité individuelle est menacé. L'instauration du système éducatif devrait favoriser l'encouragement des initiatives individuelles et la construction d'une identité individuelle loin de toute discrimination sociale ou ethnique. Ceci permettra à l'individu de rechercher une image positive de soi (d'Iribarne 1978). Or, la socialisation, dans nos sociétés africaines y est moins fondée sur l'incitation aux performances, que sur la frayeur ou sur la suppression des émotions liées à la satisfaction d'une pulsion.

Dans certaines sociétés, comme celle togolaise, on cherche beaucoup moins à susciter des prouesses positives qu'à empêcher de nuire (*cf.* Le Vine 1963). Les projets individuels sont proscrits par les forces naturelles. Contrairement dans les sociétés européennes à forte industrialisation et modernisation, les sociétés africaines, régies par le culte des ancêtres, seul le respect scrupuleux des normes, valeurs, lois sont encouragés. C'est pourquoi l'évolution des individus à la naissance est calquée sur la peur de la tradition, de la hiérarchie, de la moindre déviance

Pareille voie de socialisation ne favorise guère la formation d'une image de soi très riche, au contraire une image brute. (Hosteller 1978). La construction d'une identité individuelle s'avère impossible du moment où l'initiative individuelle est inhibée. (Whiting and Child 1953).

Dans les sociétés où l'accent est mis, non sur la crainte ni sur les performances individuelles, mais sur le développement de la suppression des émotions les conflits majeurs sont généralement observables (Romney 1963,

Mead and Bateson 1977). Ainsi, le renoncement à différents réflexes émotionnels est souhaité et exigé. Dans la socialisation primaire (de façon plus spécifique l'éducation reçue de la famille) (Weber, 1995) par exemple, la génitrice tente d'éviter des relations trop personnelles avec son enfant pour créer un milieu neutre qu'apaisé. Aucun châtement ni récompense n'est attribués.

Dans ces sociétés des méthodes sont établies pour la suppression des émotions pour les adultes tels le Yoga, la musique et la danse balinaises. L'expression de la joie, de la tristesse, les relations interpersonnelles sont quasi inexistantes. Ce processus de socialisation ne favorise pas non plus la culture d'un vif sentiment d'identité individuelle. Il n'existe pas d'incitations à l'adoption d'une identité individuelle

Chaque société ou groupe social est appelé à mener une lutte pour la défense de ses intérêts particulier. Il s'agit ici de la lutte pour la survie de l'ethnie et de ses éléments culturels. Par ailleurs, les revendications de chaque groupe ethno-culturel sont différentes et dépendent de leur contexte historique, social ou économique. Il y a donc autant d'identités qu'il y a de groupes ethno-culturels ; leurs combats sont différents. Dans les différents conflits qui opposent les cultures différentes, la tendance à la déstabilisation de l'autre est au premier point des objectifs que se fixent les individus. L'ethnocentrisme, comme nommé est généralement observé dans les civilisations dites premières. Les études des anthropologues ont toujours révélé le caractère peu humanitaire des groupes humains définis chacun par une langue donnée. Claude Lévi-Strauss estime même que « la notion d'humanité, englobant, sans distinction de race ou de civilisation, toutes les formes de l'espèce humaine, est d'apparition fort tardive » (Claude Lévi-Strauss, 1950).

Le développement technologique, économique et social des sociétés européennes au détriment des sociétés africaines, et d'autre part, la pauvreté,

donne naissance au phénomène d'exode rural et aux migrations. Il n'était donc pas difficile d'envisager des unions entre des membres de cultures différentes. Le mariage interculturel à partir de ce moment occupe une place essentielle dans les études et recherches de par l'ampleur du phénomène et les conséquences qu'il engendre sur la stabilité des sociétés modernes. La volonté de mettre fin à ce phénomène est un projet vain quand on sait que les observations révèlent que les mariages hétérogènes prennent le pas sur les mariages endogènes, au fur et à mesure que les générations se succèdent. Il est à remarquer que la multiplication des mariages interethniques sert de pont pour le passage d'une identité ethnique et individuelle à une identité nationale, parce que le mariage mixte est la confrontation problématique de deux types d'identité ou de cultures bien distinctes.

Par ailleurs, dans les sociétés où la modernisation, le système éducatif, la sensibilisation sont véritablement enracinés, les mariages hétérogènes (interculturels) sont généralement dominants. C'est le cas par exemple de la France où cinq à six pour cent (5 à 6 %) des mariages célébrés officiellement et recensés par l'Etat Civil unissent des conjoints de nationalités différentes (M'sili M. et Neyrand G., 1997). Cette phase marquant une étape évolutive n'est malheureusement pas le vécu quotidien des populations du Togo où les mariages interethniques sont parfois déconseillés par les familles ; il est déjà très difficile pour une famille de donner sa fille en mariage, par amour parental, surtout lorsque l'origine ethnique du prétendant ou sa culture est peu.

En Afrique et surtout au Togo, la question des mariages mixtes demeure malgré l'extension du brassage culturelle, un tabou pour certaines cultures. Ces cultures sont généralement celles qui se considèrent comme modèle, une référence de valeur, la seule culture dont les éléments composants sont rationnels. La question se pose donc, au niveau de la prise en compte de l'identité dans ces sociétés : l'identité individuelle peut-elle primer sur l'identité

collective voire ethnique ? Les critères de choix du (de la) conjoint (e) sont généralement d'ordre ethnique. Les heurts naissent d'une volonté d'un membre de donner place à une identité nationale.

Un autre problème dans l'adoption d'une identité individuelle et ethnique est l'attribution faite aux différentes catégories de la société qui s'avère différente d'un milieu social à un autre, d'une culture à une autre. Les distorsions ne manquent pas de naître quand un mariage est hétérogène. Par exemple, le rôle de la femme dans un couple varie d'une culture à une autre. Un mariage conclu entre un homme d'un milieu où l'on conçoit que la femme est faite pour le foyer, et une femme d'une culture qui prône l'égalité des sexes engendrent des séries de violence de tous ordres quant à la répartition des tâches. Le cas togolais et africain en général se pose plus en termes de conflit de cultures, chaque membre prenant sur lui l'engagement de défendre ses coutumes, sa tradition et son ethnie.

Néanmoins, dans les sociétés où le mariage mixte est autorisé, l'identité nationale ou collective prend le pas sur l'identité individuelle et ethnique en favorisant un brassage culturel, ce qu'on appellera : mixité culturelle. Ainsi le mariage mixte, comme lieu spécifique de rencontre de deux identités distantes, est aussi un point de départ où l'alliance des identités devient nécessaire pour la prise en compte de la dissimilitude réciproque. Il est alors impérieux de se demander si l'option du mariage mixte favorise un temps soit peu, la réconciliation et l'acceptation interethnique.

L'affirmation d'identité, tant individuelle que collective, occupe une place de choix dans la vie des individus dans les sociétés. Elle implique de toute évidence un panorama de palier. L'accent est néanmoins mis particulièrement sur son aspect culturel, qui est généralement plus remarquable dans les pays sous-développés et ceux en voie de développement, bref les pays où la vie des

individus repose essentiellement sur le culte des ancêtres et le poids d'un passé commun.

En tout état de cause, il est un facteur qui incite à porter une réflexion sur la question de l'identité (en ce qui concerne le cas de l'Afrique noire). Les études révèlent l'écart grandissant de développement entre les pays du Nord et ceux du Sud dont l'Afrique. Il s'agit donc de la notion de développement.

Par ricochet, la notion de développement se détermine, non seulement par son caractère en général autocratique mais aussi et surtout par son caractère universel qui s'impose à toutes les sociétés quelles qu'elles soient, de façon immuable mais relative. Voilà pourquoi l'on observe, en majorité dans les pays en voie de développement, notamment les pays africains, l'échec de la plupart des projets et des politiques de développement pré-établis.

L'expansionnisme de cette notion de développement qui d'ailleurs détermine le revenu dans tous les domaines de la vie sociale, définit l'orientation de la cognition collective et individuelle, alors que dans l'euphorie des idéologies de la décolonisation, le développement devrait apparaître comme un soulagement, en tout cas comme un gage de la construction de l'individu, pris dans son sens singulier ou collectif pour favoriser une allégation distinguée de l'identité culturelle, de l'identité personnelle, de l'identité collective.

Si l'occasion nous était offerte de faire un résumé, nous dirions juste que la question de l'identité en Afrique Noire était entendue, avant la souveraineté, par l'élite intellectuelle (les écrivains, les sociologues, les ethnologues, les positivistes, les anthropologues, les autorités politiques...) comme la manifestation d'un sentiment d'une appartenance commune et non un fractionnement en une multitude de sociétés de l'Afrique dans son état colonial.

Par ailleurs, le sectionnement de l'Afrique permettait aux individus de se reconnaître très vite dans un groupe social afin de mener au mieux une lutte sans être confronté aux problèmes d'adaptation à une collectivité et sans tenir compte des règles, normes et lois qui régissent le fonctionnement des sociétés à

populations très importantes. Mais il faut avouer que cette reproduction est très loin de résister dans sa pureté à la crise, sinon aux crises souvent inattendues. L'identité, doit laisser donc l'aspect subjectif pour s'habiller d'une allure objective : la société traditionnelle. En cessant de se considérer comme un être à part entier, loin d'une communauté, l'individu cesse d'être l'objet de tout conflit et de toutes objections.

A partir de là, on peut soutenir que la décolonisation des pays africains a suscité d'innombrables conflits d'identité ressentis surtout dans le dialogue ethnique face à une volonté d'affirmation d'une cognition nationale. Des conflits sortiront un vainqueur : soit l'identité ethnique qui actuellement occupe une place primordiale dans la vie des individus et de l'ensemble de leur groupe social, soit l'identité nationale, gage de tout développement harmonieux intégral et fiable. Les études récemment menées tendent à prôner l'identité nationale dans la société pour favoriser une cohésion sociale dans le souci du bien commun. Elles ne manquent pas de relever les problèmes dans l'adoption d'une identité ethnique commune, soit nationale dans la cas d'un pays comme le Togo et, régionale voire africaine pour le continent.

Le processus de décolonisation des pays africains a été marqué par la naissance de plusieurs types de groupes sociaux, aussi appelé tribus, clans.... Au nombre de ceux-ci, les plus connus sont très souvent les groupes traditionnels, essentiellement marqués par la forte hiérarchisation et une mobilité faible et même quasi nulle (la chefferie, les groupes religieux, les groupements villageois) et les groupes modernes créés par le système éducatif. Il en découle de ce fait les conséquences de l'introduction du système éducatif qui sont entre autres : la reproduction à l'identique des comportements nouveaux qui contrastent avec les normes traditionnelles.

Les catégories socioprofessionnelles naissent aussi avec leur mobilité très faible. On observe ainsi, la classe des cadres (intellectuels), la classe des agriculteurs, la classe pêcheurs. Il va sans dire que l'Afrique, si elle veut éviter à

l'avenir des drames importants, ne peut se désintéresser de ce type d'évolution et qu'en tout état de cause une politique sociale conséquente doit veiller à l'harmonisation des groupes sociaux (comme hier elle veillait déjà à la conciliation de la conscience ethnique et de la conscience nationale).

L'identité de l'Afrique n'est totalement ni dans le présent et encore moins uniquement dans son passé. Il appartient donc à la recherche scientifique de construire d'une manière plus consciente et plus réaliste cette identité qu'on veut affirmer à travers le modèle de gouvernance étatique.

Sous un autre registre, l'analyse du fonctionnement des organisations africaines demeure tributaire du paradigme ethnique. Pour les théoriciens et les praticiens du management, il est donc plus important de s'interroger sur le lien qui peut exister entre l'ethnicité et les pratiques managériales des structures économiques. Cette question est importante pour une recherche en Sociologie Urbaine et très significatif dans le cas du Togo, compte tenu des bouleversements qu'a connu le pays, en particulier Lomé, la capitale togolaise. Il s'agit de voir dans quelles mesures le thème de l'ethnicité est présent dans les visions et les pratiques économiques, et comment cette présence est susceptible d'avoir un impact positif et négatif sur le fonctionnement des organisations dans la ville de Lomé. Cette démarche ne peut aboutir sans prendre en compte la question ethnique dans l'organisation et la gestion des systèmes socioéconomiques (marchés, supermarchés, entreprises).

L'ethnicité ainsi considérée comme catégorie fondamentale et enjeu essentiel des stratégies politique, économique et culturelle, dans le contexte d'un monde en mutation sera de plus en plus sollicitée dans l'exploitation et la compréhension des phénomènes socioculturels. Aussi peut-on comprendre à travers La Parenthèse de Sang de Sony Labou TANSI (1981), que l'ethnicité soit le moteur essentiel des régimes au pouvoir dans les pays pluriethniques, puisqu'on s'en sert comme motif pour expliquer les règlements de comptes et les épurations ethniques. Dès lors, les conflits interethniques en Afrique, le

génocide rwandais, la lutte pour le pouvoir en Côte d'Ivoire, le problème de la protection des minorités au Cameroun ou dans d'autres pays africains, l'état de déliquescence des économies africaines, font appel à une prise en compte sérieuse de la gouvernance des organisations de l'Etat et particulièrement à la réouverture du débat sur l'ethnicité au Togo.

Dans ce cadre, les paradigmes sont remis en cause et les capacités de recherche et d'analyse désormais très sollicitées. Le chercheur en sciences sociales est ainsi appelé à apporter sa contribution pour expliquer, comprendre et interpréter les interrelations entre l'ethnie, l'ethnicité, la culture et les problèmes posés d'une part, par la mondialisation de l'économie et, d'autre part, par les efforts de paix et d'harmonie nationale.

Dans ce nouveau contexte, de nombreux débats dont peut dépendre l'avenir de l'Afrique et plus précisément du Togo, appellent des réflexions en profondeur : la réforme institutionnelle apparue au niveau de l'Etat comme l'impose les Programmes d'Ajustements Structurels (PAS) en tant que nécessité pour la relance économique des pays africains, peut-elle réussir, en ignorant la contrainte de l'environnement socioculturel ?

Réduit à un simple « gendarme » par la mondialisation économique, que doit faire l'Etat, quand on sait que sa non légitimité renforce le lien entre l'individu et son ethnie ? Le processus démocratique qui doit accompagner la réforme des institutions désormais engagées dans le processus de croissance, est-il réalisable avec les sociétés à pluralité ethnique ? Comment articuler citoyenneté, ethnicité et interculturalité, lorsqu'on sait que la démocratie formelle ne les prend pas en compte ? Si toutes ces méthodes dont le but est d'harmoniser la nation dans le sens d'une paix juste et d'une équité sociale durable, sont loin d'aboutir, quelles peuvent en être les lacunes ? Y'a-t-il en définitive, des propositions concrètes de la société togolaise, en ce qui concerne l'harmonie nationale, la réconciliation et la paix durable ? Ces interrogations peuvent se résumer en une seule : comment expliquer les interactions entre

Loméens en situation de rivalité interethnique quand on suppose qu'au contact de la réalité sociale togolaise, la réclamation identitaire ethnique, fragilise la construction de l'Etat-Nation ?

On peut, à la lumière de ce qui précède, croire que la diversité ethnique qui caractérise l'espace urbain Loméen est porteur de rivalités entre les habitants et d'instabilité nationale eu égard aux réclamations identitaires ethniques. A l'image de la capitale togolaise, dans la plupart des autres pays africains, la ville concentre toutes les ambiguïtés, les contradictions et les conflits d'un monde multiculturel, le plus souvent soumis à l'agitation du désordre des volontés individuelles et le désir de l'Etat de restaurer l'ordre dans une société qui cherche de nouveaux repères d'existence. Ainsi, considérée au prime abord comme l'outil du passage des sociétés à la modernité, la ville est désormais le lieu central de tous les enjeux, et de plus en plus un problème, ce que résume la question urbaine. La ville de Lomé, dans sa conception la plus simple, est le lieu de civilisation issue de cultures diverses, une forme particulière d'organisation sociale et de gouvernement. Elle est un espace de « rencontre et d'interactivité avant d'être un espace politique et administratif » (Robert ESCALLIER, 2006).

A travers les rencontres et la connaissance de l'autre, les échanges de signes et de symboles, la ville s'affirme comme le lieu de l'intégration par excellence. Il naît des interactions culturelles et sociales de toute sorte, ce qui entretient le phénomène d'échange interindividuel. Au vu des différentes situations d'acculturation en présence au Togo, suite à sa population composite ethniquement, et qui se traduisent par leur niveau de frottement entre les différents peuples cohabitant le milieu, l'on se pose la question de savoir les enjeux et les implications qui surgissent ? La vie se produit-elle suivant des complicités ou est-ce un jeu de couteaux à double tranchants ? La citoyenneté est-elle évidente dans ce jeu des hybrides qui, tous luttent pour leur intégrité ethnique et culturelle, tout en chérissant leur passé ou origine avec le souhait de le voir se répandre partout ?

L'étude des phénomènes de la communication interculturelle, les processus de transfert et les figures d'intermédiaires, déterminent de façon décisive les processus interculturels et les modèles d'identité et de perception qu'ils véhiculent, par les journalistes, hommes politiques, diplomates, enseignants, managers, éducateurs, travailleurs sociaux, scientifiques, etc. Une de leurs fonctions est d'établir des liens communicatifs entre les membres de cultures différentes et de résoudre, par leurs actions pratiques mais aussi communicatives, les conflits qui peuvent en résulter.

L'essentiel de la réflexion est de penser et d'analyser la communication interculturelle comme un processus de relations entre les cultures citadines, incluant l'interaction directe et verbale, mais englobant aussi l'ensemble des processus de communication liant des cultures différentes. Les thèmes qui feront l'objet d'étude dans la présente recherche sont :

- La constitution discursive des problèmes publics, leur institutionnalisation à travers les médias, l'action publique et les groupes d'intérêts (par exemple professionnels) ainsi que leurs incidences sur les façons de catégoriser les groupes sociaux dans l'espace public,
- La réception et la « consommation » des produits médiatiques, leur rôle dans la modification des identités et des pratiques de différentes catégories sociales, à l'exemple des groupes de jeunes ou des groupements religieux,
- Les mobilisations collectives et la recomposition des identités dans des situations de communications spécifiques, dans les domaines du travail, de la politique, de la migration ou pour des populations particulières (étrangers, jeunes, femmes, professionnels, etc.) ;
- Les interactions et pratiques sociales en situation dans diverses institutions (judiciaires, services sociaux, etc.) ;
- Les transformations de l'Etat et de la gouvernance, les conceptions de l'Etat-nation et de la citoyenneté, l'impact des politiques publiques sur les acteurs sociaux et la reconsidération du phénomène ethnique dans toute sa globalité, en

vue d'une justice équitable, gage du développement humain durable des sociétés à pluralité ethnique, comme c'est le cas des pays africains dont le Togo.

Un autre aspect de la recherche concerne les médias vus comme un des moyens de circulation et de propagation de l'information. Les médias ont souvent été à l'origine de la dénonciation de certains scandales, ou « affaires » qui ont conduit à la chute ou à la déstabilisation de bien des gouvernements dans le monde. On peut retenir entre autres l'affaire de l'assassinat du journaliste Norbert ZONGO au Burkina-Faso (Festival International de la Liberté d'Expression et de la Presse (FILEP), 2^e édition, 2007; Le Monde Diplomatique, 1999) ou de l'incarcération du leader politique Sud-Africain Nelson Mandela (OSSAMA, 2007). A partir de ce constat, les médias ne joueraient-ils pas un rôle de contre-pouvoir et ne paraîtraient-ils pas comme une garantie contre les excès des structures des pouvoirs politique, économique et religieux ?

Les médias ont une influence certaine sur l'évolution de la société. Cette influence est négative dès lors que la société bascule dans une situation anémique (comme les périodes de troubles politiques ou de conflits socio-ethniques). Le plus souvent, ce phénomène est ressenti dans les villes suite à leur caractère multi-ethnique ; par contre, la communication médiatique est profitable quand la société s'engage dans le respect des lois sociales. Il devient donc nécessaire de rechercher des réelles formes d'expressions médiatiques, ce qui permettrait de rendre positive leur influence sur les rapports socio-ethniques, étant donnée la situation pluriethnique de la ville de Lomé qui, est une miniaturisation sur le plan socioculturel du Togo.

C'est justement vers ces décisions politiques et médiatiques difficilement assimilables, ce que Martin (1989) nomme les objets politiques non identifiés (OPNI), que la présente étude tente de comprendre les dynamiques à l'œuvre dans la crise actuelle de la construction nationale. Aussi, en tant que cadre de rencontre entre individus d'horizons divers (vue la multitude ethnique du Togo)

et de cultures variées, la ville de Lomé paraît la mieux adaptée comme site d'observation car, « les villes sont des lieux où se posent de profondes questions d'appartenance et d'identité. C'est à l'échelle de la ville que l'idée de communauté et de culture partagées devient particulièrement problématique comme base de citoyenneté » (Rogers, 1998 :13.).

Sur un autre plan, étant les seuls moyens efficaces de publication ou de divulgation des informations, les médias auraient joué un rôle non négligeable dans les mésententes et conflits interethniques. Ils sont par exemple les porteurs des voies des politiciens vers leurs électeurs. En effet, les médias sont dans la plupart des pays au service des régimes au pouvoir. Comment ces derniers les utilisent-ils sur ce continent noir pluriethnique et plurilingue, surtout lorsqu'on sait que la langue prisée est un facteur fondamental dans l'adhésion au sentiment nationaliste des différents agents sociaux ?

Pour ce travail, peut-on soutenir d'abord, étant donné l'importance de la langue dans la différenciation ethnique, que le système politico-linguistique en lien avec l'ethnie au Togo à travers les médias explique la fragilité de l'Etat-nation en mettant à rude épreuve le processus d'harmonisation nationale ? Avec les différents atouts de la langue, d'abord comme moyen de communication, de rapprochement et d'union des peuples, l'on serait aussi tenté dans une autre réflexion sur le contrecoup de cet avantage ; en d'autres termes, la langue pourrait aussi être un facteur de fragilité sociale, à partir du moment où les individus concernés ne se comprennent pas. De ce point de vue, tout processus et moyen de communication se voient indexer par les politiques de la communication en vigueur dans un état. Au Togo, comme dans la plupart des pays, les médias jouent un rôle inaliénable et sans précédent.

Aussi la politique linguistique véhiculée par les médias dans le sens d'une intervention équitable, témoigne de la valeur et l'importance accordées aux

différentes langues ethniques, alors la considération équitable des différentes langues d'un pays serait un facteur déterminant du processus d'harmonisation nationale entre les différents peuples. Mais la vraie interrogation concerne le modèle d'équitabilité établi par la politique linguistique.

De plus, la suppression des inégalités ethniques renforcerait-elle le sentiment d'acceptation de l'autre, d'amour mutuel, et d'adhésion nationaliste ?

Sur le plan de la gestion administrative, la gouvernance se définit comme l'exercice de l'autorité politique, administrative, sociale et économique visant à assurer un développement participatif et durable sur le plan économique, social, éducatif, culturel et environnemental, et ce, afin de répondre aux besoins des populations en services de base (emploi, logement, santé, éducation, culture,...), sans distinction de genre, d'origine ou autres. Elle suggère le respect des valeurs universelles de la démocratie qui sous entend l'existence du pluripartisme, de syndicats et d'élections libres et démocratiques permettant aux citoyens de choisir librement leurs représentants. La gouvernance veut aussi se référer à une méthodologie qui permet de combattre les négligences, de supprimer les retards et d'éradiquer les mauvaises pratiques. Elle stipule des exigences de qualité et de quantité, notamment dans la lutte contre les dysfonctionnements qui peuvent affecter la vie des citoyens et perturber l'activité des institutions publiques et administratives.

Mais l'intérêt pour la gouvernance ne peut être la préoccupation d'un seul groupe de personnes : gouvernements, partis politiques, syndicats, parlements, spécialistes de la gestion publique, ONG, Universités, secteur privé, etc. Cet intérêt gagne à être partagé, voire à représenter une exigence citoyenne et suppose d'ouvrir la voie au dialogue et à la participation, et d'accepter que le citoyen, agissant individuellement ou collectivement, puisse faire connaître ses critiques au sujet des actions de développement.

Dès lors, la gouvernance requiert la mise en place d'outils et de mécanismes de coopération et de régulation entre l'Etat, les pouvoirs

décentralisés et les acteurs de la société de façon à pouvoir négocier les changements, à promouvoir le partenariat, à éviter les blocages et les conflits, et à faciliter l'application des décisions. La situation togolaise suscite une interrogation, celle de savoir si la gouvernance a une relation avec les institutions ethniques en présence ; d'une certaine manière, la probable question est celle du respect équitable des différentes ethnies en présence, étant donné que ce sont les fils de tout bord du territoire togolais qui en sont concernés.

I.2. Les hypothèses : éléments de définition

Toute recherche, pour être validée, a besoin d'avoir des bases scientifiques solides. Pour ce faire, elle s'inspire des travaux précédents qui lui permettent de juger son raisonnement et réorienter son débat ou reformuler ses hypothèses. Ainsi toute véritable recherche doit être composée d'une ou de plusieurs hypothèses de travail. Comme l'affirment QUIVY et CAMPENHOUDT : « l'hypothèse traduit par définition cet esprit de découverte qui caractérise tout travail scientifique. Mais en même temps, l'hypothèse procure à la recherche un fil conducteur particulièrement efficace » (1988 : 112).

Une hypothèse se veut être l'énoncé spécifique annonciateur. Elle décrit en termes concrets (plutôt que théoriques) quelle devrait être l'issue d'une étude. C'est une proposition de réponse à une question posée. L'organisation d'une recherche autour d'hypothèses de travail constitue un excellent moyen de la mener avec ordre et rigueur sans sacrifier pour autant l'esprit de découverte et de curiosité. Davantage, un travail ne peut être considéré comme une véritable recherche s'il ne se structure pas autour d'une ou plusieurs hypothèses. L'hypothèse est donc une proposition concernant la valeur d'un paramètre, la loi probabiliste à l'origine du caractère des types d'observation. C'est une

proposition ou un ensemble de propositions, qui constitue le point de départ de la démonstration.

Une hypothèse est donc une proposition provisoire, une présomption qui demande à être vérifiée et dans ce cas, elle permet au chercheur de formuler des relations entre des faits significatifs. « L'hypothèse doit aussi avoir une valeur explicative, c'est-à-dire qu'elle doit offrir une explication du phénomène étudié » (OLIVIER et al, 2007 :81). Les hypothèses naissent des questions posées, mettent en cause des faits réels et permettent d'accéder à un niveau supérieur dans la découverte de la réalité sociale (GRAWITZ, 2001).

I.2.1. Les hypothèses de la recherche

Vu la pertinence et le caractère multiforme de la recherche sur l'ethnicité et l'interculturalité en zones urbaines au Togo, dans la perspective de la problématique de l'harmonie nationale en situations de rivalités ethnique et régionale dans la ville de Lomé, il a été retenu deux sortes d'hypothèses (principale et spécifiques).

I.2.2. Hypothèse principale

De façon générale, on retient pour cette étude, que la réclamation identitaire ethnique, fragilise la construction de l'Etat-Nation et se manifeste sur le plan de la communication interindividuelle et interethnique, étant donné que les barrières linguistique et ethnique expliquent la fragilité de l'Etat-nation en mettant à rude épreuve le processus de l'unité nationale.

I.2.3. Hypothèses secondaires ou opérationnelles

Mieux comprendre le postulat ci-haut énuméré, revient à cerner la complexité urbaine du fait ethnique, ce qui rouvre la pensée sur le fait que :

- La diversité ethnique qui caractérise l'espace urbain à Lomé est source de rivalités entre les habitants.
- L'unité nationale est instable grâce aux réclamations identitaires ethniques.
- La politique linguistique véhiculée à travers les médias dans le sens d'une intervention équitable, témoigne de la valeur et l'importance accordées aux différentes langues ethniques.
- La considération équitable des différentes langues ethniques est un facteur déterminant du processus de cohésion sociale entre les différents peuples.
- La suppression des inégalités ethniques renforce le sentiment d'acceptation de l'autre, d'amour mutuel, et d'adhésion nationaliste.

I.3. Les objectifs de la recherche

Pour toute recherche qui, en général, commence par une vision assez floue, simple et incomplète de ce que l'on veut étudier (citons l'exemple de la présente recherche sur l'ethnicité et l'interculturalité, il y a une multitude de problèmes et d'aspects particuliers à étudier), il convient de définir, clairement, les principaux objectifs poursuivis, de circonscrire l'attitude du chercheur en focalisant sa pensée sur une panoplie de directives précises. Dans le cas présent, le lien est mis sur la problématique de l'harmonie nationale en situation de rivalités ethnique et régionale dans la ville de Lomé. Les objectifs principaux sont ainsi sommairement précisés en termes d'étendue, de portée, de temps, de moyens, de lieux... (AKTOUF, 1987)

I.3.1 - Objectif général

Tout comme les hypothèses, les objectifs de la recherche centrée sur la problématique de l'unité nationale au Togo, cherche à identifier les situations de rivalités ethnique et culturelle des habitants de Lomé, en situation de crise.

Par ailleurs, l'étude cherche à identifier les situations de rivalités ethnique et culturelle des habitants de Lomé, en situation de crise et vise à relever l'impact de la médiatisation de certaines langues maternelles, sur les relations interpersonnelles.

I.3.2 - Objectifs spécifiques

D'une manière spécifique, cette étude cherche à :

- analyser les comportements des habitants de Lomé qui conduisent aux conflits ethniques.
- identifier les quartiers qui sont plus exposés à ces tensions et mésententes ethniques.
- rechercher les facteurs favorables à l'édification d'une harmonie nationale.

A la suite des points énumérés, de façon concise et pratique, l'étude permettra :

- répertorier les ethnies et langues nationales sujettes de discrimination,
- identifier les critères de sélection des langues locales ou nationales à médiatiser.
- déterminer les motivations qui sous-tendent l'inégalité dans les choix linguistiques.
- démontrer que l'inégale intervention des langues nationales dans les émissions médiatiques explique les choix préférentiels des auditeurs et téléspectateurs.
- démontrer que ces inégalités de traitement des langues des différentes ethnies engendrent une crise de cohésion nationale.

- Analyser les comportements des habitants de Lomé qui conduisent aux conflits ethniques.

I.4. L'intérêt de l'étude

I.4.1. Les questions de la recherche

La manière d'appréhender un fait social en sciences sociales dépend du type de problème ou de la question qui s'offre au chercheur. Il existe plusieurs types de problèmes que l'on peut poser en recherche. Suivant les objectifs de cette recherche axée sur la démonstration des irrégularités sociales liées au fait ethnique dans la ville de Lomé, l'on peut dire qu'il a affaire à un problème qui concerne une recherche dite fondamentale, c'est-à-dire « qui s'attaque aux fondements d'un aspect quelconque d'un domaine donné » (AKTOUF, 1987 : 32). Ici, il s'agit du phénomène de l'ethnicité et de l'interculturalité en zones urbaines, domaine de prédilection de la sociologie urbaine. Bien que la problématique de l'harmonie nationale soit suggérée théoriquement, elle suscite une application sociale de ses principes, afin d'en relever les conséquences qui feront l'objet de nouvelles mises en causes ouvrant ainsi le champ à d'autres recherches.

Dans le cadre de cette thèse en sociologie urbaine, la problématique de la recherche menée porte sur l'analyse du vécu minoritaire, à travers les représentations sociales des groupes ethniques et culturels. Cette démarche pourrait permettre une approche, limitée et exploratoire, de l'identité nationale en vue d'une vision qualitative de la citoyenneté togolaise.

Au prime abord, le phénomène de l'ethnicité et de l'interculturalité ne peut être cerné sans une analyse préalable de la question de l'identité. De la même façon le terme identité doit être étudié singulièrement (identité

individuelle), avant de faire l'objet d'un questionnement dans un sens large comme celui du groupe (identité collective).

Tout comme certains chercheurs, on consent que l'identité est un processus qui passe par les opérations de restructuration et des déstructurations successives de la personnalité : les opérations de restructuration se matérialisant dans des conduites d'identification (Freud, 1967 ; Ericson, 1972 ; Zavalloni, 1972). Ainsi, tout comme affirmé un peu plus haut, ce processus est en même temps, individuel (l'identité comme façon personnelle de vivre son rôle) et social (l'identité comme mode de reconnaissance commun, aux membres d'un groupe). Dans ce travail, il sera fait un emploi fréquent du terme « identité » pour désigner l'ensemble organisé de représentations, de connaissances, de souvenirs qui permet la reconnaissance d'un groupe culturel ou ethnique, ou d'un individu de ce groupe, par les membres de ce groupe, et par ricochet son rejet par les autres et les conditions de son acceptation par ces derniers.

On pourra penser l'identité togolaise, comme la résultante des processus de différenciation et exclusion au niveau ethnique, qui ponctue l'histoire du pays, et de ce fait, aussi comme un moyen de défense d'un groupe ethnique, ou d'un individu, menacé par l'autre. Ce travail n'est qu'une partie du socle, dans l'étude précise de l'identité ethnique togolaise, recherche faite sous l'angle des représentations de soi : le concept d'Etat-Nation ou de citoyenneté togolaise, s'il est basé sur un idéal de culture spécifiquement togolaise, se met en place en prenant appui aussi sur des représentations de soi et de l'autre, suivant un rapport de dominant (majorité ethnique) et minoritaire, et donc sur les préjugés, stéréotypés, en cours dans la société togolaise.

Cette recherche se fait suivant deux axes principaux :

- la mesure de l'importance de la matrice culturelle d'origine, et l'influence, des stéréotypes dominants, dans la constitution de l'identité citoyenne : comment un togolais peut-il se savoir togolais ? Qu'est ce qu'un togolais est perçu par un

autre ? Quelles représentations dans un rapport de dominance, un groupe ethnique se fait-il de soi et de ses membres ?

- le système de communication sociale étant aussi fondamental dans ce type de recherche, les ethnies ayant des spécificités langagières et éducationnelles propres, quels seraient les atouts d'une valorisation équitable des différentes langues ethniques ? En revoyant le vécu de cet état pluriethnique, les efforts d'institution de certaines langues ethniques dans un rapport social de force, les réactions des individus face à ces décisions négatives, les influences médiatiques de certaines langues sur les rapports socio-ethniques, les représentations du soi ethnique au différents niveaux (professionnel, éducationnel, religieux) de la vie sociale, on serait enclin à se demander le modèle de restructuration des instances et décisions de ce pays, pour une évolution vers l'harmonie nationale.

Enfin, cette recherche permet de recueillir les données de façon directe sur le terrain (dans la ville de Lomé) en partant des observations des comportements de la population. A cet effet, un effort sera focalisé sur l'appréhension de la dynamique de l'urbain et la constitution d'une identité citoyenne, à travers l'analyse du vécu ou statut de minorité ethnique, en particulier dans sa relation aux représentations collectives des sociétés équivalente et dominante, et aux représentations des immigrants.

I.4.2. Les différentes approches du phénomène étudié

Toute société, de par ses traditions, rites, valeurs et normes, se distingue des autres communautés par une des ses idéologies. Les recherches sociologiques parlent de « *particularisme* » qui est une idéologie dynamisant un groupe social donné. Le particularisme n'est pas seulement du ressort des sciences politiques mais aussi de la psychologie politique ; voilà pourquoi elle fonde son idéologie sur l'identité culturelle généralement considéré comme l'élément particulier dans chaque groupe social. L'individu dans le processus de

socialisation acquiert les éléments culturels de sa société qui le différencie des individus d'un groupe différent. C'est donc l'identité culturelle elle-même qui crée le particularisme des sociétés et instaure les différences ethniques.

Le concept « culture » revêt, juste avant 1950, un sens unique pour tous les chercheurs. Ce n'est qu'au début des années 50 que ce concept éclate en une kyrielle de conceptions en prenant des significations variées d'un auteur à un autre. Cet éclatement s'accompagne des questionnements éthiques fondés sur le problème de l'identité ethnique, des mouvements de revendication d'identité régionale, culturelle et « représentent sans doute actuellement dans le monde les causes les plus importantes de conflits armés » (Hechter and Levi 1979).

Ces mouvements sont observables autant dans les sociétés post-coloniales, à faible élan de développement, qui ont subi une forte **disséquation** des structures hiérarchiques ; que les sociétés post-industrielles fortement centrées sur le désir d'une distinction des collectivités qui réclament une plus grande autonomie régionale. Les conséquences des conflits interculturels sans cesse croissants sont à l'origine de l'attention qu'accordent de nombreux travaux anglo-saxons qui peuvent être répartis en quatre grandes tendances :

Une première approche dite « primordialiste » considère le groupe ethnique comme une unité culturelle qui se caractérise par un certain nombre de traits objectifs dont les attributs objectifs sont la langue, le territoire, certaines formes d'organisation politique, sociale, économique ou religieuse (Francis 1952, Naroll 1964). Ces particularités font de l'identité ethnique un fait inné, pur, spontané, donc, « primordial ». Elle est pour l'individu « une identité de groupe fondamentale » qui se traduit par une sensation d'appartenance au groupe ethnique (Isaacs 1975). L'ethnicité, expression qui dérive de ce premier sens du groupe ethnique, constitue pour Glazer and Moynihan (1975) le caractère et la qualité d'un groupe ethnique. Même si ces deux auteurs sont les premiers à remarquer la persistance du phénomène ethnique dans les sociétés africaines,

l'ethnicité revêt pour eux un caractère trop linéaire qu'elle ne l'est. Voilà pourquoi Francis (1976), au-delà des perceptions subjectives considère l'ethnicité comme « un type de relation universelle ». Plax (1976) ne tardera pas à dire, après avoir fait remarquer que l'ethnicité est un fait inhérent au groupe dit « domestique », que l'ethnicité est un phénomène « inerte ». Et pourtant, on peut se demander pourquoi certains individus tendent à s'identifier à un autre groupe ethnique que la leur.

Une deuxième approche met en relation ethnicité et différences sociales. Les conflits interethniques naissent généralement d'un partage inéquitable des ressources disponibles et d'un partage territorial inégal. L'ethnicité devient le produit d'une prise de conscience ethnique. Cet outil conceptuel, né dans les années 30 pour décrire les relations entre blancs et noirs dans le sud des Etats-Unis (Kleif 1978) a été utilisé par différents chercheurs (Stavenhagen 1965, Van den Berghe 1967, Rioux 1969) dans des contextes géographiques très divers et systématisé par Blauner (1969, 1972) qui en fait un concept clef dans l'analyse des relations ethniques et raciales.

Hechter (1975) est l'un des auteurs à avoir appliqué le concept à son analyse des conflits ethno-régionaux. Il s'attèle à montrer comment et pourquoi les inégalités socio-économiques coïncident parfaitement avec les frontières ethniques et culturelles, d'où la naissance d'une stratification socio-économico-politique qui alimente les différences culturelles.

Ce courant de pensée ne fait néanmoins pas l'unanimité. Il a vu fuser des critiques de plusieurs auteurs. Au nombre de ceux-ci, Reece (1979), Palloni (1979) mais c'est surtout Van de Berghe (1974) qui se pose en faux contre cette théorie. Selon Van den Berghe le « colonialisme interne » n'existe que « si l'on a affaire à des groupes ethniques territorialement distincts qui ont un statut juridique différent et entretiennent entre eux une relation d'interdépendance asymétrique sur le plan politique et économique ». Il s'appliquerait donc aux Zoulous d'Afrique du Sud, aux Navahos des Etats-Unis, aux Arabes d'Israël.

Dans le cas du Togo, il s'agit d'une situation qui prête un double flancs. Même si le « colonialisme interne » ne se vérifie pas objectivement sur le plan politico-juridique, il s'applique dans tous les faits et gestes et se manifeste à travers des diverses actions (Weber, op-cit : Page) posées. La relation entre le niveau économique, social, politique et les frontières ethniques est de facto établie.

L'instrumentalisme est le nom attribué à la troisième approche qui perçoit le groupe ethnique comme « groupe d'intérêt politique » et l'ethnicité comme une stratégie adaptative de certains groupes qui utilisent leur identité ethnique pour préserver ou conquérir pouvoirs et privilèges (Bell, 1960). Cette démarche se démarque de toute idée selon laquelle le groupe ethnique est statique tout en considérant l'ethnicité comme un processus dynamique et stratégique. L'ethnicité relève selon ce courant de pensée d'un choix individuel d'appartenance ethnique (Despres 1975). Comme le remarque Patterson, « dans un certain contexte social les gens choisissent de souligner leur appartenance ethnique qui devient alors le fondement le plus significatif de leur identité quand il est dans leur plus grand intérêt social et économique de le faire » (Patterson, 1975).

L'entendement du groupe ethnique comme groupe d'intérêt politique est plus précisément l'œuvre de Cohen (1975) qui s'applique plus en milieu urbain que rural du fait de la forte interaction qui existe entre les différentes ethnies présentes sur le contexte social. Les conflits entre différentes cultures nés de la volonté réciproque d'acquérir le prestige et le pouvoir font des groupes ethniques de véritables forces politiques. Si la notion d'intérêt est le principal déterminant des conduites décrites par Cohen, on peut se demander avec Epstein (1978) pourquoi l'affiliation ethnique prend le pas sur l'affiliation de classe ? Que devient le groupe quand les intérêts se déplacent, changent ou disparaissent ?

L'importance du facteur ethnique dans les affirmations identitaires tout comme dans les relations sociales concerne directement cette recherche. Il est donc important de mener une réflexion sur la diversité des groupes musulmans, juifs, hindous, aux Églises ethniques évangéliques ou encore aux recompositions de paroisses catholiques, mais aussi, plus largement, à la place croissante que prend la construction explicite ou implicite de la divergence dans l'affirmation ou la réaffirmation d'une identité, quelle soit « minoritaire » ou « majoritaire », togolaise ou africaine, française ou européenne, religieuse ou laïque.

Deux travaux attrayants suggèrent à cet effet des moyens adéquats pour approfondir une réflexion sur ce concept d'ethnicité. Le premier insiste beaucoup plus « sur le métier de la conception que l'on se fait de la place et du rôle de la culture dans les processus sociaux », par rapport au statut politique et économique (A. Bastenier, 2004). Le second propose de parcourir la sociologie wébérienne des relations ethniques (E. Winter, 2004).

Albert Bastenier tente de comprendre quant à lui, la question de l'ethnicité par une relecture du problème des migrations dans les sociétés africaines qui doit être une question centrale pour penser dans un sens positif les relations humaines. L'observation des différences culturelles conduit à repenser l'organisation sociale des sociétés pour permettre une recomposition et des interactions permanentes. Par exemple, la question de la Construction Nationale des pays africains et surtout du Togo depuis les années des indépendances s'est toujours heurtée à la manipulation subtile des particularités ethniques et tribales. Une attention particulière doit être portée sur le cliché dichotomique artificiel «Nord-Sud», un fait social, dont il faudrait nécessairement tenir compte dans le fondement national.

Chaque société quelle qu'elle soit, possède un caractère spécial qui lui est propre. C'est d'ailleurs cette particularité qui la différencie des autres sociétés et lui donne une image qu'on lui colle comme une étiquette. De nombreuses recherches, dans la première moitié du XX^e siècle sont parvenues à une

conclusion selon laquelle la différence de l'autre est plus une contribution positive à la richesse culturelle de l'ensemble, ce qui leur a permis un épanouissement en Europe et même en Afrique. La floraison de ces recherches est née du fait qu'elles adoptent, non une attitude de non directivité, mais au contraire, poussent à l'adoption d'une identité nationale (Lipiansky 1979).

L'attention particulière accordée à la question de l'identité nationale n'est pas l'apanage d'une volonté de connaissance de ce que l'on nomme « caractères nationaux » afin d'accéder à la vérité absolue, mais un désir ardent d'entamer une marche vers le développement intégral (M. Foucault, 1969). Il est ici question de faire montre de l'importance que jouent les relations interethniques ou interculturelles dans les processus de développement de l'Afrique et précisément du Togo à travers les « formations discursives ». Mais encore faut-il définir les conditions et les modalités de communication interculturelle. Le plus important est la personnification de la nation qui permet de transposer à cet être collectif les mêmes catégories que celles qui sont appliquées à l'individu.

La représentation du caractère nationale tient compte au mieux de toutes les composantes des cultures, des règles, normes et valeurs qui définissent le fonctionnement des communautés, associations et groupements présents sur le territoire nationale (ils ont le plus souvent une connotation positive ou lorsqu'ils ont une valeur négative ils sont dichotomisés de façon à ce que tout défaut apparaisse comme l'envers d'une qualité).

Quoi qu'il en soit, la vision d'une identité nationale n'est pas seulement un fait concernant les structures de la société dont elle en définit l'image mais aussi le résultat ou l'aboutissement de la confrontation entre plusieurs autres identités individuelles ou ethniques.

L'identité collective ne se veut pas seulement et indubitablement un résultat des conduites internes à la tribu mais la finalité des conflits nés des relations

avec les autres collectivités, associations, voisinages... On peut constater, par exemple que l'identité française ne se constitue que dans le mouvement qui l'oppose à l'identité allemande ; comme l'identité togolaise se forge au travers des relations avec la France et les pays frontaliers (Ghana, Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire...). Chaque philosophie, qu'elle soit togolaise, française, allemande..., essaie de chasser par sa clarté, l'ombre angoissante du chaos par la sélection des comportements à intégrer sur le territoire.

L'opposition entre l'identité ethnique Ewé au Sud-Togo, par exemple, et l'identité ethnique Kabyè au Nord-Togo (pour ne citer que ces deux sur les plus de quarante-cinq ethnies du pays) assume une fonction sociale. Les tensions et les clivages internes, nés du refus de l'adoption de l'idéologie égalitaire et démocratique des deux populations et ses individus, sont projetés dans les antagonismes nationaux, dans l'antithèse entre culture et civilisation.

Les deux ensembles idéologiques se doivent de s'attirer sans s'identifier, sans que l'alliage n'entraîne des tensions. Puisqu'un tel alliage a justement pour fonction de remplacer des contradictions réelles de nature économique, sociale ou historique par des contradictions formelles entre traits psychologiques qui, en même tant qu'elles sont posées comme diversité du caractère national sont dissoutes dans l'unité indivisible qui est celle de la philosophie togolaise.

Ainsi, analyser la représentation de l'identité nationale, c'est explorer la relation imaginaire qu'une société entretient avec elle-même et avec ses voisines ; c'est montrer l'appel qu'une telle représentation apporte aux stratégies du groupe social qui en est le destinataire ; c'est dévoiler comment les images qu'elle suscite peuvent capter le désir de ceux à qui elle s'adresse et les rallier à ces stratégies.

I.4.3 - Autres traits sociologiques du fait ethnique

Le phénomène ethnique, à la différence du naturel, est une simple considération sociale, une représentation que les individus partageant la même culture se font, un modèle qui leur permet de s'identifier par rapport aux autres. On en veut pour preuve que, le principe que biologiquement, l'homme blanc, jaune ou noir, a la même constitution anatomique. Pour Max Weber (1964, 1905, op-cit : 57), les phénomènes sociaux ne peuvent pas être assimilés à des phénomènes naturels et le sociologue peut emprunter des concepts ou des exemples à ce qu'il appelle « les sciences de la culture ».

Ainsi les différents domaines des sciences de la culture (ethnicité, racisme) sont des phénomènes sociaux qui méritent d'être étudiés dans toutes leurs complexités. Pour sa part, le Père fondateur de la sociologie française, Emile Durkheim (1893) précise qu'il faut les traiter comme des choses dans leur totalité. Il distingue la conscience individuelle de la conscience collective, ouvrant ainsi d'autres perspectives à la sociologie. D'après lui, la conscience individuelle est l'ensemble des goûts et aptitudes strictement individuels, alors que la conscience collective est formée par des normes et valeurs communes à l'ensemble du groupe social. Par exemple, préférer le bleu au vert relève de la conscience individuelle, alors que préférer la démocratie à la dictature est du domaine de la conscience collective. Les faits sociaux sont l'expression de cette conscience collective. Durkheim (1893, op-cit : 221) les définit comme l'ensemble des actions, pensées et sentiments extérieurs imposés à l'individu par la société, d'où la recherche sur l'ethnicité et l'interculturalité en zones urbaines au Togo et plus précisément à Lomé, permet d'élucider ces faits socio-ethniques, dans leurs différents aspects.

Cette étude permet aussi de mieux cerner leur origine et conception sociales dans cette nouvelle société togolaise ethniquement et culturellement

métissée, en particulier la capitale togolaise, Lomé, où l'on remarque une recomposition sociale des structures primaires ou traditionnelles d'existence, à partir des ethnies et une structuration des quartiers sur la base ethnique. Ceci s'explique par certains faits dans la tendance de cohabitation. Un étranger qui par exemple, vient de mettre pied dans la capitale, recherche en premier lieu un abri, mais avec la condition que cet endroit lui soit sécurisant ; ce qui fait qu'il a plus tendance à rejoindre les habitats des quartiers fortement dominés par des membres issus de sa provenance ethnique ou régionale (NYASSOGBO, 1993). Sur un autre plan, on pourra comprendre comment un être qui privilégie sa culture traditionnelle et qui soit prêt à la défendre au risque de sa vie, puisse agir autrement en s'alliant par l'exemple du mariage à un conjoint ethniquement différent.

Cette étude est aussi un apport à la réalité sociale africaine surtout togolaise, où, au lieu d'une « lutte des classes » (Karl Marx, 1859, op-cit : 3), il se passe plutôt des conflits ethniques, même s'ils ne sont pas ouverts. De plus, après la conceptualisation de ces faits sociaux (plus haut avec Weber, op. cit.), circonscrire les efforts d'harmonisation nationale, entrepris par les dirigeants togolais et aussi les quelques lacunes décelées dans les méthodes concourant au processus de réconciliation, lacunes qui sont un frein à l'accomplissement du processus de paix et d'acceptation mutuelle entre les fils de la nation togolaise. Une contribution, aussi modeste soit-elle, surtout dans cette avancée vers la mondialisation politico-économique, et plus encore au moment où plusieurs rencontres entre protagonistes politiques sont centrées sur le retour de l'entente cordiale et la paix durable au Togo.

Mais, il est recurrent de constater que tout ces efforts sont presque vains suite à l'attachement individuel des habitants à leur patrimoine culturel au devant duquel : la langue. La diversité linguistique ne présuppose pas une inégalité dans la valorisation des différentes langues. Elle devrait paraître plutôt comme « le spot » cervical qui, à l'image de son rôle sur l'oscillographe,

rappellerait à l'homme qu'il a en face de lui, un être humain semblable, dont la différence linguistique et culturelle n'est rien d'autre que la possession d'une valeur ou richesse culturelle (un manque à gagner), objet d'intérêt scientifique, car contribuant aussi au développement. Or, ces échos linguistiques se répandent plus par les médias que tout autre moyen de communication, frustrant ainsi plus d'un citoyen.

Ainsi, parler des influences médiatiques revient à mettre en rapport les thèmes de «Communication, Politique et Société » et à articuler les dimensions de la communication et des médias, de la politique, de l'Etat et de l'action publique ainsi que des dynamiques identitaires, de l'altérité et des mouvements sociaux. Aussi pour cerner les différents aspects de cette recherche, il est important que le chercheur en sciences sociales, marque une réflexion particulière les formes et représentations issues de l'application abusive des lois linguistiques sur l'étendue du territoire national, ce qui lui vaut une reprise des différents points énumérés ci-dessous :

- La constitution discursive des problèmes publics, leur institutionnalisation à travers les médias, l'action publique et les groupes d'intérêts (par exemple professionnels) ainsi que leurs incidences sur les façons de catégoriser les groupes sociaux dans l'espace public,
- La réception et la « consommation » des produits médiatiques, leur rôle dans la modification des identités et des pratiques de différentes catégories sociales, à l'exemple des groupes de jeunes ou des groupements religieux,
- Les mobilisations collectives et la recomposition des identités dans des situations de communications spécifiques, dans les domaines du travail, de la politique, de la migration ou pour des populations particulières (étrangers, jeunes, femmes, professionnels, etc.) ;
- Les interactions et pratiques sociales en situation dans diverses institutions (judiciaires, services sociaux, etc.) ;

- Les transformations de l'Etat et de la gouvernance, les conceptions de l'Etat-nation et de la citoyenneté, l'impact des politiques publiques sur les acteurs sociaux et la reconsidération du phénomène ethnique dans toute sa globalité, en vue d'une justice équitable, gage du développement humain durable des sociétés à pluralité ethnique, comme c'est le cas des pays africains dont le Togo.

I.5. Les cadres de la recherche ou de références théoriques

On entend souvent parler (à propos d'un même sujet, d'une même matière, d'un même concept ...) d'approche à caractère rationaliste, ou idéaliste, ou matérialiste... ou encore structuraliste, fonctionnaliste. On appelle cadres ces arrière-fonds philosophiques ou doctrinaux ou même parfois idéologiques, qui, au-delà des systèmes ou théories qu'on va bientôt aborder (qui sont plutôt des modes opératoires spécifiques de l'appréhension des sciences sociales du phénomène de l'ethnicité), caractérisent certaines manières méthodologiques propres à cette recherche. Ces cadres servent à éclaircir l'attitude adoptée et à circonscrire le système référentiel de travail, ce qui favorisera la signification des phénomènes d'ethnicité et d'interculturalité étudiés et leur interprétation. Cette recherche s'est plus basée sur certains de ces cadres³, les plus largement répandus, en matière d'organisations, soit :

I.5.1 – Le rationalisme

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un cadre basé sur la raison (« ratio ») et ses capacités pures, intrinsèques (AKTOUF, 1987). Issu d'une longue tradition qui remonte aux anciens Grecs, et à la lignée platonicienne en particulier, le rationalisme est un sous-produit de l'idéalisme philosophique qui

³ Voir, pour un exposé plus large de ces cadres, dénommés paradigmes dans l'approche des organisations : F. Séguin et J.-F. Chanlat, *L'analyse des organisations — Une anthologie sociologique*, Montréal, Éditions Préfontaine, 1983.

donne la primauté à l'idée, à la pensée, à l'esprit, au détriment du corps, du matériel. Pour les rationalistes, il n'y a de vrai savoir que celui qui est élaboré et construit pièce à pièce par la raison de l'homme. Tout le reste (et notamment les données de l'expérience sensible ou de l'observation directe) n'est qu'épiphénomène, illusion, apparence... La raison doit remettre de l'ordre dans le champ de perceptions et sensations des chercheurs qui font des erreurs sans cesse. Sera digne de foi et exact ce qui satisfait à la raison, ce qui est conforme à ses critères. Le rationalisme est de ce fait un cadre essentiel dans le traitement des données couvrant les relations interethniques

Ce fait s'explique d'une certaine manière et plus encore de la façon suivante : le fait social (ici, fait ethnique) est un donné sensible qui requiert l'aptitude des sens du chercheur, est considéré au prime abord comme subjectif. Or, on sait que ce fait ne peut être objectif, donc acceptable pour tous, donc exact et scientifique, que s'il peut être partagé et connu par plus d'une personne. La raison, seule, permettrait ce passage du subjectif à l'objectif.

I.5.2 – Le fonctionnalisme

Le fonctionnalisme est une approche assez récente qui caractérise la démarche scientifique occidentale en général et américaine en particulier, surtout dans le domaine des sciences sociales. Le monde américain a longtemps et continue d'ailleurs de vivre le coup de la ségrégation raciale, voire ethnique. Appliquée dans ce champ d'« épisodes dramatiques de haine », cette méthode de recherche a permis aux chercheurs de mettre en exergue plusieurs facteurs de compréhension des faits et gestes des acteurs sociaux. Cette démarche part de la notion centrale de fonction dérivée des travaux des anthropologues des écoles anglaises et américaines modernes : les mythes, rites, habitudes... « bizarres » des primitifs, bref leurs façon de vivre et de comprendre leur nature ou environnement, ne sont pas des actes gratuits et absurdes mais sont, au contraire,

des actes qui remplissent chacun une fonction dans un complexe culturel particulier. Par exemple, les rites d'initiation (« akpéma » et « évala » en pays kabyè, la circoncision, le tire à l'arc chez les konkomba), font passer les individus d'une classe d'âge à une autre ; les chants au cours de certains travaux pénibles (entraide au cours des travaux champêtres pour le semi, le sarclage ou la récolte), selon certains rythmes, ont pour fonction d'augmenter le volume d'air respiré pendant l'effort...

Le postulat du fonctionnalisme est le suivant : « À tout élément de toute culture correspond une fonction et à toute fonction correspond un élément » (AKTOUF, 1987 : 23). Sa démarche globale en sciences sociales permet d'identifier les dysfonctions dans les situations analysées et de formuler les solutions propres à les dépasser. Scientifiquement, le fonctionnalisme se présente comme une approche qui dégage d'abord le mode de fonctionnement des systèmes étudiés (leurs fonctions) et ensuite ce qui gêne ce fonctionnement (les dysfonctions) et enfin trouver les moyens de rétablir la fonctionnalité de l'ensemble. Il est très fondamental pour cette étude sur l'ethnicité et l'interculturalité des sociétés africaines et togolaises en particulier dans une problématique de l'harmonie sociale en zones urbaines.

I.6. L'analyse des formations ethno-culturelles

L'homme est confronté, dès sa naissance, à la question de la socialisation qui se traduit par une multitude de processus d'adaptation aux normes, valeurs et habitudes qui régissent le fonctionnement de la société et créer ce que l'on peut appeler aujourd'hui des communautés ou encore des groupes sociaux. Il est le produit d'un groupe social donné. Il vit en constante relation avec les autres, tant au niveau des groupes primaires que sont la famille et les groupes de pairs, qu'à l'échelle des cercles professionnels ou de loisirs. La nécessité s'impose depuis

toujours et surtout de nos jours avec le processus de la mondialisation et de globalisation sur une vie au sein des associations de toutes natures qui, luttent pour une cause quelconque qui leur confère un statut dans la vie sociale.

I.6.1. La formation de la personnalité : *L'enfant et sa socialisation en Afrique noir*

Au-delà du statut d'enfant, l'éducation de la fille diffère en bien des points de celle du garçon, ce qui se traduit par l'inversion dans le temps, du mariage du garçon qui intervient seulement après son initiation et s'effectue antérieurement chez la fille. Chacun d'eux se situe ainsi dans un itinéraire social qui lui est propre, et il s'avère que si le garçon cherche à s'identifier à l'image du père puisée dans le réseau de parenté (groupe de paternel et des maternels), la fille, en revanche, aura pour modèle à reproduire sa belle mère, c'est-à-dire une femme localisée dans son réseau d'alliance.

C'est par la dotation du nom que le sujet devient un nouveau maillon de la chaîne qui le lie à l'ancêtre ; c'est aussi par le truchement de cet acte qu'est fourni à l'individu le cadre normatif de référence auquel il rapportera l'ensemble de ses faits et gestes. Par delà les faits d'alliance envisagés comme tels, le mariage du garçon entraîne sa reconnaissance en tant porteur du double statut fils/père, c'est-à-dire un individu apte à accomplir la plupart des rôles sociaux en fonction de ce qu'il est, de sa situation au sein du groupe et de sa capacité relative à s'en rapporter constamment aux valeurs et aux normes (Jean Hurault, 1961).

Il existe un contraste fondamental entre l'individu pris dans sa particularité et sa situation au sein du lignage, les responsabilités qu'il acquiert ou conquiert, et la réalisation de ces tâches évaluées soit comme un déboire, soit comme un succès. La période initiatique ne peut être, en aucun cas, considéré comme une période d'apprentissage, parce qu'on assiste non à un processus

d'intériorisation des faits, habitudes, normes, valeurs mais à une série d'ignorance de la cognition (l'épreuve n'est elle pas une tromperie réussie ?)

Le groupe, remarquons-le, est un poids très pesant sur la vie d'un individu dans son processus d'adaptation aux normes, principe bien relevé par les ethnologues africanistes comme Lebaudy-Griaule (1939) dont les nombreux travaux sont rapportés par Lebeuf (1936-1941) et René BUREAU (1971, 1978 et 1988). Mais aussi, les psychologues ont toujours posé leur regard sur le champ restreint de l'enfant durant son apprentissage ; ce qui ne lui permet pas de se distinguer ou de se démarquer des autres individus.

Une enquête menée auprès des familles sur les causes familiales du choix du mode de vie communautaire (Nantob, 2007), a soulevé le problème de l'adaptation sociale dite « marginale » en matière d'intégration, de la recherche et de la formation d'une identité sociale.

L'analyse des entretiens biographiques de quelques individus vivants en association, en rapport avec les traits socio-culturels auxquels ils sont rattachés grâce à la famille et le voisinage dans leur société au cours de leur enfance, est guidée par l'hypothèse selon laquelle c'est dans la famille et à cette période que se jouent les éléments importants de la formation sociale de l'individu qui, détermineront son adaptation sociale à l'âge adulte.

1.6.2. Particularisme culturel et recherche d'une vie africaine

La vie communautaire et africaine est caractérisée par une forte cohésion sociale. Elle permet à la famille traditionnelle de se perpétuer dans le temps et dans l'espace de plusieurs manières.

- Soit au travers de la filiation : familles communautaires ;
- Soit par l'adoption d'un mode de vie non traditionaliste comme celui des gauchistes et des acteurs : famille d'artistes et de révolutionnaires ; Soit par

l'intériorisation, au cours du processus de socialisation d'une posture de rebelle face à la société à laquelle l'individu appartient : familles « insoumises ».

On ne peut établir une différence considérable entre les familles composées de personnages et de révolutionnaires et les familles dites « insoumises » constamment en opposition aux normes, règles qui régissent le fonctionnement de leur société.

La première catégorie de famille essaie dans ses actions d'influencer le tangible, le réel. Leur idéologie tend à désocialiser leur membre en leur inculquant d'autres rationalités, donc d'autres formes d'adhésion sociale à la fois non-conformistes et créatrices. Bien au contraire, la deuxième catégorie de famille, adopte une stratégie d'ambivalence face à leur groupe social d'appartenance. Ils appartiennent en tant qu'individus, mais ne sont pas soumis aux normes de cette société.

Le « particularisme culturel » peut donc conduire, selon le cas, à différentes formes de marginalisation allant de l'inadaptation sociale à l'adaptation sociale novatrice. Cette analyse a permis d'aboutir à plusieurs résultats. Primo, l'instauration d'un rapport étroit entre des formes physiques des familles (familles communautaires, famille d'artistes et de révolutionnaires et des familles « insoumises ») distinguée essentiellement par les caractéristiques socio-culturelles et le choix d'un mode de vie marginale. Secondo, le système de marginalisation ainsi créé, appliqué de façon profonde, conduit à la destruction des liens sociaux. Aussi, lorsqu'entrent en jeu certains facteurs comme le niveau de vie (richesse ou pauvreté) et la provenance ethnique ou régionale, cette marginalisation se renforce et se généralise en une crise sociale inattendue.

La crise du lien social est un phénomène observable dès les années 1960 dans les pays africains et surtout au Togo. On emprunte à Farrugia (cité par Francis AKINDÈS, 2003 : 7-8) sa définition selon laquelle le lien social serait un corpus de conventions sociales et de codes (convenances), des « échanges

ritualisés » qui permettent aux individus socialisés, dans et par une communauté, de vivre ensemble. Ces conventions et codes, devenus structures sociales intériorisées, fonctionnent dans les psychismes comme des contraintes sociales, dont la pression n'est plus ressentie individuellement comme telle parce qu'intégrée à l'existence et reconvertie en habitus par le truchement de différents canaux de socialisation formelle (école, armée, procès de production organisée) et informelle (mythes, symboles, contes, légendes, lieux de mémoires). Toujours selon Farrugia (1997 : 30), « le lien social est constitué d'une agrégation de valeurs distinctes, intégrées ou dissociées, centripètes et centrifuges. Ces valeurs associées ou dissociées qui composent le lien social sont de cinq sortes : affectives, éthiques, religieuses, politiques et économiques ».

Par ailleurs, il est nécessaire de comprendre le lien social comme, « ce qui maintient, entretient une solidarité entre les membres d'une même communauté (ou d'une association), comme ce qui permet la vie en commun, comme ce qui lutte en permanence contre les forces de dissolution toujours à l'œuvre dans une communauté humaine » (Farrugia, 1997 : 30). La question du lien social renvoie selon Francis Akindès « ... à l'historicité des endogroupes et aux modes de reproduction sociale, en l'occurrence, à la construction de l'identité de soi et de l'altérité, c'est-à-dire à la construction du Nous et des Autres. De la représentation de ces deux concepts se dégagent des formes de sociabilité intégratives ou exclusives qui déterminent les rapports sociaux » (Francis Akindès, 2003 : 10)

A l'origine, l'homme, être naturellement pessimiste, a été confronté au problème de la sécurité individuelle, dans une société où l'homme était considéré comme un loup pour l'autre homme. Ce phénomène a ainsi entraîné le regroupement des individus en plusieurs sous-groupes pour la défense d'intérêts commun et individuel. Ce phénomène prend au fil du temps une allure exhaustive pour susciter dans l'homme moderne des sentiments d'appartenance

à un groupe en opposition à un autre ou à d'autres, et des sentiments de supériorité par rapport à l'autre.

L'identité d'un groupe est à partir de ce moment un fait fondé sur la mémoire collective mais non une réalité ; il ne s'agit pas d'une différence observable qui s'imposerait au groupe lui-même comme aux autres mais plutôt le rappel de solutions particulières à des problèmes que connaissent généralement d'autres communautés dans des termes souvent apparentés. Il finira par donner naissance au phénomène que l'on qualifiera plus tard d'« ethnocentrique » qui consiste à établir et considérer sa culture comme référence sans accepter toute autre forme de mise en relation de deux cultures. On peut à partir de ce moment, parler de « contre-culture ». Le champ de réflexion de l'Homme moderne se trouve donc confronté à cet écart et à cette différenciation et à ces contradictions entre sa culture et celle des autres populations (ethnies, communautés, coutumes...).

Les modalités de construction du lien social en Afrique « varient selon les types de sociabilité développés dans le temps et dans l'espace. La tradition orale suggère des types de sociabilité portés par des enjeux aussi bien économiques, sociaux que militaires et religieux » (Francis Akindès, 2003 : 11). La construction de l'identité de soi et du groupe, au fondement du lien social en Afrique, échappe à l'individu en raison de l'impossibilité de questionnement du système social et de ses référents. La prééminence du groupe sur l'individu et l'invariabilité des canaux de transmission culturelle sont à la base d'un déficit de prise de conscience, de réflexion, de contrôle social du changement et des actions à mener à cet effet (F. Akindès, 2003 : 14-15).

Chaque groupe social se négocie, d'une certaine manière une image ou une étiquette qu'un autre groupe se fait de lui ou se laisse faire de lui-même. En bref, l'identité est donc en fait une parure politique que se disputent les différentes minorités agissantes et majorités silencieuses existantes dans la société dans le contexte « out-group ». Par exemple, dès le XIX^e siècle, dans la

plupart des Etats modernes comportant des minorités ethniques, linguistiques ou religieuses, des conflits ouverts ou larvés opposent ces minorités à l'Etat, que ce dernier soit autoritaire ou libéral, capitaliste ou communiste. Ces conflits se traduisent par le terrorisme en période d'antagonismes ouvert même parfois latent et par des revendications d'identités culturelles en période larvée.

Les revendications culturelles se déroulent selon le scénario suivant : en période de crise, des groupes hétéroclites, lésés dans leurs droits ou leurs aspirations revendiquent une identité commune, fondée sur une nouvelle échelle des valeurs, qui doit permettre de sortir de la crise et de modifier les institutions. Cette identité est affirmée par la production emphatique d'items tels que l'histoire, la langue ou le territoire du groupe. Ces items sont constamment redéfinis en fonction du but visé et des stratégies du groupe dominant.

Ainsi donc, le processus de construction d'une société équitable, juste, sans différences et la volonté manifeste des individus de défendre leurs intérêts et assurer leur survie conduisent inéluctablement à la création de sous-groupes ethniques dans le but d'éloigner ce sentiment de crainte d'être attaqué par l'autre.

Malgré l'expansion économique, la modernisation et sa globalisation, les éléments de la culture traditionnelle et les comportements qui leurs sont rattachés (intégrés aux modes de comportement de la société moderne) n'ont pas connu jusqu'ici une évolution. Ce sentiment de séparation et distinction existe et d'ailleurs s'accroît. Il permet aux minorités d'élaborer dans certaines circonstances, des stratégies efficaces pour affirmer leur identité ethnique.

La notion d'identité collective se veut en fait être entendue comme un processus actif d'expression et de signification de pratiques concrètes et de pratiques symboliques par lesquelles un groupe social actualise son rapport à la société globale. Le nœud du problème réside en ce que les sociétés africaines sont dotées d'une chaîne immense d'ethnies et de coutumes.

L'identité d'un groupe est à partir de ce moment un fait fondé sur la mémoire collective mais non une réalité ; il ne s'agit pas d'une différence observable qui s'imposerait au groupe lui-même comme aux autres mais plutôt le rappel de solutions particulières à des problèmes que connaissent généralement d'autres communautés dans des termes souvent apparentés. Il finira par donner naissance au phénomène que l'on qualifiera plus tard d'« ethnocentrique » qui consiste à établir et considérer sa culture comme référence sans accepter toute autre forme de mise en relation avec d'autres cultures. On a pu à partir de ce moment parler de « contre-culture ». Le champ de réflexion de l'Homme moderne se trouve donc confronté à cet écart, cette différenciation et à ces contradictions entre sa culture et celle des autres populations (ethnies, communautés, coutumes...).

Le cas est très marquant dans les sociétés africaines où, les conflits sont plus ouverts et fréquents. Le Togo a vécu ce type de climat dans les années 1990-1994 (Gervais-Lambony, 1994) avec une reprise constatée en périodes électorales, surtout présidentielles. Aussi peut-on se référer à la création des associations à dimension réduite, parfois même limitée au cercle familiale, mais, jouissant des mêmes prérogatives ethniques que les cellules mères. Le cas des ressortissants de la grande maison de X ou Y, convoqués pour une affaire les concernant.

En cette époque de changements rapides et de mise en contact de populations de plus en plus diversifiées, les définitions de l'identité et les différents regroupements ethniques en associations, s'attachent à en faire ressortir les aspects dynamiques. C'est ainsi que plusieurs auteurs, tel Gallissot (1987), reprenant la démonstration de Devereux (1972), définit le procès d'identification comme « un incessant effort pour se préserver dans l'être, une totalisation active de stabilisation et de continuité qui cumule les expériences de socialisation des âges de la vie et les recompose au présent ». La culture occupe

dans les sociétés africaines, quoi qu'on dise, une place centrale dans cette construction identitaire. Elle est très souvent caractéristique de l'affrontement des cultures traditionnelles avec la culture moderne, d'une part, et surtout par l'éclatement caractéristique des cultures traditionnelles d'un pays en une multitude disloquée de sous-cultures. Eclatement qui donne naissance à des conflits ethniques dont l'environnement social, plus que jamais, est susceptible de menacer, par sa diversité désordonnée et souvent contradictoire le devenir de la société en général des ethnies ou cultures en particulier.

Force est de constater que l'adolescence est le moment privilégié de la formation de l'identité, et de la construction des différentes associations et groupements à caractère ethnique. Le jeune, passant de l'univers relativement affectif qu'est la famille et d'une socialisation par l'intériorisation et l'adaptation des normes, habitudes et valeurs de la société, à un monde social plus complexe (groupe de pairs, puis groupes de la société élargie), abordé ici dans une vision de plus en plus critique et individualisée, se trouve confronté à une multitude d'idéologies diverses et contradictoires. La nécessité dissimulée lui étant faite de l'adoption d'une position, un temps soit peu radicale. De part et d'autres des sociétés africaines, une claire vision de la société subdivisée en plusieurs sous-groupes à caractère ethnique n'est plus un fait étrange. Ceci dépend de l'attachement particulier que les individus accordent à ce fait.

De façon générale, la répartition des jeunes en plusieurs sous-groupes ethniques s'effectue par rapport aux considérations de certaines variables telles : le lieu de naissance, le groupe social d'appartenance qui reflète la diversité de la population de chaque quartier.

Au vu de la croissance sans précédent de la formation des petits groupes à caractère ethnique, l'essentiel de cette étude se forge aux travers d'une multitude de questionnements et la nécessité d'une connaissance approfondie sur ce que

l'on va appeler les processus à la base de la construction sociale des relations interethniques. Au Togo par exemple, une observation minutieuse permet de se rendre à l'évidence que la société civile apparaît en fait comme un cercle vicieux insaisissable d'associations et de regroupement de natures diverses, mais plus à caractère ethnique (qu'en fonction des classes sociale et du niveau de vie). Elle permet la mobilisation des citoyens au niveau local et national, afin de participer de manière dynamique à l'amélioration de la qualité de la vie quotidienne, de défendre la démocratie et les droits de l'homme, bref pour la défense d'intérêt particulier et commun et de lutter pour un développement équitable et un environnement plus sain.

En tout état de cause, comme l'ont souligné les précurseurs de la sociologie moderne, l'essentiel est la recherche et la défense d'intérêts particuliers et communs. Par ailleurs, on peut souligner, qu'avec le processus de mondialisation et de globalisation enclenché au début du XXe siècle, la chute ou la baisse de la cohésion sociale entre les individus et entre les populations conduit incessamment à une forme particulière de crise du lien social. L'Homme est à partir de ce moment considéré comme un être particulier sans relation avec les autres membres de la société.

L'intégration sociale, soulignée par Emile DURKHEIM, nécessite une adhésion dans un groupement social à caractère ethnique, non à une causalité immédiate de l'individu à sa naissance dans sa société d'appartenance. La solidarité mécanique (exprimée par le même auteur, dans son ouvrage *De la division du travail social*, 1893) caractéristique des sociétés africaines (où les individus sont semblables les uns les autres, où ils partagent les mêmes sentiments, obéissent aux mêmes valeurs et croyances. C'est cette similitude qui crée la solidarité sociale entre individus qui s'expriment globalement par l'existence d'une conscience collective particulièrement forte). Ce type de

société cède le pas à la société organique caractéristique des sociétés modernes. Dans ces sociétés, les individus sont différents les uns des autres et exercent des fonctions différentes mais complémentaires. C'est cette seule complémentarité qui crée la solidarité sociale entre individus. La société organique laisse ainsi à chaque individu la charge de la protection de son patrimoine et de sa personne. Le passage de la solidarité mécanique à l'organique se fait à cause de la densification démographique. Or, comme le souligne E. DURKHEIM (op-cit), la densification a pour effet d'affaiblir la conscience collective et permettre le développement de la conscience individuelle, de la liberté individuelle, une différenciation qui est la cause de la répartition des tâches.

Le fait des relâchements de lien est de plus en plus concrétisé dans les zones qui regroupent des personnes venant de divers milieux :

- La ville de Lomé à l'instar des villes du monde occidental donne lieu à une détérioration des relations sociales entre les populations.
- Les regroupements sociaux basés sur les liens traditionnels constituent un espace de solidarité entre les populations dans la ville de Lomé.

Les associations formant les espaces de solidarité sont divers notamment les associations culturelles, les amicales, les réseaux d'entraide, les coopératives, les clubs sportifs etc. qui sont là pour prouver la densité des relations sociales puisque ces espaces de solidarité sont construits autour des valeurs communes partagées par la majorité des membres. La solidarité, à l'intérieur de ces regroupements est perçue comme essentiellement traditionnelle même si l'on peut nuancer ce point de vue lorsqu'on fait référence au système traditionnel des obligations réciproques.

A cela, il faut ajouter le principe de la reconnaissance des identités culturelles collectives tout en essayant d'échapper aux éventuels écueils qu'elle comporte. Tout ceci, en invitant les responsables politiques et les représentants des diverses communautés culturelles à beaucoup s'investir par le débat public démocratique pour définir des règles permettant à chaque individu de se définir par rapport à

sa ou (ses) communautés d'appartenance tout en formant une « communauté » orientée vers la constitution du bien commun au-delà de la diversité des appartenances.

Notre réflexion sur le lien social en Afrique s'inscrit ainsi dans cette optique. Ces deux types d'intégration sociale correspondent à ce que Francis Akindès (2003), va appeler le « plan heuristique, à deux formes de société... ».

Devant l'avancée de l'insécurité, un retour à l'état initial l'état caractéristique d'une cohésion entre les populations s'impose. Dans la tentative de la construction d'une nouvelle forme de cohésion, les différents regroupements ethniques font figure. Au Togo, l'on pourra trouver des associations de tout genre mais formée sur la base des relations ethniques et culturelles : les associations des ressortissants de la préfecture de Tône, de Dankpen, Kara, Atakpamé, Aného, Kpalimé ou autre localité du Togo, les groupes religieux fortement encrés dans l'essence ethnique (les chorales, les groupes folkloriques, les différents mouvements), dans un pays où l'ethnicité est un fait essentiel à toute relation particulière.

Les différences ethniques au Togo se sont accentuées avec les conflits des années 1990 et avec l'arrivée au pouvoir du RPT (Rassemblement du Peuple Togolais), temps du monopartisme avec toutes ses implications, considéré par les observateurs comme, majoritairement constitué des populations de la région de la Kara (au Nord du Togo). Ce découpage du pays en deux blocs (Nord et Sud) donne lieu à des conflits interethniques principalement dans les milieux pluriethniques tels que Lomé la capitale du pays. Ce sentiment d'insécurité total pousse les différentes sociétés à un regroupement pour la défense du patrimoine culturel, mais aussi en plusieurs sous-groupes pour la défense des petits intérêts personnel et collectif.

Ainsi, les associations ou les groupements peuvent jouer différents rôles. D'une certaine manière, ils peuvent jouer le rôle groupe de pression pour renforcer la construction de la démocratie. Par ailleurs, ils peuvent de quelque

manière que ce soit promouvoir la culture civique et démocratique de leur milieu, faire entendre la voix des plus petits citoyens (les ethnies minoritaires), contribuer amplement à empêcher le despotisme des partis et l'arbitraire des dirigeants en vérifiant que les besoins des populations sont pris en compte. Ils peuvent même parfois suivre tout un processus électoral, une manière de mettre fin aux différentes injustices.

Dans ce sens, les différentes organisations, associations, regroupements à caractère ethnique qui se forment (comme la famille, l'ethnie, la religion...) se basent sur le principe selon lequel ces différentes institutions sont fondatrices de confiance entre individus qui y appartiennent. L'origine ethnique est le gage d'une société et d'une communauté épanouie, harmonieuse et paisible. Cet élément semble de facto être le facteur explicatif des innombrables associations dans les sociétés togolaises.

Ce sentiment de supériorité et de différenciation avec les autres groupes sociaux est issu d'un phénomène plus accru dans les sociétés togolaises. Cette séparation avec les autres groupements et associations, est une forme d'exclusion même si elle n'est pas manifestement absolue. Les ethnologues, à la suite de G. WILSON (1942), quant à eux soulignent les conséquences de ce qu'ils appellent le processus de détribalisation : Phénomène qui se traduit par la dislocation des structures familiales. Il s'agit ici, dans cette étude d'une forme particulière et même très expressive d'un ethnocentrisme qui emplit le vécu quotidien des populations. Dans ces processus divers enclenchés de fragilisation des cultures ou ethnies différentes de la sienne (que l'on qualifie d'ethnocide) jugée comme référence, les individus favorisent un démembrement des communautés tout en empêchant toutes possibilités de communication interethnique.

Nos sociétés africaines, à l'instar du Togo, sont permanemment confrontées cette question qui fait ressortir et développé un écart consistant de développement avec les autres sociétés ayant dépassé le cadre de ces conflits

interethniques. Ce phénomène de regroupement à caractère ethnique fait figure aussi dans la localisation des habitations des populations dans les différentes régions du Togo et surtout dans la ville de Lomé. Depuis les années 1990, une ségrégation, mieux encore une dislocation spatiale s'est instaurée dans la ville et de Lomé et ses environs. Certains quartiers de Lomé sont majoritairement peuplés par les populations du Sud (exemple de Bè) alors que d'autres sont le lieu de concentration des populations du Nord (exemple d'Adéwi, d'Agbalépédo) (Cf. carte de la ville de Lomé). Ces formes d'organisations conduisent nécessairement à des risques périodiques et parfois permanentes de confrontations et donc de l'insécurité contractuelle dont les individus s'exposent. Sur le plan commercial, la nécessité s'impose pour les différents entrepreneurs à la création et à l'adaptation des produits à chaque groupe social et à l'insertion de ses activités dans les différents réseaux sociaux de la communauté (familiale, ethnique) dont les règles de fonctionnement sont autant de contraintes pour les membres. Les études ont révélé que ces différenciations ethniques créent une insécurité contractuelle, favorisent la montée des coûts des transactions et donc la hausse des prix des produits dans les pays en développement (Payaro, 2010 ; Djagnikpo, 2010).

L'entrepreneur s'installant dans les pays en voie de développement, en particulier dans le cadre de la micro-entreprise et de la Petite et Moyenne Entreprise, est exposé à une grande insécurité contractuelle qui se traduit par les variations de coûts à l'exportation et à l'importation des biens, réglementées par les sous-groupes qui se créent au sein des communautés. Celles-ci sont accentuées par la prépondérance du secteur informel au Togo, car comme le note Hernandez (1996), « parmi les coûts de l'informalité figurent les coûts de transaction liés à l'absence de sécurité contractuelle dans l'univers informel » (Hernandez, 1996 :15-16).

Beaucoup de chercheurs parviennent à la même conclusion de leurs études selon laquelle, il existe un plus faible niveau de capital social dans les

pays africains par rapport aux autres pays en voie de développement, en raison notamment d'une plus grande corruption, d'une bureaucratie plus tatillonne et d'une plus importante segmentation de la société qui découle de la grande diversité ethnolinguistique.

Dans les pays africains, selon Fafchamps (199 : 6 et 8) il existe deux institutions qui favorisent ou empêchent, d'une manière ou d'une autre le partage de l'information et de la modernisation. Il s'agit des relations personnelles et les réseaux sociaux qui sont à l'origine de la segmentation des marchés et à l'accroissement de l'inefficacité économique.

L'objectif de la formation des associations et groupements étant, comme précédemment souligné, la production et la construction de la confiance entre individus qui y appartiennent fait appel à un certain nombre de facteurs essentiels (trois en l'occurrence) que révèle Servet (1994 : 10-15). Il s'agit de :

- la foi dans les personnes et les institutions, considérée comme élément premier ; elle s'appuie sur quatre conditions : une légitimité des règles, la croyance dans l'autre, une responsabilisation des acteurs, un savoir minimum commun à ceux qui sont impliqués ;
- les éléments de la validation de preuves et de garanties du contrat implicite ou explicite passé ;
- la mémoire, entendue comme les expériences passées, c'est-à-dire l'histoire, la routine ; elles permettent de penser que les bonnes relations passées et l'intérêt de les renouer feront qu'il n'y aura pas de rupture des engagements pris, qu'il y aura fidélité.

Le contexte sociopolitique récent du Togo, marqué par les affrontements interethniques des années 90 et l'insécurité, puis la méfiance qui en ont résulté dans les milieux d'affaires et civile, traduisent d'une certaine manière la croissance des associations et groupements dans les sociétés togolaises. Les élections présidentielles et législatives sont les moments privilégiés d'une croissance exhaustive des associations dans la volonté des populations à créer un

barrage contre les agressions et attaques des autres ethnies par l'union. L'adage populaire (l'union fait la force) prend effet.

I.6.3. L'Identité ethnique et le statut de minorité

L'attention que les chercheurs (que ce soit en Sociologie, en ethnologie ou en anthropologie...), accordent à la question de l'identité ethnique dans les pays africains en voie de développement (lieu de rencontre de toutes les races, de toutes les cultures), trouve sa raison d'être dans la fusion, ou mieux, dans la mixtion de plusieurs catégories d'individus de diverses origines qui favorise la confrontation de plusieurs cultures et ethnies différentes. En Afrique les frontières géographiques sont quasi inexistantes. Elles favorisent la libre circulation des individus et des biens.

Ce jugement a marqué la majorité des doctrines des chercheurs dans leur analyse sur l'émigration, l'immigration, bref la circulation des personnes et des biens dans les différents pays de l'Afrique. Ainsi, le précepte selon lequel les immigrants dans les différents pays d'Afrique tendaient à adopter la culture de leur milieu d'accueil préétablie relevait de la détermination de construire et d'établir une conscience commune du pays sur les fondements du concept de démocratie.

Comme la théorie du « melting-pot » tendait à considérer la société américaine comme un « creuset » dans lequel les traits culturels d'origine, au lieu de disparaître totalement, venaient fusionner avec ceux de la société receveuse pour créer une identité commune nouvelle, les nouvelles théories d'analyse des interactions ethniques révèlent la combinaison entre la culture nouvelle et la culture du milieu pour donner naissance à une culture figulée et commune. Faut-il encore souligner que la théorie du melting-pot a été remise en cause dans les années 1960 lorsque fut mise en route la recherche des facteurs

explicatifs des conduites de défenses des identités et surtout les conduites racistes. En fait, ce système ne permettait pas l'explication de ces différents phénomènes issus de l'effectif sans cesse croissant des différentes ethnies dans les sociétés africaines. Ainsi est née la conscience d'appartenance à une société pluri-ethnique.

En raison des capacités intellectuelles en matière psychologique et anthropologique, on accorde une importance aux mécanismes psychologiques qui tendent à influencer la construction et l'établissement de l'identité ethnique. On s'attèle de façon particulière à étudier l'accoutumance plus ou moins facile des immigrants dans les sociétés africaines, comparativement dans les sociétés européennes développées et celles à développement avancé tels les Etats-Unis, où l'adaptation n'est guère facile. C'est l'exemple de l'adaptation des japonais aux Etats-Unis (National Park service, 2004).

Certains anthropologues et ethnologues (Erwan Dianteill, 2009 ; Michel Izard, 2003) ont su relever les difficultés d'intégration de certains groupes ethniques : troubles dans l'apprentissage scolaire, taux élevé de délinquance et d'alcoolisme, problème d'entente familiale et de vie communautaire. Par ailleurs, le jugement est que les différences ethniques ne sont pas les seuls facteurs explicatifs dominants dans les difficultés d'intégration. On conçoit les facteurs explicatifs comme une confrontation entre les facteurs sociaux et culturels et les dispositions psychologiques.

Il ne peut qu'être une étude à part entière pour analyser les mécanismes profonds de cette confrontation bien trop complexe pour être abordée au cours de cette étude. L'éventualité est de la poser dans les rapports entre la famille et les groupes de pairs. («Peer group » définis comme groupes de références de jeunes du même âge formant de petites bandes) dans la formation d'une identité ethnique. On perçoit donc une identité ethnique comme la combinaison de facteurs sociologiques, psychologiques et culturels, pour ainsi dire une interaction entre continuité dynamique de tradition culturelle, des attitudes de la

société quant aux rôles et statuts, des réalités économiques et politiques, et sur le plan psychologique, une influence prépondérante de la famille, remplacé plus tard par les groupes sociaux de référence. L'agrégation de la famille s'avère être d'une grande utilité dans le processus de construction d'une identité ethnique tout comme le holding à un groupe de pair pour l'adoption comme référence de valeurs pendant la socialisation de l'enfant avant l'adolescence. Cette étape a-t-on remarqué est indispensable dans la construction de l'identité dans les groupes pluri-ethniques

Le niveau de développement de l'intériorisation de la conscience sociale collective par l'entremise de la famille est, comme souligné plus haut, un élément primordial dans le processus de construction d'une identité ethnique. Dans nos études sur le Togo, en rapport aux populations émigrants du Nord dans les zones reconnues comme plus développés, nous avons porté un regard sur l'intégration des enfants dans leur société de provenance et ce qu'ils deviennent lorsqu'ils s'installent dans les zones d'accueil où ils ne sont qu'une minorité ethnique (Nantob, op-cit :2007). En comparant cette étude à celle réalisée sur les immigrés aux Etats-Unis ayant quitté le Japon, les résultats psychologiques à la lumière des données sociologiques, historiques et culturelles, l'accent sera mis particulièrement sur les problèmes d'identité et les réponses à la discrimination sociale.

Comment se fait-il que les populations du Nord Togo aient relativement un bon statut économique et professionnel bien qu'étant l'objet d'une forte discrimination sociale au Sud Togo ?

Pourquoi au Togo, les populations du Nord (Konkomba, Moba, Bassar, Losso, Kabyè et autres) qui représentent une partie de la population totale, sont victimes de graves problèmes sociaux qui empêchent une adaptation aux différentes sociétés du Sud. Les enfants issus des classes minoritaires ont en majorité un niveau d'instruction bas, un niveau de vie bas qui conduit à la délinquance.

Comment donc expliquer la portée de l'inadaptation scolaire et sociale des populations minoritaires ?

Toutes ces questions posent la question fondamentale des rapports entre l'identité ethnique et le processus d'inadaptation sociale et scolaire. Comment s'articule ces problèmes avec celui de la dégradation sociale ?

Dans la complexité des mécanismes influençant la formation de l'identité, il est important de faire ressortir l'élément clé qui, selon cette étude est l'importance du concept de perméabilité sélective une forme de répression automatique chez l'individu et qui a une fonction essentielle dans la formation et le maintien de l'identité ethnique.

Par exemple, les recherches de Witkin (1967,1969) sur des garçons de sous-groupes américains noirs, irlandais, italiens et juifs révèlent que les individus (plus nombreux chez les enfants noirs) dépendent de leur cadre d'évolution sociale. Il s'avère donc que les enfants sont influencés par l'absence du père dans la famille qui se manifeste par de nombreuses pressions familiales et des tensions sociales. Par contre, les enfants évoluant loin d'un champ, d'un cadre de vie fermée par un ensemble de règles, de lois et de normes réduisant le champ d'action (plus nombreux chez les blancs sans handicap familial) considèrent leur parents comme des ami(e)s parfois au même pied d'égalité. Ce genre de vie abroge les tensions sociales et familiales, loin donc de toute punitions corporelles laissant place à une discipline régie en norme (habitude fortement intériorisée).

Récapitulons les travaux sur les confrontations interculturelles dans les processus d'adoption d'identité à travers les recherches de Werner (1979) qui dans ses conclusions juge que la conscience commune dépendant du champ familial est le propre des sociétés exigeantes vis-à-vis de ces membres. Ces exigences se traduisent généralement par des sanctions sévères qui permettent la soumission des membres aux normes au travers de la contrainte vers ce qu'on appelle une conformité sociale. L'absence du père, pour parler des enfants qui

dépendent d'un champ, ne favorise pas l'intériorisation d'une référence de personnage masculin. Par contre les sociétés qui permettent une autonomie sollicitent moins de conformité sociale, religieuse, politique ou traditionnelle.

Les recherches sur les différentes populations du Togo (URD, 2006) viennent confirmer les théories posées ci-dessous. Bien qu'ailleurs, au Japon, le test de Koh, parti de test d'intelligence de Wechsler standardisé (RIBAUPIERRE, 2005) et utilisé comme moyen de mesure individuelle de l'indépendance du champ, est plus facile pour un japonais que pour un américain. Or la société japonaise est très hiérarchique et conformiste. Donc selon Werner elle devrait produire des individus dépendant du champ. Mais les punitions corporelles à l'encontre des enfants sont rares et la cohésion familiale reste très forte. Le divorce y est très peu fréquent comparativement aux autres pays industriels. Enfin il existe un très haut degré d'intériorisation psychologique. Les japonais ont un sens « très exquis » de la culpabilité, comme souligné dans nos travaux antérieurs (De Vos et Wagatsuma, 1966 ; De Vos 1975).

Contrairement aux généralisations de David McClelland (1953,1958 ,1961) sur l'existence d'une corrélation négative entre le « besoin d'accomplissement » et le « besoin d'affiliation », les japonais manifestent un besoin très fort d'accomplissement, mais également d'affiliation, d'assurance, de soutien, de dépendance mutuelle. Les japonais ont une culture spécifique qu'ils intériorisent bien. Ils sont en général indépendants du champ. Ces particularités servent de protection contre toute forme de discrimination lorsque les japonais émigrants représentent une minorité dans la zone d'accueil.

Les individus des familles dépendantes du champ sont donc constamment sous la pression des règles qui ont pour effet de rétrécir leur champ d'action pour la réalisation de leurs besoins de tous ordres. La difficulté réside dans le fait qu'ils sont tenus de ne respecter que les lois oppressives qui conduisent

nécessairement à l'adoption d'une attitude protectrice de l'être sans possibilité de réalisation sociale.

Les modes de socialisation (primaire et secondaire) des enfants déterminent la transformation des groupes ethniques. La prise en compte des notions telles que l'inclusion et l'expulsion s'est avérée nécessaire pour la compréhension des mécanismes (individuels ou collectifs), et ainsi découvrir quelques processus proposés par Freud (1925). L'identification et l'intériorisation des pratiques agréent les transformations internes nécessaires au développement (inclusion) mais encore faut-il supprimer ce qui intrinsèquement met en danger sa détermination interne (projection/ expulsion). Mais, l'incorporation ou encore l'intériorisation et l'introjection qu'on appelle l'identification tiennent compte de nombreux facteurs dans le choix des règles, habitudes et comportements à adopter. Elles sont donc toujours sélectives.

Ces mécanismes qui, de par leur essence, participent d'une manière considérable à la formation de l'identité individuelle à travers la socialisation, perdent peu à peu leur caractère inaliénable pour prendre une forme symbolique. Ils sont constamment en liaison directe avec le tout social et naturel. C'est à partir de là que naît la difficulté pour l'explication des mécanismes archaïques de la contestation de l'identification et de l'intériorisation, issues de la théorie psychanalytique, dans leur rapport d'avec l'étude de l'identité ethnique. Il s'avère tout de même qu'il existe une relation étroite entre ces mécanismes et la structure de la cognition sociale.

La dénégation, la projection et le placement sont universels. Dans toutes les sociétés, qu'elles soient africaine, européenne, américaine ou latino-américaine, on y retrouve des pratiques négatives qu'on tend généralement à attribuer très vite aux autres. Car, ce sont « les autres » qui sont sales, stupides, malhonnêtes, etc. Alors que « les nôtres » (ceux de notre groupe) sont beaux intelligents, propres, honnêtes etc. L'individu a tendance à considérer comme référence son groupe d'appartenance ; à lui donner un caractère positif vis-à-vis

des autres sociétés. Le refus de reconnaître sa société, une communauté, un groupe social, ou une association comme modèle de référence peut conduire à un bannissement pur et simple de l'individu ou du groupe, qui dorénavant sera considéré comme renégat. Cet état de dissociation est présent dans biens de rites religieux décrits par les anthropologues.

Le processus de mondialisation et de globalisation, se traduisant par le progrès de tous ordres, conduit à la suppression et à la disparition des mécanismes antiques, au murissement des capacités cognitives et sociales. Il n'est donc pas loin que l'introjection se transforme en estime, en commisération ou en empathie. La projection tend à s'objectiver dans l'effort d'impartialité. A partir de ce moment, les exigences de l'esprit critique prennent le dessus sur le démenti autant sur l'aspect collectif (maturité sociale) que sur son aspect individuel (maturité du moi : conscience d'appartenance, sentiment spécificité, perception des différences, recherche de cohérence...)

Il existe toujours une différence considérable entre les enfants de traditions culturelles différentes et des enfants de tous soumis aux mêmes stimuli des écoles européennes. Bien entendu, ils ne répondent pas de la même façon. En se rapportant à la théorie de Piaget, on pourra retenir qu'ils n'étudient pas de la même manière parce qu'ils n'ont pas les mêmes « schèmes » antérieurs. Ils n'assimilent pas et ne font pas une accommodation des mêmes stimuli, des éléments semblables de l'expérience.

La construction d'une identité sociale commence en même temps avec le début de la socialisation comme ont su le montrer les recherches de Percheron (1987) et de Desjardins (2007). Par exemple, au Japon à propos d'une région relativement isolée sur la côte Nord, face à la mer du Japon, les fermiers croient, dans cette région, que certaines maisons sont visitées par un « renard fantôme » (comme le diable au Moyen Age en Europe). Ces maisons sont appelées : « maisons noires ». Les tests d'intelligence que Nomura a fait passer à l'école

montrent que les enfants vivants dans ces « maisons noires » ont des résultats inférieurs à ceux qui habitent des « maisons blanches » ou « pures ».

Dans cette même région, les Burakumin descendants des pariah, présentent également des résultats inférieurs à ces mêmes tests. Ainsi des facteurs antérieurs, extérieurs à l'école tendent à orienter les aptitudes, l'identité sociale, la conscience de soi, sur le mode de la discrimination intériorisée.

Cependant, il n'est pas nécessaire de faire un saut au Japon pour remarquer les formes de discriminations ethniques faites aux enfants. Au Togo, par exemple, les enfants issus des familles relativement modestes et ceux des familles riches, apprennent bien plus facilement les langues que les enfants issus des familles pauvres. Pour un enfant issu d'une famille pauvre au village, apprendre le français représente, pour ses parents une menace potentielle considérable pour l'intégrité de l'ethnie et la reproduction du groupe social. Il peut même aller jusqu'à être considéré comme une trahison. Par contre, l'enfant issu d'une famille riche le plus souvent citadine, apprend les langues sans être opprimé par les règles et normes de sa société. Il a donc très peu de difficultés psychologiques face à la construction de son identité.

Dans le cadre de la construction de l'identité sociale ou ethnique, le problème ne se limite pas à la cognition des valeurs mais plutôt lié au fait que les pratiques particulières de menace peuvent d'une manière ou d'une autre être intériorisées par l'intégrité de soi. Dans les zones rurales par exemple, le seul fait d'aller à l'école crée des conflits d'identité. La perméabilité sélective permet aux groupes d'utiliser leur ethnicité comme défense. Certains procédés d'adaptation instrumentale, bien que parfois avantageux constituent un danger permanent pour la cohérence et la stabilité de l'identité. Accepter l'introduction de ces procédés peut conduire le membre à renier sa société, à le rejeter, bref à être un renégat. L'acculturation ou la mobilité sociale crée à elle seule l'accomplissement et l'extension de l'identité.

Les sociétés pluri-ethniques favorisent la confrontation de plusieurs enfants issus des groupes minoritaires différentes ; ce qui anime chez eux des répliques défensives. Ces confrontations provoquent chez certains des réactions de schizophrène dans leur processus de rejet des expériences avilissantes ou des images déshonorantes. Les règles pour développer une identité positive restent très déterminantes dans les sociétés traditionnelles. Pour les traditions africaines, les enfants ont moins de conflits internes en intériorisant des références parentales exemplaires de leur groupe ethnique qui les place dans une confiance absolue d'eux-mêmes.

Certaines familles issues des groupes minoritaires ont des difficultés d'intégration dans des sociétés dites modernes, outre que la sienne. Ce qui ne leur confère pas cette première sécurité. Au cours des recherches chez les anciens Pariah et les coréens du Japon, par exemple, il s'est révélé plusieurs exemples d'intériorisation de ces images négatives. Ces images dites négatives sont inculquées aux enfants par la famille bien avant leur contact d'avec le monde extérieur. Ces images se figent en l'individu et le côtoient tout au long de son existence. L'image négative d'un groupe ethnique est encore plus destructrice quand les parents ne s'entendent pas et utilisent entre eux les images des minorités dénigrées. Il est très nocif à l'enfant d'assister au dénigrement mutuel des parents souffrant de cette maladie sociale.

Pour comprendre l'adaptation de trois générations de Japonais Américains aux Etats-Unis il faut connaître la position hiérarchique des fermiers dans la culture traditionnelle japonaise et les circonstances de la modernisation au Japon (Nakamura, 1968). Qu'il fut pauvre ou riche le fermier au Japon avait un rang social plus élevé que le marchand ou l'artisan. Lors de la modernisation du Japon à la fin du siècle dernier, l'éducation devient obligatoire pour les ruraux comme pour les urbains. De fortes traditions d'alphabétisation héritées de la période féodale existaient déjà. Les Samouraï étaient en effet des

administrateurs locaux relativement honnêtes et qui avaient pour fierté de faire progresser la culture locale (Louis Frédéric, 1996).

Au cours des quinze dernières années, des milliers d'individus des populations du Nord Togo ont immigré au Sud-Togo, précisément à Lomé. Leur adaptation bien moins positive sur le plan économique que les japonais immigrés aux Etats-Unis, se rallie à l'expérience du groupe minoritaire depuis trois générations au Japon où ils rencontrent de graves problèmes psychologiques et sociaux. Comment expliquer un tel contraste ?

A première vue, se révèlent de facto les différences tant historiques, économiques que sociales. L'objectif de l'immigration des populations du Nord-Togo est la quête de meilleures conditions de vie et de travail, l'amélioration de leur situation économique. Par ailleurs, la forte intériorisation de leur tradition culturelle favorise la reconstitution d'une communauté minoritaire composée de familles dans les zones d'accueil, qui leur serviront d'aide au développement.

Plusieurs recherches objectives, dans la quête des facteurs explicatifs de l'inadaptation de certaines populations, arrivent à la conclusion que le problème est psychologique et en même temps social. C'est l'exemple de l'étude faite sur les coréens au Japon qui permet de créer un lien de contigüité avec les minorités raciales aux Etats-Unis qui ont été quoi qu'on dise soumises et colonisées (Louis Frédéric, op-cit, 1996). Aussi, en Californie, l'effectif de l'ensemble de la population jeune est cinq fois moins que les mexicains et des jeunes noirs considérés comme délinquants et à qui est collée cette étiquette (Montagutelli, 2003).

Or, l'ossature de la famille chez les noirs et les mexicains aux Etats-Unis, comme chez les coréens au Japon, est généralement fragmentée.

Une nouvelle inquiétude fait figure. Il s'agit de comprendre la relation qui existe entre l'identité sociale et la structure familiale. Dans les familles africaines comme au Togo, les enfants ont un sens de l'observation. Observation des comportements des individus et surtout des parents dans la société, des

processus d'accomplissements des rôles familiaux, des rôles de chaque membre en familles et dans les relations sociales vis-à-vis de la communauté. Par exemple, le père est le chef de famille et la mère, la responsable de la cuisine. Ces jeux de rôle dans les familles togolaises et africaines immigrées qu'on a observés, protègent l'individu contre les effets négatifs du statut de minorité discriminée.

En résumé, si dans les familles togolaises en général et africaines, l'emblème de la domination familiale reste le père résolument assisté par la mère, chez les mexicains américains, portoricains et noirs la mère ne défère pas au père une responsabilité ritualisée (Montagutelli, idem, 2003). Il y a au contraire, très souvent, une hostilité ouverte entre les deux parents et l'enfant assimile son destin à une lutte impitoyable entre homme et femme.

I.6.4. Ethnicité et personnalité individuelle

Pendant que certains auteurs s'attèlent dans la recherche des mécanismes de construction de l'identité individuelle, d'autres posent le problème de l'usage du concept d'identité jugé inadapté dans le présent contexte. C'est le cas d'E. H. Erikson (1972), dans son introduction à l'étude de l'adolescence, qui rompt avec les théories précédemment abordées à cause de leur usage du concept d'identité jugé manipulé à tort ; ce qui empêche, selon lui, de saisir la stricte signification du terme. En effet, réfère-t-on à un même phénomène, lorsqu'on parle de l'identité culturelle, individuelle, nationale ou professionnelle ? Les littératures sociologique et psychologique soulignent les innombrables difficultés dans l'étude de cette représentation dans son aspect objectif. Ces mêmes littératures présentent une multitude de portée de la notion d'identité qui peut être abordée dans plusieurs contextes bien différents.

L'identité ne se comprend que subjectivement. C'est pourquoi E. H. Erikson (1972, idem), affirme qu'il n'est d'identité que de sujets humains pris

individuellement ou collectivement. Il est coutume d'observer que la combinaison de cette notion à tout autre objet (culture, nation, etc.) se ramène, en fin d'analyse à son rapport avec l'homme, à un moment donné de son histoire, dans une situation déterminée au sein de l'espace social et dans l'exercice de rôle bien défini.

Il n'est pas question de s'attarder sur les discussions relatives à l'ethnie et à la construction d'une identité. Il faudra porter un regard sur son caractère objectif ou individuel et de rappeler que « la réalité ethnique ne peut jamais être cernée objectivement ; un groupe ethnique, souligne Nadel (1963), n'est que la théorie que ses membres en font ». A propos de cette notion d'identité, le groupe ethnique et le sujet individuel opèrent de la même manière. Dans un premier temps, le groupe ethnique comme le sujet individuel se reconnaissent comme âme, sans tenir compte ni des exigences encore moins des méthodes objectives nécessaires à la justification de cette proclamation péremptoire que Devereux (1967) désigne par « prédicative ». Dans un second temps, le groupe ethnique et le sujet individuel partagent les opinions, en ce qu'ils se reconnaissent comme groupe ou individu particulier, détaché de la société et différent de l'autre. Cependant, ils tiennent compte de la notion de descendance commune qui leur permet d'établir une relation avec l'aïeul immédiat (le père ou la mère), soit avec l'ascendant le plus éloigné (l'ancêtre).

Sommaire-tout, autant le groupe ethnique que le sujet individuel se développe chacun à son niveau, non loin de toute influence de l'un ou de l'autre, à travers des échanges réciproques qui leur permet de se reconnaître perpétuellement à l'autre. Le groupe ethnique, en tant que groupe social, se développe de différentes façons à travers la production des faits et des choses qui constituent sa culture.

Conjointement, l'individu dans toutes les étapes de sa vie (Naissance, croissance, mort) connaît une évolution au triple plan de son corps : de son organisme, de son psychisme, de son intelligence, facteurs qui définissent le

niveau le niveau de son dynamisme. Ces deux processus se nourrissent mutuellement, de manière continue et selon différentes modalités, tant et si bien qu'on a pu les envisager en totale symbiose. C'est la démarche de J.Lorimier (1967) qui estime que « l'identité du moi est façonné à l'intérieur de l'identité du groupe » ; dans la même perspective, L. Berger (1973) observe que « l'identité de chacun se définit par sa façon de se situer sur la carte sociale ». Une pareille conception expose une évaluation descriptive mais ne permet pas l'explication de cette notion tant recherchée par d'autres auteurs.

Hypothéquant les résultats des analyses et des données africaines issus des rapports de l'individu à son groupe social, il se révèle l'existence d'une immixtion et non une fusion des mécanismes définissant l'autre identité collective ou individuelle. Ces mécanismes constituent le résidu de l'ensemble des objets que l'individu et le groupe se sont procurés réciproquement. En conséquence, l'identité individuelle n'est pas le résultat des efforts propres de l'individu (son corps, son psychisme, son esprit), mais plutôt les résidus de nombreuses intériorisations des instances de l'individu au cours du processus de socialisation dans le groupe social qui lui est attribué (nom, statut et rôle, manière de faire, etc.). En outre, l'ethnie n'est pas influencée par la cognition de son unité, de sa particularité et de son altérité à travers les faits de la vie sociale quotidienne, mais plutôt par l'attention accordée aux « temps forts » de son histoire.

Le cadre géographique de cette étude, aborde autant les régions des civilisations Bantous de l'Afrique centrale que les sociétés influencées par les cultures occidentales en Afrique de l'Ouest particulièrement le Togo. Les sociétés africaines (celles qu'on étudie), repose encore essentiellement sur le culte des ancêtres, sur la base de races, de lignages, de sangs ou de clans. La règle de parenté en vigueur dans ces sociétés est essentiellement patrilinéaire et le mode de résidence patrilocal. L'harmonie interne (famille étendue) indique

juste une composition minimale, mais sociologiquement significative : elle se compose au moins de quatre générations actuellement présentes d'hommes unis entre eux par la relation père/ fils et leurs épouses ; ces sociétés pratiquent la polygynie, ce qui explique l'importance considérable de la mère et des parents matrilatéraux.

Même si dans ces sociétés la postérité reste l'élément premier du développement de la famille, il n'en demeure pas moins qu'en tenant compte de la base filiale, l'individu n'est pas un être commun comme on en croit aujourd'hui : « l'enfant est un bien commun, et son éducation est du ressort de tout individu », ce dernier appartient au groupe du père dont il devient un nouveau membre et qu'il considère comme constituant sa « famille ». Cette tendance culturelle est semble-t-il, le facteur explicatif de la détermination de quelques instruments d'éducation, non pas dans le cadre de la famille mais dans le groupe de parenté infiniment plus large.

I.7. La réalité urbaine du fait ethnique

L'irréductible question de la coexistence en Afrique de plusieurs ethnies au sein d'une même nation et celle de la cohésion et de l'intégration sociale donne aux chercheurs et aux scientifiques une préoccupation particulière. Le langage a été défini par les sociolinguistes à la suite de F. de SAUSSURE pour qui « *la langue existe dans la collectivité sous la forme d'une somme d'emprunts déposées dans chaque cerveau, à peu près comme un dictionnaire dont tous les exemplaires, identiques, seraient repartis entre tous les individus* » : (F. de SAUSSURE cité par S. TOGUOTTI : 1997 : 38). Moyen de communication orale, la langue constitue le principal facteur de différenciation ethnique. Elle est l'outil le plus utilisé dans les différents conflits interethniques ou les guerres tribales.

Les affrontements interethniques à répétition au sein des Etats reflètent le manque de notion de citoyenneté en leur sein. Ces conflits sont en nette régression dans le contexte inter-étatique en Afrique, mais à l'intérieur même de ces Etats, ils se présentent sous forme d'affrontements interethniques, inter-communautaires ou inter-régionaux. Les Etats africains après les indépendances avaient une organisation sociale et politique à caractère commune. Les partis politiques au pouvoir avaient adopté le monopartisme.

Dans les années 1990, avec l'ébauche de la démocratie, une flambée du nombre de partis politiques structurés sur des bases ethniques, régionales et communautaires fut observée. Cette nouvelle forme de structuration et d'association limite les possibilités de coexistence pacifique entre les citoyens dans ces sociétés, particulièrement lors des périodes importantes de leur histoire telles que les élections présidentielle, législatives, communales.... Les élections dans les pays africains (tel le Togo) sont, sans nulle doute, le lieu capitale de l'expression tant volontaire qu'involontaire des origines ethniques et même le moment des différents flux migratoires en provenance ou en direction des villages ou des campagnes. Même si l'on affirme, à l'image de A. SAUVY (1966) que : « *La vie urbaine désintègre les populations habituées au cadre rigide de la vie tribale. Une population paysanne qui s'arrache à son sol et à ses dieux se trouve soudain sans appui et exposée à tous les fléaux : taudis, prostitution, maladies vénériennes, etc.* ». (A. SAUVY 1966 : 230)

Le lien social et la solidarité sociale occupent donc une place prépondérante au sein des ethnies en Afrique. De nos jours l'urbanisation impose d'autres formes de solidarités sociales et une autre façon de voir le lien social en milieu urbain. J.M. ELA (1998) souligne que l'intégration à la vie urbaine n'est pas la seule fonction des associations à la base de solidarité ethnique... Les cotisations qui font la vie des réunions de familles montrent les liens qui rattachent les citoyens à leur milieu d'origine.

Les principales villes des pays africains sont des points de ralliement de toutes les ethnies des villages et des villes secondaires le brassage s'est avéré être l'issue des crises et de tensions interethniques. Dans l'espace urbain, la référence à l'identité ethnique constitue bien souvent un puissant instrument politique dont se servent avec subtilité les politistes pour assouvir leurs ambitions. Selon S. LECANU (2003), le « tribalisme » en Afrique est, fréquemment pointé du doigt pour dénoncer la faillite de la démocratie. Pour certains, le pluralisme politique ne conviendrait pas au continent du fait des rivalités « ethniques ». Mais, à y regarder de plus près, on se rend compte du peu de pertinence de la notion d' « ethnie » pour comprendre les sociétés mais aussi les conflits africains. Derrière les haines pseudo-ethniques, se meut bien souvent l'ombre de dirigeants politiques dont la seule motivation semble être la conquête, l'exercice du pouvoir et l'accaparement des richesses nationales (S. LECANU, 2003). Tous ces faits sont plus ressentis dans les zones urbaines fortement marquées par leurs pluriethnicités.

Au Togo, comme dans la plupart des pays africains, la ville concentre toutes les ambiguïtés, les contradictions et les conflits d'un monde multiculturel, le plus souvent soumis à l'agitation du désordre des volontés individuelles et le désir de l'Etat de restaurer l'ordre dans une société qui cherche de nouveaux repères d'existence. Ainsi, considérée au prime abord comme l'outil du passage des sociétés à la modernité, la ville, est désormais le lieu par excellence de tous les enjeux, ce que résume la question urbaine.

La ville de Lomé, dans sa conception la plus simple, est le lieu de civilisation issue de cultures diverses (européenne, américaine, asiatique et africaine pour ne citer que celles-là), une forme particulière d'organisation sociale et de gouvernement. Elle est un espace de « rencontre et d'interactivité avant d'être un espace politique et administratif » (Robert ESCALLIER, 2006). A travers les rencontres et la connaissance de l'autre, les échanges de signes et de symboles,

la ville s'affirme comme le lieu de l'intégration par excellence. Sa pratique est fondatrice d'une citoyenneté et d'une identité qui se construit au contact de l'autre et des exigences du milieu urbain, ce que des chercheurs comme ESCALLIER (Idem, 2006) nomment « la citadinité ». Il est alors important de porter une réflexion ou une vision sociologique sur les modèles interculturels en présence, surtout en termes de communication.

L'étude des phénomènes de la communication interculturelle, les processus de transfert et les figures d'intermédiaires, déterminent de façon décisive les processus interculturels et les modèles d'identité et de perception qu'ils véhiculent, par les journalistes, hommes politiques, diplomates, enseignants, managers, éducateurs, travailleurs sociaux, scientifiques, etc. Une de leurs fonctions est d'établir des liens communicatifs entre des membres de cultures différentes et de résoudre, par leur action pratique mais aussi communicative, les conflits qui peuvent en résulter.

L'idée centrale est de penser et d'analyser ici la communication interculturelle comme un processus de relations entre les cultures citadines, incluant l'interaction directe et verbale, mais englobant aussi l'ensemble des processus de communication liant des cultures différentes. Ce processus de communication comprend plusieurs cultures, qui ne peuvent être jugées ni supérieures ou ni inférieures les unes par rapport aux autres. Il semble donc important de repenser la communication interculturelle en tant que processus complexe, dans une perspective à la fois sociologique et médiatique. Ceci implique de réorienter la recherche en communication interculturelle d'une double manière :

- En premier lieu, en tant que processus, car à côté des signes de communication verbaux ou gestuels eux-mêmes, les institutions et les figures d'intermédiaires socio-culturels jouent un rôle central, comme le montre par exemple les travaux de T.-Kolle et de D. Ten Thije (1994);

- En second lieu, à travers son articulation médiatique, car à côté de la communication directe, considérée comme plus authentique, des formes de communication médiatisées et théâtralisées jouent un rôle non négligeable dans la construction de modèles sociaux, en général, et dans l'interaction interculturelle, en particulier.

Au lieu de tendre à devenir une discipline autonome et cloisonnée, la communication interculturelle devrait ainsi s'ancrer dans l'ensemble des sciences sociales et historiques, en tant que perspective méthodologique, à l'instar des questionnements comparatistes qui lui sont complémentaires (Werner 1997). Ce décroisement de la communication interculturelle en tant que champ de recherche et d'enseignement, basé sur les réflexions qui précèdent, à l'égard des concepts de culture et d'interculturalité, s'impose dans l'intérêt de l'ensemble des chercheurs qui axent leurs recherches sur les relations qui existent entre les membres issus de cultures différentes, un champ de recherche de plus en plus complexe et d'une actualité intense.

On ne peut mener une étude sur le thème de la problématique de l'unité nationale en zones urbaines dans le cadre de l'ethnicité et de l'interculturalité, sans faire cas des constituants ou éléments essentiels qui constituent son fondement (les langues dans leurs diversités) et des moyens indispensables de sa propagation (les médias). Par conséquent, de façon holistique (Durkheim, 1895), la communication est un tout indissociable, partant des idées préconçues jusqu'à leur transmission par des expressions écrites, orales ou gestuelles, bref des techniques linguistiques.

Aux questions portant sur l'importance des langues, il incombe au chercheur de savoir que :

En tant que principal moyen de communication interindividuelle, les langues ne servent pas qu'à transmettre des messages. Elles constituent aussi des facteurs indispensables d'expression des intentions, des émotions et des valeurs, sans négliger le rôle de consolidation des relations sociales par la transmission des

expressions et pratiques culturelles et sociales. Qu'elles soient parlées, écrites ou gestuelles, les langues sont le socle des mémoires, traditions, connaissances et compétences. Ainsi, elles constituent un facteur déterminant de l'identité culturelle et sociale des individus et des groupes. On comprend donc aisément que la diversité linguistique soit la caractéristique essentielle de la diversité culturelle, c'est-à-dire l'élément essentiel qui justifie, entretient et amplifie le phénomène ethnique dans toute sa complexité.

I.8. Les manifestations ethniques et interculturelles en zones urbaines au Togo

L'étude des rivalités ethniques en zones urbaines fait l'objet d'une interrogation sur les divisions de la ville et la nature de ses frontières internes. Généralement, trois types de frontières sont remarqués et seront analysés. Il s'agit selon les termes de R. ESCALLIER (2006, op-cit) des frontières imposées déterminées par le politique, la stratégie et le planifié. Ensuite viennent les frontières spontanées produites par les processus de la ségrégation économique et sociale. Enfin on a les frontières imaginaires qui déterminent dans les pensées (imaginaires), une structure particulière du territoire urbain, désignant un mode d'appréhension du construit anticipant les conduites et les rapports à l'espace. Si l'on se réfère aux noms des différents quartiers, marchés, rues, commerces, dans les villes africaines, il est fait constat de la diversité des sociétés et territoires urbains et les processus d'exclusion à l'œuvre dans les villes. La ville, à ses débuts, considérée comme étant unie et compacte de par sa nature sociale et architecturale.

Loin des frontières ou au-delà des villes africaines, le grand public et les médias stupéfaits, ont fait état de la diversité des sociétés et territoires urbains, les processus d'exclusion à l'œuvre dans les villes développées comme celles en voie de développement. Ils (le grand public et les médias) avaient de quoi

soutenir leur critique du modèle socio-urbain à l'image nord-américaine que les « banlieues françaises », au lendemain de la traversée destructive du cyclone katrina, tout en mettant en relief les énormes distances qui séparent les territoires urbains et les populations qui les habitent dans les pratiques sociales de secourisme. De l'Occident aux Etats-Unis et dans la plupart des autres pays, la ville concentre toutes les ambiguïtés, les contradictions et les conflits d'un monde « globalisé » et déréglementé, à la recherche de nouveaux repères. La ville, vue récemment comme un outil du passage des sociétés à la modernité, sous l'autorité d'un Etat favorable à l'urbain, est désormais le lieu central de tous les enjeux.

Lorsqu'elle est de même observée sur le plan architectural sur toutes ses facettes, on relève une discontinuité par endroit au sein de la même ville quelle qu'elle soit. Ce qui retient l'attention de R. ESCALLIER (2006, op-cit) puisque les milieux urbains, sur les plans urbanistique et architectural, traduisent l'acuité des discontinuités, la profondeur des inégalités socio-économiques, la diversité des appartenances religieuses (la ville orientale), socioculturelles (la ville américaine)... « Depuis toujours, la ville quelles que soient les périodes (temporalités), qu'elle soit ville comtale (créée ou placée sous l'autorité d'un comte) et ville épiscopale, ville des clercs et ville des laïcs, ville bourgeoise et ville ouvrière, ville européenne et ville indigène, ville formelle et ville informelle, est divisée, parcourue de discontinuités de diverses natures et intensités » (R. ESCALLIER, 2006 : 2, op-cit).

Néanmoins, aujourd'hui comme dans le passé, la ville n'a pas été autant concernée par une logique de séparation ou de divorces sociétale et spatiale aussi flagrante. Dès que ces séparations provoquant des différences au sein de la ville deviennent très fortes, pour semer et éloigner les citoyens les uns des autres, le concept de frontières intérieures devient une réalité convaincante. C'est pourquoi la réalité urbaine et les politiques de la ville suscitent un examen

profond sous d'autres facettes afin de comprendre ou percer la complexité urbaine. Cette image panoramique emballe aussi les divers points urbains togolais à l'instar des chefs lieux des préfectures dont le cas de Lomé, point de repères des affluences de tout bord.

Se référant aux civilisations mondiales et Africaines plus précisément, la ville joue le rôle du berceau culturel. C'est le lieu où les habitants apprennent et adoptent de nouvelles façons de faire et de vivre, de se comporter, de s'habiller, de réfléchir. La ville, dans son acception la plus simple et classique, est le lieu de civilisation, la forme (l'une des plus) évoluée d'organisation sociale et de gouvernement. Centre économique marchand, lieu de production, elle est un espace de rencontre et d'interactivité avant d'être un espace politique qui requiert un système d'administration adapté. A travers les rencontres et la connaissance de l'autre, les échanges de signes et de symboles tout autant que de marchandises, après expériences et tâtonnements, la ville s'affirme comme le lieu de l'intégration par excellence. Sa pratique est fondatrice d'une citoyenneté et d'une identité, sorte de respiration commune que d'aucuns nomment « la citadinité ».

Certes, les centres urbains généralement sont des lieux d'échange et de sociabilité, mais tout autant sont aussi des lieux de la diversité ; ce qui imprime aux villes leurs originalités, leur richesses ainsi que leur fragilité.

Originalité, en ce sens que toute ville est unique de par ses fonctions, ses rôles et surtout son architecture et ses constituants et sa structure (ville chrétienne, musulmane, animiste, traditionnelle ancienne ou moderne riche et nouvelle). Le caractère de richesse lui est attribué, en ce sens que la diversité et la multiplicité des éléments constitutifs (ethnie, religion, architecture, culture, race...) de la ville concourent à la richesse de ce lieu. De même la fragilité de la ville est intrinsèque, puisque la variété des sociétés qui s'y réunissent, d'où naissent les

principales causes des conflits interethniques et d'explosion de la population urbaine, source de tous les maux dont souffrent les villes. C'est la raison pour laquelle R. ESCALLIER (2006) fait remarquer que : « Tout organisme urbain vivant est d'abord mouvement, fluidité, accessibilité, creuset » (ESCALLIER, 2006, op-cit : 3).

La cité ou ville, lieu d'échanges et de sociabilité, est le plus souvent considérée comme un espace ouvert et familier des réseaux. La diversité des appartenances ethno-culturelles et socio-économiques, des statuts, des itinéraires, des identités originelles favorise l'expression de formes secondes d'urbanité qui donnent aux villes leur originalité, leur richesse ainsi que leur fragilité. De cette réalité, les différentes villes existantes au Togo (les chefs lieux des différentes préfectures) expriment de par leur originalité la richesse culturelle des ethnies occupant ces zones.

La pluralité prend des formes variées, résultat de l'agencement différencié des divers paramètres, dans des contextes historiques et politiques spécifiques. La dynamique urbaine demande des ajustements entre la diversité des composantes et le besoin de cohérence de l'organisation sociale et territoriale, entre identité collective (héritée des structures ou formes traditionnelles d'existences) (DUBAR, 1998) et identités infra citadines (où les regroupements sont plus guidés par les intérêts), entre l'ouverture aux réseaux et le nécessaire contrôle des flux, entre effervescence et ordre. Difficile exercice d'équilibre qui réclame entre autres l'impartialité des organismes et institutions chargés de le maintenir. Car si la ville est « un mécanisme extraordinaire pour produire de la société » comme l'affirme J. Donzelot (2006), encore faut-il que ce mécanisme soit entretenu, malgré les difficultés qu'il requiert, et qu'il favorise la pérennité des relations entre le public et le privé, ainsi que celle de la circulation des flux entre les lieux, les quartiers, bref les parties de ville.

Sur un autre plan, l'idée de frontières artificielles en Afrique est née avec la colonisation. Certes l'idée de frontière en ville est l'une des conséquences de la colonisation. Dès les premiers pas des colons sur le sol africain, il y'avait une situation visible de séparation entre les quartiers blancs et ceux indigènes. Dans les pays où la ségrégation est à son paroxysme (Afrique du Sud par exemple), il était très impérieux pour un indigène de circuler avec un permis où une autorisation d'un commis, au risque de se faire tabasser, maltraiter, voire tuer. Aussi le concept de frontières interdit la libre circulation des biens et des personnes. M. FOUKET, dans son ouvrage "Front et Frontières" (1991), décrit la frontière comme connotant la barrière et le contrôle, l'arbitraire et l'artificiel, le colonial et l'impérialiste. Pour Robert ESCALLIER, c'est « la limite de souveraineté et de compétence territoriale d'un État » (ESCALLIER, 2006, op-cit : 3). D'une certaine manière, elle révèle l'exercice d'un pouvoir, ce qui implique tout un système de contrôle, de filtrage des flux avec des effets liés de barrière. Elle est une limite entre deux systèmes différents, « l'interface d'organisations territoriales distinctes » (R. ESCALLIER, idem : 3).

Aussi, l'idée de frontière provient de l'appropriation, c'est-à-dire comme le dit J. L. PERNAY (2002) d'une relation forte d'un groupe social avec son espace, résultant d'une prise de possession de nature patrimoniale. Particulièrement en ville, le thème de la "frontière intra-urbaine ou dans la ville, soit de la frontière intérieure", c'est en quelque sorte la reconnaissance d'espaces urbains partagés, de portions de ville soumises à des règles et à une vie sociale qui échappent à la vision classique et utopique, de la cité vécue comme espace global et solidaire.

Certes, les discontinuités concernent tout organisme politique, économique et social, à dimension géographique et depuis toujours, la division socio-spatiale de la ville est attestée par les types de regroupements en présence.

Cependant, la revendication d'appartenance à tel ou tel quartier et le constat de limites n'induisent pas des évolutions conduisant à des ruptures territoriales, assimilables à des frontières internes. D'autant que pour entretenir la familiarité de tous à l'urbanité, des regroupements ou associations sont nés pour aider les citoyens novices. Servant à la tranquillité et au repos à Lomé, l'accessibilité des espaces publics, lieux vertueux de la citoyenneté et porteurs des valeurs aux échanges interpersonnels, ne sont pas tout le temps pacificateurs des relations sociales, surtout en période de troubles socio-politique. On parvient à remettre en cause la qualité de sociabilité du système urbain loméen, par l'image que présentent les espaces publics en ces moments précis. Au sein d'une ville africaine et Togolaise tout particulièrement, ce sont les quartiers qui désignent la fraction relativement homogènes et aux limites reconnues de l'espace urbain, qui traduisent un sens pour les habitants.

En plus des limites par rapport aux quartiers que se sont tracées les habitants de la ville, les autorités de la ville, responsables de la gestion du territoire urbain, l'ont subdivisé en entités administratives et politiques pour mieux superviser la gestion territoriale.

Avant de parler de frontières internes en ville, il faut avant tout voir le niveau de développement de cette ville. Plus la ville est grande en nombre d'habitants, plus elle fait l'objet de fragmentation interne de cette dernière. Les frontières dans la ville décrivent un état avancé de décomposition d'un ordre urbain, un désordre systémique en terme organisationnel, où la ville et la société ne sont pas une somme de territoires et de groupes revendiquant une identité propre et un désengagement ou un rejet de toute référence globale et de toute norme rectrice de comportements communs. Elles soulignent la séparation des communautés, que celles-ci soient reconnues et intégrées dans la normalité du politique ou non comme dans la France républicaine (ESCALLIER, op. cit. : 4) ou le cas des Tziganes en Europe, des Touaregs au Mali, tout autant l'absence de

mixité sociale, les discriminations de toutes sortes, les processus de ghettoïsation.

En réalité, la ville est de l'extérieur vue comme étant une entité globale, unique et unie. Or intérieurement, elle est sujette de discontinuité, de frontières qui mettent à jour la non maîtrise du processus de l'urbanisation, de l'existence de forces qui créent des antagonismes et conflits. Le dualisme ou encore l'ambivalence présent dans la ville sont le fait du creuset socio-économique, culturelle, ethnique et politique au sein de la population urbaine. Cette dualité est la cause des quartiers riches (Caisse, Cité OUA à Lomé), face aux quartiers pauvres et aux ghettos, des maisons ordinaires construites à côté des maisons à étage, des supermarchés contre les marchés ordinaires en plein air. Ce déséquilibre social et spatial provoque des mécanismes d'exclusion et de désolidarisation sociale et induit l'éclatement de la ville.

Le développement de la ville se mesure par le nombre de ses habitants, de ses organismes et le niveau de ses infrastructures, par le nombre des migrants que par l'économie. Tout ceci ne signifie pas qu'il n'y a pas d'échange culturel ni économique. La croissance urbaine est ainsi assimilée à l'évolution conduisant à différencier de plus en plus des « portions » de ville, “des villes dans la ville” (ESCALLIER, op-cit. : 5). On peut concevoir l'idée que la division sociale de l'espace est attachée à la croissance de la ville, celle-ci produisant automatiquement de la différenciation qui ne signifie pas cependant absence de circulation des flux entre les diverses parties.

Aussi, ces facteurs paraissent moins déterminants et décisifs dans la distribution des populations que les processus discriminatoires et ségrégationnistes qui n'ont pas cessé dans la ville contemporaine, tout au long des années, de connaître de sensibles approfondissements. La ségrégation, cette stratégie de mise à distance de l'Autre ou de son rejet (représenté par des

catégories sociales, des groupes socio-culturels...), provoque l'action déterminée de la communauté dominante, disposant de la force politique (de police) ou économique et capable de transformer à son avantage la séquence politique et social, afin d'exclure certains individus ou collectifs de son territoire (ou considéré par eux comme tel). Lorsqu'elle est affichée et théorisée, la ségrégation se fonde sur des bases idéologiques (nazisme en Allemagne), qui se résument à la reconnaissance de différences de nature raciale, ethnique, religieuse ou communautariste et affirment la supériorité d'un groupe sur un autre. Plus souvent, elle se place implicitement dans une logique de nature essentiellement économique ayant des traductions socio-spatiales tranchées, dès lors que les lois du marché foncier et immobilier ne sont pas maîtrisées ou corrigées par l'action du politique. Dans ce cas, la ségrégation sociale n'est que l'aspect proprement géographique du processus d'intégration sociale et culturelle dans la cité ou d'une autre façon la représentation spatiale des inégalités et des pratiques liées.

La ville bien qu'affaiblit par les complexes et attitudes des citadins, subit le poids de la « rébellion » des « banlieues » dans le même temps, que ce soit en Occident ou dans les pays du Sud. Les mêmes quartiers, les mêmes formes urbaines ont relativement bien vécu les périodes de forte croissance économique, de mobilité et promotion sociale, d'intégration sociale des ruraux déracinés par les modernisations, aboutissant à des formes notables de mixité sociale ; ils (ces quartiers) vivent mal les années de stagnation, de ralentissement de la croissance économique, la recrudescence du chômage et de nouvelles pauvretés, la marginalisation ou l'exclusion des populations discriminées du fait de leur origine socio-ethnique.

A Lomé, la division de l'espace urbain est plus ethnique et fonctionnelle. La séparation physique, matérielle, morphologique de la ville est planifiée, organisée ; dans les pays où les traditions citadines sont moins bien enracinées

qu'ailleurs, la toponymie est significative et le terme même de ville est refusé au quartier « indigène ». Au plan ethnique, cette réalité est vécue autrement par les zones urbaines au Togo. Toutes les préfectures considèrent leurs capitales ou chefs-lieux comme des villes, sauf que par application des décisions publiques, seules quelques uns d'entre ces lieux reçoivent les vertus dues au rang des milieux urbains (Yves MARGUERAT, 1985). Ce facteur a longtemps défavorisé des milieux sur le plan national. Dans le cas de Lomé, le traitement de faveur en matière de réaménagement de la ville est accordé le plus souvent à certains quartiers, parfois même à répétition, sans que les autres en bénéficient. L'image s'illustre mieux en comparant à titre d'exemple le quartier Gbadago et la Résidence du Bénin ou encore au quartier de Bè. Bien que l'idée centrale de ces projets d'aménagement urbain ne s'affiche pas clairement, les populations des milieux dévalorisés se voient marginalisées et cette ségrégation peut parfois avoir une connotation ethnocentrique.

La logique de cloisonnement de la cité suivant des critères de nature ethnique et politique trouva en Afrique du Sud son aboutissement lorsque, à l'arrivée au pouvoir du Parti national en 1948, fut théorisée la politique de ségrégation raciale programmant la séparation des nations et des territoires (ségrégation spatiale) ce que le mot afrikaans : apartheid (développement séparé) recouvre (Wilson, F. et Mamphela R., 1989).

La séparation géographique des groupes ethniques et culturels est sinon imposée, encouragée par le pouvoir politique « blanc et européen ». Les stratégies résidentielles différentielles des citoyens, selon les origines géographiques et ethniques, sont déterminées à la fois par la volonté d'exclure et de rejeter certains groupes (vers les « quartiers indigènes », comme dans le cas de l'Afrique du Sud et des ghettos américains (Martin Luther King,...)) et par un mouvement d'agrégation forcé et subi par les familles de même origine ethnique, culturelle. Bien sûr, les processus d'exclusion ou de rejet ne

s'affichent guère, à l'exception de l'Afrique du Sud, l'exclusion fut rarement une exclusion de droit plus souvent de fait en raison de contraintes foncières, financières, économiques, juridiques ... ou culturelles. Naissent alors différentes combinaisons sociales dans la ville, significatives d'enjeux politiques plus ou moins bien maîtrisés.

De plus, le tracé de frontières internes construites et instrumentalisées décrit le partage de la ville entre groupes confessionnels rivaux (protestants et catholiques résolument opposés dans un territoire urbain « piégé » par un antagonisme culturel), entre groupes ethniques (à Mogadiscio, encore que les rivalités entre groupes relèvent sans doute plus aujourd'hui d'intérêts mafieux) (B. Reitel et al., 2002 ; R. Escallier, 2006, op-cit), entre communautés ethnoculturelles plongées, un temps, dans l'irrationnel d'une pensée politique délirante (la fin de la Sarajevo multiculturelle). Ailleurs, des minorités ethniques étrangères ou les groupes de réfugiés sont cantonnés dans des espaces limités et contrôlés, souvent « ghettoïsés » de la périphérie urbaine. Parmi ces formes spatiales se trouvent les camps de réfugiés, les « quartiers temporaires » que la ville officielle ignore superbement comme à Beyrouth ou en d'autres villes où se sont installés les réfugiés Palestiniens au Proche Orient.

Les premières constructions d'un milieu urbanisé affichent une différence avec la partie que le politique a planifiée stratégiquement et construite. J. BERQUE (1974) donne l'exemple du CAIRE en disant qu'on observe suivant des modalités différentes la mise en place d'une double structure urbaine de même type, celle de la ville orientale traditionnelle et celle de la ville européenne, chacune fonctionnant selon son propre système. Au tournant des 19^e et 20^e siècles, on donne à la zone centrale de la ville nouvelle construite le mot tamaddun. « C'est la zone civilisée, la zone de l'avenir, moderne, occidentalisation, cultivée, propre » (J. BERQUE, 1974, idem). Aussi ces types de

frontières planifiées, programmées et construites sont la manifestation des intérêts et interactions entre les acteurs politico-ethniques et économiques.

D'une manière générale, l'urbanité est caractérisée par une différenciation socio-spatiale. Notamment, il existe en ville des quartiers dits "beaux quartiers" opposés aux quartiers pauvres, marginaux ou aux ghettos ; mais aussi des quartiers populaires ou prolétariens contre les quartiers bourgeois ; les quartiers industriels contre ceux résidentielles. La croissance ou l'expansion de l'espace urbain est si forte que le politique ne maîtrise plus le système d'urbanisation en Afrique.

Les frontières dans la ville se concrétisent lorsqu'une catégorie de citadins, surtout les plus défavorisés ne peuvent aller ou circuler librement, sans contrainte dans certaines zones d'habitats urbains. La conséquence n'est que le repli sur soi ou le retrait de ces populations défavorisées sur des zones d'habitats non structurés. Aussi les Tziganes aiment à travers 3 zones sans se fixer car, rejetés de tout côté (Référence). Cependant, il reste à savoir si les limitations de zones interdites sont fixées (frontières physiques) par l'Etat ou les responsables municipaux ou autres, ou encore les populations elles-mêmes (frontières imaginaires).

Dans les villes des Pays en Voie de Développement, les dissemblances entre les différents construits, architecture et voie de communication sont si profondes entre les classes socio-culturelle et économique. Ceci détermine d'ores et déjà une fosse entre les groupes sociaux. Ainsi, ces frontières sont les limites que chaque groupe social appartenant aux différentes classes sociales se fixe dans l'imagination et dans les têtes. M. Foucher (1988, 1991) le dit en ces termes : " L'immatérialité comme le ressenti, le perçu comme le vécu procurent des sensations multiples qui, par la médiation des discours, des images, produisent des incompréhensions, soulèvent des peurs. Ainsi naissent des frontières plus

étanches encore que les frontières « matérialisées », repérables, concrètes (topologiques). Ces frontières dessinent dans les têtes une structuration particulière de l'espace urbanisé, désigne un mode d'appréhension du construit anticipant les conduites et les rapports à l'espace (ESCALLIER, op-cit, 2006 : 13).

Au Togo, en zones urbaines à l'image de Lomé, ces faits immatériels des limites ou de zones interdites sont devenus effectifs pendant la période des années 1994 (Gervais-Lambony, 1996). En effet ce sont les troubles socio-politiques accentués par les lynchages interethniques qui ont été et demeurent à l'origine de ces méfiances sociales. Les Nordistes (communément les togolais dont l'origine ethnique est implanté dans le Nord du Togo) n'accédaient plus à certains endroits de la capitale dont les quartiers situés au delà de la lagune de Bè (Gervais-Lambony, idem). Ce phénomène se produisait dans le même temps dans le camp adverse, celui des Sudistes.

Ces frontières font naître la peur de l'autre et l'insécurité. M. Foucher (1988, 1991, idem) soutient la thèse d'une relation de méfiance entre les citoyens. Il pense tout comme Donzelot que « depuis longtemps, les citoyens instruisent un dialogue avec « la peur », les pauvres étant considérés comme « hors de la société », leurs territoires, « hors la ville », leurs conduites, « hors la loi » » (J. Donzelot, 2006 : 28). Les populations vivant sous ce système sont comme marquées d'un saut éternel de « menace potentielle » pour les autres dont le statut social est favorable. La peur sociale signale ainsi des espaces de « l'étrange étranger », instrumentalise des quartiers et des territoires.

Dans les contrées urbaines, les nouveaux migrants s'insèrent ou s'intègrent à la vie urbaine grâce au phénomène de solidarités ou associations à caractères tribaux, claniques, communautaires ou régionaux. On pourrait ainsi orienter ses idées sur le fait que, vivre au sein d'une communauté à caractère identique, le plus souvent ethnique dans les villes africaines comme c'est le cas

à Lomé des années 90 jusqu'à nos jours, c'est-à-dire avec les siens renforce le sentiment de sécurité ; ce dernier s'acquiert souvent à travers le rapprochement de ce qui est familier (SCHNAPPER, 1998 : 147-149).

Une autre étude menée dans la ville de Lomé laisse découvrir que l'occupation des quartiers s'est faite progressivement, surtout sous l'influence des facteurs culturels dont la langue en premier plan (NANTOB, 2008). Dans le quartier Adéwui (Confère carte de la ville de Lomé) par exemple, des citadins ont reconnu y être simplement pour des raisons de ressemblance entre cet espace géographique et le village d'origine, lieu de leur provenance. De plus les contradictions inhérentes à cette solidarité ethniques font que, bien que les habitants préfèrent vivre dans un cercle clanique, un chacun pour soi surgit de nulle part et instaure une sécurité matérielle individuelle. Au détriment de cette solidarité tant défendue, l'on se défend dans ce nouveau système de mondialisation avant de penser à la survie de son prochain. L'amitié et la fraternité se fanent progressivement. On se marginalise réciproquement laissant un fossé entre les différentes couches ou catégories sociales. Les frontières sont maintenant nées des imaginations.

Cependant, forts imprégnés de leur tradition et attachés à leur origine, ces citadins ont des secrets à partager pendant les moments de deuil ou d'évènements heureux comme malheureux. Il devient très impérieux de se retrouver en famille, pas suivant une constitution classique, mais suivant le principe africain traditionnel. Ceci explique la montée en nombres des associations, amicaux avec pour cause la situation défavorisée de ces couches sociales. De ce fait, il est nécessaire de s'interroger sur les origines de ce relâchement des regroupements sociaux.

I.8.1 - Bref rappel de la constitution de la ville de Lomé et les maux inhérents à la crise du lien social

Au 18^e siècle, la ville moins peuplée, avec une organisation rigide et hiérarchisée, était considérée comme une société intermédiaire entre la société traditionnelle et la société moderne. Mais avec la révolution industrielle du 19^e siècle marquée le développement des industries, les progrès techniques et la multiplication des échanges commerciaux, les villes ne cessent de s'accroître. Celles-ci s'élargissent rapidement et l'on assiste à la fin de la deuxième guerre mondiale à la naissance de grandes agglomérations urbaines en Asie, en Amérique Latine et en Afrique.

Les villes Africaines ne sont pas restées en marge de cette croissance urbaine d'après guerre. Elles ont poursuivi et accéléré leur expansion au lendemain des indépendances. C'est ainsi que le mouvement d'urbanisation de la ville de Lomé, capitale du Togo, s'est accéléré au lendemain de la deuxième guerre mondiale pour atteindre un rythme remarquable à la période des indépendances.

Coincée à sa création entre l'Océan Atlantique au sud, la lagune au nord, le village de Bê à l'est et la frontière d'Aflao (Ghana) à l'Ouest, la capitale togolaise a largement dépassé les limites fixées par le décret No 71/63 du 1^{er} avril 1971 portant délimitation de la ville de Lomé. Son agglomération a désormais touché Agoè-nyiévé au nord, Aflao et Adidogomé à l'ouest et Baguida à l'est (ADJALOGO, 2000).

Cette expansion spatiale de la ville de Lomé s'est accompagnée par une évolution rapide de la population qui est estimée aujourd'hui à 1.500.000 habitants (Direction Générale de la comptabilité Nationale et de la Statistique, 2008). Cette population d'origines différentes est venue de l'intérieur du pays et d'autres pays voisins. C'est un melting-pot ethnoculturel où plusieurs ethnies y sont représentées.

Dans ce contexte et devant la montée de l'individualisme et de la réclamation identitaire sous l'impulsion de facteurs économiques, politiques et socioculturels, l'on assiste à une remise en cause du lien social (crise du lien

social) dans la ville de Lomé. Face à cette situation, les citoyens (Loméens) repensent leur façon de vivre. Pour une bonne part d'entre eux, il n'est pas question de nier les relations sociales passées (la parenté, la fraternité). Ils procèdent à une reproduction de certains types de relations dites traditionnelles afin de réinstaurer la cohésion sociale.

I.8.2 – Constat de la crise du lien social à Lomé

Contrairement aux zones rurales, le milieu urbain se caractérise par une détérioration croissante des liens sociaux entre les individus au sein d'une même société, un effritement des liens qui existait entre les individus et leur société d'appartenance. Cet effet qui va à l'encontre des réclamations identitaires collectives et ethniques, met à nu l'acharnement des citoyens vers les intérêts individuels.

Les milieux urbains sont les milieux où persistent et perdurent l'individualisme poussé qui remet en cause l'harmonie du tissu social. Chaque individu s'investit dans la recherche et la capitalisation d'intérêts personnels au détriment du groupe. Cette situation amène DURKHEIM (1893, op-cit) à faire une distinction entre la société traditionnelle à solidarité mécanique et la société moderne à solidarité organique.

Dans le premier type de société, le travail étant très peu sectorisé, les individus se sentent liés les uns aux autres par similitude, par ressemblance. Il existe entre eux un lien social très fort. Le deuxième type de solidarité est lié à l'accroissement de la densité matérielle et morale ; c'est le lieu où la division du travail est caractéristique des zones urbaines, où le lien existant entre les individus est faible. Cette conception s'apparente à celle de Weber (1971, 1922), repris par Dubar (1998) qui finit par relever les deux types de relations socio-urbaines, en parlant de la communalisation et de la sociation. Cette deuxième

considération s'apparente aux configurations réelles du mode de vie que l'on retrouve dans la ville de Lomé au Togo.

En effet, plusieurs faits rendent compte de l'affaiblissement du lien social entre les citoyens ; ceci est d'ailleurs observable et perceptible partout à des degrés différents selon la durée de résidence à Lomé. Le sentiment d'appartenir à un même groupe social plus vaste, à une nation s'efface devant celui d'appartenir à un groupe plus restreint, à une même région de provenance et plus singulièrement à une même ethnie dans ces conditions, l'harmonie entre les individus d'origines culturelles différentes est remise en cause.

La collaboration sincère et solidaire entre les individus de groupes ethniques différents. On n'est plus attiré par les quartiers de forte présence des individus parlant la même langue que celle de son milieu social d'origine. L'intolérance et la discorde prennent le pas sur la solidarité et l'unité nationale. Le sentiment d'appartenir à un groupe social (ethnique), à une famille, à un parti politique est perceptible dans toutes les sphères de la vie sociale. Même au sein de l'administration publique ayant pour vocation de servir tous les citoyens sans aucune différence, l'on a de plus en plus le sentiment que les agents de l'état sont au service des intérêts de leurs groupes ethniques d'appartenance. Qu'elles sont alors les raisons de cet effritement des liens solidaires entre les individus à Lomé ? Les motifs explicatifs de cet état de chose sont divers et à rechercher à plusieurs niveaux.

L'individualisation, l'urbanisation et donc la croissance démographique ont transformé les rapports sociaux antérieurs (forte solidarité) entre les individus. On assiste donc à la naissance d'une solidarité basée sur la différenciation des hommes et favorisant la crise du lien social (DURKHIEM E., op. cit.). Avec cette croissance démographique d'après la deuxième guerre mondiale, l'intensité des relations donne lieu à la superficialité des contacts et donc du lien social.

L'effritement des liens sociaux entre les individus trouve aussi son explication dans les considérations économiques. En effet, face à la mondialisation de l'économie marchande, il se produit une crise de solidarité mécanique au détriment des intérêts personnels. Il y a donc effritement des cadres sociaux intégrateurs des individus fragilisant ainsi le lien social en milieu urbain (DURKHEIM E., op. cit.). Les exigences de la vie urbaine et la recherche des moyens en vue de leur satisfaction créent un climat de compétition et de concurrence. Dans ce contexte chaque individu se lance à la recherche et à la maximisation d'intérêts personnels mettant de côté les relations basées sur la solidarité et la recherche du lien collectif.

Lomé à certains égards présente les caractéristiques d'une société moderne à solidarité organique. Elle constitue aujourd'hui une ville cosmopolite et le cœur économique du pays avec une parcellisation et une diversification des activités. On y trouve les activités du secteur commercial, artisanal et même agricole.

A ces caractéristiques s'ajoute le manque d'emploi, l'inefficacité du système de sécurité sociale, le faible pouvoir d'achat des populations. Dans ces conditions et devant la nécessité de satisfaire les besoins quotidiens de la vie urbaine, on assiste à la montée de l'individualisme et donc à un affaiblissement du lien social.

Outre les facteurs démographique et économique, la politique constitue aussi un facteur explicatif de l'effritement du lien social entre Loméens.

L'avènement de la démocratie dans les années 1990 a entraîné des bouleversements et des violences entre Loméens, mettant ainsi à mal l'harmonie du tissu social ; dès lors la cohabitation des individus d'origine sociale et de sensibilité politique différente devient très difficile. Ces relations sont aujourd'hui très peu amicales, conflictuelles et parfois basées sur la méfiance. Cet état de chose s'explique dans une certaine mesure par l'existence au Togo de deux types de mouvances ou forces politiques : le Rassemblement du Peuple

Togolais (RPT), parti au pouvoir et les partis de l'opposition (UFC, CAR, CDPA,...), avec à leur tête lors des élections législatives de 2007, l'Union des Forces de Changement, UFC (Cf. annexe...). Cette bipolarisation de la sphère politique entraîne une régionalisation du pays suivant certaines considérations culturelles et ethniques. Généralement, les individus appartenant à des ethnies du sud du Togo sont tous considérés comme Mina ou Ewé et donc des militants des partis de l'opposition. Les individus issus du nord du Togo sont quant à eux considérés comme des Kabyè et donc appartenant au parti au pouvoir.

Un regard sur la ville de Lomé révèle une catégorisation des Loméens et une sectorisation de la ville, ce qui donne une image des appartenances politiques à priori, à travers l'occupation ethnique des différents quartiers. Dans ces considérations, les protagonistes, ce ne sont plus les partis politiques mais plutôt les ethnies au service du politique.

Les élections législatives du 14 octobre 2007 ont été révélatrices de cette catégorisation ethnique et spatiale de la ville de Lomé.

En effet, les deux principales forces politiques (RPT et UFC) ce sont chacune affirmée dans les différents quartiers (Adéwi, Tokoin, Wuiti, Agoè et Agbalépédo pour le RPT ; Bè, Ablogamé, Adakpamé et Baguida pour l'UFC), considérés comme fiefs de ces partis politiques.

Ainsi donc, le climat politique tel qu'entretenu au Togo mène parfois les militants des différents partis politiques à se considérer comme des ennemis et des adversaires. Pour CHRETIEN (1991, op-cit), lorsqu'on aborde le sujet de la crise d'union sociale dans le contexte africain, on constate qu'il s'agit la plupart du temps de conflits, de rivalités liées à l'appartenance ethnique et culturelle des protagonistes. C'est dire que les facteurs socioculturelles expliquent un tant soit peu l'affaiblissement du lien social.

En considération de l'aspect socioculturel, la crise du lien social s'analyse en termes d'identité ou au mieux sous formes de réclamation ou d'affirmation identitaire. Entre les multiples ethnies vivant à Lomé, se posent souvent des

situations conflictuelles liées à des considérations identitaires. Les inégalités sociales et les discriminations ont entre autre conduit les différents groupes sociaux à construire une identité culturelle propre à leur milieu d'origine. Si aucune ethnie ou groupe social ne veut vivre ses spécificités culturelles dans la discrétion encore moins dans la clandestinité, on comprend par là que chaque groupe culturel cherche à s'affirmer à travers ses valeurs identitaires. Il se crée alors des groupes sociaux culturellement différenciés à travers la ville de Lomé, chacun cherche à valoriser sa culture. Aussi y a-t-il des stéréotypes basés sur des considérations historiques (colonisation) et politiques qui animent la vie quotidienne à Lomé.

Ainsi, il n'est pas rare de remarquer des Ewé ou mina se considérer comme plus civilisé ou plus intelligent que les Kabyè, les Konkomba vus par les autres comme courageux guerriers et barbares, les Kotokoli se faisant passer pour les chefs des Moba et inversement d'où l'appellation « wawa » et, bien d'autres considérations sociales, oscillant entre plaisanterie et sérieuses affirmations. Ces préjugés (dès que ces propos sont sérieux) touchent tous les domaines de la vie sociale et fragilisent les relations sociales parce que rendant la collaboration entre personnes d'ethnies différentes difficile. Par contre, vu sous l'angle de la plaisanterie, ces expressions sociales favorisent dans une certaine mesure le rapprochement interindividuel ou la collaboration sociale. La crise du lien social à Lomé trouve alors son explication dans une certaine mesure dans les facteurs liés à la démographie, à l'économie marchande, à la politique et la réclamation ou diversité ethnique et culturelle.

I.8.3 – Les nouvelles formes de solidarité urbaine à Lomé

De nos jours, le constat est clair qu'il y a une détérioration du lien social marqué par la désolidarisation des individus à Lomé. Ce manque de solidarité

qui s'explique par plusieurs facteurs dont la montée recrudescence de l'individualisme n'est plus à démontrer.

Cependant, l'ampleur de la crise du lien a suscité un besoin de la part des populations qui procède à une reproduction de la solidarité mécanique ou à une reproduction de leurs structures primaires d'appartenance dans la ville de Lomé. C'est ce qui explique l'émergence des réseaux informels de solidarité (réseau de voisinage, associations, syndicats ou groupes de tontine...). Cette émergence de réseaux informels de solidarité répond à un besoin des individus de se rapprocher consciemment ou inconsciemment les uns des autres face aux effets de l'individualisme à Lomé.

Il s'agit alors de multiplier les liens intermédiaires de recomposition sociale, de réinsérer les individus dans le réseau de solidarité directe (voisinage, famille, parenté) dans les formes de sociabilité transversale qui vont de l'association formalisée à l'action commune informelle pour se rendre des services réciproques. Il en résulte une sociabilité qui renforce et consolide les relations sociales dans la ville de Lomé entre les individus en développant des espaces d'échange et de solidarité en vue de remédier à la crise du lien social. En effet, ces réseaux informels de solidarité contribuent au renforcement des liens sociaux en suscitant un sentiment d'appartenance, une acceptation du prochain de même ethnie ou région, un brassage culturel, unissent les individus à travers les valeurs culturelles diversifiées. C'est ce rôle des réseaux informels que semble reconnaître SCHNAPPER D. (1996) lorsqu'il fait remarquer que, ce qui crée le lien social dans les sociétés, ce sont les échanges qui naissent de la collaboration dans le travail en commun. Ceux qui s'établissent à l'intérieur de la famille et à l'occasion de relations sociales plus larges.

La crise du lien social telle qu'elle se pose en milieu urbain a suscité la réflexion de plusieurs chercheurs qui se sont penchés sur les mécanismes et les moyens à adopter pour y remédier. Ces propositions de solution et ces réflexions sur les voies de résolution de la crise du lien social par l'intérêt qu'elles revêtent

méritent d'être soulignées dans cette étude. Pour cela, on peut tenter d'examiner cette analyse de CUSSET P. Y. (2006) sur les évolutions du lien social.

Pour lui, le discours du lien social s'alimente d'un certain nombre de réalités, manifestations parmi lesquelles on peut citer la déstabilisation de l'institution familiale, la croissance de l'isolement et la dépression, la hausse de la délinquance et des incivilités ou encore des difficultés rencontrées par le model d'intégration. Dans ce nouveau contexte, l'individu est de moins en moins porté par la tradition et les institutions. Il est appelé à choisir son héritage, son identité, son appartenance et sa morale. L'auteur trouve que face à la progression de l'isolement, de la déstabilisation de la famille et autres, il y a lieu de comprendre que la façon dont les liens privés se tissent aujourd'hui n'est pas sans conséquence sur la structuration du lien civil qui relie chaque individu à la société dans son ensemble.

Comme pour répondre à la préoccupation de CRUSSET P. Y. (2006, op-cit), certains penseurs ont considéré la pluralité culturelle pas comme un obstacle à la cohésion sociale, mais plutôt comme une valeur importante pour l'intégration sociale des populations. Ainsi donc, on peut considérer que la pluralité culturelle ne constitue pas par elle-même une remise en cause du lien social. Bien plus, dans de nombreux cas, les revendications culturelles sont une aspiration à l'intégration sociale. La pluralité culturelle constitue plutôt une solution à la crise du lien social, alimenté par une diversité culturelle.

WALZER M. (2003) pense pour sa part que la vie sociale comporte de nombreuses formes d'associations involontaires (famille, parenté) au sein desquelles nous n'avons pas choisi librement de vivre et nous sommes socialisés. Ceci laisse entrevoir que la socialisation est un processus coercitif. On comprend alors que les individus ne peuvent s'épanouir dans la vie sociale que s'ils sont reconnus dans leurs spécificités et que si leurs spécificités culturelles sont sauvegardées.

Ces raisons amène TAYLOR C. (1992) à mettre en oeuvre une politique de reconnaissance des droits culturels collectifs, ceci en avançant quatre arguments de défense à savoir :

- l'appartenance à une communauté sert de base à la formation de la personnalité des individus ;
- la diversité des cultures est une richesse qui doit être préservé (alors que les conceptions de l'assimilation ou du melting pot gomme les différences et conduisent à la suprématie de la culture dominante) ;
- les règles de vie commune, au sein d'une nation par exemple doivent tenir compte des conceptions du bien qui ont cours au sein des différents groupes culturels qui composent cette nation ;
- les différentes cultures présentes au sein d'une nation ne doivent pas seulement être tolérées dans la sphère privée ; elles doivent aussi faire l'objet d'une reconnaissance dans l'espace public.

La crise du lien social dans ses diverses manifestations a atteint toutes les dimensions de la vie sociale et a provoqué une synergie d'action pour essayer de la corriger. Etant donné que cette crise a affecté les différents domaines de la vie sociale, il s'est agi d'inscrire les diverses initiatives dans une perspective de renforcement de la cohésion sociale.

I.8.4 – Scission de la ville de Lomé en groupes sociaux différents

La spécificité caractéristique des Togolais est leur sens de pacifisme. Plus d'un Loméen voit en leur ville, un foyer de sociabilité et de civilisation. Pour eux, elle doit être sujette à la suppression des barrières, par des campagnes de sensibilisation et surtout grâce à l'effort individuel d'émancipation citadine.

Les frontières urbaines sont des réalités que vivent les citoyens. Plusieurs types et objets spatiaux spécifiques peuvent être observés comme étant sujet des

frontières intérieures. « Des lignes de discontinuités construites ou produites par les politiques et/ou les groupes communautaires dominants, les murs d'enceinte, les barrières, les grilles sont les plus signifiants, car ils soulignent la menace, la submersion et se présentent comme une sorte de digue protectrice. Toutes les formes de verticalité de la frontière évoquent le repli, l'enfermement, la rupture, le marquage des différences » (R. ESCALLIER, op-cit : 17).

Les bourgeois, fort de cette scission, sont encore les mieux insérés et les premiers à fuir les plus pauvres par la création des barrières. C'est ce que E. MAURIN (2004) montre en expliquant dans son ouvrage *la république des idées* que se sont les plus riches qui se regroupent toujours plus et accaparent des pans entiers des centres-villes, les zones les mieux équipées. « Ils sont les principaux acteurs « de l'entre soi » et repoussent les classes inférieures vers les périphéries » (E. MAURIN, 2004, idem). Selon l'auteur, la « société de l'entre soi » dénonce le phénomène de la ségrégation urbaine, sociale et surtout culturelle, qui conduit chaque groupe social à « rester entre soi » (Nathalie RUSE, 2009). Si l'on considère le concept de « ghetto », celui-ci caractérise mieux l'habitat des familles riches à la recherche d'entre soi que celui des familles les plus pauvres. C'est en fait le signe distinctif, le marquage référentiel de la différence de classes sociales (Ossama, 2007), de races (Martin Luther King) et parfois même d'ethnies.

Même si on conçoit que toutes ces différences sont créées et entretenues par l'Homme, les frontières internes physiques comme imaginaires dans les villes, rendent ces dernières actives et vivantes. La ville n'est plus cet auteur produisant des valeurs de pratiques communes de savoir, de responsabilités civilisatrices et constructives, mais plutôt d'une civilisation consciente conduisant à la séparation, la différenciation ethnique, culturelle et raciale et l'éloignement des citoyens les uns des autres, mus par les intérêts contradictoires.

Ces relations d'inégalités sociale et spatiale fait naître des tensions et conflits qu'ils soient latents ou non, mais beaucoup plus engendrées par cette idée ou pensée d'existence de frontières internes. Les frontières internes aux centres urbains aussi visibles que mentales font que les univers socio-culturels qui constituent l'urbain s'éloignent les uns des autres ou mieux se tolèrent sans pour autant interagir pour un long temps à quelques détails près.

Par ailleurs, la ville est malgré tout un lieu de citoyenneté, d'identité, un lieu commun à tous. Toute civilisation se transmet de la plus ancienne classe vers les nouvelles générations. En ville, un écrasement de cette sagesse s'instaure et, c'est la classe bourgeoise qui matérialise ses goûts dans les différentes activités et les inculquent aux plus pauvres. Mais, existe-t-il un canal pour cette transmission vu les divers types de frontières qui sont présentes telles les soirées culturelles qui, au lieu d'exprimer les vertus des origines ancestrales, sortent de l'imaginaire des organisateurs de ces rencontres. C'est une nouvelle façon de dicter les savoirs faire aux citadins, car on retient de l'influence de l'urbain que « la citadinité dit et enseigne la ville en la replaçant dans son histoire, celle des crises, des ruptures, de l'accueil » (Escallier, 2006 : 19). Ces tenants sont à l'origine d'un ensemble de faits qui construisent une histoire et une identité, et ils usent de quelque moyen que ce soit pour faire partager à tous les habitants, les mêmes lois, les mêmes codes, pratiques, mythes... Toute ville est le produit d'un imaginaire relatif étant donné qu'elle répond aux goûts et aspirations de ses créateurs et dirigeants.

La première difficulté réside dans la communication sociale, facteur de transmission des messages aux nouveaux arrivants en ville, aux néo-citadins. C'est là qu'intervient le principe de solidarité, le désir de partager, partage plus symbolique sans doute que matériel. Or, celui-ci se dérobe lorsque les liens entre le public et le privé se détériorent et, lorsque les territoires ne sont plus accessibles à tous les flux.

On peut, dans ce contexte, repenser de nouveaux modes de rencontres comme énoncés plus haut, ou recomposer et réadapter les espaces publics puisque ceux-ci participent à la création d'une sociabilité et d'une certaine cohésion sociale. Il est clair que c'est par la pratique de ces lieux que les citoyens prennent conscience de leur proximité et de leur différence, d'une co-présence qui est aussi co-existence. Dans le cas d'espèce, on peut dire, comme le fait remarquer Gervais-Lambony, que les Loméens ont été plus sensibles aux effets de différences ethniques à partir des mouvements socio-politiques des années 1990-1995 (Gervais-Lambony, 1994). Ils réalisent qu'ils sont partie prenante d'une dynamique socio-spatiale globale s'exprimant fréquemment par des frictions, des violences, des actes d'incivilité même, jusque dans ces lieux pourtant faits pour l'apaisement des conflits et l'appropriation des différences.

La division sociale de l'urbain, est un caractère omniprésent des villes africaines et plus précisément la capitale togolaise. Elle est constituée par le flux des habitants issus des contrées ethniques différentes qu'elles soient internes ou externes. C'est en fait l'un des fondements de la méfiance et de la méfiance qui règne sous un aspect voilé. Aussi, le climat, particulièrement pacifique de la ville de Lomé ne semble pas totalement de confiance, pour les citoyens dont les mémoires regorgent encore des tristes souvenirs des affrontements ethniques des périodes de troubles politiques des années 1990 à 1995 (Gervais-Lambony, 1994, idem). Cette crainte de l'autre, de l'inconnu, de ses rôles tant qu'acteur de la scène sociale loméenne, constitue le vrai motif du renfermement des citoyens. Ceci se généralise et conduit même à une distanciation des différents réseaux sociaux et à une recomposition des relations sociales « entre soi », par considération des facteurs ethnique, économique, religieux et autres. Une telle recherche, axée sur la complexité urbaine, mérite pour sa réussite une méthodologie appropriée.

Chapitre Deuxième : La méthodologie et le cadre de l'étude

II.1. L'inventaire des modèles d'analyse sociologique

Le concept d'ethnicité, étroitement lié dans le cadre de la sociologie urbaine à celui de l'interculturalité, provient de la déconstruction et de la reconceptualisation du concept ethnique qui a pris son véritable sens après la seconde guerre mondiale (Poutignat et Streiff-Fenart, 1995). Si Barth (1969) a incontestablement apporté une nouvelle perception du concept, l'ethnicité continue de requérir une multiplicité d'interprétation si bien qu'il semble être utilisé, à chaque détour comme un motif à une diversité de pratiques. C'est dans ce sens que Weber (1995) n'a pas hésité à le qualifier de concept "fourre tout". Toutefois, si l'effort de précision du concept d'ethnicité dure plus d'une quarantaine d'années, sa compréhension oblige de recourir au passé le plus éloigné pour le saisir. On ne peut mieux cerner ce concept qu'en ne négligeant aucune étape scientifique, aussi vieille soit-elle, psychologique et anthropologique, surtout que la compréhension de l'ethnicité sous l'angle anthropologique tend à créer une confusion avec le concept d'ethnie.

Pour ce faire, le concept ethnique dont la source remonte à la Grèce antique (Lapouge, 1964) pour signifier les ensembles des peuples différents de ceux qui étaient organisés en cités, a été remis en question depuis cette époque. Il est tantôt attribué aux groupes qualifiés de barbares, tantôt il fait référence aux groupes humains qui se sont intégrés dans la cité mais fortement attachés à la tradition, dont le cas des peuples africains. Cette situation complexe a généré des variations fréquentes de sens.

A ce propos, Joseph Arthur de Gobineau dans son "essai sur l'inégalité des races humaines" de 1854 établit un lien d'égalité entre l'ethnie et la race. Par contre,

l'ethnologie discipline scientifique très récente (apparue en 1870 avec les études ethnographiques) ramène l'ethnie à la culture non - civilisée. Pour sa part, Georges Vacher de Lapouge (1896), employant pour la première fois ce concept en français dans son étude " les sélections sociales ", rejoint les idées développées par Gobineau. La diversité de sens aura un impact sur la signification exacte du concept ethnicité. Cette difficulté confère à l'ethnicité une multitude de sens, selon les critères mis en exergue.

Dans le même ordre des réflexions énoncées et sur le plan psychologique, l'ethnicité, en tant que conscience, s'exprime dans une pluralité de sentiments qui peuvent aller de l'ethnisme (tribalisme) à l'ethnocide, en passant par l'ethnocentrisme (Lapouge, op-cit, 1964). A cette étape, il est clair que tous ces sentiments n'expriment pas toujours le véritable sens de l'ethnicité car, ces sentiments sont le plus souvent des déviations à la conscience ethnique.

Le sens profond et réel de l'ethnicité s'adapte bien dans l'altérité vue sur l'axe de la différence. A chaque instant que l'on passe du particularisme à l'universalisme, on constate qu'il a l'air de dévier de l'ethnicité pour tomber dans ce qu'elle n'est pas véritablement. L'ethnicité est par essence disposée à l'acceptation de l'autre comme source de différence. Cette appréhension permet de réfuter quelques explications comme celle fournie par Okwudiba qui voit en l'ethnicité " un phénomène complexe marqué par l'ethnocentrisme "(Okwudiba, 1989).

On reconnaît à l'ethnicité un caractère exclusif qui, n'entraîne pas au rejet de l'autre mais à relever les caractéristiques de différences qui font que certains fassent partie du "nous" subjectif et d'autres de la communauté de "eux".

L'exclusivisme ethniciste induit la création des frontières (physiques ou imaginaires) qui créent et traduisent la différence, alors que l'exclusivisme ethnocentrique produit les limites qui exterminent les autres, le "eux" pour les incorporer dans le "nous". De cette façon, la différence n'est pas tolérée et la pensée unique semble être soutenue de façon vivace. Cependant, il est important

de relever que l'ethnicité est généralement associée à des considérations d'ordres politique, religieux et social. Dans ces circonstances, elle peut être déviée pour produire des sentiments qui, souvent, succombent dans le camp ethnocentriste voire ethnocidaire.

Dans les analyses relatives à la question de l'ethnicité, la confusion de sentiments est souvent faite de telle sorte qu'il devient parfois difficile de cerner l'ethnicité. Pour faciliter l'appréhension de ce concept complexe, on arrive à penser que la classification de ses perceptions par une taxonomie claire permettrait aux chercheurs qui s'intéressent à cette question, de savoir se situer dans les débats d'idées de ce phénomène pour une analyse cohérente et convaincante. L'ethnicité n'a pas une appréhension unique. Sa compréhension et son usage repose sur les dimensions qui sont privilégiées dans la pratique ou l'analyse. A ce sujet, deux grands types de dimensions peuvent être retenus pour cerner l'ethnicité : la dimension naturelle qui repose sur des critères objectivistes et circonscrit l'ethnicité comme un fait naturel qui s'impose à l'individu sans qu'il soit en mesure de s'y échapper, car lui étant antérieur. Cette dimension privilégie le lien de base au sein des organisations fondée sur la parenté, les modèles de comportements des individus en groupe, les institutions représentant l'ascendance...

D'autre part, la dimension sociale de l'ethnicité repose sur les aspects subjectivistes tissés pendant les relations sociales. Cette dimension s'intéresse donc aux identités, modes de domination, attitudes individuelle et collective, valeurs et préjugés dans le processus d'agir communicationnel (Habermas, 1986). Ces deux grandes dimensions permettent d'inventorier les théories en les classifiant selon la dimension qui est privilégiée. Chacune des théories se repartie en plusieurs courants paradigmatiques que certains chercheurs dont Martiniello (1995) ont essayé d'identifier et de regrouper. Dans son cas, Martiniello (1995, idem) a fait une classification théorique de l'ethnicité, mais

celle-ci mélange parfois les paradigmes et regorge des insuffisances critiques qui justifieraient l'évolution des courants.

Au demeurant, les théories ou tentatives d'explications liées à l'ethnicité sont nombreuses et très diversifiées. Elles peuvent être distinguées et classifiées de manière diverse en fonction des critères considérés. Il n'y a pas vraiment de classement type, cela dépend des critères utilisés pour distinguer les différentes approches, l'accent mis sur tel ou tel aspect de l'ethnicité (Martiniello, 1995 : 39 et Poutignat, 1999 : 95). Parmi les modèles déjà utilisés, on retient ceux qui ont été importants pour cette recherche sur la ville de Lomé :

- théories subjectivistes et objectivistes. Dans le premier cas, on s'intéresse aux sentiments d'appartenance ou d'identification individuelle au groupe ethnique. Dans le second cas, on étudie les aspects objectifs de l'ethnicité tels qu'ils se manifestent dans les structures sociales et politiques, et contenu culturel de chaque groupe. Les techniques rationalistes sont suffisamment empruntées pour atteindre cette objectivité scientifique issue des différentes conceptions individuelles ou subjectives.
- théories de l'ethnicité irrationnelle et théories rationalistes : dans ce premier cas, l'ethnicité échappe au calcul, aux stratégies des individus alors que suivant la théorie rationaliste, l'ethnicité est vue comme ressource, instrument utilisé de manière rationnelle dans les stratégies sociales ou politiques ; on ne peut ignorer la meilleure stratégie politique des peuples africains basée sur la référence ou l'identification des partis à l'ethnie des leaders. En témoignent les résultats des élections législatives de 2007 au Togo
- assimilationnistes et conflits ethniques
- culturalistes et instrumentalistes
- naturalistes et non-naturalistes

II.1.1 - La théorie naturaliste de l'ethnicité

La théorie naturaliste explique l'ethnicité en la réduisant à un phénomène biologique et naturel. L'ethnicité suivant cette théorie, est une affaire de lien de sang, de gènes et de descendance commune. L'ethnicité se conçoit ici comme un besoin inné de s'insérer dans un groupe ethnique. Elle est une donnée naturelle, objective et concrète qui engendre de façon naturelle des revendications liées aux relations de sang. L'ethnicité n'est donc pas créée mais attribuée à la naissance.

Ces théories sont soutenues par des auteurs tels que Gobineau (1854) et Lapouge (1896, op-cit) et sont réfutées par la plupart des sociologues ou chercheurs en sciences sociales. Leur connaissance contribue à la compréhension des théories qui en sont dérivées parce qu'elles servent de base ou de référence pour leur construction, suivant le principe de la réfutabilité scientifique. Par ailleurs, ces théories sont proches des discours et croyances du sens commun, des idéologies ou des propositions des acteurs politiques. Le « notre parti » employé par un leader interpelle toute la conscience ethnique et impose progressivement un fanatisme dénué de tout raisonnement. Dès lors, les naturalistes peuvent être regroupés dans deux courants paradigmatiques de base. Il y a les naturalistes purs et les naturalistes - culturalistes.

II.1.2 - Critiques de l'approche naturaliste de l'ethnicité

Parmi les critiques adressées à ces approches, on retient que la faiblesse des naturalistes - culturalistes résulte du paramètre primordial qu'ils insèrent dans l'ethnicité.

Celle-ci est réduite au groupe (ethnique) en négligeant l'aspect de l'identification.

Si le groupe ethnique traverse le temps, ce n'est pas uniquement à cause de ses caractéristiques naturelles relatives au sang mais aussi et surtout grâce à ses capacités adaptatives aux circonstances qui jalonnent son existence. Le groupe ethnique ne peut perdurer et évoluer s'il ne sait intégrer dans son parcours les exigences des forces antagoniques qui lui sont opposées.

Bien qu'ils acceptent le contact avec l'autre, les naturalistes - culturalistes ne veulent admettre la modernité dans l'analyse de l'ethnicité. Dans leurs analyses, ils priorisent le niveau affectif mais néglige les niveaux cognitif et évaluatif de l'ethnicité. L'omission ou l'ignorance de ces niveaux ne permet pas à ce courant de justifier les raisons profondes de l'émergence de l'ethnicité dans les relations sociales.

Pour finir, il est utile de souligner que la théorie naturaliste succombe à la critique majeure de réductionnisme essentialiste de l'ethnicité.

D'autres critiques faites par Jack Eller et Reed Coughlan (1993) sont liées à trois éléments de cette approche primordialiste

- « Apriorisme ». Dans cette théorie l'ethnicité est posée comme un a priori et les liens primordiaux sont donnés (culture, groupe, langue) et préexistent aux interactions sociales. Les primordialistes ne parviennent pas à expliquer la genèse des phénomènes sociaux.
- « Ineffabilité ». L'ethnicité est le fait de liens indicibles, indescriptibles, qui contraignent les individus.
- « Affectivité ». L'ethnicité comporte une dimension émotionnelle et pour les primordialistes cela renforcerait le caractère naturel, irrésistible, immuable de l'ethnicité. Ils ne montrent pas la genèse de ces attachements émotionnels, ni n'expliquent les mécanismes (culturels) qui génèrent et entretiennent ces sentiments. Les émotions et sentiments pourraient être des constructions sociales et politiques (ex : socialisation au nationalisme.)

- « Naturalisme ». Les groupes ethniques sont naturels et les conflits entre groupes ethniques par conséquent inévitables. Cette conception, loin de paraître réel, s'oppose à l'idée de Bourdieu (1998) qui reconnaît dans l'existence de classes sociales une permanence de conflit, à la seule différence que ces conflits ne sont pas toujours ouverts. Le cas du Togo dans la sous région ouest-africaine est illustrative de cette idéologie, puisque les conflits ethniques existent ; on peut même dire qu'on les sent, mais on ne les vit pas ouvertement à chaque instant à la différence de certains pays dont le cas du conflit Hutu-Tutsi au Rwanda.
- le postulat définit l'ethnicité en termes de traits culturels primordiaux qui à leur tour sont utilisés pour expliquer l'ethnicité comme lien primordial (Muga, 1984)

II.1.3. La théorie sociale de l'ethnicité

La théorie sociale de l'ethnicité regroupe certains paradigmes qui mettent l'accent sur les facteurs sociaux qui permettent d'expliquer les phénomènes ethniques. Tous ces paradigmes admettent, plus ou moins, que l'ethnicité est flexible et variable dans la mesure où elle est le fruit de processus sociaux et politiques.

La théorie sociale de l'ethnicité est née de l'évolution qu'a connu le concept ethnique dans son contenu. La difficulté voire l'impossibilité de lier l'ethnie à des critères objectivistes comme le sang, l'ancêtre, la langue,... à certains groupes d'individus ayant connu l'exode rural ou l'immigration, a nécessité de reconsidérer la conscience ethnique comme fondée non plus sur ces critères (objectivistes) mais sur des sentiments résultant des processus sociaux. Dans ce cadre, l'ethnicité est observée comme un phénomène flexible qui prend la forme que lui donne les acteurs sociaux (ou politiques). L'ethnicité cesse d'être un

produit de la reproduction de différenciation naturelle des sociétés humaines, pour devenir un produit différentiel de l'activité socio – politique de l'homme.

Si Lloyd Warner (1963) et avec la collaboration de Paul Lunt's (1941), examinant la vie sociale de communautés modernes ont été les précurseurs de cette nouvelle vision de l'ethnicité aux Etats-Unis en 1941. En Afrique c'est l'anthropologue Siegfried F. Nadel qui déconstruit le premier le concept ethnie pour reconstruire le concept d'ethnicité. Dès 1942, Nadel (1971) a soutenu que la tribu (sous-entendue l'ethnie) n'existe pas en vertu d'une quelconque unité ou ressemblance objective, mais en vertu d'une unité idéologique et d'une ressemblance acceptée comme dogme.

En effet, analysant le facteur d'unité de la tribu « Nupe » au Nigeria, qui n'est pas un groupe localisé au sens strict du mot, moins encore une unité linguistique, demeure une unité idéologique qui veut, par définition, ignorer les divergences. La réflexion de Nadel permet de dépasser, dans le contexte africain, la vision objectiviste pour se plonger dans la vision subjectiviste basée sur le constructivisme.

Il est ici nécessaire de relever que l'apport le plus significatif des écoles africaines dans l'étude de l'ethnicité après la période de la colonisation reste, semble-t-il, la contribution d'Amselle (1985) qui a montré que l'ethnie et l'ethnicité pour la période précoloniale doit être cernée comme un objet dynamique. L'ethnie et le sentiment qui l'entoure peut s'expliquer à la fois par la langue, le religieux, l'échange commercial, le politique ou la guerre.

Ces éléments ainsi évoqués empêchent d'enfermer la compréhension de l'ethnicité à un seul aspect de la vie communautaire, et justifient la multiplicité de sens de l'ethnicité dans les relations sociales.

Cette vision est renforcée par Mazrui (1995) qui, à la suite des écrits de Amselle (1985, op-cit), relève pour la période post-coloniale le dynamisme de l'ethnicité. Il montre dans ses écrits que l'ethnicité n'a jamais disparu avec l'urbanisation

comme l'ont perçu certains, mais elle est absorbée dans des larges réseaux d'allégeance. Le Swahili constitue un cas parmi tant d'autres qui prouve l'affaiblissement de l'appartenance locale au profit d'une nouvelle forme d'identité plus grande. L'ethnicité rurale a disparu dans les centres urbains mais tout en y préservant la loyauté à l'ethnicité. Le Swahili tel que vécu en Afrique centrale et orientale permet d'observer cette réalité.

A l'image de Lomé, une particularité s'installe sans faire échos des dangers des nouvelles formes de représentations de l'ethnie et l'ethnicité. Le souci de préserver la culture d'origine au détriment du développement urbain, entraîne l'émergence des nouveaux réseaux d'incorporation et d'expression des formes traditionnelles. Aussi, les associations de ressortissants villageoises, cantonales, préfectorales et même régionales sont vouées par un sentiment de cohésion en cercle réduit et fermé, doublé d'un sentiment d'attachement ou de rapprochement des personnes ethniquement semblables.

Par rapport à ce qui précède, on peut dire que la théorie sociale repose sur trois éléments ou composants importants : l'identité, la domination situationnelle et la culture. Ces éléments sont à la base de quelques paradigmes qui expliquent l'ethnicité dans cette famille théorique. On les regroupe, à cet effet, dans deux paradigmes : rationaliste et culturaliste ; dans lesquels surgissent aussi plusieurs courants pour expliquer le même phénomène.

Les différentes conceptions issues de la théorie sociale, et qui seront utilisées à la suite, dans le cadre de l'explication de l'ethnicité ne sont pas toutes contradictoires ou opposées, cela dépend de l'angle d'attaque, du niveau d'analyse, du niveau d'abstraction, de la réalité observée, etc., de la lunette et de ce que l'on observe. Chacune donne un petit bout de connaissance sur l'ethnicité et sont plus ou moins cohérentes théoriquement et logiquement, plus ou moins informées empiriquement, plus ou moins généralisables, plus ou moins pertinentes pour comprendre une situation sociale et historique, etc.

II.1.3.1. Le paradigme culturaliste de l'ethnicité

Dans ce paradigme, l'ethnicité est cernée sous la composante culturelle comme un phénomène subjectif. L'étude des phénomènes ethniques a longtemps reposé sur une approche dite substantialiste (conception essentialiste, on réifie). De manière générale, ce terme se réfère à une approche qui considère que les groupes ethniques sont des entités, des sous-ensembles humains relativement stables qui vivent au cœur de la nation ; la nation étant l'unité de base pour l'observation. Ces entités se caractérisent par un contenu culturel distinctif. En effet, la culture du groupe est prise comme facteur de différenciation des entités humaines. Ce paradigme considère que la préservation du groupe en tant qu'entité repose sur le maintien de sa culture. L'objet d'étude de cette perspective se focalise soit sur la persistance de ces groupes dans la société, soit leur disparition.

L'interrogation principale porte donc sur la reproduction et le changement culturel de certains groupes considérés les uns indépendamment des autres. Cette vision est proche du paradigme culturaliste.

Toute théorie est liée à son contexte socio-historique, aux enjeux politiques et idéologiques du moment, la réflexion sur l'ethnicité n'échappe pas, de loin, à ce constat. Elle est liée au mythe de l'immigration américaine (le génocide et l'esclavage ayant été refoulés) et les questions liées à l'ethnicité étaient donc liées au devenir de la nation américaine résultant de vagues successives de migrants.

Dès le départ, pour la sociologie américaine (moins pour l'anthropologie et l'ethnologie), la question de l'ethnicité est liée à la question de la migration.

Ce sont principalement deux paradigmes qui ont dominé aux Etats-Unis. Il s'agit des deux courants majeurs qui partagent les idées culturalistes et qui s'offrent à une meilleure observation du phénomène en Afrique et particulièrement dans les zones urbaines du Togo. Cette comparaison est possible suite au fait que les

viles togolaises, à l'image de grandes zones industrielles des autres pays, présentent des caractères attractifs pour plusieurs raisons : concentration des services administratifs, présence des secteurs économiques surtout le secondaire et le tertiaire. Aussi les populations en quête d'un mieux être, se ruent sur ces villes, dont Lomé la capitale, sans aucune considération préalable des particularités culturelles des milieux d'origine. De ce fait, le mélange produit par toutes ces présences culturelles diversifiées, permet au chercheur une meilleure observation et une bonne appréhension du paradigme culturaliste de l'ethnicité. On peut se demander, dès lors, ce que devient cette multitude de cultures avec l'évolution du temps ? Restent-elles invariables avec le temps ou subissent-elles des modifications sociales importantes ? C'est ainsi, ce que tentent de comprendre la théorie assimilationniste.

II.1.3.1.1. Courant de l'assimilation

Elles sont très nombreuses et variées, les théories et positions, voire les études liées à la notion d'assimilation et aux concepts qui ont été développés autour de ce paradigme ; il s'agit de saisir plus précisément la notion d'ethnicité dans le paradigme assimilationniste.

De façon générale les théories classées dans l'approche assimilationniste, considèrent que les différences entre les groupes ethniques sont issues des sociétés d'origine des migrants (souvent perçues comme des archaïsmes). Au fil du temps, ces différences se transmettent de générations en générations mais de manière progressivement diluées pour disparaître dans la société d'accueil. Les différences culturelles sont des attributs individuels et peu à peu les individus tendent à abandonner leur culture d'origine et se fondre dans la société d'accueil (le cas du brassage culturel dans la société américaine).

Ce courant prône que la culture de l'entité humaine dominante supplante celle du dominé. Tout comme la culture du groupe in-sider d'une entité soit copiée, assimilée par le groupe out-sider.

Ce courant a longtemps marqué les analyses de l'ethnicité dans les sociétés en contact avec l'environnement extérieur. Il a guidé la politique coloniale notamment française qui a voulu faire du colonisé un français d'une autre couleur de peau. Le cas le plus historiquement valable concerne les nouvelles colonies d'après la guerre de 1914-1918. Le Togo en fait partie et son administration est typiquement basé sur le système français avec une parfaite articulation de la langue française, comparée à ce qui se passe dans les autres pays sous tutelle de la France.

Ce courant réclame à tout individu qui veut s'insérer dans un environnement (qui n'est pas le sien) d'oublier sa culture et d'adopter celle de son nouveau groupe ou nouvelle entité.

C'est une vision qui postule qu'au prime abord les groupes ethniques ont des cultures différentes, mais que ce sont les individus qui sont porteurs de culture et qu'en tant qu'individus ils vont s'adapter, s'assimiler à la culture dominante (américaine). Cette vision est individualiste et universaliste et ne voit pas du tout les Etats-Unis comme une mosaïque de groupes juxtaposés. (On voit bien comment cette conception est ancrée dans le « nationalisme méthodologique »)

Deux conceptions dominant au sein de l'assimilationnisme. Elles sont liées à deux positions idéologiques, à deux projets de société. (Cela ne veut pas dire que la sociologie n'est pas scientifique ou qu'elle est idéologisée, mais qu'elle dépend du point de vue adopté, de ce qui est étudié, des méthodes utilisées et surtout ce qui intéresse dans ces études, c'est qu'elles se veulent prédictives et en cela, elle transparaît l'idéologie, à savoir qu'elles prédisent ce qu'elles aimerait que soit la société à l'avenir et non seulement ce qu'elle pourrait être)

Le melting-pot

La dissolution des différences culturelles s'oriente vers la fusion des différences. Melting-pot étant le terme utilisé pour décrire cette fusion harmonieuse des peuples, destinées à créer l'homme nouveau, différent de toutes les parties constituantes.

Les études qui tendent à développer ce point de vue ne tiennent pas compte des populations noires et indiennes dans leur réflexion. Ils ne parlent que de l'assimilation des blancs. L'assimilation issue des idéologies lointaines de la colonisation a été mise en valeur par les travaux réalisés aux Etats Unis par l'école de Chicago à partir des années vingt.

Thomas et Znaniecki (1918) (The Polish peasant in Europe and America)

L'assimilation est considérée comme un processus collectif de type psycho-sociologique qui passe par un cycle organisationnel (organisation-désorganisation-réorganisation). L'assimilation est un processus inévitable et irréversible (accompli lorsque les immigrants et les natifs partagent les mêmes sentiments, les mêmes souvenirs, les mêmes traditions). L'interpénétration qui permet l'intégration de différents groupes dans une vie culturelle commune.

Dans cette optique, contrairement aux doctrines assimilationnistes élaborées plus tard (fonctionnalisme, etc.) ou comme elle a été utilisée en Europe, l'assimilation ne mène pas à la destruction des cultures dites minoritaires. Il y a une implication de tous les membres dans des groupes de plus en plus larges et inclusifs, les immigrants ne répudient pas leurs modes de vie, leurs normes et valeurs pour ceux de la société d'accueil.

Le métissage est vu comme un enrichissement mutuel (idéologie du melting-pot)

La théorie des relations cycliques (Robert Ezra Park et Ernest Burgess, 1921, *Introduction to the science of sociology*) étudie comment s'installent les

différents groupes dans la ville de Chicago. Ils montrent que l'existence de la différenciation ethnique de la ville, la ségrégation offre au groupe et aux individus qui le composent une place et un rôle dans l'organisation totale de la vie urbaine. Les activités dites « ethniques » (sociabilité, apprentissage de la langue d'origine) ne sont pas des obstacles mais forment la base de l'apprentissage et de l'engagement dans la société américaine (Park et Miller, 1921).

Les organisations ethniques servent de « tremplin » aux descendants des immigrants pour se faire une place dans la société, dans les affaires, dans la politique, les institutions, etc. L'enclave ethnique est une étape nécessaire de l'adaptation des migrants dans la société américaine.

Ce n'est que dans les années 50 que ces mêmes auteurs considèrent la dimension raciale et surtout la considération des différences culturelles en rapport avec des groupes ethniques qui s'entremêlent (non plus seulement des individus qui se fondent dans la société) pour développer leur thèse du cycle des relations raciales. Selon Park (idem), la dimension ethnique et raciale allait perdre de son importance dans les divisions de la société et être remplacée par des caractéristiques liées au mérite de chaque individu. On voit ici l'influence du contexte social de l'époque avec le développement de la société industrielle et du progrès technologique.

Le sociologue Francis Haskell (1976) définit l'assimilation comme le processus qui aboutit à la dissolution des groupes ethniques et à l'absorption de leurs membres dans la société d'accueil. Il utilise le terme de « transculturation de l'ethnie ». La vision de Francis considère deux unités abstraites : la société d'accueil (homogène et intégrée) d'une part et les « candidats à l'assimilation » d'autre part.

Cette vision est portée par le postulat suivant : les sociétés industrielles tendent vers l'universalisme et la standardisation des modes de vie et des comportements.

Ce postulat est lui-même sous-tendu par l'opposition entre tradition et modernité (Durkheim (1893) : solidarité mécanique et solidarité organique ; Tönnies (1977) : communauté et société ; Weber (1971) : rationalisation).

Une fois appliquée aux relations inter-ethniques, cette idéologie débouche sur la perte d'importance des différences culturelles entre les groupes sous l'effet des forces universalisantes au travers de la culture de masse, de la scolarisation, etc. La culture immigrée est vue comme une culture traditionnelle vouée (souhaitée) à disparaître (Poutignat, 1999 : 73-74).

On retient que dans cette perspective, l'assimilation est vue comme un processus qui conduit à la dissolution des individus (entrée individualiste) dans la culture américaine qui est décrite comme la culture anglo-saxonne formée par les Wasp (White anglo saxon protestants) qui sont considérés comme la modernité, le progrès, etc.

Cette vision est très répandue dans les années 50-60 (fonctionnalisme en plein essor, boom économique, industrialisation, etc.) et traduisent le « credo libéral » qui croit dans les progrès de l'individualisme et le fait que l'individu est libre de se tracer un destin par lui-même et qui échappe aux contraintes sociales de son groupe d'appartenance d'origine, échappe aux statuts hérités (libéral expectancy).

Cette conception qui était considérée à l'époque comme « progressiste » est portée par une vision idéale du développement sociétal de la civilisation moderne, une société sans frontières, une grande fraternité humaine, seule référence d'appartenance. L'assimilation n'est pas envisagée comme étant assujettie à une variante culturelle particulière mais comme l'accès à la civilisation scientifique et rationnelle d'une société moderne. Par exemple A.D. Smith (1971, 1973) parle du rêve cosmopolite.

Ces théories ont été mises à mal par l'histoire de la société américaine qui n'a pas vu la fusion des différences, ni la disparition du critère racial ou ethnique dans la société américaine. Au contraire, on a vu dans les années 60 une volonté

des minorités ethniques (toujours présentes) de se distinguer culturellement. C'est à cette époque qu'est né le paradigme du pluralisme culturel.

Ce courant a également fait large écho en Europe avec les politiques publiques sur l'intégration des immigrés.

Par contre en Afrique, l'assimilation a guidé les études sur l'édification de l'Etat et de la nation. Ces études considèrent que l'émergence des nations au sein de jeunes Etats Africains (Hans Jonas, 2001) passe par l'anéantissement du tribalisme (ethnisme) donc de l'ethnicité. Pour elles, le citoyen est celui qui a perdu sa culture ethnique pour s'assimiler à la culture de la nouvelle société nationale (Oyié Ndzié, 1993).

Bon nombre d'études menées durant les années soixante et soixante-dix voire le début des années quatre-vingts en Afrique ont vulgarisé l'assimilation comme nécessité pour la suppression de l'ethnisme (Liu Michel, 1997). Les principaux penseurs de ce courant en Afrique noire sont ceux qui ont préconisé le parti unique comme instrument d'intégration. Pour eux, seul le système monopartite doit amener les citoyens détribalisés à assimiler la nouvelle culture. Mais la critique qui leur est adressée est celle de préconiser l'assimilation à l'Etat dans une culture qui n'existe pas en dehors de celle de l'ethnicité (Jacques Monod, 1970).

Ce courant paradigmatique n'appréhende pas l'ethnicité comme une richesse, car la culture de l'autre est ignorée. Dans cet ordre d'idées, il est à la base de la pensée unique et débouche sur l'ethnocentrisme voire l'ethnocide pour l'autre. Il défend l'universalisme à la place de particularisme dont veut se reconnaître l'ethnicité, d'où la critique qui lui est faite.

II.1.3.1.2. Discussions

Le courant de l'assimilation est aussi critiquable par le fait qu'il ne perçoit pas l'égalité qui s'exprime à travers l'autonomie que défendent les ethnies. Entre autres éléments de critiques de ce courant, on peut formuler :

- les motifs qui sous-tendent ce courant sont des assertions pas vérifiables
- Les assimilationnistes sont simplistes à certains égards et liées à une idéologie qui elle-même se trouve fortement liée au devenir (espéré) de la nation américaine)
- les affirmations demeurent partielles alors qu'elles se veulent généralisantes (exclusion de population noire)
- les théories assimilationnistes ont été construites sur la base d'études empirique très fournies, mais ne se plaisent pas à décrire des situations dans des contextes particuliers et de comprendre les processus ; elles se projettent dans le futur et généralisent des constats et des observations contextualisées.

Ces critiques ont permis la naissance d'un autre courant qui veut préserver la coexistence de plusieurs cultures au sein d'une même société. Il est partisan de la pluralité de cultures.

II.1.3.1.3. Courant du pluralisme culturel

Ce courant met une croix sur l'assimilation et s'inscrit dans le cadre d'un environnement démocratique. C'est dans *Democracy Versus the Melting Pot*, que Horace Kallen (1915) rejette le paradigme assimilationniste. Il pense que chaque groupe ethnique a tendance à préserver sa langue, sa culture et ses institutions. Selon lui, la formation de la nation américaine résulte de la juxtaposition harmonieuse de groupes minoritaires, c'est une coopération entre groupes porteurs de cultures différentes (pas une fusion). Le pluralisme culturel

estime donc que chaque groupe jouit du droit d'exister et, en tant que tel, il peut maintenir la particularité de sa culture tout en œuvrant dans la société.

Ce courant remet en cause l'ethnocide et admet que plusieurs groupes peuvent, malgré leurs cultures différentes, interagir au sein d'une même société. Le pluralisme culturel est entré dans l'ère de son affirmation avec les travaux de l'anthropologue Frederick Barth (1969, op. cit.) des années soixante sur les frontières ethniques. Dans son étude, Barth fait une révolution en reléguant la culture non plus au rang de cause mais de conséquence de l'existence de groupe ethnique. Dans ce sens, la culture cesse d'être figée pour devenir un élément dynamique construit par le groupe. C'est donc dans les années 60 qu'a explosé la pensée pluraliste. A cette époque, les Etats-Unis vivent une remise en question des institutions politiques (contre la guerre du Vietnam), culturelles (power flower) avec des manifestations de rue (hyppies), des émeutes à caractère racial (ghetto noir) etc. C'est la naissance des mouvements de droits civiques qui revendiquent une citoyenneté et égalité pour les Noirs et groupes minoritaires. On parle du renouveau ethnique car au niveau des revendications identitaires les individus ou groupes cherchent à privilégier leurs origines (Afrique, Inde) même pour ceux qui descendent des immigrants Européens. Et même si l'assimilation s'est produite, les groupes Européens revendiquent une origine particulière. Ainsi, avec Glazer et Moynihan et leur ouvrage *Beyond the Melting Pot* (1963), l'idée d'ethnicité émerge et la théorie du " pluralisme culturel " on commence par apparaître comme d'une nation dans la nation. Michael Novak dans son ouvrage *The rise of the Unmettable Ethnics* de 1971 défend une pensée pluraliste mais de type primordialiste orientée vers le caractère indestructible des identités ethniques. Ces identités auraient donc résisté à l'assimilation culturelle objective.

Le pluralisme peut être défini comme un modèle de relations sociales au sein duquel les groupes, bien que distincts les uns des autres sous de nombreux

aspects, partagent des institutions et des éléments culturels commun. Dans cette perspective, chaque groupe conserve ses origines ethniques en perpétuant des cultures spécifiques et en gardant une organisation communautaire propre (au travers des réseaux sociaux, familiaux, des mariages, etc.). La participation des différents groupes ethniques se fait au niveau collectif, chacun dans des sphères spécifiques, contribua à former une “ société plurale ” qui est basée sur une hétérogénéité sociale et culturelle.

« Le pluralisme culturel décrit une situation au cours de laquelle les groupes ont leur propre religion, leurs croyances, leurs traditions, attitudes et modes de vie alors qu'ils en partagent d'autres » (Poglia Miletì, 2006 : 9).

Aussi, le pluralisme culturel, bien que enrichi par les travaux de Barth (1969, op.cit.) dénote, toutefois, quelques faiblesses qui résultent de la fluidité des frontières du groupe et des interactions entre acteurs sociaux. En effet, le pluralisme culturel néglige le paramètre de l'histoire pour se focaliser sur la culture présente (actuelle) du groupe. La genèse du processus d'élaboration culturelle n'est pas prise en compte. Les modifications de frontières ne prennent pas en considération son impact sur la culture d'autrui afin de justifier le maintien de rapport et la cohésion sociale. Ce courant n'analyse pas le lien que les acteurs sociaux (les groupes) en interaction ont avec leur environnement social.

Enfin, la fluidité des frontières favorise l'émergence et l'errance identitaire, ce qui, tout en permettant la mobilité ethnique empêche de saisir les mobiles de ce dynamisme. Ces faiblesses sont à la base d'une autre vision de l'ethnicité qui s'intéresse à la rationalité, laquelle injecte en l'ethnicité des intérêts divers.

II.1.3.1.4. Le paradigme rationaliste de l'ethnicité

Historiquement, on constate que le plus souvent l'ethnicité qui tendait à resurgir, était différente des « liens primordiaux traditionnels ». Les approches instrumentalistes considèrent l'ethnicité comme une ressource mobilisable dans la conquête des biens économiques et du pouvoir politique. Les formes d'identification très diverses (religion, langue, origine nationale, etc.) deviennent des foyers effectifs de mobilisation de groupe pour des buts politiques concrets » (Glazer et Moynihan, 1975).

Le paradigme rationaliste exploite le paramètre identitaire et celui de la domination situationnelle. L'identité et la domination dirigent la réflexion au niveau de la conscience d'appartenance à une communauté. Ce paradigme repose sur l'action expliquée comme résultant du calcul coût - bénéfice accompli par les membres de la communauté. L'ethnicité fournit à cette mobilisation un idiome qui favorise la solidarité de groupe (les intérêts spécifiques ne sont pas directement visibles). Cette perspective a un sens dans un contexte où il y a une compétition pour les biens, les ressources rares. On maintient une certaine ethnicité (par exemple en Afrique, l'appartenance à une « tribu ») qu'on organise selon des lignes ethniques en réaction aux conditions de la modernité (pousse à la compétition..). Dans cette étude tout comme dans les précédentes, les groupes ethniques sont définis comme des groupes instrumentaux, artificiellement créés et maintenus pour leur utilité pragmatique pour obtenir des avantages collectifs.

Selon Poutignat, (199 : 106-107) un défenseur de la *Théorie du groupe d'intérêt*, les théories issues, considèrent les identités, les liens réels et les idéologies ethniques (le fait de revendiquer une certaine appartenance à un groupe) ont pour but d'influencer les politiques sociales et politiques, de gagner du pouvoir avec l'émergence de nouveaux acteurs politiques (Luther King).

Différentes variantes même si le rapport avec la position socio-économique est toujours présents : soit les intérêts sont communs à tous les membres d'un

groupe ethnique (Thompson, 1983) et font coopérer les membres pour faire reconnaître leur spécificité en tant que groupe pouvant bénéficier de certains biens. Soit les intérêts sont liés aux intérêts de classe. En effet, dans cette approche, on lie souvent l'appartenance ethnique ou nationale aux positions de classe (l'enjeu ce sont les intérêts matériels) qui sont illustrés par les termes d' « ethclass » (Gordon) ou de « nation-class » chez Geschwender et Gellner. Pour Cohen (1974), l'ethnicité devient saillante (elle n'existe pas en soi, il a une volonté de distinguer comme tels) dans des situations où la modernité crée des nouvelles inégalités de classe, surtout lorsque ces inégalités recoupent des « anciennes affiliations tribales » ou origines nationales, ethniques etc. Bell estime que cette mobilisation est plus efficace que celle qui repose seulement sur la classe parce que le lien ethnique est plus lié à l'affectif que la classe (Bell, 1975 : 141-175) et permet de manipuler des symboles culturels qui sont moins abstraits (lutte des classe, domination, etc.) et plus facilement reconnaissables.

Les rationalistes exploitent les différences pour justifier la création de groupes et de catégories sociales afin de justifier la probabilité de réussite des actions sociales. De cette façon, ils recourent à la notion de frontières ethniques fluides pour expliquer les transformations de groupes ethniques dans le sens d'inclusion ou d'exclusion des autres.

Ces théories s'opposent radicalement aux théories primordialistes. Elles partent de l'idée du choix individuel. L'appartenance ethnique n'est pas involontaire ou le fait d'une intériorisation de certaines valeurs. Les groupes se forment quand ils désirent obtenir des biens qu'ils ne peuvent obtenir par des stratégies individuelles, Michael Banton (britannique, Racial and Ethnic Competition, 1960). L'analyse rationaliste repose donc sur la place de l'intérêt dans l'usage de l'identité ethnique et de la domination dans les relations sociales. Le mérite de ce paradigme est de relever l'ethnicité comme un choix que peut opérer un individu dans ses contacts avec les autres.

Les individus agissent en vue de maximiser les avantages et les options à leur disposition sont déterminées par leurs actions antérieures (choix rationnel, individualisme méthodologique). Dans certaines situations, les individus estiment qu'ils peuvent tirer avantage des différences culturelles pour créer des catégories inclusives ou exclusives. Pour Banton (1960, op-cit), les interactions raciales et ethniques est vue comme une situation de marché où les individus cherchent à maximiser leurs avantages selon une évaluation des coûts et des bénéfices qu'ils peuvent tirer. Grâce aux études de Daniel Bell (1960) et de Michael Banton (1960, op-cit), le paradigme rationaliste montre que l'ethnicité est aussi un phénomène situationnel reposant sur le choix rationnel en fonction des circonstances. Deux courants majeurs partagent la conception rationnelle de l'ethnicité : les constructivistes et les instrumentalistes.

II.1.3.1.4.1. Le courant constructiviste

Les constructivistes se servent, au-delà des Américains Bell et Banton, des réflexions de Michel Foucault et de Pierre Bourdieu afin d'expliquer et justifier l'ethnicité comme un phénomène issu de la construction sociale quotidienne. Ce courant est énormément répandu dans la science politique pour cerner l'apport constructiviste de l'ethnicité dans l'édification de l'Etat. La publication de Jean François Bayart (1990) dans laquelle il explique le maintien de l'Etat en Afrique par des finalités ethniques et clientélistes s'inscrit dans cette logique.

L'ethnicité est construite par la mobilisation dont elle est objet au sein de la société. Elle est ainsi utilisée comme canal par lequel passent les individus et les groupes pour prendre part à l'évolution de la société.

Si les constructivistes ont jugé le bien fondé de différences ethniques dans le sens de l'évolution sociale. Celle-ci peut être résumée au fait que l'ethnicité construit parfois des paramètres d'opposition à l'Etat selon les intérêts ou enjeu

en présence. Les constructivistes perçoivent l'ethnicité comme étant sous le contrôle de l'Etat qui décide de ce qu'il peut en faire alors qu'elle lui échappe. Cette insuffisance dans la maîtrise du concept "ethnicité" est palliée par le courant instrumentaliste, qui parvient non seulement à dépasser les constructivistes mais aussi à combler les lacunes des culturalistes.

II.1.3.1.4.2. Le courant Instrumentaliste

Ce courant se concentre sur les logiques de construction, d'invention et de réinvention permanente dans l'utilisation socio-politique de l'ethnicité. Cette dernière est à la fois construite et constructive étant donné qu'elle est utilisée comme un instrument pour atteindre des objectifs fixés. Ce courant intègre dans l'ethnicité aussi bien les éléments historiques, contemporains que les interactions des individus dans le temps et l'espace. L'ethnicité se relie à une histoire, une organisation sociale et à la mobilisation politique.

Nombre d'études sur l'ethnicité en Afrique noire post-coloniale s'inscrivent dans ce courant. Mais en s'appuyant sur l'approche de la modernisation, ces études antérieures, à la différence de l'actualité, analysent l'ethnicité comme un instrument qui exploite les différences pour diviser afin d'empêcher l'Etat d'édifier la nation absente à l'indépendance. Cette tendance a dominé les études durant une vingtaine d'années qui ont suivi les indépendances. En effet, les années des indépendances, postérieures aux ravages de la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945), les puissances coloniales de l'époque avaient encore un besoin pressant de leurs colonies pour la reconstruction de leurs pays (Michaux, 1910). Dans le même temps, les élites et élus africains ne luttaient que pour la libération et le développement de leurs pays. Certains d'entre eux optaient plus pour un affranchissement ethnique du grand bloc national. C'est ce qui a abouti au Congo Kinshasa ou Congo Léopoldville (ex Zaïre et actuelle

République Démocratique du Congo), au renversement des héros nationalistes dont Lumunba par ces pairs (Heinz et Donnay, 1966).

Depuis le milieu des années quatre-vingts, une deuxième tendance a émergé dans le débat en Afrique et voit l'ethnicité comme un instrument de revendication pour une société égalitaire et juste, dans laquelle se reconnaissent et s'intègrent toutes les composantes sociales. Au sein de l'organisation étatique des pays africains, la nouvelle vision est celle du développement des milieux et régions abritant les différentes ethnies. Chacune des actions de développement se mesure en termes d'intérêts immédiats ou futurs des ressortissants d'une ethnie. Les ethnies qui se sentent bien lésées, revendiquent par le biais des associations de ressortissants comme on en voit au Togo.

Les instrumentalistes considèrent la compétition politique autant que les pratiques politiques de l'exercice du pouvoir comme constitutives de réalités ethniques. Ce courant circonscrit l'ethnicité comme une idéologie servant non seulement à conquérir mais aussi à exercer et à conserver le pouvoir. Dans ce sens, l'ethnicité fait état de l'appartenance à une communauté par rapport à d'autres et intègre de cette manière, la manipulation dans les relations socio-politiques afin de comprendre les dynamiques du politique que Bayart(1990) appréhende comme une réappropriation de l'Etat par les ethnies.

L'ethnicité est aussi cernée par ce courant comme conséquence de la pauvreté, une réaction dans la lutte pour la survie au sein d'un environnement caractérisé par la sélection naturelle, et un moyen de résistance à la domination et l'injustice. L'ethnicité marque ainsi le mouvement social en tant que processus permanent de construction identitaire issu des interactions dialectiques.

Depuis le début de la décennie quatre-vingt dix, il émerge au sein du courant instrumentaliste une nouvelle tendance qui appréhende l'ethnicité comme symbole. Elle est issue des controverses entre partisan de l'assimilation et du pluralisme ethnique aux Etats – unis (R. Cohen, 1992).

Puisant son inspiration de l'article de Herbert Gans "symbolic ethnicity", la tendance de l'ethnicité symbolique estime que malgré le temps passé par les immigrés hors de leur société d'origine, ceux-ci n'abandonnent pas leur identité ethnique. De façon symbolique, il est toujours fait recours à une identification à l'ascendance, à l'aïeul (Gans Herbert J., 1979 : 1-20).

Pour Gans, cette identification ethnique se manifeste principalement durant les activités occasionnelles de loisirs. L'ethnicité est alors appréhendée comme une identité subjective invoquée à souhait par les individus.

Au-delà du symbolique, le courant instrumentaliste cerne l'ethnicité dans son mouvement tel que Hegel analyse le mouvement de pensée, aboutissant à la remise en cause permanente acheminant l'identité vers de nouvelles positions qui représentent le progrès. Grâce à la compréhension de frontières ethniques, l'instrumentalisation n'attribue plus à l'ethnicité une fonction établie uniquement de l'extérieur mais aussi produite à l'intérieur de la communauté.

Le "consensus universalis" de Herbert Spencer (1882) qui permet à la communauté de garder son unité malgré l'hétérogénéité, trouve son explication clairement établie dans ce courant (instrumentaliste), à cause des processus de négociation sociale qu'elle prend en compte. Ceci permet de comprendre les turbulences que traverse l'Etat et l'ambiguïté ou la complexité qui entoure l'ethnicité.

Grâce à ce courant, l'on réalise que l'ethnicité, comme tout instrument de lutte au sein des relations sociales, n'est en soi ni progressiste ni conservatrice. Tout est fonction de l'usage dont on en fait. L'optique africaine considère l'ethnicité plus comme un obstacle à l'intégration nationale et au développement que comme un instrument pouvant être utilisé pour la construction nationale ou le développement. C'est son rapport au politique qui lui donne un sens.

L'approche du paradigme rationnel instrumentaliste a l'avantage de sillonner entre le passé et le présent pour fournir une explication à l'identité et comprendre l'ethnicité. Mais sa plus grande faiblesse résulte au fait qu'il ne permet plus de

saisir l'ethnicité car, elle devient un outil idéologique qui peut tout expliquer ou justifier.

II.1.4. Les modèles d'analyses sociologiques utilisés

Pour mener à bien cette recherche, il convient de bien distinguer, après l'inventaire des principaux modèles qui ont été jusqu'ici fiables dans l'étude de l'ethnicité et de l'interculturalité en zones urbaines, ceux qui sont utilisés dans le cadre de cette étude. Etant donné le polymorphisme de l'appréhension de l'ethnicité, un regard scientifique débiterait bien par les origines du concept grâce à la théorie naturaliste de l'ethnicité. Ceci permet de savoir ce que pensent les acteurs sociaux de l'origine des différences individuelles. Après cette étape, il convient de voir les diverses interprétations qu'en font les chercheurs de même que les agents sociaux, d'où l'utilisation de la théorie sociale de l'ethnicité. Dans le même temps, l'on fera toujours une référence au type de jugement social accordé à ce concept d'ethnicité, une sorte de classement des idées ou regards des scientifiques suivant le principe de rationalité. Dans ce modèle rationaliste de l'ethnicité, le concept est d'abord vu sous la forme d'un instrument ou motif des réclamations sociales, sans ignorer le fait qu'il peut contribuer plutôt à l'enrichissement culturel de l'état ou de la nation, par son apport à son édification.

II.2. Approche méthodologique

Le principal problème des pays à pluralité ethnique se situe dans les conflits ethniques qui sont un véritable frein au développement. Pour cette recherche, il est très important d'élaborer une méthodologie appropriée. Ainsi, vu l'apparence pacifique que présente le phénomène ethnique à Lomé au Togo, il importe que la recherche sur ce thème soit menée de fond, afin de pouvoir

cerner les contours et les particularités de ce fléau dévastateur. Pour cela, l'approche méthodologique se subdivise en deux grandes parties : L'apport théorique et le travail de terrain.

La phase théorique de la recherche est essentiellement fondée sur la recherche documentaire. La phase pratique de la recherche pour sa part, permet de vérifier les hypothèses émises par une enquête menée sur le terrain. Pour ce faire, il importe de recourir à deux types de techniques (méthodes) de collectes de données notamment celles qualitative et quantitative.

La collecte de données qualitatives est l'œuvre d'une observation approfondie de la population cible et d'entretiens avec des personnes ressources. S'agissant de la technique quantitative, elle est possible grâce à la préparation ou conception des outils de collectes de données dont le questionnaire qui sera administré aux habitants de la ville de Lomé. Il faut souligner au passage l'importance de la pré-enquête en vue de redéfinir la problématique et les hypothèses de recherche et de déceler les variables, indicateurs, permettant d'atteindre les objectifs fixés par l'étude.

Pour ce faire, la ville de Lomé est choisie comme cadre d'étude car elle regroupe toutes les ethnies par son caractère attractif et, plusieurs personnes s'y rendent pour trouver un travail rémunérateur. Sa population est donc la mieux représentative et c'est à cette population que seront appliquées les techniques statistiques en vue de tirer l'échantillon d'étude.

II.2.1. Les Méthodes et techniques de collecte des données recueillies

La connaissance des méthodes utilisées pour recueillir ou compiler des données dans les sites concernés par l'étude est essentielle, car ces méthodes influent sur le traitement, l'analyse et l'interprétation des données. Les méthodes de collecte de données les plus courantes dans le domaine de la recherche

sociologique sont l'échantillonnage et les sondages d'opinion. Il importe donc de préciser la méthode utilisée pour cette collecte.

II.2.1.1. La recherche documentaire

Dans le souci d'asseoir toute recherche sur des bases scientifiques, il importe de recourir aux études déjà faites dans le domaine visé par cette recherche. La réussite de cette étude tient en prélude aux nombreux parcours bibliothécaires, à la recherche des ouvrages ayant un lien avec le thème choisi pour cette recherche. Il s'est agit d'exploiter les multiples documents de la bibliothèque universitaire, de la bibliothèque nationale, en passant par l'Unité de Recherche Démographique (URD), le Centre Culturel Français (CCF), la bibliothèque du Ministère de la Culture et celle du Ministère de la Communication sans oublier la recherche Internet.

II.2.1.2. Cadre de référence documentaire

A la suite de la revue documentaire, une analyse plus approfondie des documents ayant un rapport avec le sujet d'étude s'est imposée. Ainsi le parcours succinct des ouvrages, articles et revues relatant les réalités médiatiques et, ou ethnique, a permis de reformuler le sujet et de cerner ses contours, de même que ses aspects ayant fait l'objet d'une étude. La revue de la littérature a permis de confronter les écrits des différents penseurs ou chercheurs dans le domaine de la médiatisation des langues nationales et des de leurs impacts sur les relations publiques ou sociales.

II.2.1.3. La recherche quantitative

Après la formulation des hypothèses, il est nécessaire pour la suite de l'étude, de procéder à leur vérification et pour ce faire, la recherche quantitative paraît la phase la plus adaptée. Elle est ainsi composée essentiellement de

l'échantillonnage, le choix des variables et indicateurs, de même que leurs justifications, l'élaboration du questionnaire et le traitement des données quantitatives issues de l'enquête proprement dite. Dans ce cas précis, le questionnaire est l'outil le plus adapté.

II.2.1.3.1. Le questionnaire et son administration

Le questionnaire est un outil central en sociologie, il permet de collecter des grandes quantités de données qui seront l'objet de traitements automatisés (dépouillement informatisé) (Jean-Pierre Poulain, 2002). Sa passation peut être auto-administrée, dans ce cas l'enquêté rempli seul le questionnaire qui lui est proposé. La première solution présente l'avantage d'éviter les interférences entre enquêteur et enquêté, notamment au niveau des statuts sociaux, mais l'inconvénient à grande échelle, dans des populations peu motivées, d'opérer une sélection dans l'échantillon, car un certain nombre de personnes refusent la contrainte qu'elle représente. La seconde solution peut présenter dans certains contextes des risques d'influence mais s'avère de très loin, sous réserve de travailler avec des enquêteurs formés, considérablement plus fiable et permet surtout des questionnements plus complexes (Jean-Pierre Poulain, 2002, idem). Dans cette recherche, on a préféré utilisé l'auto-administration dans le cas où les interviewés sont instruits et l'exigent (Vergès Pierre, 2001). Si c'est le contraire, l'administration est faite par un enquêteur formé à cet effet et capable de reprendre les questions dans la langue maîtrisée par son interlocuteur.

II.2.1.4. Recherche qualitative

Cette recherche permet d'obtenir des réponses approfondies sur ce que les enquêtés pensent et ressentent. Ceci permet de mieux comprendre les habitudes et les réactions des individus (A. Strauss et J. Corbin, 2004). Cette partie

concerne plus les responsables et acteurs professionnels des médias et consiste essentiellement en :

- un entretien individuel en profondeur
- un focus-groupe (groupes de discussions)

II.2.1.4.1. Les entretiens individuels en profondeur

On s'entretiendra avec des personnes ressources telles que des députés à l'Assemblée Nationale, des prêtres catholiques, des pasteurs des églises protestantes et des Imams, qui ont l'habitude d'intervenir sur les médias pour sensibiliser les fidèles. Il s'agira aussi et surtout de s'adresser aux responsables et acteurs professionnels des médias, dont les réponses permettront de comprendre le phénomène (M. Blanchet, 1985) dans toute sa complexité.

II.2.1.4.2. Le focus-groupe (groupes de discussions)

Encore appelé la technique du groupe focalisé, le focus-groupe permet de recueillir directement par le biais de l'expression verbale, certaines informations très importantes (M. Catterall et P. Maclaran, 1997). Il faudra, pour y parvenir, constituer des petits groupes de 8 personnes au plus, en prenant soin, de par la pertinence de ce sujet, de scinder les nationaux des étrangers. Ceci permettra également d'avoir de vraies informations sans l'influence du groupe. Au total, on a eu 6 groupes de discussions (4 pour les nationaux et 2 pour les étrangers).

II.2.1.4.2.1. Importance du focus group pour cette étude

L'évaluation des résultats du questionnaire permet d'utiliser le focus group pour deux objectifs différents :

- La collecte d'informations auprès des personnes réunies c'est-à-dire de façon directe.
- La confrontation en direct d'analyses et de points de vue, favorisant ainsi la diversité des propositions et le recoupement de l'information.

Le focus group permet de débattre des informations, opinions et jugements déjà collectés, d'éclairer les raisons qui motivent les opinions exprimées et de s'assurer de leur consistance. De ce fait, l'outil doit être utilisé après une collecte suffisamment complète pour nourrir le débat et favoriser la controverse. Le focus group contribue utilement à enrichir les matériaux de la collecte, mais il n'est pas l'outil de collecte " primaire " (M. Catterall et P. Maclaran, 1997, op-cit).

Dans le cadre de cette étude, le focus group est utilisé au cours des différentes phases d'appréciation des résultats obtenus quantitativement, avec des publics variés, selon les objectifs poursuivis. Les personnes qui ont été concernées par ces débats sont pour la plupart des élites (universitaires), des personnes ressources ayant une bonne connaissance des us et coutumes des différentes ethnies (les chefs traditionnels et les vieillards sages des quartiers), les responsables des organisations de la société civile (ONG, associations de ressortissants ou à but communautaire) et les responsables de services publics comme privés.

On sait néanmoins que le focus group est fréquemment utilisé comme un :

- moyen de recueillir des informations et des points de vue auprès d'une catégorie d'acteurs, d'opérateurs ou de bénéficiaires,
- moyen d'approfondir des hypothèses et des analyses auprès d'une catégorie d'acteurs, d'opérateurs et de bénéficiaires,

- moyen d'expression et d'explication des divergences de points de vue et d'analyses entre différents groupes d'acteurs, appartenant ou non aux mêmes catégories socio-institutionnelles,
- outil d'analyse de l'impact d'un programme, notamment à l'échelle locale,
- outil de restitution à l'échelle locale des observations et des premières conclusions des analyses de terrain des évaluateurs,
- moyen de définir et de valider des axes de propositions et de recommandations (au niveau institutionnel comme local).

II.2.1.4.2.2. Une fois l'utilisation réussie, l'application de cet outil de collecte offre des avantages tels que :

- collecter des informations quantitatives et surtout qualitatives,
- approfondir des analyses, des points de vue (les sujets sont en situation d'interaction : le but recherché est la confrontation de leurs avis en temps réel),
- permettre une meilleure appréhension par certains acteurs, des points de vue d'autres groupes et approfondir ou dépasser la diversité des analyses et points de vue entre types d'acteurs. Par exemple, au cours d'évaluation de filières, des focus group avec les différents acteurs de la chaîne sont fréquemment menés et donnent de bons résultats.
- élaborer ou tester des hypothèses de travail en début ou en cours d'évaluation,
- élaborer ou tester des conclusions, des recommandations ou des propositions à mi-parcours de l'évaluation, avec des acteurs partie prenante, ou des bénéficiaires.

Les différents animateurs, par rapport à la délicatesse du sujet, ont été instruits sur le point comportemental. De plus, cela a permis de mettre en exergue la différence entre le focus group et l'entretien collectif dans le but de les aider à

rapporter les résultats escomptés. Il a été question de leur dire essentiellement que les entretiens collectifs sont conduits à partir d'une thématique relativement large. L'objectif recherché est alors de recueillir des informations, des points de vue, des pistes de réflexion. Alors que l'objectif du focus group est de centrer le débat sur un nombre limité de sujets et d'amener les participants à détailler leurs opinions, à produire leur analyse, voire des propositions. Il s'agit pour eux de savoir que la principale différence entre l'entretien collectif et le focus group se situe dans la méthode d'animation. Un entretien collectif est conduit selon un mode interactif entre l'animateur et les participants, alors que le focus group privilégie les interactions entre les participants.

II.2.1.5. Planification de la collecte des données

Toute collecte de données exige des activités de planification ainsi que de recrutement et de formation du personnel de terrain, notamment des agents enquêteurs et des superviseurs. Elle nécessite en outre la conception et l'impression de formulaires de même que la préparation de manuels de formation, entre autres ceux destinés aux équipes de terrain. On recrute habituellement les agents enquêteurs parmi les membres d'une collectivité qui satisfont aux conditions minimales établies dans le cadre de ce projet de collecte spécifique, vu la complexité du sujet à l'étude. La formation est axée sur les moyens appropriés d'utiliser les formulaires préparés à cet effet, d'effectuer des entrevues et de remplir les différents formulaires reçus sur le terrain. Elle s'appuie sur des manuels expliquant comment effectuer des recherches et réaliser des entrevues sur le terrain. Le personnel affecté aux équipes se voit remettre ces manuels à titre de références lorsqu'il doit procéder à la collecte de données. Les manuels de formation indiquent clairement les tâches et les responsabilités confiées au personnel de terrain. Celui-ci a également reçu une formation sur les moyens d'utiliser ou de faire fonctionner l'équipement de

recherche sur le terrain, notamment les notions de conduite et de moralité suivant l'éthique professionnel du chercheur en sciences sociales et le respect de la liberté d'autrui. On lui donne des séances régulières sur les activités de terrain afin de le tenir au courant des nouvelles techniques.

II.2.2. Sélection et Justification des variables

Il est important pour cette étude de bien circonscrire les variables et de les expliquer. On distingue trois types de variables fondamentales. Les variables dépendantes, les variables indépendantes et les variables de contrôle.

II.2.2.1. La variable dépendante

Elle est digne d'intérêts scientifiques et sa compréhension plus ou moins complexe. Pour mieux cerner le champ exploré par cette recherche, la variable dépendante, celle que l'on cherche à expliquer de façon générale est :

La problématique de l'harmonie nationale dans la ville de Lomé. Son explication passe par la compréhension des situations de rivalités ethniques et régionales dans cette même ville

II.2.2.2. Les variables indépendantes

Ce sont les variables dites explicatives car, permettant de bien appréhender et de circonscrire proprement la question de l'étude et ses principaux enjeux. D'une manière générale, il s'agit concrètement des formes de discriminations ethniques en vigueur au sein des différents groupes sociaux, dans l'espace urbain de Lomé. Entre autres éléments d'explications, on peut retenir les mésententes et discriminations linguistiques à travers les

communications interpersonnelles et les situations de rivalités ethniques dans la ville de Lomé.

II.2.2.3. Les variables de contrôle

Il s'agit aussi des variables explicatives du phénomène étudié. Elles ont la particularité de permettre une meilleure appréhension du thème d'étude, tout en relevant les différentes variations qui en sont issues. Il a été retenu pour ces variables : l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, la religion, la langue d'origine et celle prise fréquemment au cours des émissions médiatiques, l'acceptation de l'autre.

- L'âge

Cette variable permet d'avoir une idée de la perception des différentes générations en ce qui concerne cette étude. Plus l'âge de l'enquêté est élevé, plus les réponses obtenues seront basées sur les expériences de son vécu.

- Le sexe

Cette variable permet de mettre en exergue la prise en compte des informations provenant des deux sexes, mais aussi de comprendre la perception du phénomène ethnique suivant le genre.

- Le niveau d'instruction

C'est une variable importante dans la mesure où elle permet de mesurer l'impact de l'instruction sur les diverses appréhensions du phénomène étudié. Il est évident que l'enquêté qui s'exprime dans plusieurs langues, accorde peu d'importance à la discrimination linguistico-médiatique, que celui qui n'a que sa langue maternelle ou ethnique comme moyen de communication.

- La religion

Elle est très indispensable pour l'étude car elle permet de voir l'influence des religions sur les fléaux ethniques. Les grands regroupements étant à caractère religieux, la langue utilisée a une forte influence sur les adeptes et, elle revêt une importance capitale dans les appels des fidèles, que ce soit sur les médias ou dans les centres de prière.

- La langue d'origine et celle prisée sur les médias :

Elle permet de comprendre l'influence de la manipulation médiatique des langues dans les relations interpersonnelles.

- L'acceptation de l'autre :

Elle permet aussi de déterminer l'acceptation ou le rejet de l'autre, selon la différence ethnique. D'une manière générale, cette variable permet de mesurer le degré d'altérité des populations.

- Durée de séjour :

Cette variable permet d'identifier le nombre d'années passées dans la ville de Lomé et de faire ressortir une analyse comparée de la situation avant et après les années 1990. Plus l'enquêté a vécu à Lomé, plus il est apte à faire l'historique des pratiques médiatiques.

II.2.2.4. Les indicateurs

On a retenu un certain nombre d'indicateurs qui sont :

- La provenance du ou de la conjoint (e)
- Le type d'habitat
- L'assistance pendant les événements heureux comme douloureux
- Les langues utilisées dans les émissions médiatiques,

- Les choix d'émissions médiatiques par les spectateurs audio-visuels,
- La diversification dans la valorisation sélective des langues par les différents médias.

II.3. La présentation de la population à étudier

II.3.1. Recensement initial

Afin d'établir la population de référence auprès de laquelle on recueillera des données, il faut d'abord effectuer une enquête exploratoire respectant les techniques du recensement, qu'on confie à des agents enquêteurs formés qui vivent dans l'aire sous surveillance. Comme souligné plus haut, ceux-ci ont reçu une formation sur les façons d'utiliser les formulaires ou questionnaires et de mener des entrevues individuelles comme de groupes. Le recensement initial a pour but de lancer les bases d'un système de surveillance longitudinal et de contribuer à l'obtention de données contextuelles sur les sujets (Bill Carman, 2003). Les données sont recueillies à l'aide de questionnaires ordinaires qui comportent des questions fermées ou ouvertes, ou des deux types. Les données relatives aux ménages et aux personnes font l'objet de questionnaires séparés.

Le type de données recueillies durant les recensements initiaux dépend des objectifs propres aux sites. Dans de nombreux sites, on recherche des données sur des variables telles que la composition ethnique des ménages (chef de ménage, liens avec le chef de ménage, etc.), la culture (religion et appartenance ethnique), la démographie (âge, sexe et statut matrimonial) ainsi que les conditions socio-économiques liées à la complexité urbaine du fait ethnique. De plus, en se servant du questionnaire et de leur propre observation, les agents enquêteurs recueillent des données sur certains problèmes comportementaux, dont l'exemple des contraintes de logement, l'utilisation des

soins de santé et les conditions environnementales (sources d'eau potable, infrastructures sanitaires, etc.) dans un espace pluri-ethnique.

II.3.2. Univers d'enquête

Pour réussir toute recherche en sciences humaines et sociales, il faut définir l'univers en fonction des objectifs de l'étude. On peut le définir en termes géographiques (une localité, une municipalité, un district, une province, un pays ou toute autre catégorie intermédiaire) ou en termes sectoriels (une population urbaine, les industries de la céramique, les producteurs de bois de feu). On doit également poser des limites temporelles à la définition de l'univers parce que sa composition et ses caractéristiques peuvent changer au fil du temps. Il est recommandé que l'univers ait des limites spatiales qui coïncident avec les regroupements normalisés, d'usage courant ou officiels dans chaque pays (politiques, administratifs, naturels, etc.), pour qu'il soit possible d'estimer ses dimensions à partir de bases d'information déjà existantes (**Aktouf, 1987, op-cit**).

On définit de manière préliminaire l'univers au début de la conception méthodologique d'une étude, pour ensuite le préciser une fois qu'on connaît sa taille et sa distribution spatiale et temporelle, en révisant des informations existantes.

Pour cette étude, le cadre pratique de la recherche, concerne le vécu quotidien, en matière d'information, des habitants de la ville de Lomé. Pour cela nous tiendrons pour univers d'enquête, l'agglomération de la ville de Lomé dans toutes ses composantes spatiales selon les six (6) arrondissements, en tirant au hasard sans considération ethnique au départ (il n'est pas demandé au départ de l'enquête, que l'enquêté précise son origine ethnique. C'est un point très délicat qui risque de causer des ennuis aux agents enquêteurs, déjà soupçonnés pour la plupart d'être des envoyés de l'état). Mais le traitement a tenu bien sûr compte

des origines ethniques des enquêtés, une façon de pouvoir comprendre les appréhensions des uns et des autres sur les pratiques interethnique et interculturelles, parfois à travers les médias. Il est évident que les résultats aient tenu compte de l'importance des groupes ethniques diversifiés nationales comme étrangères.

II.3.3. Population cible

On l'appelle aussi population parente, population mère ou population référence. C'est l'ensemble des références possédant les informations désirées quant aux objectifs de l'étude et sur lequel les observations sont effectuées. La population mère est constituée de la population sur laquelle porte l'étude et au sein de laquelle est prélevé l'échantillon.

Cette population concerne, dans cette étude, aussi bien les nationaux que les étrangers à savoir les Béninois, les Ghanéens, Burkinabés, Ivoiriens, Nigériens comme Nigériens, parce qu'ayant immigré vers le Togo, ils sont témoins de cette facette de la vie. Elle se caractérise principalement par son milieu géographique, la ville de Lomé. Cependant les traditions et cultures en présence, ne sont pas identiques, même si les habitants sont quelque part liés par leur histoire commune plus ou moins courte d'une ville partagée. Aussi faut-il préciser que la plupart de ces populations étrangères enquêtées sont des commerçants.

II.3.4. Echantillonnage

C'est l'opération par laquelle on sélectionne ou on choisit les individus qui constituent l'échantillon. La sélection des participants se réalise selon des critères précis de telle sorte que les résultats obtenus soient applicables

(généralisables) dans des conditions déterminées à un cadre plus large que celui de l'échantillon (la population parente)

Ne possédant pas de données statistiques exactes sur les populations ethniques (nationales comme étrangères) résidant à Lomé, en vue du prélèvement de l'échantillon, on s'est basé sur la structure administrative de la ville de Lomé selon les arrondissements. La ville de Lomé comptant Six (6) arrondissements, un choix aléatoire de 102 individus par arrondissement a été retenu ; ce qui donne un total de 612 individus et 71 étrangers (toutes ethnies confondues), choisis également d'une manière aléatoire à travers la ville de Lomé. Ainsi, on a retenu un échantillon de 683 enquêtés, vu l'hétérogénéité de la composition ethnique de cette population car, il est évident que plus la population est homogène et plus l'échantillon est petit, plus la population est hétérogène et plus l'échantillon est grande.

II.4. La technique de traitement des données

II.4.1. Traitement informatique des données quantitatives et des données des entretiens qualitatifs

Le traitement des données quantitatives s'est fait manuellement pour la codification des questions et réponses. Ensuite la programmation et la confection des tableaux s'est fait du logiciel informatique EXCEL.

Les différents guides d'entretien sont répétitifs sur certaines questions, ce qui nous a permis de confronter les réponses et les opinions des différents participants au focus-group. En effet, il a été préparé deux guides d'entretien, le premier pour les étrangers et le second pour les Togolais. Mais les questions sont pratiquement les mêmes et ceci dans le but de savoir comment chaque type de Loméens conçoit le phénomène de la rivalité interethnique.

II.4.1.1. Nouvelles techniques de traitement statistique de données d'enquêtes

II.4.1.1.1. Les étapes de l'exploitation statistique d'une enquête

Pour le traitement statistique des données recueillies au cours de cette enquête, on a utilisé une méthode traditionnelle. Le dépouillement traditionnel d'enquête permet de mettre en œuvre des techniques simples, éprouvées, faciles à interpréter. Dans ce cas, on fait plus usage des tris et des tableaux croisés, c'est-à-dire les calculs de pourcentages d'individus pour chaque modalité d'une variable nominale (variable qualitatives comme le sexe, la région ou la profession) et des calculs de moyennes pour les variables numériques (comme l'âge, les dépenses) (Lebart, 2006).

Dans le cadre de l'application de cette méthode de traitement des données, on a décidé de limiter les techniques à leur première phase (calculs statistiques élémentaires dont la moyenne, les fréquences) et de ne pas utiliser les méthodes statistiques plus élaborées et plus spécialisées telles que la régression, l'analyse de la variance et l'analyse discriminante qui, viennent parfois compléter ces premiers résultats dans une seconde phase.

On a donc défini une autre méthodologie spéciale pour cette recherche, en introduisant les techniques d'analyse des données (analyses exploratoires multidimensionnelles) qui modifient profondément les premières phases du traitement des données d'enquête. Dans le cadre de cette méthodologie, les cinq étapes du traitement des données d'enquêtes sont les suivantes (Lebart, Bosc et Hebrail, 2002):

1. Apurement des données et descriptions élémentaires (tri-à-plat, histogrammes, calculs de statistiques élémentaires, moyennes, écarts-types, valeurs extrêmes, quantiles, tableaux croisés élémentaires).

2. Épreuves de cohérence globale, visualisation des données, structuration des données, typologies à partir des méthodes dites exploratoires (méthodes factorielles et méthodes de classification). Sélection raisonnée de tableaux croisés, avec ou sans filtres.
3. Épreuves d'hypothèses classiques à partir des méthodes dites confirmatoires (tests statistiques usuels, comparaison des résultats obtenus avec ceux des études antérieures en vue de la vérification des hypothèses de recherche)
4. Ouverture éventuelle vers les méthodes de traitement des réponses aux questions ouvertes (réponses sous forme de textes libres).
5. Conclusions, critique de l'information de base, retour sur les données de base, nouvelles hypothèses.

On a aussi choisi d'insister ici surtout sur la deuxième étape intitulée « épreuves de cohérence globale ». Cette étape, absente de la plupart des logiciels informatiques classiques, est importante pour l'étude de l'ethnicité en zones urbaines.

De plus, cette étape paraît fondamentale pour apprécier ou critiquer la qualité de l'information, identifier le réseau d'interrelations entre toutes les caractéristiques de la population d'étude (Lebart, Bosc et Hebrail, 2002, op-cit). Elle permet de créer des indicateurs, de piloter la suite du traitement des données d'enquête en choisissant les tableaux croisés les plus pertinents. Lors de cette phase, la cohérence globale du recueil de données est éprouvée de façon systématique, des panoramas globaux sont dressés, permettant la mise en place de nouvelles variables synthétiques, de créer des typologies d'individus. Ces variables enrichissent aussi la base de données. C'est de ces techniques utilisées dans la deuxième étape qu'il sera question dans la généralisation des résultats de cette recherche centrée sur la problématique de l'unité nationale.

II.4.1.1.2. La statistique exploratoire : analyse factorielle et classification

- **Principe**

Ces méthodes permettent d'organiser, de hiérarchiser, de mettre en relation et donc de structurer l'information contenue dans de vastes recueils de données (L. Lebart, M. Piron, et A. Morineau, 2006). Elles fournissent une vision globale et synthétique de l'ensemble des informations.

Rappelons tout d'abord les principes communs à toutes les méthodes de statistique descriptive multidimensionnelle.

Une enquête peut être représentée par un grand tableau rectangulaire de données numériques. Chacune des deux dimensions de ce tableau rectangulaire permet de définir des distances (ou des proximités) entre les éléments définissant l'autre dimension : ainsi, l'ensemble des colonnes (variables, attributs, mesures) permet de définir, à l'aide de formules appropriées, des distances entre lignes (individus, observations). De la même façon, l'ensemble des lignes (individus, observations) permet de calculer des distances entre colonnes (variables) (L. Lebart, M. Piron, et A. Morineau, 2006, idem).

On obtient ainsi des tableaux de distances, qui correspondent à des représentations géométriques complexes.

Valeur de la variable j prise par l'individu i

Tableau représentant l'enquête

Distances entre Lignes et Colonnes d'un Tableau Rectangulaire « Symétrie »
des deux espaces lignes et colonnes

- **Méthodes**

Il s'agit de rendre assimilables et accessibles à l'intuition de ces représentations, au prix d'une perte d'information de base qui doit rester la plus petite possible. Rappelons qu'il existe deux familles de méthodes qui permettent d'effectuer ces réductions :

- Les méthodes factorielles produisent des représentations graphiques planes sur lesquelles les proximités géométriques usuelles entre points-lignes (individus) et entre points-colonnes (variables) traduisent les associations statistiques entre les individus et entre les variables. Ces méthodes sont principalement l'Analyse en Composantes Principales (ACP) et l'Analyse des Correspondances simple (AC) et Multiple (ACM) (L. Lebart, et A. Salem, 1994).

- Les méthodes de classification utilisées, permettent d'opérer des regroupements en classes (ou en familles de classes hiérarchisées) des lignes et des colonnes. On distingue principalement les méthodes de classification par partitionnement et les méthodes de classification hiérarchique (L. Lebart, M. Piron, et A. Morineau, 2006, op-cit). Ces deux méthodes sont utilisées de façon complémentaire pour permettre une description très exhaustive des grands tableaux numériques constitués par les données d'enquêtes. Ceci ne signifie pas qu'on opte pour les techniques de réduction simplifiées et celles de la statistique descriptive élémentaire.

Suite à nos connaissances en la matière, l'interprétation des histogrammes et des graphiques de séries chronologiques est en effet assez intuitive (Aaron Cicourel, 1964), alors que dans le cas de l'analyse des correspondances, par exemple, cette interprétation se veut plus délicate à cause de la maîtrise très indispensable des règles de lecture des résultats plus difficiles.

II.4.1.2. Sélection raisonnée des tableaux croisés et noyaux factuels

II.4.1.2.1. Explication du choix de tableaux croisés

Cette étude, bien que centrée à Lomé, se fait de la même façon qu'une enquête nationale représentative. Etant donnée la structure actuelle de la population togolaise, les caractéristiques de base (sexe, niveau de vie, statut matrimonial, niveau d'instruction) ne sont pas indépendantes.

Il est utile de décrire le réseau d'interrelations entre toutes ces caractéristiques de base, puis de positionner les autres thèmes de l'enquête en tant qu'éléments illustratifs. Les caractéristiques des personnes qui répondent sont alors visibles immédiatement dans un cadre qui tient compte des interrelations existant entre ces caractéristiques. Les consultations classiques (sans visualisation factorielle préalable) de tableaux croisés sont en effet redondantes lorsque les caractéristiques qui servent à établir ces tableaux sont liées entre elles. Le système de projection de variables supplémentaires permet d'éviter des erreurs d'interprétation. Chaque variable illustrative fournit une information qui ne pourrait être acquise que par la lecture de nombreux tableaux croisés.

II.4.1.3. Dépouillement et exploitation des questions fermées et questions ouvertes

II.4.1.3.1. Questions fermées : codage et recodage des variables

Les techniques évoquées plus haut, dans le cadre d'une première approche, sont mises en œuvre directement à partir de logiciels standards de confection des tableaux comme Excel. Il a fallu croiser des variables de base, regrouper des modalités d'autres variables, diviser en classes certaines variables continues, en somme, préparer les données en vue d'analyses plus fines.

Les opérations de recodage font partie d'un processus itératif (L. Lebart, et A. Salem, 1994, op-cit) qui converge vers une connaissance et une assimilation optimale de l'information de base.

Cette opération a permis d'affiner l'analyse et d'en valider les résultats.

II.4.1.3.2. Questions ouvertes : analyse textuelle

Pour pouvoir obtenir des détails dans les réponses des enquêtés, il a été jugé nécessaire de laisser ouvertes certaines questions dont les réponses se

présentent sous forme de textes de longueurs variables. Le traitement de ce type d'information est évidemment complexe. Les outils de calcul et les méthodes développées ci-dessus peuvent être un apport non négligeable à l'analyse de ces réponses libres.

Pour les réponses à une question ouverte, on peut obtenir de façon automatique les mots caractéristiques de chaque catégorie d'individus, les réponses caractéristiques de ces mêmes catégories, et également des visualisations des proximités entre les mots et les catégories. Cette approche pragmatique, distincte de l'analyse de contenu, est avant tout une sorte de confrontation de l'ouvert et du fermé (L. Lebart, et A. Salem, 1994, op-cit).

Exemple de libellé de question ouverte : Comment pensez-vous qu'on peut résoudre le problème de la mésentente ethnique ?

II.4.1.4. L'articulation entre description et inférence statistique

La simple distinction entre variables actives et illustratives est déjà un modèle, et on montre facilement que ce modèle est voisin de celui de la régression linéaire multiple (L. Lebart, 1992). Les variables actives (homogènes) définissent dans leur ensemble un sous-espace explicatif, sur lequel viennent se positionner (une par une) les variables à expliquer, qui sont les variables illustratives.

L'arsenal de méthodes du statisticien contient des modèles plus spécifiques (qui ne sont pas toutes utilisées dans le cadre de cette étude), permettant, à partir de variables quelconques, de prévoir une variable numérique (régression multiple, analyse de la variance et de la covariance), une variable nominale ou catégorielle (analyse discriminante, régression logistique), d'étudier les associations dans les tables de contingence (modèles d'association, modèles log-linéaires). Une des difficultés majeures de cette articulation description-modèles tient au fait qu'on ne peut tester sur des données un modèle découvert sur ces

mêmes données (L. Lebart, 1992, idem). Le traitement des données d'enquêtes n'est pas le seul domaine où ces problèmes se rencontrent. C'est la raison pour laquelle, on utilise des techniques du type "échantillon test" ou "validation croisée" pour pouvoir contourner ces obstacles (P. Ardilly, 2004).

II.4.1.5. Récapitulatifs des techniques de traitement

Les techniques d'analyse de données peuvent être appliquées à l'activité presque quotidienne du statisticien. Elles constituent des outils d'exploration à la mesure des vastes recueils de données que celui-ci a pour charge d'étudier. Elles contiennent leurs propres procédures de validation fondées sur le rééchantillonnage (resampling) (D. Grangé et L. Lebart, 1993). Elles permettent d'éviter certains piétinements, de contrôler par des représentations visuelles la plupart des étapes de travail, d'accéder à des informations autrefois inaccessibles et de sélectionner les tableaux croisés pertinents. Il en résulte un gain de productivité, une amélioration de la qualité des résultats et de nouvelles informations.

Trois fonctions essentielles peuvent être attribuées à l'analyse des données :

- la synthèse : organiser, structurer et résumer l'information ;
- la recherche : piloter l'exploitation de données d'enquête en élargissant le champ des hypothèses, découvrir des traits structuraux ;
- la validation et qualité de l'information : contrôler la qualité de l'enquête en validant le questionnaire (lacune dans le choix des variables), la codification (pertinence des codes). Les traitements évoqués plus haut permettent de prendre en compte certaines déficiences de l'information de base (non-réponses), ainsi que des variables techniques de contrôle. Ces techniques de traitement, aussi minutieuses et affinées soient-elles, trouvent plus leur application dans les emprunts de la méthode ethnométhodologique comme c'est le cas de cette étude.

II.4.2. Qu'est-ce que l'ethnométhodologie ?

De son étymologie, du grec « ethnos », peuple (groupement de familles dans une aire géographique variable, dont l'unité repose sur une structure familiale, économique et sociale commune et sur une culture ; un groupe qualifié, dont les membres partagent des éléments culturels communs définis par des éléments de pratiques communes) et méthodologie (discipline des méthodes) (Harold Garfinkel, 2007).

L'ethnométhodologie est une discipline cognitive qui s'attache à étudier les méthodes utilisées par des groupes définis et qualifiés dans leurs accomplissements quotidiens et ordinaires. Harold Garfinkel (2007, idem) dit de sa recherche (et de la discipline qui y correspond) qu'elle est orientée vers la tâche d'apprendre de quelle façon les activités ordinaires réelles des membres consistent en des méthodes pour rendre les actions pratiques, les circonstances pratiques, la connaissance de sens commun des structures sociales et les raisonnements sociologiques pratiques, analysables.

L'ethnométhodologie n'est pas une méthodologie de l'ethnologie, mais la discipline qui s'intéresse aux ethnométhodes (Alain Coulon, 1987). Il poursuit en soulignant que la notion d'ethnométhode découle de travaux réalisés en ethnologie, qui soulignent l'intérêt des pratiques spécifiques des groupes étudiés au sujet de toute une série de questions particulières (Alain Coulon, 1987, idem). Les pratiques accomplies ordinairement, machinalement, et le plus souvent inconsciemment par les membres d'un village ou un groupe social précis à l'image d'une ethnie, sont les éléments fondamentaux qui intéressent les études ethnométhodologiques, ces pratiques implicites, néanmoins observables et pouvant faire l'objet de l'étude sociologique sont significatives de leur espace géographique (Alfred Schütz, 1998).

Le terme d'ethnométhodologie désigne donc une discipline qui étudie la façon dont des participants à une activité lui confèrent, son intelligibilité propre (Michel de Fornel, Albert Ogien et Louis Quéré, 2001). Il s'agit d'un retournement de perspective par rapport aux méthodes de l'analyse formelle, dans la mesure où l'ethnométhodologie ne vise pas à observer, avec une certaine extériorité, des phénomènes dont elle offrirait une lecture en fonction de concepts discutés au sein de la discipline, mais s'intéresse de l'intérieur à la manière dont se fabriquent les principales caractéristiques observables d'un phénomène. En termes plus simples, là où les disciplines conventionnelles rangent le monde social dans des cases appropriées, l'ethnométhodologie cherche à décrire les cases qu'un groupe se donne à lui-même pour ranger les activités du monde social. L'ethnométhodologie a pour cette raison la prétention d'être une sociologie sans induction (Michel de Fornel, Albert Ogien et Louis Quéré, 2001, idem).

La discipline reconnaît une importance fondamentale au langage, certains ethnométhodologues ne pratiquant d'ailleurs que l'analyse conversationnelle.

II.4.3. Les raisons de son utilisation dans cette recherche

L'ethnométhodologie est une science essentielle des pratiques humaines (Alfred Schütz, 1998, idem), une " praxéologie ", qui permet d'appréhender les réalités sociales " là où elles s'expriment " et se " produisent ". Le concept de base est qu'il n'existe pas, selon les ethnométhodologues, de grandes lois objectives auxquelles la réalité sociale, les groupes et finalement les individus devraient se soumettre, mais que la réalité sociale est construite collectivement et en permanence par les membres (Hubert de Luze, 1997). Cet état d'esprit permet à la science de s'opposer à la vision durkheimienne du social. Le postulat réifiant de la sociologie classique justifie l'objectif qu'elle se donne d'extraire ces lois et ces règles formelles en reléguant le plus loin possible la réalité de

l'exécution des processus sociaux par les personnes qui y participent. L'ethnométhodologie, à l'inverse, proclame que la réalité sociale et les structures qu'elle arbore sont des constructions permanentes des agissements de ses composantes dont une des principales est l'individu agissant (Harold Garfinkel, 2007, op-cit). Pour (Philippe Amiel, 2004 : 8), « Ce champ de la sociologie étudie le fonctionnement du savoir ordinaire (*commonsense knowledge*) et du raisonnement pratique dans le contexte social » (Philippe Amiel, 2004 : 8)

Selon cette vision, on retrouve, dans les actes de tous les jours, les fondamentaux qui expliquent et motivent toute la stratégie d'action individuelle à tous les niveaux des agissements. La réalité sociale et ses " structures " émergent de la somme de tous ces agissements. L'étude de la société revient, si on veut la mener à l'origine des choses, à étudier ces *accomplissements pratiques* là où ils se produisent, c'est-à-dire sur le terrain même de leur accomplissement. De façon plus pratique en relation avec cette recherche, les réalités ethnoculturelles et la multiculturalité des Togolais, est un phénomène qui rend compte de la complexité de l'urbain dans la capitale Lomé. C'est aussi dans ce type d'espace que cette réalité sociale est observable.

Deux courants de l'ethnométhodologie se sont dégagés de l'impulsion originale de Garfinkel (2007, op-cit). Le premier, s'intéressant essentiellement aux actes eux-mêmes, comme révélateurs des ethnométhodes des membres que ceux-ci mettent en place et inventent pour obtenir leurs objectifs. Le deuxième, en connexion avec la linguistique et ce que le langage comporte comme capacité de description (*accountability*) par les sujets eux-mêmes, s'intéresse à l'analyse des descriptions qui sont faites par les membres, comme principaux révélateurs de ces ethnométhodes et, partant de l'intuition de Garfinkel, que les actes et les paroles utilisées pour décrire ces actes sont en étroite interrelation. Un point important de l'ethnométhodologie de Garfinkel est la réhabilitation scientifique

et cognitive de la pragmatique quotidienne (les accomplissements pratiques comme générateurs d'une véritable connaissance) qui servira de base au rapport entre la société américaine et la connaissance (objet d'étude de Garfinkel) et qui explique les différences fondamentales entre l'esprit de recherche appliquée américaine et la recherche européenne, plus " fondamentalement théorique ".

L'évaluation des pratiques courantes, ordinaires d'un groupe, par exemple une ethnie, est donc une tâche remarquable propre à l'ethnométhodologie. Ces pratiques seront significatives des capacités de ce groupe, de sa compréhension des événements en tant que faits extérieurs, en fait de sa perception du monde social qui l'entoure. Pour l'ethnométhodologie, ces pratiques, descriptibles, rapportables, sont identiques à la perception du monde que possède ce groupe. Aussi, peut-on retenir que « les activités par lesquelles les membres organisent et gèrent les situations de leur vie courante sont identiques aux procédures utilisées pour rendre ces situations descriptibles » (H. Garfinkels, 2007, op-cit) L'ethnométhodologie a établi un certain nombre de concepts, voire d'axiomes, dont les buts ont servi à faciliter l'observation et la description des pratiques objets de cette étude sur les groupes ethniques en ville. Ces axiomes ne sont que des outils à la disposition d'un observateur. Il est bien entendu que pour l'ethnométhodologie le seul compte rendu de la pratique observée présente de l'intérêt.

Cependant, rendre compte d'une pratique, d'une procédure le plus fidèlement possibles, présente un certain nombre d'écueils. Ces écueils sont connus et traités par l'ethnométhodologie, les éviter, ne peut être qu'une tendance. Les deux écueils principaux à la description relevés par l'ethnométhodologie sont: la non-connaissance intime et la prise de parti, l'opinion. De façon précise, le recours à l'objectivité scientifique, importante pour toute recherche en sciences sociales, exige du chercheur cette rétractation ou auto-exclusion du sujet de recherche. Dans le cadre de l'ethnicité, les

différents apports des citoyens ne sauraient être compris et bien interprétés que si l'observateur ou l'enquêteur bannit toute forme d'opinion de sa part ou de réactions subjectives.

Pour l'ethnométhodologie, connaissance et pratique sont identiques (Hubert de Luze, 1997, op-cit). Il est donc nécessaire pour rapporter sur un « village » d'être membre de ce « village ». On ne peut parler ou rendre compte des réalités d'une existence que lorsqu'on la vit réellement. Ici, les ressortissants ont témoigné et expliqué tout au long de cette recherche, les réalités existentielles de leurs ethnies face à la complexité urbaine et dans la particularité de Lomé. L'enquêteur, sachant que la prise de parti ne peut qu'entraîner des biais dans les descriptions, se contente seulement de reprendre ce qui est dit. Pour ce faire, les notions ethnométhodologiques telles que l'indexicalité (Bar Hillel, 1954), la réflexivité, l'articulation et l'utopie de la non idiotie culturelle, ont été très importantes pour cette étude. La réflexivité est une notion précise mais délicate à manipuler, car on peut rapidement la confondre avec l'indexicalité.

Contrairement à l'indexicalité, la réflexivité est un phénomène observable dans les comportements. Elle influe sur la manière dont chacun interprète les signes qu'il observe pour construire du sens. L'indexicalité est à l'origine de tout phénomène de questionnement concernant une chose perçue. Qu'il s'agisse de comprendre le sens d'une publicité, l'utilisation d'un objet ou encore l'ouverture facile d'un emballage, il y a là « création » d'un sens qui relève de la réflexivité. Le contexte n'apporte pas en lui-même une information fixant définitivement et de manière immuable le sens, celui-ci est considéré par les ethnométhodologues comme étant un phénomène cognitif, quelque chose résultant du fonctionnement du cerveau humain. Selon la conception de Robert Jaulin (1986), il n'existe pas d'idiot culturel. Cette expression permet simplement d'établir l'idée selon laquelle créer du sens est une activité générale et systématique pour tous les humains. Elle s'oppose principalement à la sociologie comtienne et

durkheimienne dans l'observation des phénomènes sociaux (extériorité du chercheur) inaccessibles à ceux qui sont directement impliqués dans ceux-ci.

Dans le cadre de l'ethnométhodologie, un groupe social doit donc être observable, c'est-à-dire qu'il doit avoir une réalité concrète, être palpable et ses dimensions doivent demeurer à l'échelle du chercheur qui l'étudie (et accessoirement des membres qui le compose) (Michel de Fornel, Albert Ogien, Louis Quéré, 2001, op-cit). Mais ce caractère d'observabilité est insuffisant, il doit également être rapportable, ce qui signifie que les membres du groupe étudié ont accès au phénomène qu'ils constituent et en ont conscience. Ils doivent également être en mesure de décrire, c'est-à-dire de traduire en mots et en concepts ce qui est observé. En dernier lieu, le terrain (ici la capitale Lomé) doit être résumable à toute fin pratique, ce qui signifie que le phénomène observé possède sa propre justification, il existe pour lui-même et non pas comme révélateur d'une éventuelle réalité d'ordre supérieur. Les faits observés valent parce que les membres y trouvent un intérêt pratique, c'est-à-dire directement lié à leur activité propre et à la résolution de leurs problèmes immédiats. Ces quatre critères permettent la construction du sens. Tout ce qui ne répond pas à ces quatre critères n'est pas étudié par les ethnométhodologues.

Le statut du chercheur par rapport au village ou groupe social est de la plus haute importance et permet d'éclairer ce point. À l'inverse de la sociologie qui préconise une prise de distance propice à l'analyse, l'ethnométhodologie considère que le chercheur doit être membre du village étudié, faisant ainsi de la science, une discipline particulière et une forme de sociologie radicale (Michel de Fornel, Albert Ogien et Louis Quéré, 2001, op-cit). Cette position permet deux choses essentielles :

- D'une part le chercheur étudie non pas un village de l'extérieur comme s'il était invisible, mais un processus dont il fait partie.

- D'autre part, il a une compréhension plus intime de ce qui se passe. Il est plus à même de comprendre, grâce à certaines méthodes particulières, la manière dont le sens se construit.

La thématique de l'objectivation du sujet objectivant est également centrale en sociologie, mais plutôt que de tenter de minimiser les perturbations dues à la présence du chercheur au point de parfois les nier, l'ethnométhodologie préconise d'intégrer le chercheur dans son travail d'étude, quitte à donner des éléments aux lecteurs pour qu'il puisse le prendre en compte dans sa lecture. Le chercheur ou membre fait appel à son appartenance à d'autres villages pour prendre une certaine distance par rapport à ce qu'il observe. Il doit adopter une attitude générale d'indifférence ethnométhodologique. Non pas qu'il se refuse à exprimer des jugements de valeur, mais plus radicalement il doit parvenir à se sentir en partie désolidarisé de l'action. L'utilisation conjointe des points de vue de ses autres villages d'appartenance et du comportement volontairement décalé du *breaching* (Yves Lecerf, 1985) permettent d'atteindre cet état.

Yves Lecerf (1985, idem) considère que le chercheur occupe trois positions dans son travail d'observation :

- L'implication complète et sincère dans l'action du village concerné offre au chercheur une place de membre au même titre que n'importe quel membre.
- Par le simple fait de commencer à décrire l'action en cours, il se pose comme observateur de son propre village et prend donc une position extérieure.
- Utilisant sa capacité d'interprétation, il structure l'expérience qu'il a du terrain et le discours qu'il produit à son endroit.

L'indifférence ethnométhodologique découle de ces trois attitudes qui ne peuvent être tenues simultanément. Comment le chercheur pourrait-il être à la

fois impliqué et distant ? Il doit adopter les trois points de vue consécutivement, l'un permettant d'éclairer les autres. Ces trois positions doivent clairement ressortir dans ses écrits. S'il rajoute en plus quelques éléments biographiques, le lecteur peut alors interpréter encore plus efficacement son travail.

L'ethnométhodologie a la prétention de répondre à trois critères de scientificité (Harold Garfinkel, 2007, op-cit) :

- Observation du réel : Le chercheur observe la réalité d'un terrain
- Limite de l'objet : Le chercheur connaît l'ensemble de son terrain de façon pratique, parce qu'il est membre de son terrain il a toute légitimité à en poser les limites.
- Accumulation du savoir : La description du sens en train de se faire au sein d'un groupe depuis la position de membre/chercheur permet de produire un savoir rigoureux parce que positionné dans le temps et l'espace. Il ne peut ainsi perdre de sa validité.

Le respect de ces trois critères fonde la rigueur de la discipline et sert de socle à partir duquel elle se positionne par rapport aux autres sciences humaines, notamment la sociologie.

On peut également la considérer comme une forme de sociologie, dans la mesure où elle demeure proche d'une sociologie contemporaine qui prend en compte les perturbations induites par le chercheur et qui s'appuie sur des méthodes qualitatives. Il est toutefois difficile de l'assimiler à une branche de la sociologie, dans la mesure où elle s'est clairement posée en rupture avec elle lors de son avènement. La proximité de la sociologie « moderne » est le résultat de l'évolution de cette discipline en réaction aux critiques portées à son endroit et auxquelles l'ethnométhodologie a participé. La pratique de cette méthode s'est faite ici, dans la problématique de l'unité nationale face à l'ethnicité et à

l'interculturalité en zones urbaines à Lomé. Pour pouvoir comprendre tout ce qui précède à ce point, une définition conceptuelle s'avère indispensable.

II.5. La clarification des concepts et les limites du milieu de l'étude

II.5.1. La clarification des concepts

La définition des concepts permet de s'assurer d'une plus large compréhension et d'un accord sur les termes choisis. Elle délimite également une méthodologie et une philosophie d'analyse. Pour des lecteurs familiers à l'approche d'analyse fonctionnelle du comportement, cette partie du texte sera probablement superflue. Une lecture rapide devrait les assurer de bien saisir le sens de cette démarche. Le vocabulaire utilisé se fonde en grande partie sur les définitions exposées dans des publications antérieures.

Altérité : L'altérité est la reconnaissance de l'autre dans sa différence. C'est une valeur essentielle de la laïcité qui privilégie le métissage des cultures comme source d'enrichissement et de paix. Évidemment, la différence n'est pas une valeur en soi. Il y a des différences inacceptables, en particulier celles qui ont précisément pour objet ou pour conséquence de nier à l'autre son propre droit à la différence. L'altérité est la valeur qui place l'homme et la femme tels qu'ils sont comme premiers sujets de droit (Ferréol et Jucquois, 2004). Ici, c'est la valeur que l'on donne à la culture de l'autre, sa façon de respecter son cohabitant dont l'origine ethnique et culturelle est différente du sien.

Assimilation : C'est un cas extrême d'acculturation. L'assimilation est la disparition totale de la culture d'un groupe qui assimile et intériorise la culture de l'autre groupe avec lequel il est en contact (Géraud et al., 1998). Dans le cas de la présente étude, ce terme est évoqué pour exprimer les transformations culturelles qui se produisent dans la ville de Lomé, suite aux contacts interethniques.

Citoyenneté : La citoyenneté, (selon le dictionnaire de sociologie : les notions, les mécanismes, les auteurs, 2^e édition, Hatier, Paris, Septembre, 1997), est à la fois un statut, correspondant à un ensemble de droits définis juridiquement, et l'identité reposant sur un sentiment d'économie à la collectivité politique, façonnée par l'Etat – nation. Elle a nécessité une séparation plus ou moins radicale, entre un espace privé lieu des identifications familiales, religieuses professionnelles, ethniques et un espace public où s'exprime de façon prioritaire, l'appartenance à la communauté nationale au sein de sociétés parcourues de changements nombreux. Dans ce travail, il s'agit du degré d'attraction de l'individu, son niveau d'intéressement et d'intégration des groupes publics lors de l'édification ou de la construction de l'Etat togolais.

Cohésion sociale : La cohésion sociale est « *la caractéristique des organisations sociales qui résulte des processus d'intégration sociale et qui rend compte de la stabilité et de la force des liens sociaux à l'intérieur d'un groupe donné. Elle se manifeste aussi par l'attachement au groupe* » (GRAWITZ, 2007 : 42)

La cohésion sociale repose sur les mécanismes de solidarité sociale ou de structure des liens sociaux. Ainsi il existe un lien social global qui attache un individu et sous système au système global (lien organique : Durkheim) et un lien social qui attache chaque individu au sous système local (lien mécanique : famille, voisinage, association, communauté de pensée).

Communication : De son étymologie : du latin *communicare*, mettre en commun, de *communis*, commun, La communication est l'action de communiquer, de transmettre des informations ou des connaissances à quelqu'un ou, s'il y a échange, de les mettre en commun (ex : le dialogue). Le mot communication désigne aussi le contenu de ce qui est communiqué (ex : avoir une communication urgente à faire) ou le fait d'être en relation avec quelqu'un

(ex : couper une communication). En sociologie et en linguistique, la communication est l'ensemble des phénomènes qui peuvent intervenir lorsqu'un individu transmet une information à un ou plusieurs autres individus à l'aide du langage articulé ou d'autres codes (ton de la voix, gestuelle, regard, respiration...) (Michel Baud, 1997). La science de la communication a pour objet de conceptualiser et de rationaliser les processus d'échange, de transmission d'information entre deux entités (individus, groupes d'individus ou machines).

Culture : Etymologiquement, le mot culture ; du latin « cultiver » « honorer » suggère que la culture se réfère en général à l'activité humaine. Elle comprend ainsi tout ce qui est considéré comme acquisition de l'espèce, indépendamment de son héritage instinctif, considéré comme naturel et inné. En ce qui concerne le concept de "culture" dans ce travail, il semble important de différencier entre un concept de culture fondé sur les textes et les médias, d'une part et, un concept de culture orienté vers les mentalités, d'autre part : la culture comme texte ou bien la culture comme mentalité, comme modèle de perception collective (Hofstede 1993). Le second concept (anthropologique) de culture peut être défini comme un modèle global d'action et d'explication du monde inhérent à des groupes sociaux, acquis au cours du processus de socialisation, une définition qui se rapproche du terme « d'outillage mental » utilisé par Lucien Febvre (Febvre 1953).

Discrimination : Ce terme implique tout acte ou conduite qui nie à certains individus l'égalité de traitement par rapport à d'autres individus parce qu'ils appartiennent à un groupe particulier de la société. (Secrétaire général des Nations Unies. Les principaux types et les principales causes de discrimination, publication des Nations-Unis, n° de vente 49, XIV, 3). Dans le cadre de cette étude, la discrimination est pratiquée dans le choix des langues nationales aptes à intervenir sur les médias publics.

Ethnie : L'ethnie désigne un groupement humain caractérisé par des traits communs, somatiques, linguistiques ou culturels et le sentiment d'appartenance de ses membres (Docteur F. Regnault (1927)). Le phénomène interculturel mis en cause dans cette recherche est tributaire des ethnies existantes dans le milieu urbain.

Ethnicité : C'est le fait pour un groupe de posséder quelques degrés de cohérence et de solidarité, composé de personnes qui sont, au moins de manière latente, conscientes d'avoir des origines et des intérêts communs, surtout dans les villes où se produit un mélange de cultures et donc d'ethnies. Un groupe ethnique n'est donc pas qu'un simple regroupement de personnes ou une section de la population mais un ensemble de personnes unies ou étroitement liées par des expériences communes (Cashmore, p 119, cite des THESAURUS sur la discrimination raciale publié en Suisse en Février 2005 par le service d'informatique antiracisme (ARIS)).

Ethnocide : destruction systématique de la culture d'un groupe c'est-à-dire l'élimination par tous les moyens non seulement des modes de vie, mais aussi de ses modes de pensée. C'est un acte volontaire et programmé. (Denys Cuche, 2004 : 205)

Géo-sentiment

Géo : c'est le préfixe indiquant que l'idée de terre figure dans le mot composé.

Le Géo-sentiment selon P. R. SARKAR (1988) « *est le sentiment qui nous pousse à nous attacher aux intérêts de notre région géographique en dépit des autres régions* » (P. R. SARKAR, 1988 : 15)

Ainsi le géo-sentiment nous limite à une partie restreinte de ce monde, notamment à une communauté, préfecture, région ou même un Pays.

Ce sentiment contient en son sein d'autres sentiments tels que : le géo-patriotisme, la géo-religion, la géo-économie...

C'est ce sentiment qui pousse les conquérants de certains pays à conquérir d'autres pays, les exploiter et même les ruiner au profit de leur pays. C'est le cas de certains gouvernants qui développent mieux leur milieu d'origine au détriment d'autres régions de leur pays.

Information : Par étymologie, du latin *informare*, qui signifie façonner ou former. L'information est l'action d'informer, de s'informer, de donner la connaissance d'un fait ou de la rechercher. Exemple : la presse d'information. Une information est une nouvelle, un renseignement, une documentation sur quelque chose ou sur quelqu'un, portés à la connaissance de quelqu'un.

Exemple : un bulletin d'informations. L'information est l'actualité, les nouvelles diffusées par les médias : presse, radio, télévision, Internet. Familier : les infos. En droit, une information judiciaire désigne une enquête policière qui consiste à recueillir les dépositions des témoins, préalablement à l'instruction. En informatique et en télécommunication, l'information est un élément de connaissance (voix, donnée, image) susceptible d'être conservé, traité ou transmis à l'aide d'un support et d'un mode de codification normalisé. En mathématique, la théorie de l'information est la discipline qui étudie les différents moyens de traitement des informations, de leur émission, de leur réception, que comporte tout message (écrit, oral, informatique, etc.).

Intégration

Selon le Lexique de Sociologie, intégration désigne un état du système social. Une société sera considérée comme intégrée si elle est caractérisée par un degré élevé de cohésion sociale.

Par ailleurs, l'intégration peut aussi traduire la situation d'un individu ou d'un groupe qui est en interaction avec les autres groupes ou individus qui partagent

les valeurs et les normes de la société à laquelle ils appartiennent (GRAWITZ, 2007 : 162)

Interculturel : Ce terme désigne tout ce qui se passe ou l'ensemble des échanges ou liens entre deux ou plusieurs cultures différentes. Dans le cas présent, il est caractéristique de l'ensemble des phénomènes observés lors d'interactions interculturelles c'est-à-dire des situations de communication entre membres de cultures différentes.

Interculturalité : c'est la capacité ou aptitude pour un groupe culturel à pouvoir communiquer avec succès avec des gens d'autres cultures. Il ne s'agit pas d'un pont entre les cultures, mais le résultat d'un long processus de mélange des différents rapports culturels. Les concepts d'interculturel et d'interculturalité sont employés pour décrire les déroulements et les formes d'expression des rencontres entre différentes cultures à tous les niveaux (journaux, médias audiovisuels, littérature, etc.). On peut parler dans ce sens d'un métissage pour évoquer l'orientation interculturelle de modes d'expression littéraires, d'"histoire interculturelle", ou encore de "philosophie interculturelle" (RIOUX, Jean-Pierre et SIRINELLI, 1997).

Pour cette recherche, l'un des problèmes les plus importants à résoudre, du point de vue de la méthode, est de relier le principal objet de la recherche en communication interculturelle, axé autour de l'étude sociologique des interactions interculturelles, avec les nouveaux objets des études culturelles et médiatiques. Ainsi, ce ne sont pas uniquement les "relations humaines" qui, doivent être qualifiées d'interculturelles, mais également tous ces phénomènes qui paraissent être constructifs pour les interactions interculturelles. à savoir : les relations entre l'identité propre et l'altérité (ancrées bien souvent dans des discours, des institutions ou des processus de socialisation) qui sont, à travers leurs codes, leurs conventions, leurs opinions et leurs formes de comportement,

à la fois les conditions préalables et les constituants de la communication interculturelle.

Langue : Une définition linguistique de la langue précise que c'est un système de signes *doublement articulés*, c'est-à-dire que la construction du sens se fait à deux niveaux d'articulation. On trouve tout d'abord celui des entités significatives (morphèmes et lexèmes, ou *monèmes*) formant les énoncés, puis celui des unités distinctives de sens (phonèmes) formant les unités significatives. Ces deux niveaux d'articulation déterminent les premiers niveaux de la description linguistique : phonologie, morphologie et syntaxe. On distingue généralement la *langue* (système de signes) et le *langage* (faculté humaine mise en œuvre au moyen d'un tel système). On distingue également, depuis Ferdinand de Saussure⁴, la langue et la *parole* (c'est-à-dire l'utilisation effective du système de la langue par les locuteurs) (Bonnaut, 1981).

Mariage / Mariage interethnique

La question permettant de saisir les représentations et les significations sur la question du mariage et du mariage interethnique, décrit trois tendances selon F. BOGUI (2007) :

- « - le mariage est la consolidation des liens entre un homme et une femme et leur famille réciproque ;
- le mariage est l'union entre un homme et une femme en vue de procréer ;
- le mariage est le gage de respect » (BOGUI F. 2007 : 42).

Le mariage est alors une union légale de l'homme et de la femme. Il exige le consentement des père et mère ou autre ascendant, jusqu'à l'âge de vingt et un an pour un homme, et dix-huit pour la femme.

⁴ Se référer à la bibliographie.

Le mariage interethnique est alors caractérisé par l'union légale d'un homme et d'une femme d'appartenance ethnique différente.

Mariage interethnique, un phénomène urbain

Le phénomène du peuplement des villes est peu maîtrisé par les institutions dans les pays d'Afrique en général et au Togo en particulier. La population de la ville de Lomé s'est considérablement accrue depuis les années 1960 avec pour cause l'exode rural (150 000 en 1970 à 1 056 200 en 2008), selon les données statistiques de la Direction Générale de la statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN, 2008). Cette croissance a permis la cohabitation à Lomé de plusieurs ethnies.

Médias : Etymologiquement du latin "*medium*" (dont il est le pluriel), un **média** est une institution ou un moyen impersonnel permettant une diffusion large et collective d'informations ou d'opinions, quel qu'en soit le support. Exemple : la radio, la télévision, la presse, les livres, la publicité, etc. Il permet de communiquer vers un très grand nombre de personnes sans qu'il y ait possibilité de personnaliser le message, une défaillance des médias, objet de cette étude (F. Brune, 1997). On parle aussi de mass-média. Les médias et les communications occupent un espace prépondérant dans les champs contemporains du développement technologique, industriel et commercial. Cette occupation massive a des incidences nombreuses qu'on ne saurait sous-estimer ou ignorer sur nos habitudes de vie, nos comportements sociaux et nos vies au travail. Elle affecte les modes de pensée et les valeurs comme tout le champ de la culture organisationnelle et des communications sociales. Elle influe largement sur la façon dont chacun se positionne dorénavant dans le champ de la participation sociale en face des organisations qui sollicitent son engagement ou encore son écoute. Cette réalité interpelle directement le présent, l'avenir, la nature et le rôle de la presse, de la radio et de la télévision communautaires.

Milieu urbain

Espace matériel qui renferme la ville et sa sphère intellectuelle, morale, culturelle, sociale où vivent les habitants d'une ville. Il s'agit de l'entourage, du cadre de vie ambiant de la ville. Cet ensemble de caractéristique physique, environnementale, culturelle, idéologique, influent sur la vie des citoyens (MARGUERAT YVES, 1999). Ce milieu diffère fondamentalement de la campagne, du monde rural. Ici les influences étrangères, ou importées sont plus vivaces et plus fortes au détriment des valeurs traditionnelles. La condensation humaine est à la fois une condensation des cultures, des idéologies, des modes de vie et surtout de l'acculturation. Le cosmopolitisme culturel marque une diversité des attitudes, un ensemble de particularités sociales que relève l'étude de la complexité urbaine.

Lomé regorge de toutes ces caractéristiques ; elle est la synthèse démographique et culturelle non seulement pour le Togo, mais aussi pour toute la sous région Ouest africaine. Les réalités des autres continents sont également représentées (YENTCTOUMANE T., 2007 : 36).

Régionalisme : Suivant l'espace géographique, le régionalisme consiste en un regroupement suivant les intérêts économique, politique et sociale. Dans le cas de cette étude, l'affinité est plutôt politico-ethnique.

Socio-sentiment

« *Le socio sentiment nous fait promouvoir les intérêts de notre communauté au dépend des autres* » (P. R. SARKAR, 1988 : 16)

C'est le genre de sentiment qui ne limite pas les gens à un territoire particulier mais à une collectivité c'est-à-dire qu'au lieu de se préoccuper du bien être des habitants d'une zone géographique, on s'intéresse à une communauté à l'exclusion des autres. Ici, le terme permet aussi de mettre en exergue les cas de

nostalgie des citoyens de leurs milieux de provenance et leurs différentes façons de les exprimer.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre Troisième : Présentation du milieu physique et démographique de l'étude

III.1. Milieu physique

III.1.1. Situation géographique du Togo (subdivisions régionales)

La République togolaise est un pays de l'Afrique de l'Ouest, ouvert au Sud sur le golfe de Guinée ou l'Océan Atlantique, limité au Nord par le Burkina-Faso, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. C'est l'un des plus petits Etats africains avec 56 600 km², s'étirant sur 600 km du Nord au Sud avec une largeur de 50 km de l'Ouest (frontière d'Aflao) à l'Est (frontière de Sanvé Kondji) et n'excédant pas une moyenne de 130 km dans son prolongement vers l'intérieur du pays. Géographiquement, le Togo apparaît sous forme rectangulaire. Cette faible superficie n'empêche pas le Togo d'être reconnu pour la grande diversité de ses paysages.

Le Togo est dominé beaucoup plus par des plaines (une côte de sable fin bordée de cocotiers au sud, des collines, des vallées verdoyantes et des petites montagnes dans le centre du pays, des plaines arides et de grandes savanes plantées de baobabs au nord) que par des montagnes mais traversé du Sud-Ouest au Nord-Est par une chaîne de montagnes et de plateaux. Le plus haut sommet est le mont Agou avec une altitude de 986 mètres.

Le Togo jouit d'un climat tropical qui subit souvent l'influence d'un vent océanique (la mousson) qui apporte la pluie et celle de l'harmattan, vent sec, venant des zones désertiques.

La capitale du Togo est Lomé. Le pays doit son nom au petit village de Togodo signifiant «situé sur l'autre rive», aujourd'hui appelé Togoville. Administrativement, le Togo est divisé en cinq régions (du Nord au Sud) (Olivier Bain et Jean-Marc Liotier, 2007) : les Savanes, la Kara, la Centrale, les

Plateaux et la Région maritime. Ces régions ont pour capitales respectives les villes de Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé et Tsévié.

III.1.2. Contexte social du Togo

La population togolaise, à l'instar de celle de la plupart des pays du tiers monde, porte en elle une dynamique considérable. D'après les données des trois recensements réalisés dans le pays, elle est passée de 1.443.000 habitants en 1960 à 1.950.000 habitants en 1970, pour atteindre l'effectif de 2.719.670 habitants en 1981. Selon les estimations faites par la Direction de la Statistique à partir du pré-dénombrement réalisé en 1997 et du recensement agricole de 1996 la population totale du pays aurait atteint 4.269.500 habitants en 1997, 4.506.000 en 1999 et 4.629.000 en 2000 (DGSCN, 2000).

En 2000, la population totale du Togo aurait donc pratiquement quadruplé, soit sur une période de quarante ans. En 2002, la population du Togo était estimée à 5,1 millions d'habitants, soit une densité moyenne de 93 habitants au km². L'espérance de vie pour la période 1990-1995 était de cinquante-cinq ans. Cette croissance de la population, qu'on peut qualifier de galopante est la résultante de l'évolution des indicateurs démographiques du pays au cours de la période. Le taux d'accroissement naturel a donc évolué de 2,6% par an entre 1960 et 1970 à 2,9% entre 1970 et 1981 et à 3% entre 1981 et 1990. Selon les données recueillies par la deuxième enquête démographique et de santé (EDST-II) de 1998, le taux d'accroissement naturel a baissé jusqu'à 2,4% par an entre 1990 et 1998. Le taux brut de natalité est estimé à 37⁰/₀₀ et le taux brut de mortalité à 13⁰/₀₀, une différence qui justifie l'accroissement de la population. La Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) a estimé la population togolaise à 5 212 000 habitants pour l'année 2005. C'est une population jeune car près de 70% ont moins de 30 ans et 52 % sont des femmes.

Sur la base de ces taux, la population totale atteindra environ 5.337.000 habitants en 2006 et 6.850.000 habitants en 2010 (Olivier Bain et Jean-Marc Liotier, 2007, idem) (Figure 1).

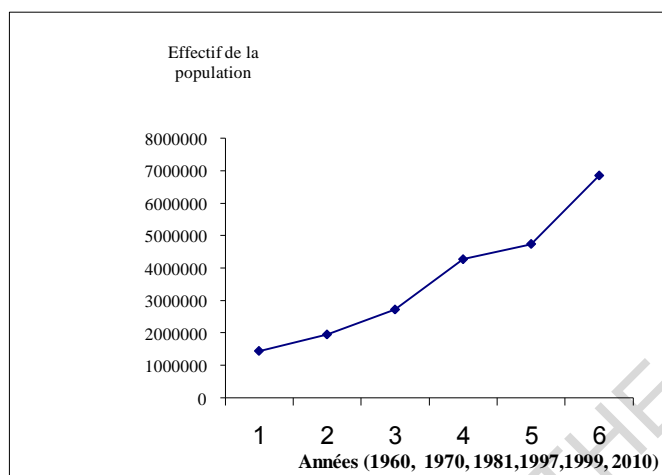


Figure 1: Evolution de la population du Togo de 1960 à 2010

Source : D'après les données du document intérimaire de la Stratégie de réduction de la Pauvreté 2002.

Selon la Direction de la Statistique, la densité de la population se situe en l'an 2000, à 82 hbts/km². La Région Maritime possède la plus forte concentration de population (312 hbts/km²), celle des autres régions se situant entre 35 et 67 hbts/km².

La structure par âge révèle une forte proportion de jeunes dont les moins de 15 ans représentent près de la moitié de la population totale. Les personnes âgées de plus de 65 ans représentent 5,5% et celles appartenant à la catégorie des personnes actives constituent 44,5%.

La croissance démographique est accompagnée d'un phénomène d'urbanisation accélérée dû à l'exode rural. Le taux moyen annuel d'accroissement de la

population urbaine se chiffre à 4,4%, Lomé ayant drainé plus de la moitié de la population urbaine avec un taux de 6,1% par an. Le taux d'urbanisation est passé de 25,2% en 1981 à 34,3% en 1998. En 2003, 35% de la population habitait en ville.

Les plus de cinq millions et demi de Togolais se répartissent entre une quarantaine d'ethnies dont les populations présentent des similitudes socio-culturelles et linguistiques.

Les Togolais sont majoritairement de religion chrétienne et animiste. La religion musulmane commence à prendre du terrain avec la forte immigration des peuples des pays du Sahel.

Estimée à 30% à la fin des années 80, l'incidence de la pauvreté s'est accrue au cours des années 90. Elle touche en moyenne 72,6% de la population et est inégalement répartie dans le pays. C'est en milieu rural que le niveau de pauvreté et son intensité sont les plus marqués, d'où le départ massif des jeunes vers les villes, dont la capitale Lomé, à la recherche d'un emploi pour leur mieux être.

III.1.3. Subdivisions administratives du Togo : présentation des régions et préfectures

Le pays, est divisé en cinq régions et une capitale politique et économique (Lomé). Les régions sont divisées en 30 préfectures. Les préfectures dans chaque région sont les suivantes (avec chef-lieu et population) :

- La région maritime, chef-lieu : Tsévié
- La région des plateaux, chef-lieu : Atakpamé
- La région centrale, chef-lieu : Sokodé
- La région de la Kara, chef-lieu : Kara
- La région des Savanes, chef-lieu : Dapaong

Il est très important de relever que Lomé regorge des originaires de ces différentes régions économiques. On le remarque dans l'analyse des données de l'enquête de terrain.

III.1.3.1. Région maritime (Togo)

La région maritime est la région située à l'extrême sud du Togo ; son chef-lieu est Tsévié. Lomé, capitale du pays en fait partie et, est renommée sur toute la côte du golfe du Bénin pour ses plages de sable fin et pour ses promenades ombragées le long du littoral (Menthon, 1993).

Subdivisions Administratives :

- la préfecture du golfe (capitale : Lomé)
- la préfecture des lacs (capitale : Aného)
- la préfecture de Yoto (capitale : Tabligbo)
- la préfecture de Vo (capitale : Vogan)
- la préfecture du Zio (capitale : Tsévié)

NB : la commune de Lomé (Lomé, capitale de la préfecture du Golfe et du Togo)

Dans la région maritime, les populations résidentes autochtones sont les éwé, les mina, les guins. Il n'est pas exclu de rencontrer des ressortissants des autres groupes ethniques du pays. La concentration est plus vivace dans la préfecture du golfe à cause des infrastructures socio-économiques de la ville de Lomé. En effet, la capitale togolaise joue en même temps le rôle combiné de capitale politique et économique. Toutes les industries et sociétés capables d'embaucher pour un travail rémunérateur s'y trouve. Ceci explique la ruée permanente des habitants de l'intérieur du pays vers cet endroit, d'où la forte

concentration de la population marquée par son caractère pluri-ethnique et multiculturel.

III.1.3.2. Région des plateaux (Togo)

La capitale de la région des plateaux est Atakpamé. La région est caractérisée par son climat doux et par sa végétation luxuriante. Dans le Sud-Ouest se trouve une région montagneuse où subsistent encore de belles forêts, véritables musées végétaux, malgré l'extension des plantations de café et de cacao. Il s'y trouve le massif d'Avatimé, près du plus haut sommet du Togo, le Mont Agou, qui culmine à 986m d'altitude (Yéma E. Gù-Konu, Georges Laclavère, 1981).

Le centre artisanal, le marché aux fruits tropicaux de Kpalimé et les nombreuses balades de découverte de la faune et de la flore font de cette région une des plus touristiques du pays.

Subdivisions administratives (Menthon, 1993, idem)

- Ogou (Capitale régionale, Préfecture d'Ogou) capitale : Atakpamé
- Haho (Préfecture du Haho) capitale : Notsé
- Kloto (Préfecture du Kloto) capitale : Kpalimé
- Wawa (Préfecture de Wawa) capitale : Badou
- Agou (Préfecture d'Agou) capitale : Agou-Gadjepé
- Amou (Préfecture d'Amou) capitale : Amlamé
- Est-Mono (Préfecture d'Est-Mono) capitale : Elavagnon
- Moyen-Mono (Préfecture du Moyen Mono) capitale : Tohoun
- Danyi (Préfecture de Danyi) capitale : Danyi-Apéyéomé

Atakpamé

Atakpamé, cinquième ville du Togo par sa population (84 979 habitants en 2006), est la capitale de la région des plateaux et se trouve à 161 kilomètres de Lomé. Atakpamé est également le chef-lieu de la préfecture d'Ogou

Située à 500 mètres d'altitude, elle occupe dans l'histoire togolaise, un rôle de cité refuge. Atakpamé est une ville très bien desservie par les voies de communication, elle est en effet située sur l'axe routier principal du Togo (Nationale 1) qui partant de l'océan (Lomé) désenclavent les pays du Sahel. La ville possède même un aéroport. Les jours de marché, Atakpamé est une ville très animée (Yéma E. Gù-Konu, Georges Laclavère, 1981, idem).

La ville se situe dans une région où les forêts sont nombreuses (teks, bananiers, irokos, caïcedrats, acajous, lingués) mais aussi dans un espace fortement cultivé (cacao, café, coton et palmeraie).

La ville est jumelée avec Niort en France, ce qui a permis de réaliser de nombreux programmes d'assainissement (construction de ponts et de caniveaux, aménagement, pavage de rues) et de construction d'infrastructures municipales. Cela a permis en outre d'étendre le réseau d'eau potable à plusieurs quartiers et de développer différents programmes médicaux mais aussi culturels comme la construction et l'équipement d'une bibliothèque municipale et d'une bibliothèque annexe, la création d'un livre : "Au cœur des collines, Atakpamé" ainsi que d'un recueil de poèmes et une bande dessinée sur l'histoire de la ville d'Atakpamé.

Il existe plusieurs danses traditionnelles à Atakpamé. L'une d'entre elles est la danse *Tchébé*, qui est une danse sur échasses. La hauteur des échasses (entre deux et quatre mètres) et les figures réalisées lors de cette danse font que les échassiers sont parmi les plus remarquables d'Afrique. Une des occasions pour voir cette danse est lors de la fête traditionnelle de l'igname, qui a lieu fin juillet début Aout. On peut également y assister lors d'entraînements qui ont lieu toutes les semaines. Il existe six (06) troupes d'échassiers dans la préfecture de

l'Ogou, à Atakpamé et dans cinq (05) villages environnants (Menthon, 1993, op-cit). La région des plateaux à la réputation d'avoir des terres vraiment fertiles pour la culture. Aussi, certaines populations des régions montagneuses du Togo, notamment l'Est de la région de la Kara, y ont trouvé refuge depuis l'époque coloniale, à tel enseigne qu'ils en ont fait une seconde origine.

III.1.3.3. Région centrale (Togo)

La capitale de cette région est Sokodé. La région centrale couvre une superficie d'environ 13 500 km² dont plus de 20% sont des réserves et des forêts classées parmi lesquelles la réserve du parc national du Fazao qui couvre près de 2 000 km² (Menthon, 1993, op-cit).

La ville de Sokodé (à majorité musulmane) est la deuxième ville du pays en nombre d'habitants. La région offre de nombreux atouts culturels, les traditions sont restées vivantes. Le folklore, vivifié par le côtoiement incessant des différentes ethnies (autochtones kotokoli, bassar, kabyè, mina, éwé, konkomba, moba, tchokossi, bref toutes les ethnies du Togo et même celles de l'étranger comme les peulhs et les haoussas du Niger, les ibo et autres), avec interpénétration des coutumes, est ici particulièrement actuel et authentique (Jean-Claude Barbier et Bernard Klein, 1995).

Les fêtes du Ramadan, de la Tabaski, de Gadoa et d'Adossa (que l'on appelle aussi la fête des couteaux), toutes d'origines musulmanes et dont la pratique a été propagée par les Kotokoli, sont célébrées en grande pompe. Les chefferies traditionnelles en pays Tem sont un autre témoignage de ces coutumes restées profondément ancrées (Jean-Claude Barbier et Bernard Klein, 1995, idem).

La variété des activités artisanales se retrouve ici aussi: sur les nombreux marchés de la région, entre autres, ceux de Blitta, de Pagala ou d'Adjengré, on

trouve de très nombreux produits de l'artisanat local: outils aratoires, gourdes et Calebasses, sacs à provisions,...

Subdivisions Administratives (Menthon, 1993, op-cit)

- Tchaoudjo (capitale régionale) Sokodé
- Sotouboua (Préfecture de Sotouboua) capitale : Sotouboua
- Blitta (Préfecture de Blitta) capitale : Blitta
- Plaine de Mô (sous-préfecture rattachée jusqu'en Mars 2010 à l'administration de la préfecture de Sotouboua)

Sokodé est une ville considérée comme la deuxième du pays, avec une population d'environ 113 000 habitants (DGSCN, 2004), elle est située au centre du pays, à mi-chemin entre le climat tropical du bord de mer et le climat sec du Sahel. C'est la *ville des Kotokoli*, du nom de l'ethnie majoritaire, et le chef-lieu de la province du Centre et de la préfecture de Tchaoudjo. C'est une ville multi-ethnique et multi-religieuse, dominée par l'islam (Jean-Claude Barbier et Bernard Klein, 1995, op-cit).

Aux vieilles souches autochtones de la région se sont mélangés dans un premier temps des immigrants gourma, issus de la partie orientale de la Boucle du Niger, entre Ouagadougou et Niamey, qui apportèrent la structuration politique en chefferies. A cette structure, commerçants et artisans soudanais (les Mandingues, originaires du Mali historique) et hausas ajoutèrent dès le XVI^e siècle un élément dynamique décisif, qui fera la réussite de la ville : l'islam, et, avec lui, le sens des affaires liées aux relations commerciales (Jean-Claude Barbier et Bernard Klein, 1995, op-cit).

Sokodé est la ville avec la plus forte proportion de population musulmane du Togo. 70% de la population est musulmane, les 30% restants étant chrétiens, en grande majorité catholiques.

La plupart des habitants de Sokodé parlent le kotokoli, (ou tem). L'ethnonyme *kotokoli* correspond à l'appellation qui était donnée à ces locuteurs du tem par les commerçants soudanais de la Boucle du Niger. De nombreuses autres langues togolaises y sont parlées, en particulier l'*ewé*, la langue dominante du sud du pays, et le *kabyè*, langue dominante de la région de Kara, plus au nord. Le kotokoli et le kabyè sont deux langues proches.

III.1.3.4. Région de la Kara

La région de la Kara est l'une des régions du nord du Togo. Sa capitale est Kara. La région prend son nom du chef lieu de la préfecture de la kozah qui se trouve être la préfecture d'origine des Kabyè. Les Kabyè " paysans de pierre " ont comme coutume initiatique des jeunes la lutte « evala », qui consiste en une empoignade de deux adversaires afin de déterminer un vainqueur. Ils ont aussi adopté, dans les préfectures de la kozah et celles situées à l'Est de la région, la culture en terrasse (Michel Prouzet et Berger-Levrault, 1976).

Les monts Défalé sont formés de longues chaînes parallèles couvertes de nérés, de baobabs et de palmiers tandis que les monts Défalé touchent le pays Tamberma vers l'Est. Le pays Tamberma est connu avec ses " châteaux forts " construits en terre glaise, sa plaine luxuriante et ses montagnes verdoyantes.

On découvre aussi le parc national et la réserve de chasse de la Kéran situé à 92 km de Kara. Ce site d'une superficie de 163 240 hectares aménagé en Parc national (109 240 ha) et en réserve de chasse (54 000 ha) recèle une potentialité faunique riche et variée : troupeaux d'éléphants, buffles, antilopes, avifaune bien représentée (pintades, francolins, poules de rochers, oiseaux de tous genres), primates, sans oublier les rivières Kéran et Koumongou avec leurs bancs de poissons (Olivier Bain et Jean-Marc Liotier, 2007, op-cit). Il s'y trouve aussi le barrage de la Kozah qui alimente en eau potable toute la région

Subdivisions Administratives

- Kozah (capitale régionale) capitale : Kara
- Assoli (Préfecture d'Assoli) capitale : Bafilo
- Bassar (Préfecture de Bassar) capitale : Bassar
- Binah (Préfecture de la Binah) capitale : Pagouda
- Dankpen (Préfecture de la Dankpen) capitale : Guérin-Kouka
- Doufelgou (Préfecture de Doufelgou) capitale : Niamtougou
- Keran (Préfecture de Keran) capitale : Kanté

La ville de kara compte approximativement 109 287 habitants (DGSCN, 2004). La ville se situe environ à 400 km au nord de Lomé, au centre du pays kabyès près de la localité de Pya. Kara est en fait, à l'origine, une extension aux abords du pont allemand de la rivière Kara du vieux village de Lama, situé sur les premiers mouvements de terrain du massif montagneux du pays kabiè (ou kabié). L'appellation initiale était "Lama-Kara".

Kara comprend de nombreux hôtels de luxe, des banques, le palais des congrès qui était le siège du RPT (Rassemblement du peuple togolais) avant l'avènement démocratique. La ville permet en outre de recevoir les touristes, les hommes d'affaires ainsi que les personnalités politiques importantes grâce à l'aéroport international de Niamtougou, situé à quelques kilomètres de Kara.

Les préfectures de l'Est de la région de la kara, sont confrontées à un problème de disposition géographique, suite à la présence des chaînes montagneuses, principalement l'Atakora qui prend en écharpe le Togo, du sud-ouest au nord-est. Cette disposition n'avantage pas les populations de cette zone qui, à majorité agricultrice, sont obligées de quitter ce milieu à la recherche de terres cultivables. C'est la raison qui fait que malgré la forte concentration des habitants originaires de la préfecture de la kozah dans les estimations démographiques (DGSCN, 2008), cette population se retrouve ailleurs que sur

ce site, dans les autres régions où ils trouvent refuge, tendant même avec le temps à en faire de nouveaux milieux d'origines. Il en est ainsi de leur présence dans les régions des savanes, centrale, des plateaux, maritime, sans oublier les préfectures situées à l'ouest de la région de la Kara (Bassar, Dankpen). On peut à titre illustratif évoquer le cas du canton de Namon (localité située dans la préfecture de Dankpen et dont les autochtones sont les konkomba), où les kabyè et lamba y sont installés et dont l'administration locale est confiée à une chefferie kabyè pour les kabyè et lamba pour les lamba.

III.1.3.5. Région des Savanes (Togo)

La région des savanes est la région située à l'extrême Nord du Togo, son chef-lieu est Dapaong. Cette région est formée d'une végétation de savanes d'une platitude exceptionnelle, curieusement entrecoupée de monts verdoyants riches en damans de rochers : c'est le domaine par excellence du rônier, de la culture attelée et de l'élevage bovin (NYASSOGBO, 2004). L'habitation est de plus en plus modernisée, adoptant le style urbain surtout dans la capitale Dapaong.

La région est riche en trésors historiques et culturels tels que les peintures rupestres de Namoudjoga ou les grottes de Nano (Léo DE HAAN, 1993).

Population

La région est essentiellement peuplée de Moba-Gourma, les plus nombreux, et de Tchokossi. Les Moba sont essentiellement des cultivateurs et des chasseurs, on les retrouve surtout dans la région de Dapaong et dans le Nord du Ghana.

Les Anfo ou Tchokossi selon leurs voisins (originaires de la Côte d'Ivoire) se sont installés dans la région de Mango à la faveur des conquêtes et de savoir-faire. On les retrouve aussi au Nord du Ghana et au Nord du Bénin.

Les Tchokossi sont des ivoiriens d'origine ; peuple fortement islamisé et peu christianisé, ils possèdent des lettrés de longue date, leur histoire a été mentionnée depuis l'an 1129 de l'hégire, une fraction importante, accompagnée des ressortissants d'autres ethnies (Morofwe, Djimini, Koulango, Malinké et Abron) de Kong, de Bondoukou et de Bouna, conduite par les princes Nabiéman (Bomo) et Nassoma, était partie de Mango-Toula (pays Anno). Ils se sont réfugiés à Sassané-Mango (enclos des Mango) au Nord du Togo (Léo DE HAAN, 1993). La région devient progressivement une plaque tournante de l'économie avec ce port intérieur (relais du terminal du sahel) créé à la limite Nord du Togo, notamment à Cinkassé. C'est l'un des facteurs qui justifient la présence des autres ethnies du Togo (kabyè, bassar, éwé, lamba, mina...), les uns commerçants et les autres venus pour d'autres raisons dont la recherche de terres pour la culture ou d'endroits favorables pour l'élevage. C'est une zone par excellence de l'approvisionnement en produits d'élevages (pintades, moutons, bœufs)

Subdivisions Administratives

- Tône (Chef-lieu régionale, Préfecture de Tône) chef-lieu : Dapaong
- Oti (Préfecture de l'Oti) chef-lieu : Mango
- Kpendjal (Préfecture de Kpendjal) chef-lieu : Mandouri
- Tandjouaré (Préfecture de Tandjouaré) chef-lieu : Tandjouaré

Dapaong

Dapaong (Dapango, nom local), qui signifie « nouveau marché » en Moba, est une ville commerciale située dans le nord du Togo à 650 km de Lomé et à 35 km de la frontière avec le Burkina Faso. C'est le chef-lieu de la Préfecture de Tône ainsi que de la région des Savanes.

Jumelée à Issy-les-Moulineaux depuis 1989, Dapaong est une ville peuplée majoritairement par les ethnies Moba (47%), Gourma, Mossi et Peuhl.

La population de la préfecture de Tône, abritant la capitale régionale Dapaond, est estimée en 2009 à 277 000 habitants (suivant les estimations pré électorales par la DGSCN), dont la grande majorité relativement jeune. Les principales ressources proviennent de l'artisanat, du commerce et de l'élevage, mais surtout de l'agriculture (70 %) : culture du coton, du mil, du maïs et de l'igname.

Cette ville joue un rôle stratégique dans les échanges de l'Afrique de l'Ouest car elle occupe une place privilégiée dans le transit des marchandises à destination du Burkina Faso, du Bénin et du Niger. Alimentée en électricité grâce au barrage d'Akosombo (Ghana), elle connaît cependant d'importantes difficultés en matière d'assainissement de l'eau et dans le domaine de la santé publique (Nyassogbo, 2004, idem ; Léo DE HAAN, 1993, idem).

III.1.4. Présence des ethnies étrangères

Les ethnies étrangères sont celles qui sont en nombre vraiment infime. La plupart n'a pas hérité d'un lieu géographique défini et si ce lieu existe, il est très récent, c'est-à-dire occupé après l'indépendance. Il s'agit entre autres des communautés nigérianes (Nago, Ibo), nigériennes (les Haoussa, les Djerma, les Songaï, les Touaregs, les Peuls), maliennes (peulh, bambaras, bobos, malinké, soninké), ivoiriennes (le baoulé, le sénoufo, le yacouba, l'agni, l'attié, le guéré, le bété, le dioula, l'abé) et bien d'autres d'Afrique comme d'Europe. Pour ce qui est du cas des ethnies vivant dans les pays voisins, il est très rare de constater une différence langagière par rapport aux langues togolaises. Ainsi, l'éwé fait table rase des frontières étatiques et se retrouve aussi bien au Ghana qu'au

bénin ; ceci est valable pour le mina, le Konkomba, le kabyè, même si dans ce dernier cas, on constate une légère différence connotative d'avec celle parlée au Bénin. Il y a aussi les Moba qui sont aussi présents au-delà des frontières du pays et fortement peuplés à l'extrême Nord-Est du Ghana (Léo DE HAAN, 1993, op-cit). Toute cette mosaïque ethnique que présente le Togo, exprime sa richesse culturelle, richesse plus ressentie lorsqu'on retrouve toutes ces ethnies dans un même milieu comme c'est le cas de la ville de Lomé.

III.2. La ville de Lomé : historique et évolution

III.2.1. Cadre physique

Il s'agit du cadre géographique (Site et situation de la ville). L'installation de la ville et son développement dépendent des composantes physiques. La ville est un système, c'est-à-dire un ensemble d'éléments en interaction dynamique. Ce système, comprenant des sous-ensembles (hommes, capitaux, marchandises), est complexe. Les parties du système n'évoluent pas de la même manière, ni au même rythme. La situation concerne la position de la ville vis-à-vis des éléments physiques ou économiques, et particulièrement des moyens de communication, alors que le site s'oppose à la notion de situation, sa définition est à l'échelle locale et non régionale ; elle concerne le cadre physique du lieu où est née la ville : géologie, relief, climat, hydrologie (GNU Free Documentation License, 2007). Il s'avère donc important de présenter la ville de Lomé, qui est notre site d'étude.

III.2.2. Situation géographique et historique de la ville de Lomé

A sa création, la ville de Lomé se limitait entre la lagune au Nord, l'Océan Atlantique au Sud, le village de Bè à l'Est et la frontière d'Aflao (GHANA) à l'Ouest. Aujourd'hui elle a connu une extension vertigineuse et est délimitée par le Groupement Togolais d'Assurances (GTA) au Nord, l'Océan Atlantique au Sud, la Raffinerie de pétrole à l'Est, et par la frontière TOGO-CHANA à l'Ouest (URD, 2007). L'agglomération s'étale sur une superficie de 333 km² dont 30 km² dans la zone lagunaire. Les prestations des services de la municipalité de Lomé dépassent de très loin les limites du golfe et la Commune vers le Nord et l'Est de la ville.

Selon la tradition, un groupe Ewé, issu de l'exode de Notsè, s'est installé dans la seconde moitié du 17^e siècle en un lieu qu'ils baptisèrent « alo-mé » (« parmi les alo ») en raison des arbustes qui se trouvaient à l'emplacement et qui sont appelés en Ewé « alo ». Les traditions rapportent que c'est un chasseur du nom de Dzitri qui s'y serait installé en premier. La ville fut fondée par les éwé au 18^e siècle et devint la capitale de la colonie allemande, appelée alors Togoland, en 1897. Son nom vient du mot éwés « Alos » désignant un petit arbuste qui se trouve fréquemment dans la forêt du littoral togolais (Olivier Bain et Jean-Marc Liotier, 2007, op-cit).

A la fin du XIX^e siècle, les taxes douanières britanniques pèsent très lourdement sur les produits importés, comme les alcools et le tabac. Les commerçants de la région située entre Aflao et Keta, à l'Ouest de la frontière (c'est-à-dire des Ewé, ou Anlo) avaient donc besoin d'un lieu où débarquer les marchandises hors d'atteinte des douaniers de sa Majesté. C'est donc dans un souci d'échapper aux impôts britanniques que Lomé naquit vers 1880. Le littoral jusqu'alors peu habité commença rapidement à se peupler.

Les évènements furent rapidement rejoints par des compagnies européennes, britanniques et surtout allemandes, ainsi que par des marchands itinérants de l'intérieur des terres, comme les caravanes Haoussa venues des routes de la cola.

Beaucoup de personnes furent donc attirées par le nouveau pôle économique que représentait Lomé. La croissance rapide de la ville s'en trouva renforcée et Lomé eut rapidement la réputation d'un lieu où on fait de bonnes affaires (NYASSOGBO G. K. et Gervais-Lambony Ph., 2007). Cette nouvelle prédisposition de la ville de Lomé, en matière d'échanges de biens et services, n'est pas sans impacts sur le futur urbanistique de cette ville surtout sur les aspects architecturaux et économiques. D'une certaine manière, quel est l'actuel visage architectural et économique de la ville de Lomé ?

III.2.3. Architecture et Economie

L'architecture de Lomé révèle l'aspect d'une ville très africaine dans le sens où tous les styles, toutes les influences, toutes les traditions se mélangent. Les diverses études du marché de la ville, comme l'« Etude PASNAM ; étude sur la faisabilité d'un produit pour le financement de la micro et petite entreprise dans le contexte du Togo » en 2006, indiquent que les quartiers sont relativement hétérogènes, mêlant villas cossues et habitats modestes, sans division sociale et spatiale de la ville. Cela s'explique par le fait que les Loméens sont très attachés à leur parcelle de terre et à ce qu'ils appellent leur « chez » (chez soi). Cela a conduit à un gel foncier.

Cependant, si la ville n'est pas un espace divisé socialement, il n'en reste pas moins que Lomé connaît de plus en plus de problèmes liés aux ramassages des ordures ménagères. La lutte contre l'insalubrité urbaine est devenue une des priorités de la ville et de ses habitants. L'activité économique d'une ville africaine ne se résume pas à une accumulation de grandes compagnies, de banques et d'usines. Il y a aussi le très vaste champ de l'économie populaire, ces

innombrables activités de production, d'échange, de service, de réparation, qui sont en fait le gagne-pain de la majorité de la population, et le seul moyen pour elle d'accéder à des services à la mesure de ses modestes ressources.

Difficile à saisir dans les statistiques des économistes, le secteur informel est pourtant de plus en plus la véritable vie économique des citoyens. De plus, on peut noter le développement du maraîchage autour de la ville, stimulé par le chômage croissant, l'exode rural, la demande en légumes et entretenu par les autochtones Loméens de même que certains ressortissants des préfectures voisines comme le Zio, les Lacs, le Vo. Le maraîchage, d'abord étendu au Nord se trouve principalement sur la plage (le sable est très peu salé), en plantant des haies de protection.

Lomé est donc plus que jamais une ville africaine (NYASSOGBO G. K. et Gervais-Lambony Ph., 2007, idem) qui vit, évolue à une vitesse fulgurante, aux rythmes des boîtes de nuits, des Nanas Benz du Grand Marché, des cybercafés, des taxis motos (zémidjans) où des cargos de la zone franche du Port Autonome de Lomé. Elle est irrémédiablement un milieu urbain particulier, mêlant tour à tour la tradition avec l'Animisme (marché des féticheurs) et la modernité arrogante à l'image des hôtels de luxe et des bâtiments bancaires.

III.2.4. Aspects démographique et linguistique

En 2001, la population du Togo était estimée à 5,2 millions d'habitants répartis en une mosaïque de peuples. La population togolaise est essentiellement rurale, avec 79% de ruraux contre 21% de citoyens (LECLERC, Jacques, 14 novembre 2007). On compte 45 ethnies différentes. Dans le Sud, vivent les ethnies issues des trois grandes familles linguistiques (les groupes Kwa, Mande, Gur) (Froelich et al. 1963), notamment les Éwés et les Ouatchis, les Guins, les Ana, les Akposso, les Ifè, les Mina et quelques ethnies allogènes dont les Moba, les Tchokossi, les Kotokoli, les Bassar, les Konkomba, les Kabyè même si celles-ci sont en nombre infime. Dans le Centre et le Nord,

moins peuplés, vivent des ethnies provenant des mêmes groupes linguistiques précités, notamment les Kabyè, les Moba, les Tchokossi, les Kotokoli, les Bassar, les Konkomba, les Losso, les Gangan, etc. et certaines ethnies du Sud du pays (Nyame, 1997).

À ce grand nombre d'ethnies correspondent autant de langues, dont aucune n'a réellement réussi à s'imposer sur tout le territoire. Les quarante-cinq langues parlées relèvent massivement de la famille nigéro-congolaise; elles appartiennent soit au **groupe kwa** (comme l'éwé), soit au **groupe gur** (comme le kabyè), soit au **groupe mandingue**, soit au **groupe ouest-atlantique** (le peul). Les **langues kwa** (au Sud) et **gur** (au Nord) représentent à elles seules plus de 90 % des langues parlées au Togo (LECLERC, Jacques, Op. cit).

Au point de vue du nombre, les langues les plus importantes sont l'éwé, parlé par 20 % de la population et le kabyè parlé par environ 16 %, ainsi que le watchi (8,3 %), le tem (4,6 %), le moba (4,3 %), le naoudem (3,3 %) et le lamba (2,6 %). Seuls l'éwé et le kabyè sont enseignés dans les écoles, bien que le français soit demeuré la principale langue d'enseignement. Le mina, qui est une forme simplifiée de l'éwé, sert de langue commerciale sur presque tout le territoire (LECLERC, Jacques, Op. cit).

Les seules langues n'appartenant pas à la famille nigéro-congolaise sont le haoussa (famille chamito-sémitique) parlé par 6900 locuteurs et le français (famille indo-européenne).

Les religions pratiquées au Togo sont également multiples : la majorité est restée attachée à la religion ancestrale (59 %), mais les catholiques sont très nombreux (22 %), suivis par les musulmans (12 %) et les protestants (6%) (LECLERC, Jacques, Idem).

III.2.5. La politique linguistique actuelle au Togo

Elle relève essentiellement de certains projets de lois constitutionnelles. Entre autre loi on peut retenir :

L'article constitutionnel sur les langues, notamment l'article 3 de la Constitution de 1991 et les **lois linguistiques** dont l'arrêté de 1984 no 14/METQD-RS/MEPD portant création d'un Comité de coordination des activités sur les langues nationales (CCALN); décret no 68-195 du 11-11-68 portant création du Comité national d'alphabétisation.

La politique linguistique du Togo n'est pas très élaborée, et les textes juridiques sont peu nombreux. Outre la Constitution de 1991, on peut mentionner la loi n° 88-20 (sur l'adaptation et la rénovation de l'apprentissage), la loi n° 88-16 modifiant la loi n° 83-20 du 20 juin 1993, le décret n° 90-68/PR sur le Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels. De plus l'arrêté n° 89/014/ porte création d'un Comité de coordination des activités sur les langues nationales (CCALN) du ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat (METFPA) et le décret no 68-195 du 11-11-68 portant création du Comité national d'alphabétisation.

La Constitution de 1991 ne compte qu'une disposition à caractère linguistique. Il s'agit de l'article 3 qui déclare que le français est la langue officielle : « [...] La langue officielle de la République togolaise est le français.»

III.2.5.1. Politique de la langue officielle

Le français, en tant que langue officielle, est utilisé principalement dans le domaine politique (Exécutif, Parlement, etc.), dans l'administration, l'éducation, les médias et le commerce. Il faut comprendre que la politique linguistique à l'égard du français n'est pas modifiable grâce au privilège accordé à la

métropole par le phénomène de la colonisation. Elle consiste à perpétuer les pratiques utilisées par l'administration du pays colonisateur.

Au Parlement, les lois sont rédigées et promulguées seulement en français ; les débats se déroulent en français. Dans les Tribunaux, la seule langue écrite admise est le français. Dans les communications orales, les langues nationales sont admises devant le juge qui rend sa sentence en français et peut recourir à un ou plusieurs interprètes.

Dans l'Administration publique, les langues togolaises sont employées dans les communications orales avec les fonctionnaires parlant la ou les mêmes langues, mais cette pratique ne constitue pas un droit. Puisque le français est la langue de l'État, c'est cette dernière langue qui obtient ce droit d'être utilisé. Toutefois, des documents peuvent occasionnellement avoir une version dans certaines langues nationales.

Par rapport au fait éducatif, deux langues nationales (éwé et kabyè) coexistent avec le français dans les écoles maternelles. Par décret gouvernemental, l'enseignement de la seconde langue est obligatoire pour les élèves du secondaire et ceux-ci doivent choisir entre l'anglais, l'arabe, l'allemand et l'espagnol (AFELIK., 2001).

La vie économique se déroule dans les langues nationales pour les communications orales. Dès que la langue écrite entre en jeu, seul le français assure la communication : affichage, publicité, étiquetage, modes d'emploi, etc. Bref, le bilinguisme constitue une pratique normale dans le pays et personne ne remet pour le moment cette pratique en question.

III.2.5.2. Politique des langues nationales

La politique linguistique togolaise ne serait pas complète sans le volet portant sur les langues nationales. Comme instruments juridiques, on peut citer

l'arrêté de 1984 no 14/METQD-RS/MEPD portant création d'un Comité de coordination des activités sur les langues nationales (CCALN) et le décret no 68-195 du 11-11-68 portant création du Comité national d'alphabétisation. Contrairement au «volet langue française», cette politique sur les langues nationales se révèle interventionniste. Elle a débuté au cours des années soixante-dix, comme l'atteste le point de vue officiel du ministère de l'Éducation nationale mettant en valeur deux langues nationales (l'éwé et le kabyè) sur la multitude de langues existant au Togo et qui sont parlées par la quarantaine d'ethnies (Ministère de l'Éducation nationale, 1973).

La politique du Ministère privilégiait deux langues : l'éwé et le tem. Si le choix de l'éwé dans le Sud du pays semblait aller de soi, le choix du tem dans le Nord paraissait presque arbitraire. Le tem, une langue utilisée par les commerçants musulmans de l'ethnie kotokoli, jouait effectivement le rôle de langue véhiculaire le long des axes routiers dans le Nord, mais cette langue n'était guère employée dès qu'on s'éloignait des centres commerciaux.

Le problème qui se posait était que ce choix des deux langues mettait nécessairement au rancart les autres langues nationales. L'unité nationale, au nom de l'intérêt supérieur de la nation, fut alors invoqué par le Ministère de l'Éducation Nationale : « Bien entendu, l'idéal serait d'enseigner toutes les langues locales du premier degré au quatrième degré, mais le souci de l'unité nationale nous impose ces deux langues : l'éwé et le tem (kabrê) » (Ministère de l'Éducation nationale, 1973, idem).

Quoi qu'il en soit, les artisans de la réforme éducative proposèrent que l'éwé et le tem soient enseignés sur l'ensemble du territoire togolais selon le schéma suivant : Zone 1 (Sud) : première langue, l'éwé ; seconde langue, le tem ; Zone 2 (Nord): première langue, le tem; seconde langue, l'éwé (Nantob, 2008).

La zone 1 s'étend de Lomé à Blitta (couvrant la Région maritime, la Région des Plateaux et une partie de la Région centrale) où l'enseignement de l'éwé était prévu dès la première année du primaire, puis celui du tem, à partir de la sixième année. Dans la zone 2 (de Blitta à Dapaong : une partie de la Région centrale, la Kara et les Savanes), le tem devenait la première langue et l'éwé la seconde. Toutefois, dans une première étape, le français devait être maintenu comme langue d'enseignement, alors que les deux langues togolaises étaient introduites comme des matières d'enseignement (disciplines). Dans la seconde étape, l'enseignement devait être dispensé en éwé et en tem, et le français devait acquérir le statut de «langue étrangère».

La réforme scolaire fut promulguée en 1975, mais le tem avait été entre-temps remplacé par le kabyè, la langue de la même ethnie au Togo. Comme le kabyè était aux prises avec plusieurs variétés dialectales, un seul dialecte a été retenu pour faire l'unanimité de cette langue nationale sur les médias. En 1978, l'éwé et le kabyè firent donc leur apparition dans les écoles, mais l'essentiel de la réforme ne fut jamais appliqué.

Le français est toujours demeuré l'unique «langue d'enseignement», alors que les deux langues nationales sont restées des matières d'enseignement. De plus, l'introduction de la «seconde» langue nationale (éwé dans le Nord et kabyè dans le Sud) n'a jamais été réalisée. Aussi, la «première» langue (éwé dans le Sud et kabyè dans le Nord) n'est assurée que dans un nombre restreint de classes du primaire.

Il faut dire que l'enseignement de l'éwé et du kabyè se heurte au problème du faible niveau de connaissances linguistiques des enseignants. Bien que la place des langues nationales à l'école demeure encore marginale, la formation des enseignants se poursuit, de même que la production de manuels scolaires. Aujourd'hui, les objectifs fixés par le ministère de l'Éducation ne visent plus à

remplacer le français en tant que langue d'enseignement, mais de généraliser l'apprentissage des deux langues à l'ensemble des élèves et dans la totalité des cours du primaire, sans oublier le fait que toutes les langues nationales s'autonomisent dans leurs espaces géo-ethniques avec l'avènement démocratique (AFELI K., 2001, op-cit).

Selon un fascicule (diffusé en 1991) de la Direction de la formation permanente, de l'action et de la recherche pédagogique (DIFOP), l'éwé et le kabyè seraient enseignés au primaire dans plus de 60 % des établissements d'enseignement primaires et dans un tiers des collèges. Le taux d'analphabétisme se situerait à 44 % pour les hommes et à 68,9 % pour les femmes, avec une moyenne nationale de 56,4 %. Les mêmes problèmes se sont perpétués depuis des décennies, à savoir la pénurie d'enseignants compétents, l'insuffisance du matériel didactique, l'hétérogénéité des classes, les mauvaises conditions de travail, l'attitude négative de certains enseignants, parents et élèves, etc., à l'égard du système éducatif. Les parents qui le peuvent envoient leurs enfants dans les écoles privées où l'on enseigne uniquement en français.

Cette situation n'empêche pas le mina de se répandre dans tout le Sud en tant que principale langue véhiculaire au détriment du français. Le mina qui est une forme simplifiée de l'éwé, sert de langue commerciale dans presque tout le territoire. Toute analyse faite, le Togo est habité par plusieurs peuples de souches différentes qui présentent de fortes ressemblances linguistiques et culturelles. Le français reste la langue officielle, la langue de travail. Un des faits les plus marquants de la situation linguistique du pays, concerne la défense et l'intégrité ethnique de chaque togolais. Dans ce contexte, l'Etat peut toujours prendre des décisions ou voter des lois linguistiques, aucune ne parviendra à supprimer cet amour individuel pour sa langue ethnique.

III.2.6. Les médias et la politique linguistique au Togo

Toutes les langues togolaises ont droit d'existence et beaucoup d'entre elles sont utilisées par les médias, surtout par la radio. Le système de communication interpersonnel utilise aussi le canal médiatique pour s'accomoder, dès lors que les interlocuteurs sont situés dans des lieux différents et surtout distants. Aussi le message est souvent bien reçu par le destinataire lorsque certaines conditions langagières sont remplies. Cette parité du travail concerne la revue de ces conditions par rapport à la situation togolaise, suite à sa diversité ethnique et linguistique. En d'autres termes, les médias participent-ils efficacement à la cohésion sociale au Togo, quand on sait d'après P. Caussat, D. Adamski et M. Crépon (1999) que la langue est la source de la nation ?

III.2.6.1. Journaux, radios, et télévisions en présence

III.2.6.1.1. La presse écrite : une presse d'État et des journaux privés dans un véritable foisonnement

L'unique quotidien togolais Togo-Presse, « grand quotidien national d'information », est le journal d'Etat. Créé en 1962 (IPAO, 2005), c'est clairement un journal d'État, dans la ligne politique gouvernementale. Relativement pauvre en information, Togo Presse dispose de moyens de fonctionnement des plus limités. Togo-Presse comporte en plus de la rédaction en langue officielle française, une page en Ewé et une autre en kabyè.

Mis à part Togo-Presse, une vingtaine d'hebdomadaires sont publiés de façon plus ou moins régulière à Lomé. Ils sortent alternativement chaque jour de la semaine, de sorte que le lecteur togolais dispose quasiment d'un quotidien (qui change de titre chaque jour). Certains sont diffusés dans les grandes villes du Togo grâce au Syndicat des Transporteurs.

Lorsqu'ils sont distribués aussi hors de la capitale, c'est environ $\frac{1}{6}$ ^e des tirages de ces quotidiens qui sont diffusés hors Lomé. Des numéros spéciaux, (journaux

paraissant à titre exceptionnel à l'occasion d'un événement, d'une élection, etc.) apparaissent périodiquement sur le marché.

La presse « indépendante » est en fait le reflet de la vie politique togolaise. On trouve des médias privés de tendance pro-gouvernementale, et des médias privés d'opposition. Les sujets abordés en priorité sont à consonance politique, et il n'est pas rare que l'hebdomadaire du lundi fournisse les sujets pour les journaux paraissant les autres jours de la semaine (Zodzi et Perrin, 2000).

Quant à la qualité de ces journaux, on doit dire que le niveau est globalement faible, tant sur le fond que sur la forme : français approximatif, nombreuses fautes d'orthographe ; sources non-vérifiées, absence de contenu, partialité, propagation de rumeur, manquements à la déontologie sont récurrents.

D'un point de vue économique, tous ces journaux survivent plutôt qu'ils ne vivent : le marché publicitaire est quasiment inexistant, et les ventes loin d'être mirobolantes (cf. l'extrême faiblesse du pouvoir d'achat des lecteurs potentiels). Depuis l'explosion du secteur au début des années quatre-vingt dix, nombre de journaux ont disparu. À l'époque, les espoirs levés par le processus de démocratisation faisaient que les Togolais achetaient la presse régulièrement, la suite du processus ayant été ce qu'elle est, les lecteurs, désabusés, hésitent à acheter régulièrement la presse. Beaucoup n'ont pas de siège, sous-traitent les travaux de mise en page auprès d'entreprises privées et sont domiciliés à la Maison du journalisme. A titre de parution, on peut retenir :

Carrefour, Crocodile, Kyrielle, L'Etoile du matin, L'événement, L'exilé, La Dépêche, La Matinée, La Nouvelle République, Le Combat du Peuple, Le Débat, Le miroir du peuple, Le Regard, Le Reporter des temps nouveaux, Le Scorpion (Akekle), Le Soleil, Nouvel Echo, Nouvel éclat, Nouvel Horizon, Politicos, Témoin de la Nation, Tingo-Tingo et Togo-Presse (cf. le site de la maison du journalisme). Certains parmi ces quotidiens emboîtent le pas à Togo-Presse en utilisant les langues éwé ou kabyè pour exprimer certaines idées,

mettant de côté, la panoplie de langues nationales existantes au Togo. Cependant, les presses écrites non pas assez d'influence (car réservée pour une catégorie de personnes surtout lettrées) sur le public que les médias audiovisuels. Quelle politique linguistique est alors appliquée au niveau des chaînes ou stations radios ?

III.2.6.2. Les radios : divergence d'émission entre la radio d'État (Radio Lomé) et les radios privées

Radio Lomé, la radio publique est créée en 1953 (IPAO, 2005, idem). Tout comme Togo-Presse, ce média diffuse des émissions en langue française et certaines de ces émissions dont le journal, sont reprises dans les langues éwé et kabyè. Dans le souci d'étendre son champ d'émission, il importe selon ses créateurs d'installer des émetteurs dans toutes les préfectures du Togo, objectif qui semble difficilement atteignable, étant donné la faiblesse des moyens dont la radio dispose. Même si cet objectif est atteint, un problème de réception de l'information demeure car plusieurs préfectures (ethnies) ne parlent ni ne comprennent pas les langues utilisées.

Des radios privées sont apparues à Lomé à la faveur de la libéralisation du secteur au début des années quatre-vingt dix. Faute de cadre juridique, elles se sont mises à diffuser sans autorisation d'émettre. D'après les responsables de l'Organisation des radios et télévisions indépendantes (ORTI), qui rassemble les radiodiffuseurs privés, les radios n'ont cessé de réclamer une autorisation définitive d'installation, en vain. La Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) censée gérer l'attribution des fréquences était jusqu'alors inopérante (Zodzi et Perrin, op. cit.).

Une grande partie des radios privées sont confessionnelles, pour le reste les radios diffusent en majorité des programmes musicaux. Rares sont les programmes informatifs réalisés sur place.

Parmi les principales radios, on peut retenir : Radio Avenir, Radio Carré Jeunes, Radio Evangile Jésus Vous Aime, Radio Galaxy, Radio Kanal FM, Radio Maria-Togo, Radio Métropolys, Radio Nana FM, Radio Nostalgie, Radio Tropik FM et Radio Zion. Le même problème de public visé par l'information se pose avec les radios privées qui, ont le choix des langues d'émissions. Certaines radios dont Nana FM passent parfois des débats en langues éwé et mina, alors que d'autres dont Carré Jeune font usage de l'éwé et du kabyè. Parmi tous ces choix, il faut reconnaître qu'il reste encore plus de quarante ethnies qui attendent leur tour. On peut cependant noter que les radios ne sont pas les seules à avoir ce problème ; il est crucial et touche aussi les télévisions de la place.

III.2.6.2.3. La télévision, outil de propagande

Elles sont au nombre de deux (02) à couvrir tout le territoire national. La plus ancienne, la TVT, est une chaîne nationale qui diffuse difficilement sur toute l'étendue du territoire national ? Ses émissions sont relayées par la TV2 (Télévision Deuxième) qui aussi est présente partout au Togo.

Comme annoncé dans les phrases précédentes, la Télévision togolaise (TVT), inaugurée le 31 juillet 1973 (IPAO, 2005, op-cit), était l'unique chaîne de télévision Togolaise, jusqu'à très récemment en début de ce millénaire.

La télévision togolaise émet en moyenne pendant 20 heures par jour en français, anglais, éwé et kabyè, ces deux dernières langues locales choisies au détriment de la multitude. Près de cinq (5) ans, les images de la télévision couvrent presque toute l'étendue du territoire national, grâce à des relais et équipes locales implantés dans les plus grandes agglomérations.

Tout comme dans le cas des journaux et radios, il existe aussi de nos jours des chaînes de télévisions privées : RTDS (Radio, télévision Delta Santé), ZION TV (télévision Zion), TV7, TV2 (La Télévision Deuxième), LCF (La Chaîne du Futur), TVS (La Chaîne du Sport) RTJ (Radio-Télévision Aljazira). De plus,

depuis près de dix ans, il y a possibilité de relais des chaînes de télévision étrangères notamment *CNN, TV5, CFI, Canal+ Horizon, Planète, MCM Africa, RTL9*, etc. Visiblement déçus de la qualité des programmes de la télévision nationale, les Togolais moyens et surtout les étrangers, de plus en plus, préfèrent s'abonner aux chaînes TV commercialisées par la société Média Plus.

Les familles les plus nanties s'équipent tout simplement de paraboles pour avoir accès aux chaînes étrangères par satellite.

Cependant, en matière d'organisation, le secteur des médias est relativement structuré, avec plusieurs associations professionnelles. L'apparition de journalistes « indépendants » (non-fonctionnaires) a, dans un premier temps, provoqué une bipolarisation de la profession : les journalistes du secteur privé se méfiant des journalistes du secteur public et vice-versa.

Un lieu a permis la rencontre des deux milieux, c'est la Maison du Journalisme. En effet aujourd'hui, si certains journalistes du secteur public regrettent encore que la gestion de cette structure soit confiée à l'Union des journalistes indépendants du Togo (UJIT).

III.2.6.3. Besoin et stratégie de régulation : cohabitation de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) et de l'Observatoire togolais des médias (OTM)

La Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) a été créée par l'article 103 de la constitution de 1992. Elle est chargée de garantir et d'assurer la liberté de la presse, le respect de la déontologie et l'égal accès des partis politiques aux médias. Vis-à-vis de la presse privée, l'action de la HAAC s'est limitée à ce jour à quelques timides mises en garde. En réalité, les interdictions ou sanctions prévues par la loi le sont plutôt contre les médias audiovisuels que contre la presse écrite.

En cas d'infraction aux dispositions, la Haute autorité saisit le Procureur de la République qui, le cas échéant, fait prononcer le retrait de l'autorisation d'exploitation de l'entreprise audiovisuelle, la saisie de l'antenne ou une sanction pécuniaire, etc.

Créé le 5 novembre 1999, avec l'appui de la coopération française, l'OTM a pour objectifs principaux de : défendre la liberté de la presse ; protéger le droit du public à une information libre, complète, honnête et exacte ; faire respecter le code de déontologie des journalistes. Il regroupe les cinq principales associations professionnelles des médias du Togo : UJIT, Maison du journalisme, ATEPP, SAINTJOP et SYNLICO. Pour atteindre ses objectifs, l'OTM procède au dépouillement des journaux, au suivi des médias audiovisuels, et à la publication de communiqués périodiques sur l'observation de l'éthique et de la déontologie dans les médias (Zodzi et Perrin, op. cit.). Depuis sa création (certes récente) l'OTM n'a pas encore mené des activités de très grande envergure.

III.2.6.4. L'État et les médias privés à couteaux tirés

Le ministère en charge des médias est le ministère de la communication et de la formation civique. Aussi, avant la création des médias surtout privés, il s'impose aux initiateurs, certaines démarches administratives au ministère de l'Intérieur. Ce même ministère a le droit d'ordonner des saisies lorsque des articles sont jugés subversifs ou irrévérencieux envers le pouvoir.

De plus l'État s'est récemment préoccupé de réglementer la profession, en avançant un projet de convention collective. Ce texte, qui exigerait de tout journaliste qu'il soit titulaire d'un diplôme délivré par une école de journalisme, imposerait des conditions drastiques aux propriétaires de journaux (Cf. Statuts de l'OTM, sur le site du réseau « Partenaires des médias africains » : www.gret.org/mediapartner). Cependant, il existe comme une complicité entre

ces deux acteurs (Etat et Média), puisque les décisions de l'un (Etat) sont appliquées par l'autre surtout en matière linguistique. C'est surtout cette politique linguistique à travers les médias qui frustre les populations et les dispose à porter les jugements nécessaires contre les prestations des médias.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Deuxième partie :

**Enjeux et perceptives des pratiques
ethno-culturelles et la problématique
de l'harmonie nationale au Togo**

Chapitre quatrième : Présentation et analyse des résultats de l'étude

IV.1. Présentation et commentaire des tableaux relatifs à l'identification des enquêtés

Tableau n° 1 : Répartition des enquêtés selon leurs âges et leurs sexes.

Age \ Sexe	Masculin		Féminin		Total		
	Effectif (Eff.)	Pourcentage (%)	Eff.	%	Eff.	%	% cumulé
[15-20[12	1,8	6	0,9	18	2,6	2,6
[20-35[125	18,2	77	11,3	202	29,6	32,2
[35-45[125	18,2	101	14,8	226	33	65,2
[45-55[17	2,6	24	3,4	41	6,1	71,3
[55-65[101	14,8	77	11,3	178	26,1	97,4
[65 et plus[12	1,8	6	1,9	18	2,6	100
Total	392	57,4	291	42,6	683	100	-

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

Selon les résultats recueillis, la population enquêtée est composée en majorité d'une proportion masculine (57,4 %) contre 42,6 % de femmes. Il s'agit d'un échantillon relativement jeune (65,2 %) dont l'âge est compris entre 20 et 45 ans. Cette population comprend aussi des personnes matures dont l'âge se situe entre 45 ans et plus, soit une représentativité de 34,8 %. Ceci donne une fiabilité des résultats de l'enquête car les personnes âgées sont très bien indiquées pour rendre compte de leur vécu qui est en fait établi sur plusieurs années d'expérience.

Tableau n°2 : Répartition des enquêtés selon le niveau d'études et le type d'activité professionnelle exercé

Niveau d'étude / Profession	Analphabète et primaire		Secondaire		Supérieur		Doctorat et plus		Total		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	% cum.
Agriculteur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Artisan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commerçant	6	0,9	6	0,9	12	1,8	12	1,8	36	5,2	5,2
Conducteur	6	0,9	0	0	0	0	0	0	6	0,9	6,1
Enseignant, Médecin ou agent de santé	17	2,6	41	6,1	184	26,9	41	6,1	284	41,7	47,8
Etudiant	0	0	0	0	184	26,9	29	4,4	213	31,3	79,1
Employé d'Etat	0	0	6	0,9	24	3,4	6	0,9	36	5,2	84,3
Fonction privée	0	0	18	2,6	71	10,5	18	2,6	108	15,6	100
Total	59	4,4	71	10,5	475	69,5	106	15,6	683	100	-

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

On constate qu'une faible proportion (seulement 4,4 %) de l'échantillon a un niveau très bas d'étude ou est pratiquement analphabète. Les 95,6 % de la population restante sont au moins instruites avec un niveau minimum du secondaire, dont 15,6 % ont au moins le doctorat, 69,5 % sont des étudiants ou ont au moins un diplôme universitaire et 10,5 % font le lycée ou collège ou ont le niveau. Le second constat concerne le type d'activité professionnelle exercée. Il structure les enquêtés en 5,2 % de commerçants, 0,9 % de conducteur, 41,7 % d'enseignants, 31,3 % d'étudiants, 5,2 % d'agents de la fonction publique et 15,6 % d'agents relevant des entreprises privées.

En suivant ces résultats, on déduit que l'absence d'agriculteur et d'artisan est due dans le premier cas au fait que l'étude est menée dans la ville et, dans le second à un hasard, car le monde urbain est aussi le lieu d'exercice des artisans. De plus, si la majorité des enquêtés sont universitaires, ceci est dû et démontre

l'empressement (acharnement) des citoyens à se cultiver et à s'éduquer d'avantage, ce qui n'est pas le cas dans les zones rurales.

Tableau n° 3 : Répartition des enquêtés selon leur appartenance religieuse et la durée de résidence à Lomé

Durée de Résidence \ Religion	Chrétiens		Musulmans		Animistes		Total		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	% cumulé
Moins de 5 ans	71	10,5	24	3,4	6	0,9	101	14,8	14,8
[5-10[95	13,9	29	4,4	12	1,8	136	20	34,8
[10-15[48	6,9	12	1,8	6	0,9	65	9,5	44,3
[15-20[71	10,5	23	3,4	6	0,9	101	14,8	59,1
[20-30[119	17,4	36	5,2	11	1,8	166	24,3	83,4
[30-45[71	10,5	24	3,4	6	1,8	102	14,8	98,2
[45 ans et plus[12	1,8	0	0	1	0	12	1,8	100
Total	487	71,3	148	21,7	48	6,9	683	100	-

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

Ce tableau présente la répartition suivant le type de croyance religieuse d'un côté et de l'autre, la durée de résidence des habitants dans la ville de Lomé. Sur le plan croyance religieuse, les enquêtés sont en grande partie des fidèles chrétiens (71,3 %), suivis des musulmans (21,7 %) et enfin des animistes (6,9 %). En ce qui concerne la durée de résidence dans la ville de Lomé, plusieurs enquêtés y ont vécu au moins 20 ans soit une proportion de 40,9 % des enquêtés. Ensuite viennent ceux dont la durée de résidence est comprise entre 5 et 19 ans soit 59,1 % de l'échantillon.

Tableau n° 4 : Répartition des enquêtés selon la région économique et l'ethnie de provenance.

Région économique	Effectif	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Maritime	102	16,7	16,7
Plateaux	149	24,4	41,1
Centrale	70	11,5	52,6
Kara	181	29,5	82,1
Savanes	110	17,9	100
Total	612	100	-

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

L'effectif des enquêtés est réduit ici à 612 parce que cette partie de la collecte ne concerne que les nationaux.

La particularité de ce tableau réside dans le fait que les résultats concernent d'une part, les nationaux et, d'autre part, n'attestent pas identiquement la composition régionale des habitants de la ville de Lomé suivant l'origine régionale, à l'échelle nationale. Ils concernent également la proportion des interviewés au cours de l'enquête suivant l'origine régionale de leur ethnie de provenance, surtout qu'il s'agit d'un échantillon aléatoire. Le tableau indique que les enquêtés sont issus de différentes ethnies et régions économiques, dont 16,5 % de la région Maritime, 24,4 % de la région des Plateaux, 11,5 % de la région Centrale, 29,5 % de la région de la Kara et 17,9 % de la région des Savanes.

De plus, ces résultats démontrent, une forte présence des originaires des régions situées au Sud du Togo, ce qui peut se comprendre facilement puisqu'ils sont autochtones de ces régions. La faible représentation des régions des Savanes (17,9%) et Centrale (11,5%), n'est pas aussi le fruit d'un simple hasard. Ces régions sont très reculées (de même que la région de la Kara) de la capitale et, à moins d'avoir une bonne raison pour leur présence, les originaires préfèrent rester dans leurs localités. Cependant la migration très ancienne des autochtones des préfectures de l'Est de la région de la Kara, vers les zones cultivables dont celles des régions du sud, se caractérise de la façon suivante : on remarque que

les originaires de la région de la Kara sont fortement représentés dans la zone de Lomé (29,5%), grâce à leurs occupations nombreuses dans le milieu. Il faut dire que l'accès à l'emploi leur est relativement facile, dans la plupart des cas et c'est une confiance que font les enquêtés qu'ils soient kabyè (parfois) ou non.

Tableau n° 5 : Distribution des enquêtés selon la langue maternelle et l'habileté d'expression dans cette langue.

Habileté d'expression / Langue maternelle	Usage courant		Usage Modéré		Pas du tout Parlé		Total		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	% cumulé
Mina, éwé, ana, ifè, ahlon, guin	119	17,1	54	7,8	18	2,6	191	27,9	27,9
Kabyè, losso, lamba, naoudem, kotokoli	78	11,3	35	5,2	12	1,8	125	18,2	46
Bassar, konkomba,	47	6,9	18	2,6	0	0	65	9,5	55,5
Moba, mossi, gangan,	54	7,8	23	3,4	6	0,9	83	12,1	67,6
Haoussa, nago, ibo, ashanti, baoulé, peulh	119	17,4	54	7,8	17	2,6	190	27,9	95,4
Langues européennes	23	3,4	6	0,9	0	0	29	4,4	100
Total	440	64,3	190	27,9	53	7,8	683	100	-

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

La ville de Lomé renferme en son sein une mosaïque d'ethnies et de langues maternelles. Le tableau présente la répartition des enquêtés suivant leur langue maternelle et l'usage habituel ou non de cette dernière dans les activités quotidiennes. Il a fallu regrouper ces langues suivant la ressemblance et la faculté d'intercompréhension entre elles. On remarque que les enquêtés dont les langues sont ou ressemblent à l'éwé, le mina, l'ana, l'ifè, l'ahlon, le guin représentent 27,9 % de l'échantillon de même que les ethnies étrangères dont les langues sont haoussa, nago, ibo, ashanti, baoulé, soit 27,9 %. Ensuite viennent les kabyè, losso, kotokoli, soit 18,2 % des enquêtés. Les bassar et konkomba avoisinent 9,5 % de l'échantillon, précédés des moba, tchokossi, mossi, gangan, soit 12,1 % et suivis des européens d'origine, soit 4,4 % des enquêtés. Sur l'aspect de l'usage habituel de la langue maternelle par les originaires, la

majeure partie des enquêtés affirment qu'ils le font (64,3 %), suivis de ceux qui s'expriment modérément dans leurs langues maternelles (27,9 %). Seul 7,8 % de l'échantillon reconnaissent ne pas recourir à l'usage de leurs langues maternelles.

Tableau n° 6 : Répartition des enquêtés selon leur croyance en l'importance diversifiée de quelques langues locales et le degré d'acceptation ou de tolérance de la langue d'autrui.

Appréhension de la supériorité de langue	Supérieur		Egalité		Total		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	% cum.
Tolérance accordée à la langue d'autrui							
Oui	30	4,4	447	65,2	477	69,6	69,6
Non	76	11,3	130	19,1	206	30,4	100
Total	106	15,6	577	84,3	683	100	-

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

Les résultats contenus dans ce tableau interprètent l'appréhension qu'ont les enquêtés de la diversité des langues locales et le degré de tolérance accordée à la langue d'autrui. Ce cas est très important pour cette étude et permet de comprendre en quelques sortes les réactions des habitants dans la ville de Lomé. Suivant le volet diversité et qualité des langues locales, la majorité des enquêtés reconnaît certes la différence de ces langues, mais soutient la thèse selon laquelle toutes sont égales et de même valeur (84,3 %). Certains sont néanmoins sceptiques et trouvent dans cette diversité une certaine supériorité qu'ils n'hésitent pas à attribuer à leurs langues maternelles. Dans ce même ordre d'idée, il apparaît aisé à certains dont la majorité des enquêtés d'accepter et de pouvoir tolérer la langue de l'autre (69,6 %), contre ceux dont la réticence est synonyme de refus d'acceptation de l'autre (30,4 %).

IV.2. Présentation et commentaire des tableaux relatifs au choix des médias par préférence et aux motivations explicatives

Tableau n°7 : Distribution des enquêtés selon la régularité téléspectatrice, auditrice, lectrice et l'appréciation des prestations des médias par leur apport au processus de réconciliation nationale.

Régularité \ Appréciation des médias	Téléspectatrice		Auditrice		Lectrice		Total		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	% cum.
Bonne	53	7,8	41	6,1	36	5,2	130	19,1	19,1
Acceptable	101	14,8	72	10,5	53	7,8	226	33	52,1
Mauvaise	148	21,7	101	14,8	78	11,3	327	47,9	100
Total	302	44,35	214	31,35	167	24,3	683	100	-

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

Un des faits les plus importants concerne l'appréciation des médias à travers leurs émissions. Pour ce faire, il est indispensable de les connaître. Ce qui n'est pas possible si on n'est pas téléspectateur, auditeur ou lecteur. Des résultats de ce tableau, on retient que les téléspectateurs sont plus nombreux (44,35 %), suivis des auditeurs (31,35 %) et enfin des lecteurs (24,3 %). De leurs appréciations médiatiques, on constate qu'une part considérable des enquêtés opte pour une mauvaise qualité des prestations médiatiques (47,9 %), suivie de ceux qui jugent cette qualité acceptable (33 %) et enfin ceux qui pensent que les émissions médiatiques sont irréprochables (19,1 %).

Plusieurs enquêtés (47,9) optent pour une mauvaise qualité des prestations des médias, parce que leurs attentes ou espoirs de la prestation des médias nationaux, se transforment en illusions. Ils sont pour la plupart du temps dégoûtés par les émissions proposées et diffusées, de même que la sélection des langues qui font office de diffusion sur les médias.

Tableau n°8 : Distribution des enquêtés selon les motifs explicatifs de leur appréciation sur la participation des médias à l’harmonie nationale.

Contribution des médias Motifs d’appréciation	Positive		Négative		Total		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	% cum.
Sensibilisation	18	2,6	12	1,8	30	4,4	4,4
Débats politiques	23	3,4	83	12,1	106	15,6	20
Pas d’émission pour la cohésion	0	0	83	12,1	83	12,1	32,1
Emissions orientées vers un public donné	0	0	18	2,6	18	2,6	34,7
Prise de position politique	0	0	125	18,2	125	18,2	52,9
Rediffusion des émissions de leur parti	0	0	78	11,3	78	11,3	64,4
Emissions dans deux langues locales uniquement	0	0	243	35,6	243	35,6	100
Total	41	6,1	642	93,9	683	100	-

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

Dans la suite logique du tableau n°9 et suivant le thème de cette recherche, le tableau ci-dessus présente les jugements sur la contribution médiatique au processus d’harmonie nationale et les motifs explicatifs. Tout d’abord, sur le plan de la contribution des médias, une minorité (6,1 %) la juge positive alors que la majorité de l’échantillon (93,9 %) s’y oppose. Aussi l’échantillon se diversifie plus finement en ce qui concerne les motifs d’appréciation des médias. Entre autres motifs, une minorité (4,4 %) déclare que les médias contribuent au processus d’harmonisation nationale par la sensibilisation et l’introduction des débats politiques (15,6 %). Pour ceux qui y voient à travers ces émissions, une contribution négative, ils s’expliquent par le manque d’émission pour la cohésion sociale (12,1 %), la prise de position politique des acteurs des médias (18,2 %), et l’apologie des leaders de leurs partis politiques et la rediffusion des émissions types (11,3 %), l’orientation des émissions vers un public donné (2,6 %) par une diffusion des émissions uniquement dans ces langues locales (35,6 %).

Tableau n° 9 : Distribution des enquêtés selon leurs habiletés téléspectatrice, auditrice et lectrice des médias publics ou privés.

Choix préférentiels Types de médias	Médias publics		Médias privés		Médias étrangers		Total		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	% cum.
Chaînes de télévisions	65	9,5	262	38,2	42	6,1	369	53,9	53,9
Chaînes radios	47	6,9	149	21,7	18	2,6	214	31,3	85,2
Presses et journaux	23	3,4	71	10,5	6	0,9	100	14,8	100
Total	135	20,1	482	70,4	66	9,5	683	100	-

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

A partir des résultats de ce tableau, on peut comprendre les motifs qui expliquent l'habileté médiatique des enquêtés et leurs acharnement et option médiatiques. Du point de vue de l'option médiatique, la plupart des enquêtés sont plus téléspectateurs (53,9 %), suivis des auditeurs (31,3 %) et des lecteurs des presses (14,8 %). Cependant, il est aussi important de savoir si les médias acceptés sont nationaux (publics ou privés) ou internationaux. Pour cet aspect, les enquêtés optent majoritairement pour les médias nationaux (90,5 %), dont 70,4 % pour les médias privés et 20,1 % pour les médias publics. De l'autre bord, une minorité opte pour les médias étrangers, (9,5 %).

Tableau n° 10 : Répartition des enquêtés selon les raisons qui sous-tendent ces choix optionnels des médias.

Explication soutenue Motifs de ce choix préférentiel	Oui		Non		Total		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	% cum.
Langue de diffusion	208	30,4	65	9,5	273	40	40
Types d'émissions	238	34,8	78	11,5	316	46,1	86,1
Sans raison	71	10,5	23	3,4	94	13,9	100
Total	517	75,7	166	24,3	683	100	-

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

Les choix préférentiels des médias sont motivés par certains facteurs dont la langue de diffusion, le type d'émission et par un hasard de choix. Aussi des

résultats recueillis lors de l'enquête, on identifie 46,1 % des enquêtés qui soulignent que le facteur influençant est le type d'émission, suivis par 40 % pour qui la langue est l'élément essentiel du choix et 13,9 % qui n'ont aucune raison pour expliquer leur option. Parmi eux, 75,7 % des enquêtés jugent pertinente l'influence de ces facteurs, alors que 24,3 % ne trouvent pas la nécessité d'évoquer la sensibilité de ces facteurs.

Tableau n° 11 : Répartition des enquêtés selon le degré d'appréciation des émissions médiatiques en langues officielles française et anglaise.

Langues officielles Degré d'appréciation des émissions dans ces langues	Non		Oui		Total		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	% cum.
Très appréciable	18	2,6	18	2,6	36	5,2	5,2
Acceptable	161	23,5	202	29,6	363	53	58,2
A encourager	95	13,9	119	17,4	214	31,3	89,5
Regrettable	29	4,4	41	6,1	70	10,5	100
Total	303	44,4	380	55,6	683	100	-

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

Le tableau ci-dessus présente le degré de consentement des enquêtés eu égard à la diffusion des émissions médiatiques en langues officielles (français, anglais). Plusieurs enquêtés sont enchantés par les émissions diffusées en langues officielles (55,6 %), contre 44,4 % pour qui, cette diffusion en langues officielles est mal perçue. Il est néanmoins important de savoir que cette diffusion en langues officielles est très appréciée par 5,2 % des enquêtés, acceptée par 53 %, encouragée par 31,3 % et totalement regrettée par 10,5 %.

Tableau n° 12 : Répartition des enquêtés selon les sentiments qui les animent en ce qui concerne l'intervention ou non de leurs langues maternelles dans les émissions médiatiques.

Usage fréquent de la langue maternelle par les médias	Oui		Non		Total		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	% cum.
Sentiment suscité par ce phénomène							
Compassion	12	1,8	18	2,6	30	4,4	4,4
Regret	77	11,3	101	14,8	178	26,1	30,5
Haine	41	6,1	47	6,9	88	13	43,5
Désolation	12	1,8	18	2,6	30	4,4	47,9
Fierté	0	0	0	0	0	0	47,9
Frustration	0	0	0	0	0	0	47,9
Indifférence	161	23,5	196	28,7	357	52,1	100
Total	303	44,4	380	55,6	683	100	-

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

Etant donné la pluri-ethnicité de la ville de Lomé et la mosaïque de langues maternelles existantes, l'étude cherche à relever par cette collecte des données, la fréquence d'usage des langues maternelles à travers les médias et les sentiments qui animent les habitants suite à l'usage ou non de leurs langues maternelles. Ainsi, 55,6 % de l'échantillon reconnaît n'avoir pas de langue maternelle prise en compte par les médias, contre 44,4 % dont les langues interviennent sur les médias. Parmi cette minorité dont la langue est utilisée par les médias, certains éprouvent un sentiment de compassion (4,4 %) et de désolation (4,4 %) pour les autres langues non prises en compte par les médias. Du côté des originaires des langues délaissées, il naît un sentiment de haine (13 %) et de regret (26,1 %). Des deux bords surgissent des gens pour qui ce phénomène suscite une indifférence totale soit 52,1 % de l'échantillon.

Tableau n° 13 : Distribution des enquêtés selon le degré de jugement de la politique des langues locales sur les médias.

Consentement à la politique Type de politique linguistique sur les médias	Oui		Non		Ne sais pas		Total		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	% cum.
User de toutes les langues locales	53	7,8	196	28,7	148	21,7	397	58,4	58,4
Se limiter aux deux langues (éwé, kabyè)	12	1,8	24	3,4	18	2,6	54	7,8	66,2
Ajouter d'autres langues encore	12	1,8	29	4,4	24	3,4	65	9,5	75,7
Supprimer toutes les langues locales	29	4,4	78	11,3	60	8,7	167	24,3	100
Total	106	15,6	327	47,9	250	36,5	683	100	-

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

Il s'agit ici de la répartition des enquêtés suivant le degré de jugement de la politique des langues sur les médias. Selon les résultats, 15,6 % des enquêtés consentent cette politique, alors que 47,9 % ne consentent pas du tout cette politique et 36,5 % désirent ne pas s'en mêler. Aussi suggèrent-ils que les médias usent de toutes les langues locales dans une proportion de 58,4 % des enquêtés, de se limiter seulement aux deux langues locales utilisées (7,8 %), sélectionner et ajouter d'autres langues locales à celles déjà utilisées (9,5 %) et supprimer toutes les langues locales utilisées pour permettre seulement un emploi des langues officielles (24,3 %).

Tableau n° 14 : Distribution des enquêtés selon leurs suggestions pour améliorer l'apport médiatique au processus d'harmonisation nationale au Togo.

Consentement à la suggestion Suggestion pour améliorer le processus d'harmonie nationale	Oui		Non		Total		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	% cum.
Offrir une même chance aux ethnies sur les médias	83	12,1	6	0,9	89	13,2	13,2
Eviter les prestations discriminatoires	120	17,1	30	4,4	150	21,7	34,9
Ouvrir un dialogue franc entre les partis politiques	47	6,9	0	0	47	6,9	41,8
Diffuser des informations vraies et non diffamatoires	65	9,5	0	0	65	9,5	51,3
Partage de la gestion du pouvoir entre les partis politiques	107	15,6	6	0,9	113	16,5	67,8
Non discrimination	71	10,5	0	0	71	10,5	78,3
Respect mutuel entre les groupes ethniques	107	15,6	6	0,9	113	16,5	94,8
Egalité de droit linguistique sur les médias	35	5,2	0	0	35	5,2	100
Total	635	93,1	48	6,9	683	100	-

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

La problématique de l'harmonie nationale étant au centre de cette recherche, une partie de la collecte de données concerne les suggestions en vue d'améliorer l'apport médiatique au processus de cohésion nationale. Ainsi 93,1 % des enquêtés sont d'accord pour faire des suggestions contre 6,9 % qui refusent de se prononcer sur ce phénomène. Les avis sont cependant partagés sur les types de suggestions. Une proportion de 13,2 % pense qu'il faut offrir une même chance aux différentes ethnies à travers les médias, 21,7 % propose d'éviter les prestations médiatiques discriminatoires, 6,9 % préfère que les médias soient favorables au dialogue entre les partis politiques, 9,5 % suggère que les médias diffusent des informations vraies et non diffamatoires, 16,5 % propose une entente entre les parties politiques en vue d'une gestion conjuguée du pouvoir. 10,5 % pense qu'il est mieux d'arrêter la discrimination à travers les médias, 16,5 % pense que le respect mutuel entre les groupes ethniques serait la meilleure solution et 5,2 % pense qu'il faut pratiquer une politique d'égalité entre les langues maternelles à travers les médias.

Tableau n° 15 : Répartition des enquêtés selon les types de facteurs influençant les choix des conjoints et amis.

Provenance ethnique d'ami ou de conjoint Critère de sélection du partenaire (conjoint)	Même ethnique		Ethnies différentes		Total		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	% cum.
Ethnie	0	0	29	4,4	29	4,4	4,4
Religion	6	0,9	125	18,2	131	19,1	23,5
Amour	30	4,4	392	57,4	422	61,7	85,2
Influence parentale	6	0,9	0	0	6	0,9	86,1
Par hasard (un enfant par exemple)	0	0	95	13,9	95	13,9	100
Total	42	6,1	641	93,9	683	100	-

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

L'analyse de ce tableau révèle que le choix du conjoint et des amis est influencé soit par la provenance ethnique, les parents, la religion. De ce fait on comprend que cet échantillon se répartisse en tenant compte de cette variable. Dans ce tableau les résultats démontrent que la majorité des enquêtés (célibataires comme personnes vivant en couple) (93,9 %) choisissent des amis et conjoints (es) issus des ethnies différentes de la sienne. A l'opposée, une minorité, pas du tout négligeable reste figée dans le choix intra-ethnique des amis et conjoints. Les premiers plus ouverts aux autres ethnies, reconnaissent que leurs choix ne souffrent d'aucune influence autre que l'amour du prochain (61,7 %) et le hasard (13,9 %). Les autres sont sous l'emprise soit parentale (0,9 %), ethnique (4,4 %) et religieuse (19,1 %).

Tableau n° 16 : La raison expliquant la provenance ethnique des amis et du meilleur confident.

La raison avancée	Nombre d'enquêtés	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé
Affinité	175	26,6	26,6
Autre (personnel)	42	6,4	33
haine	90	13,8	46,8
Manque de confiance en son ethnie	160	24,5	71,3
Manque de confiance aux autres	77	11,7	83
Eviter la trahison	111	17	100
Total	655	100	

NB : vingt-huit (28) enquêtés n'ont pas répondu aux questions (Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

D'après les résultats de ce tableau, on constate qu'une part considérable de l'échantillon (26,6 %) choisit des amis ou confidents d'autres ethnies simplement par affinité. Ils sont suivis par les 24,5 % qui effectuent ce type de choix simplement par manque de confiance aux membres de leur groupe ethnique, tout comme les 17 % de l'échantillon pour qui la méthode permet d'éviter de se faire trahir et par 13,8 % pour des raisons de haine intra-ethnique ; un dernier groupe minoritaire (6,4 %) fait le même choix pour des raisons personnelles. Ces mêmes décisions se présentent aux individus au moment du choix du conjoint en vue du mariage comme le montre le tableau suivant.

Tableau n° 17 : Distribution des enquêtés selon le statut matrimonial et la composition ethnique homogène ou diversifiée du couple.

Situation matrimoniale Composition ethnique du couple ou des parents	Marié		Célibataire		Total		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	% cum.
Homogène	119	17,4	106	15,65	225	33	33
Hétérogène	243	35,6	215	31,35	458	67	100
Total	362	53	321	47	683	100	-

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

Les résultats ci-dessus présentés témoignent du statut matrimonial des enquêtés et de la composition ethnique de leurs couples et ménages ou celui de leurs parents. On constate que la plus grande partie des enquêtés vit dans une situation conjugale (53 %) contre 47 % de l'échantillon qui pour le moment, opte pour le célibat. En ce qui concerne la composition ethnique du ménage, 67 % des enquêtés reconnaissent avoir fondé une famille avec un (e) conjoint (e) d'une ethnie différente de la sienne, ou être issus des parents de différentes ethnies, soit 67 % de l'échantillon. Par contre 33 % des enquêtés affirment le contraire. Au vu des motivations qui soutendent les différents choix présentés dans les tableaux 15, 16 et 17, on peut essayer d'apprécier le degré d'acceptation mutuelle qui regit la cohabitation à Lomé. C'est ainsi, ce qu'on va aborder avec les tableaux suivants.

IV.3. Présentation des résultats ayant traits aux différentes conceptions et pratiques ethno-culturelles : degré de tolérance ethnique, niveau d'acceptation de l'autre et suggestions pour améliorer la cohésion sociale

Tableau n°18 : Le changement des habitudes alimentaires suite à la cohabitation ethnique

Changement et préférence alimentaire	Oui		Non		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Pâte de maïs ou mil	7	1,1	0	0	7	1,1
Foufou	0	0	7	1,1	7	1,1
Bouillie	79	11,7	36	5,3	115	17
Haricot	43	6,4	15	2,1	58	8,5
Sauce d'arachide	22	3,2	22	3,2	44	6,4
Sauce de feuille de baobab	36	5,3	36	5,3	72	10,6
Moutarde traditionnelle	36	5,3	7	1,1	43	6,4
Gombo sec	95	13,8	15	2,1	110	15,9
Poisson salé	51	7,5	15	2,1	66	9,6
Vin de palme (déha)	22	3,2	7	1,1	29	4,2
Boisson de mil	22	3,2	15	2,1	37	5,3
Tous les aliments	88	12,8	7	1,1	95	13,8
TOTAL	501	73,4	182	26,6	683	100

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Le tableau nous montre que la majorité des enquêtés ont constaté un changement dans leur habitude alimentaire (73,4 %) et que 26.6 % ont gardé leur habitude alimentaire. Plus spécifiquement, le gombo sec est une sauce que plusieurs enquêtés n'avait pas dans les constituants de leurs repas journalier. Ce qui correspond au 15,9 % des déclarations obtenues. De même, on peut noter qu'un grand nombre de personnes ne prenait pas de bouillie au petit déjeuner ou n'avait pas du tout de programme alimentaire mentionnant l'existence du petit

déjeuner (17%). Mais ils ont initié le petit déjeuner ou modifié simplement sa composition.

Tableau n°19 : La tolérance accordée aux langues des autres ethnies.

Autorisation d'une langue Langue autorisée	NON		OUI		TOTAL	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Ewé, Mina, Fon, Watchi, Akposso, Ana	51	7,5	116	17	167	24,5
Bassar, Kotokoli, Konkomba, Tchamba	22	3,2	29	4,3	51	7,4
Kabyè, Losso, Nawoudoum, Lamba	0	0	51	7,4	51	7,4
Moba, Mossi	94	13,9	43	6,4	137	20,2
Toutes sans différence	0	0	277	40,4	277	40,4
TOTAL	167	24,5	516	75,5	683	100

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Les résultats de ce tableau montrent qu'une minorité des enquêtés (24,5 %) ne permet pas qu'on parle une autre langue différente de la leur. Par contre, la plus grande partie (75,5 %) ont un esprit tolérant pour les autres langues. Mais, que plusieurs enquêtés (40,4 %) autorisent les langues ethniques sans aucune différence

Tableau n° 20 : Appréciation des danses traditionnelles ethniquement étrangères et le signe d'identification

Mobile Danse	Balafres		Coutume		Espace géographique		Langue		Religion		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Agbadza, akpèssè	22	3,2	51	7,4	7	1,1	43	6,4	0	0	123	18,1
Lawa, kinatchun Simpah	7	1,1	0	0	0	0	51	7,4	36	5,3	94	13,8
Kamu, soh, danse lamba	29	4,3	0	0	7	1,1	0	0	15	2,1	51	7,4
Danse Moba, Mossi	0	0	7	1,1	0	0	0	0	58	8,5	65	9,6
Toutes sans différence	15	2,1	29	4,3	51	7,4	132	19,2	80	11,7	307	44,7
Aucune	14	2,1	22	3,2	0	0	0	0	7	1,1	43	6,4
Total	87	12,8	109	16	65	9,6	226	33	196	28,6	683	100

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Le tableau ci-contre montre l'appréciation que les enquêtés ont pour les autres danses traditionnelles, mise à part celle de leur origine. Il se fait qu'un nombre important d'entre eux (44,7 %) préfère toutes les danses sans aucune distinction et que rare sont ceux qui n'ont aucune préférence (6,4 %). Ensuite les résultats obtenus de ce tableau, montrent que les gens s'identifient plus par la langue d'origine (33 %) que par la religion (28,6 %), la coutume (16 %), les balafres (12,8 %) et le fait d'habiter le même espace géographique (9,6 %)

Tableau n° 21 : L'acceptation des autres ethnies pendant les moments de joie ou de douleur.

Ethnie acceptée	Oui		Non		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Autre ethnie	124	18,1	14	2,1	138	20,2 %
Toute sans différence	313	45,7	0	0	313	45,7%
Son ethnie d'origine	109	15,9	51	7,4	160	23,4 %
Aucune	65	9,7	7	1,1	72	10,6 %
Total	611	89,4	72	10,6	683	100 %

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Dans ce tableau, un nombre important d'enquêtés (45,7 %) accepte l'assistance des gens de toute ethnie sans différence, dans les moments de joie comme de compassion. Ils soutiennent qu'il n'ya pas de mal à accepter l'appui des voisins ou à les soutenir en retour lorsqu'ils sont confrontés à des situations de toutes sortes. Ils sont suivis immédiatement de ceux qui ont un penchant pour l'assistance purement ethnique (15,9 %), évoquant ainsi le fait que seul un frère de même ethnie peut faire l'objet de confiance véritable. Un autre groupe s'oppose à cette idée (18,1%) et est plutôt tourné vers un climat de convivialité et de confiance envers l'autrui. Une minorité (9,7%) préfère vivre en autarcie en ne faisant confiance ni aux sujets de même ethnie, ni à ceux des autres ethnies. Cette méfiance n'est pas très répandue, vu les multiples frottements sociaux à l'œuvre dans les centres urbains comme Lomé.

IV.4. Les niveaux d'instructions et le degré d'intégration ethnique

Tableau n ° 22 : Importance de la langue pour l'intégration ethnique

Opinions Catégories sociales concernées	Oui			Non			Total	
	Toute langue Eff. (%)	Langue officielle Eff. (%)	Seule langue d'origine Eff. (%)	Toute langue. Eff. (%)	Aucune Eff. (%)	Seule langue d'origine Eff. (%)	Eff.	%
Enfants	18 2,6%	68 9,9%	102 14,9%	9 1,3%	32 4,7%	48 7,2%	277	40,4 %
Adultes	26 3,8%	101 14,7%	151 22,1%	12 1,7	47 6,9%	69 10,2%	406	59,6 %
Total	44 6,4%	169 24,6%	253 37%	21 3%	79 11,6%	117 17,4%	683	100 %

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Les enquêtés qui pensent que la langue est importante pour l'intégration ethnique sont de 68% alors qu'une minorité opte pour le contraire (32%). Parmi ceux pour qui la langue est un outil indispensable pour l'intégration, on constate que qu'une parité affirme que cette intégration est possible avec l'ouverture sur toutes les langues existantes (6,4%) et s'oppose à ceux pour qui la langue maternelle est la seule importante pour la réalisation de cette intégration (37%). Entre ces deux conceptions, surgit une troisième plus pessimiste et pour qui il est préférable d'annuler l'effet des langues maternelles et considérer uniquement la langue officielle (24,6%), ceci dans le but d'évoluer dans l'unicité linguistique. Ils prennent aussi ce repère sur la langue officielle à cause du fait que c'est la langue de travail et que le choix d'une langue parmi la multitude de langues nationales serait impossible si l'on veut respecter toutes les ethnies. Leur idée s'apparente à celle de la minorité qui rejette l'intervention de la langue dans le processus d'intégration (32%). Au sein de ce groupe, on repère des

enquêtés qui pensent que les langues nationales ne sont pas importantes pour réaliser l'intégration dans un pays pluri-ethnique (17,4%). Ils sont suivis de ceux qui soutiennent qu'il faut ignorer la langue officielle pour pouvoir réussir cette intégration (11,6%), alors qu'un dernier groupe déclare en faveur de la suppression de toute forme d'influence linguistique sur le phénomène d'intégration sociale (3%). Ces affirmations dépendent de la valeur accordée aux langues nationales. Il importe donc de savoir le degré d'importance accordé aux différentes langues nationales.

Tableau n° 23 : La suprématie accordée à la langue d'une ethnie différente

Langue ethnique plus importante	Nombre d'enquêtés	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé
Oui	102	14,9	14,9
Aucune réponse	196	28,7	43,6
Non	385	56,4	100,0
TOTAL	683	100,0	--

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Il s'agit ici d'une question très délicate, parfois jugée par les enquêtés comme un piège. Ceci a conduit certains enquêtés (28,7%) à ne pas donner de réponse à cette interrogation. Cependant parmi ceux qui ont donné leur avis sur la question, on enregistre qu'ils correspondent à 56,4 % de l'échantillon et pensent qu'aucune langue n'est importante plus qu'une autre et une infime partie de l'échantillon a une pensée contraire (14,9%). Pour ces derniers, aucune langue n'est aussi importante à leur yeux que leur propre langue. Contrairement à une pensée fanatique, certains en affirmant la suprématie de leur langue font juste une parenthèse pour déclarer qu'ils ne disent que ces langues n'ont pas de

valeur. Elles peuvent en avoir pour leurs locuteurs. D'une certaine façon, il est à retenir, après lecture des résultats de ce tableau, que certaines réponses expriment une répulsion de l'autre. C'est la raison de la proposition d'une question consacrée à l'ouverture aux langues des autres ethnies.

Tableau n° 24 : La raison du rejet des autres langues ethniques

Motif évoqué	Nombre d'enquêtés	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé
Sans raison	106	15,4	15,4
Haine	127	18,6	34
Influence l'étude des enfants	108	16	50
Appartenance à la même ethnie du conjoint (e)	113	16,5	66,5
Appartenance à une ethnie différente du conjoint (e)	171	23,5	90
Indifférent sur l'origine du conjoint (e)	58	10	100
TOTAL	683	100,0	--

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Les résultats contenus dans ce tableau font état des raisons qui poussent les Loméens à accepter les langues des autres ethnies ou de les rejeter et, permettent de savoir s'ils sont prêts à accepter de s'unir avec une personne issue d'une autre ethnie. On décèle que 15,7% des enquêtés déclarent qu'ils n'ont aucun inconvénient à tolérer la langue d'une autre ethnie. Pendant ce même temps, certains (16%) évoque comme raison de l'interdiction des langues étrangères à leur ethnie, la formation et l'éducation des enfants. Pour eux, les enfants assimilent très rapidement les langues de leur entourage alors que ces langues ne leur sont d'aucun avantage, vu qu'elles ne font pas partie des langues de

travail. Cependant, une partie de la population (18,6%) exclut l'usage des langues des autres ethnies de leur entourage par un désir de haine qui les anime. Ceci agit sur les choix optionnels sur la provenance du conjoint ou de la conjointe. Pour des sujets qui ne tolèrent pas du tout l'usage des langues des autres ethnies, il est clair qu'ils ne soient pas aussi favorables à une union interethnique. En plus d'eux, certains (16,5%) pensent pareillement, même s'ils tolèrent parfois l'usage des langues des autres. Face à eux et plus nombreux encore (23,5%) sont ceux qui préfèrent avoir un conjoint ou une conjointe d'une ethnie différente. Il existe néanmoins des indifférents (10%) pour qui c'est la nature qui les aidera dans leur choix.

Tableau n°25 : L'existence de relation groupale dans les services et l'affinité ethnique dans la relation intra-service

Fréquence ethnique	Oui		Non		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Existence de regroupement ethnique						
Oui	211	30,8	145	21,3	356	52,1
Non	138	20,2	87	12,8	225	32,9
Ne sais pas	73	10,6	29	4,2	102	15
Total	422	61,7	261	38,3	683	100

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Tout en clamant l'injustice sociale, certains la spécifient sous la forme ethnique. Pour ce tableau, les 52,1 % des enquêtés dénoncent l'existence des relations groupales de type ethnique au sein des services, 32,9 % le nient, alors que 15 % ne se prononcent pas sur ce fait. A la suite des affirmations précédentes, 61,7 % des répondants estiment que la relation intra-service est fréquemment influencée par une affinité ethnique, contrairement aux 38,3 % qui ne le voient pas de cette façon.

Tableau n° 26 : Opinion sur l'existence réelle ou illusoire de la mésestente ethnique et la vision du processus de décentralisation

Décentralisation \ Mésestente	Ne sais pas		Mauvaise		Bonne		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Illusoire	29	4,3	73	10,6	102	14,9	204	29,8
Réelle	94	13,8	189	26,7	196	28,7	479	70,2
Total	123	18,1	262	38,3	298	43,6	683	100

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

A la question de savoir si la mésestente ethnique est réelle ou illusoire, la majorité des enquêtés (70,2 %) répond par l'affirmative et 29,8 % ont un avis contraire, ce qui veut dire que pour eux, c'est juste une invention de la société. Parmi les raisons le plus souvent évoquées, il a été question de revoir l'application de la justice ethnique dont un facteur concerne le processus de décentralisation dans son ensemble. A cette étape de l'enquête, une partie des enquêtés (43,6 %) soutiennent que ce processus est irréprochable, alors que ceux qui s'y opposent font seulement 38,3 % de l'échantillon, mis à part les personnes (18,1 %) qui émettent une réserve.

Tableau n° 27 : Opinion sur la manifestation publique de la haine interethnique et sur la réduction du fait ethnique à une discrimination familiale

Discrimination \ Manifestation publique	Ne sais pas		Discrimination ethnique		Discrimination familiale		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Non	36	5,3	255	37,2	80	11,7	371	54,3
Oui	22	3,2	102	14,9	188	27,7	312	45,7
Total	58	8,5	357	52,1	268	39,4	683	100

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Reconnaissant ainsi l'existence du fait ethnique, il convient de chercher à savoir si les protagonistes manifestent publiquement leur mécontentement. Au vu des résultats, on peut dire que les opinions sont diversement équilibrées, avec une légère hausse du côté de ceux qui soutiennent que ce fait est public soit 54,3% contre 45,7 %. Aussi les résultats révèlent que 70,2 % des enquêtés soutiennent que la mésentente ethnique est réelle ; car dans le cas contraire, on serait obligé de réduire la discrimination ethnique à une simple discrimination familiale, selon que les victimes soient de toutes les ethnies ou pas. On peut dès l'abord de ces résultats conclure que la discrimination ethnique existe fort bien et à une proportion de 52,1 % contre une marge de 39,4 % qui parle d'une discrimination de type familial alors que 8,5% des personnes enquêtées préfèrent se réserver.

IV.5. Les perceptions de l'existence réelle ou illusoire des rivalités ethniques

Tableau n° 28 : Les propositions de résolution de la mésentente ethnique et la population cible

Population concernée / Proposition	POUVOIR		TOUT LE MONDE		TOTAL	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Acceptation mutuelle	43	6,4	124	18,1	167	24,5
Dialogue	73	10,6	211	30,9	284	41,5
Justice sociale	80	11,7	36	5,3	116	17
Mariage interethnique	0	0	22	3,2	22	3,2
Non discrimination ethnique	36	5,3	0	0	36	5,3
Amour du prochain	0	0	58	8,5	58	8,5
TOTAL	232	34	451	66	683	100

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Il ne s'agit pas de se renseigner sur l'état du fait ethnique mais de savoir ce que chacun ferait s'il avait la possibilité de résoudre le problème qui mine la relation sociale. De ce fait, plusieurs propositions sont faites par les enquêtés dont une partie (41,5 %) propose l'instauration du dialogue social, suivie par les soucieux du climat d'acceptation mutuelle (24,5 %), les adeptes de la justice sociale (17 %), l'amour du prochain (8,5 %), la non discrimination ethnique (5,3%) et enfin les personnes qui conseillent le mariage interethnique (3,2 %).

Tableau n° 29 : Opinion sur la prestation des médias dans le sens de la réconciliation

Appréciation des prestations	Nombre d'enquêtés	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé
Bonne	93	13,8	13,8
Acceptable	197	28,7	42,5
Mauvaise	262	38,3	80,8
Ne sais pas	131	19,2	100
Total	683	100	-

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Les médias ont un rôle capital, en tant que moyens de communications, dans le processus d'intégration ethnique. Il importe de chercher à savoir si leurs prestations sont favorables à ce processus. La plupart des enquêtés répondent par la négative soit 38,3 % qui considère que la prestation est mauvaise et donc freinant le processus d'intégration. Certains plus modérés (28,7 %) tolèrent les quelques lacunes décelées contre 13,8 % qui apprécient ces prestations ; d'autres encore préfèrent se taire sur la question (19,2%).

Tableau n° 30 : La suggestion faite aux médias pour améliorer le processus de réconciliation

Suggestions	Nombre d'enquêtés	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé
-Diffuser les vraies informations	204	29,8	29,8
-Donner une chance égale aux ethnies en diffusion de journal et publicité	138	20,2	50
- Eviter les prestations discriminatoires	189	27,7	77,7
- Ouvrir le dialogue entre les parties	152	22,3	100
TOTAL	683	100	-

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

A la suite du tableau précédent, il importe de recueillir les suggestions des uns et des autres en vue d'améliorer les prestations des médias. Là-dessus, les avis sont partagés : 29,8 % des enquêtés suggèrent aux médias de diffuser de vraies informations, 27,7 % préfèrent qu'il soit donné une chance égale aux ethnies pour le journal et les publicités en langues nationales, 22,3 % demandent qu'il soit évité les prestations de types discriminatoires et le reste (20,2 %) propose l'ouverture du dialogue sociale médiatisé.

Tableau n° 31 : Contribution au renforcement des relations entre les différents groupes ethniques

Les facteurs favorables à la réconciliation	Nombre d'enquêtés	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé
Non discrimination	146	21,3	21,3
Respect mutuel entre les ethnies	283	41,5	62,8
Partage du pouvoir	51	7,4	70,2
Amour du prochain	203	29,8	100
Total	683	100	-

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Nombreux sont ceux qui militent pour un climat de paix dans la société. De ces résultats, certains personnes (41,5 %) parmi celles enquêtées soulignent que le respect mutuel entre les ethnies peut mieux favoriser la réconciliation, 29,8 % opte pour l'amour du prochain, 21,3 % avance comme mobile la non-discrimination et 7,4 % parle du partage du pouvoir par les ethnies.

Tableau n° 32 : Raison des mariages et unions interethniques

Motif de l'union	Nombres d'enquêtés	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé
Amour	429	62,8	62,8
Vengeance	73	10,6	73,4
Hasard	181	26,6	100
Total	683	100	-

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Dans une première approche, certains enquêtés ont soutenus le mariage interethnique et d'autres l'ont remis en cause. Partant de ce principe, on a pensé à recueillir des informations sur les motifs qui pourraient soutenir le mariage sans toutes ses formes, surtout quand il unit deux personnes d'ethnies différentes. Dire que la mésentente ethnique est un fait réel est plus simple que de pouvoir expliquer certains comportements de la société comme les mariages et unions interethniques. On a constaté que certains évoque l'existence de la mésentente ethnique, mais ils vivent en union interethnique ou entretiennent ces types de relations. A ce sujet, plus de la moitié soit 62,8 % affirment que ces unions sont l'effet de l'amour et certains préfèrent plutôt parler d'un hasard (26,6 %), alors que d'autres pensent que c'est un moyen de vengeance interethnique (10,6%). Pour ces derniers, c'est un moyen qui permet de montrer aux autres ethnies d'où sont issus leurs conjointes, qu'ils ont plus de valeur que ce qu'on leur attribue. Cette réaction tend à être assimilée à celle des complexés.

Tableau n° 33 : Confusion des victimes du fait ethnique et les causes de la scission d'une communauté en composantes ethniques

Le type de victime Motif de la scission	Toutes les ethnies sont victimes		Seules certaines ethnies		Total	
	Eff.	%	Eff	%	Eff.	%
Manipulation politique	94	13,8	153	22,3	247	36,2
Rivalité foncière	29	4,3	0	0	29	4,3
Divergences d'opinions	80	11,7	44	6,4	124	18,1
Discrimination ethnique au service	182	26,6	101	14,4	283	41,5
Total	385	56,4	298	43,6	683	100

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Dans le déroulement du fait ethnique, certains pensent que tout le monde est une victime (56,4 %) et s'opposent à ceux qui conçoivent que les victimes sont seulement les ethnies discriminées (43,6 %). S'agissant des motifs qui sont à la base de la scission de la société en ses différentes composantes ethniques, la majorité (41,5 %) évoque la discrimination ethnique au service, pour d'autres (36,2 %) c'est l'effet de la manipulation politique, d'autres encore (18,1 %) parlent de la divergence d'opinion alors que la rivalité foncière est soutenue par 4,3 % des enquêtés.

Tableau n°34 : Connaissance de l’historique de la cohabitation ethnique à Lomé et leurs opinions sur l’accueil des ethnies étrangères par les nationaux

Type D'accueil Connaissance de l'historique	Bon		Mauvais		Réponse Mitigée		Total	
	Eff ;	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Oui	262	38,3	65	9,6	87	12,7	414	60,6
Non	58	8,5	14	2,1	29	4,3	101	14,9
Sans réponse	80	11,7	51	7,4	37	5,3	168	24,5
Total	400	58,5	130	19,1	153	22,3	683	100

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Toute ville a une origine et dans le cas de Lomé, son historique peut permettre si on la connaît, de mieux comprendre certains faits et agissements liés aux différentes ethnies en présence. La majorité de l'échantillon (60,6 %) déclare connaître cet historique, un fait que les enquêteurs ont vérifié, 24,5 % est resté sans réponse alors que 14,9 % déclare ne pas connaître cette histoire. Se prononçant sur la façon dont les étrangers sont accueillis par les nationaux, ceux qui parlent d'un bon accueil représentent 58,5 %, un mauvais accueil (19,1 %) et 22,3 % donnent une réponse plus ou moins rassurante ou mitigée.

IV.6. La tolérance interethnique

Tableau n° 35 : Jugement de la relation interethnique des cohabitants et les raisons

La raison Le type de jugement	Mauvaise gouvernance		Emploi lié à l'ethnie		Méconnaissance et méfiance réciproque		Manipulation politique		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
-Relation difficile	29	4,3	22	3,2	58	8,5	80	11,7	189	27,7
-Etrangers mieux lotis	44	6,4	0	0	0	0	7	1,1	51	7,4
-Méésentente sociale	22	3,2	80	11,7	36	5,3	95	13,8	233	34,1
Cohabitation facile	0	0	51	7,5	0	0	29	4,3	80	11,7
Bonne relation	7	1,1	14	2,1	0	0	29	4,3	50	7,4
Relation mitigée	0	0	29	4,3	29	4,3	22	3,2	80	11,7
Total	102	14,9	196	28,7	123	18,1	262	38,3	683	100

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Cependant il ressort que la méésentente sociale est omniprésente (34,1 % de l'échantillon,), ce qui explique que la relation soit difficile entre les cohabitants (27,7 % de l'échantillon), aboutissant parfois à une variation de l'état de la relation (11,7 %). Certains pensent néanmoins que la cohabitation est facile pour les Loméens (11,7 %), ce qui explique qu'on puisse parler d'une bonne relation de voisinage (7,4 %) bien que 7,4% soulèvent le cas des étrangers mieux lotis.

Plusieurs des enquêtés expliquent les prononciations précédentes par les effets de la manipulation politique à concurrence de 38,3 % des enquêtés, suivi de ceux qui pensent que c'est le fait des emplois liés aux ethnies (28,7 %), ensuite des gens favorables à la méfiance réciproque suite à la méconnaissance (18,1 %) et de ceux pour qui la faute vient de la mauvaise gouvernance (14,9 %).

Tableau n° 36 : La vision de la relation interethnique des Togolais et les explications

Type de relation	Effort d'acceptation mutuelle		Bonne relation et bonne sociabilité		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Opinion						
Oui	138	20,2	167	24,4	305	44,7
Non	153	22,3	58	8,5	211	30,9
Réponse mitigée	65	9,6	51	7,5	116	17
Pas de réponse	0	0	51	7,5	51	7,4
Total	356	52,1	327	47,9	683	100

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Selon la répartition suivante, plusieurs enquêtés jugent que les Loméens font un effort pour s'accepter mutuellement (52,1 %) et d'autres (47,9 %) affirment que la relation est simplement bonne en matière de sociabilité. Mais en touchant les raisons qui motivent ces affirmations, on constate que la majeure partie est optimiste soit 44,7 %, suivis de ceux qui ne mettent pas leur espoir en ce climat paisible (30,9 %) et de ceux qui ne sont pas tout à fait certains de l'état de la relation (17 %) et ceux qui ne se sont pas prononcés sur la question (7,4 %).

Tableau n° 37 : Degré d'optimisme en l'intégration ethnique des Loméens et leurs apports pour la réussite d'une bonne Harmonie nationale

Conseils \ Degré d'optimisme	Fort possible		Pas de possibilité		Réponse mitigée		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Création d'emploi pour tous	116	18	87	12,5	64	9,6	267	39,4
Dialogue et collaboration	22	3,2	7	1,1	35	5,3	64	9,6
Bannir la discrimination Ethnique	102	14,9	0	0	51	7,4	153	22,3
Initier une politique d'unité	44	6,4	64	9,6	51	7,4	159	23,4
Acceptation mutuelle	19	3,3	7	1,1	14	2,1	40	5,3
Total	303	45,8	165	22,3	215	31,9	683	100

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

On peut lire à travers ces résultats que plusieurs personnes se soucient et espèrent en l'avènement d'un climat social sans conflit. Selon 45,7 % des enquêtés, il est fort possible que les Loméens réussissent leur intégration ethnique, si l'Etat prend l'engagement de créer des emplois (39,4 %). Ils sont suivis par ceux dont l'espoir n'est pas total (32 %), soit à cause du manque de dialogue social (9,6 %) ou la faible volonté d'acceptation mutuelle (5,3 %). Pour d'autres encore, il n'est pas question de se donner cet espoir car il serait impossible de parvenir à l'intégration ethnique (22,3 %) et ceci parce qu'il existe encore la discrimination ethnique (22,3 %), ou un manque d'une politique d'unité (23,4%).

Tableau n° 38 : Répartition des enquêtés selon leurs visions du processus d'intégration ethnique et leur degré d'optimisme en la réconciliation nationale au Togo

Degré d'optimisme Visions	Fort possible		Pas de possibilité		Réponse mitigée		Total	
	Eff	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Très bon	228	33,4	0	0	85	12,5	313	45,8
Acceptable	85	12,5	0	0	0	0	85	12,5
Mauvais	143	20,8	28	4,1	114	16,7	285	41,7
Total	456	66,7	28	4,1	199	29,2	683	100

(Source : Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

L'enquête ayant inclus les étrangers pour leur présence à ces manifestations ethniques, ils se sont prononcés sur leur façon de voir le processus d'intégration ethnique des Loméens autochtones et leur degré d'optimisme en la réconciliation nationale des Togolais. La plus grande partie (45,8 %) affirme que l'intégration est bonne dans son ensemble avec un fort degré d'optimisme (66,7 %) en la réconciliation nationale. Vient ensuite le groupe qui juge mauvaise cette intégration (41,7 %) et ceux pour qui c'est une situation acceptable (12,5 %). Cependant certains sont pessimistes (4,2 %) en ce qui concerne la possibilité d'une réconciliation nationale tandis que d'autres encore affichent une hésitation passagère (29,1%).

Tableau n° 39 : Répartition des enquêtés selon leurs avis pour la résolution de la mésentente ethnique et les personnes concernées par cette application

Type de personne concernée	Le pouvoir		Tout le monde		Total		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	% cum.
Suggestion pour résoudre Le problème de la mésentente ethnique							
Dialogue entre les partis	41	6,1	95	13,9	136	20	20
Dialogue interindividuel	30	4,4	65	9,5	95	13,9	33,9
Respect mutuel	23	3,4	48	6,9	71	10,5	44,4
Acceptation mutuelle	35	5,2	84	12,1	119	17,4	61,8
Justice sociale	41	6,1	102	14,8	143	20,8	82,6
Non discrimination ethnique	35	5,2	84	12,1	119	17,4	100
Total	205	30,4	478	69,6	683	100	-

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

La répartition des enquêtés suivant leurs avis pour la résolution de la mésentente ethnique et les ressources humaines par lesquelles cette application peut connaître une réussite se présente comme suit : dans l'ensemble, 20 % de l'échantillon pense que le dialogue entre les partis politiques serait un grand atout au processus. 13,9 % de l'échantillon opte plutôt pour le dialogue interindividuel, 10,5 % pense au respect mutuel entre les personnes, 17,4 % préfère que les gens s'acceptent mutuellement, 20,8 % propose l'instauration de la justice sociale comme gage de l'harmonie nationale et enfin, 17,4 % est favorable pour l'élimination de toute forme de discrimination ethnique.

Les choix qu'opèrent les agents sociaux ne sont pas souvent l'effet du hasard. Il est plus facile pour un enfant ou un sujet adulte issu d'une union interethnique d'accepter un cohabitant même si ce dernier n'est de la même ethnie que lui. Aussi, on peut aussi constater à travers les tableaux ci-après, la consignation de certains résultats montrant l'impact des unions interethniques sur le rapprochement ethnique.

Tableau N° 40 : Répartition des enquêtés suivant la composition ethnique de leurs parents et la catégorie de leur situation matrimoniale

Situation matrimoniale des parents Catégorie de La situation Matrimoniale	Parents mixtes ethniquement		Parents homogènes Ethniquement		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Couples interethniques	57	8,33	284	41,67	341	50
Couples homogènes	29	3,33	142	20,83	171	25
Célibataires	29	4,17	142	20,83	171	25
Total	115	16,67	568	83,33	683	100

Source : *enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*

Selon ce tableau, la plupart des enquêtés ont des parents vivant en couples ethniquement homogènes (83,33 %). Parmi eux il y a 41,67 % des enquêtés vivant en couples mixtes ethniquement, 20,83% des enquêtés vivant en couples homogènes ainsi que 20,83 % des célibataires qui ont des parents qui vivent en couples ethniquement homogènes. Ceci est la preuve que les choix de conjoints en vu du mariage se font dans la capitale togolaise sans trop de référence à l'ethnie.

Aussi, il y a 8,33% des personnes vivant en couples interethniques qui ont des parents mixtes ethniquement, 3,33% des personnes vivant en couples homogènes qui ont des parents mixtes ethniquement, et 4,17% des célibataires qui ont des parents qui vivent en couples mixtes ethniquement. Au total, 16,67% des enquêtés ont des parents issus des couples mixtes.

Tableau N° 41 : Répartition des enquêtés selon l'appréciation de couples interethniques et la catégorie des couples mariés

Appréciation couples	Très Bonne		Bonne		Pas bonne		mauvaise		Très mauvais		Totaux	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Couples interethniques	85	16,67	211	41,19	28	5,56	17	3,33	0	0	341	60,67
Couples Homogènes	11	2,22	132	25,56	17	3,33	11	2,22	0	0	171	33,33
Totaux	96	18,89	343	66,67	45	8,89	28	5,55	0	0	512	100

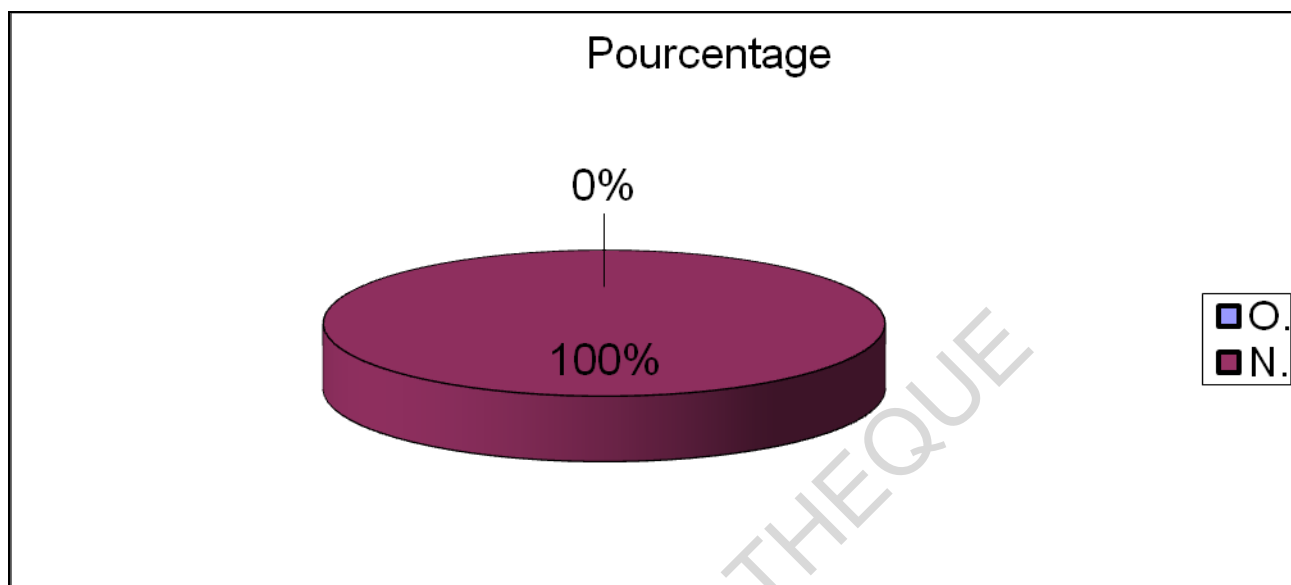
Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010

N.B. : Ce tableau présente 512 enquêtés comme effectif total parce qu'il ne fait pas que des enquêtés vivant en couples. Les célibataires au nombre de 171 enquêtés ne sont pas soumis à cette question.

Le Tableau ci-dessus montre que la majorité des enquêtés, soit 66,67% ont une bonne appréciation des couples interethniques ; alors qu'un nombre inférieur (par rapport au précédent) d'enquêtés (5,56%) trouve que les couples interethniques sont "mauvais". Ceci dénote de leur préoccupation ou des expériences vécues. Il est clair qu'un homme qui a subi des effets de ségrégation ethnique, est plus apte à manifester un comportement de rejet de l'autre. Aussi, 18,89% apprécient positivement et félicitent les couples interethniques et 8,89% n'acceptent pas les unions interethniques.

Généralement, la majorité trouve que les couples interethniques sont très bons. Ceci montre qu'il y a de plus en plus de tolérance ethnique dans le domaine du mariage.

Graphique N° 1 : Figure du tableau N° 9 : Perception des enquêtés célibataires sur l'origine ethnique de leur partenaire



Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

D'après ce graphique, tous les enquêtés célibataires soit 100% ne trouvent pas d'inconvénient à ce que leurs partenaires aient une origine ethnique différente de la leur. C'est en général ce qui permet d'expliquer le type d'union auquel ils ont adhéré. Ceci permet aussi d'affirmer que l'amour véritable a primé sur les désirs d'orgueil et de vanité ethnique. C'est la preuve que la vie en milieu urbain dissipe les différences et élargit les horizons du libre choix. On peut dire que l'amour a déjà pris le dessus en matière de mariage.

Tableau N° 42 : Répartition des enquêtés selon leur connaissance des couples interethniques

Connaissance des couples Interethniques Catégorie de la Situation matrimoniale	OUI		NON		TOTAL	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Couples interethniques	341	50	0	0	391	50
Couples Homogènes	165	24,17	7	0,83	172	25
Célibataires	159	23,33	11	1,67	170	25
Total	665	97,5	18	2,5	683	100

Source : *enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.*

Selon ce tableau, 97,5 % affirment avoir connaissance des couples interethniques et parmi tous ceux qui déclarent connaître les couples interethniques, 24,17 % appartiennent aux couples homogènes et 23,33 % sont des célibataires ; par contre 2,5 % des enquêtés ne connaissent pas de couples interethniques. Parmi ceux qui ne connaissent pas de couples interethniques il y a 1,67 % des enquêtés qui sont des célibataires et 0,83 % qui appartiennent aux couples homogènes. Cette dernière déclaration est un peu absurde quand on vit dans une ville ethniquement hétérogène comme Lomé. C'est un peu difficile que ce cas se présente dans ce lieu car, ceci ressemble à une affirmation du genre « je ne connais pas de couple de mariés ou de concubins ». Cependant la science retient pour son évolution, toute variation de réponse. Aussi ce refus de reconnaître l'existence de couple interethnique, bien qu'erroné, peut être pour eux une façon d'expliquer leur choix présent ou futur.

Ceci voudrait dire que la pratique des mariages interethniques est si répandue que la plupart des citoyens en ont connaissance.

Tableau N° 43 : Relation entre la tolérance ethnique et la situation matrimoniale

Catégorie de la Situation matrimoniale	Couples Interethniques		Couples Homogènes		Célibataires		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Causes des Divorces								
Père	17	2,5	0	0	11	2,5	28	4,17
Mère	11	1,67	0	0	5	0,83	16	2,5
Conjoint	17	2,5	0	0	0	0	17	2,5
Conjointe	74	10,33	0	0	0	0	74	10,83
Tante	0	0	0	0	0	0	0	0
Cousin	0	0	0	0	0	0	0	0
Neveu	0	0	0	0	0	0	0	0
Amis	154	22,5	17	2,5	41	5	212	30,83
Oncle	5	0,83	0	0	0	0	5	0,83
Ne comprend pas	5	0,83	41	5,83	11	10	57	8,33
Ne tolère pas	57	8,33	114	16,67	103	15	274	40
Total	340	50	172	25	171	25	683	100

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010.

Ce tableau montre que 30,83% des enquêtés usent de la langue de leurs amis autochtones comme langue tolérée dans le ménage c'est-à-dire de la langue du milieu de résidence. Dans 10,83% des ménages, c'est souvent la conjointe qui est la personne ayant facilement un lien avec la langue tolérée dans le ménage.

Ceux qui usent de la langue se rapportant à la langue du père sont de 4,17% et 2,5% ont respectivement un lien avec les langues des deux parents.

Dans 8,33% des cas, les personnes appartiennent aux couples homogènes et ne comprennent aucune autre langue que la leur et 40% des ménages de ce type ne tolèrent aucune autre langue.

Tableau N° 44 : Lien entre l'identité des enquêtés et la composition du couple

Catégorie de la Situation matrimoniale Identité	Couples interethniques		Couples Homogènes		Célibataires		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Langue	148	21,67	114	16,67	51	7,5	313	45,83
Religion	0	0	0	0	0	0	0	0
Nation	85	12,5	17	2,5	23	3,33	125	18,33
Coutume	0	0	0	0	0	0	0	0
Origine Géographique	0	0	40	5,83	97	14,17	137	35,84
Autres	108	15,83	0	0	0	0	108	0
Total	341	50	171	25	171	25	683	100

Source : *enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*

Selon ce tableau, certains enquêtés (35,84%) ont fait comprendre que leur origine géographique suffit pour s'identifier comme frères. Un autre groupe (18,33%) privilégie la nationalité togolaise comme principale source d'identité alors qu'une troisième partie (45,83%) retient la langue maternelle comme ce qui constitue le socle de leur identité.

Généralement à la question "qu'est ce qui fait votre identité?", certains enquêtés individuellement répondent : « que si je suis à l'étranger, je répondrai que je suis togolais, ou si c'est un étranger qui me posait la question je répondrai aussi de la même manière. Mais si c'est un togolais qui me pose la question sur le territoire togolais, ma réponse est telle qu'elle révélera mon origine ethnique ». Et, c'est la dernière réponse qu'ont donné les enquêtés que les résultats de ce tableau ont pris en compte. Ainsi ces pourcentages montrent une forte référence des enquêtés à leur langue ou à leur origine géographique.

Tableau N° 45 : Lien entre la composition du couple et la langue en usage dans le foyer

Catégorie de la Situation matrimoniale Langue à Faire usage dans Un couple mixte	Couples interethniques		Couples Homogènes		Célibataires		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Langue du conjoint	210	30,83	102	15	114	16,67	426	62,5
Langue de la conjointe	0	0	0	0	0	0	0	0
Langue officielle	74	10,83	41	5,83	29	4,17	144	20,83
Langue du milieu de résidence	45	6,67	23	3,33	29	4,17	97	14,17
Ne sais pas	11	1,67	5	0,83	0	0	16	2,5
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	340	50	171	25	172	25	683	100

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010

La grande partie des enquêtés de ce tableau, c'est-à-dire 62,50% trouvent que la langue à faire usage dans un couple interethnique est la langue du conjoint (ici, le père étant donné que l'Etat togolais reconnaît le père comme premier responsable de la famille) et 2,5% disent ne pas savoir la langue à faire usage dans un ménage interethnique. Un groupe d'enquêtés (20,83%) dit que la langue à qui devrait être parlée dans un ménage interethnique est la langue officielle ; pendant qu'un autre (14,67%) se dit favorable à l'usage de la langue du milieu de résidence. Lors de l'enquête, il a été constaté pour cette question les femmes préfèrent que le choix soit celui du mari alors que les hommes ont souvent donné des réponses sans faire cas de la discussion préalable avec leur épouse.

Ceci montre que l'homme est et reste plus influent que la femme pour la prise de décision des pratiques usuelles dans le ménage.

Tableau N° 46 : Répartition des enquêtés selon la langue à faire usage dans un couple homogène

Catégorie de la Situation matrimoniale Langue à Faire usage dans Un couple homogène	Couples Interethniques		Couples Homogènes		Célibataires		Totaux	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Langue des conjoints	331	48,33	155	22,5	159	23,33	645	94,17
Langue officielle	5	0,83	0	0	5	0,83	10	1,67
Langue du milieu de résidence	5	0,83	18	2,5	5	0,83	28	4,17
Ne sais pas	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	341	50	173	25	169	25	683	100

Source : enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010

Selon ce tableau, la majorité (94,17%) des enquêtés trouvent qu'il faut faire usage de la langue du conjoint et la conjointe. La minorité (1,67%) des enquêtés ont choisi la langue officielle comme langue à faire usage dans un ménage homogène et 4,16% ont choisi comme langue, la langue du milieu de résidence. Cependant pour permettre une compréhension des résultats ci-dessus présentés, il importe de recourir à leur interprétation.

Tableau N° 47 : Distribution des enquêtés étrangers selon leur appréhension du processus de cohabitation au Togo

Jugement de la cohabitation Suggestion pour améliorer le processus de réconciliation ethniques	Bonne cohabitation		mauvaise cohabitation		Totaux	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Donner des chances égales aux différentes ethnies sur tous les plans	15	21,13	38	53,52	53	74,65
Privilégier seulement quelques ethnies	2	2,82	4	5,63	6	8,45
Fusionner la politique nationale ethnique dans le sens de la citoyenneté	5	7,05	3	4,22	8	11,27
Ne sais pas	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	4	5,63	4	5,63
Total	22	31	49	69	71	100

Source : *enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*

Du côté des étrangers, ils ont été retenus au cours de ces travaux pour permettre d'avoir leur appréhension du système politique togolais de même que leurs suggestions pour parfaire l'état actuel de la situation. Parmi eux, la majorité (69%) pense que la cohabitation dans la capitale togolaise n'est pas aussi simple qu'on le croit. Ils se réfèrent aux différentes attaques perpétrées contre eux lors des manifestations colériques des autochtones ou nationaux. Ils jugent donc cette relation sociale de mauvaise alors que, 31% la trouve bonne. Pour ces derniers, la situation telle que vécue au Togo est très appréciable par rapport à ce

qui se passe dans leurs pays d'origine. A la suite, ils ont tenté de faire des suggestions dans le sens d'aider à la réussite du processus de réconciliation des Togolais. Aussi, 74,65% d'entre eux pensent qu'il est préférable que l'Etat offre des chances égales aux différentes ethnies sur tous les plans décisionnels. Pendant ce temps, certains prétendent qu'il n'est pas possible d'accorder cette égalité de chance à toutes les ethnies vu leur nombre (8,45%) et d'autres encore (11,27%) estiment à leur avis que l'Etat pourrait fusionner sa politique d'intégration ethnique dans le sens de la citoyenneté et faire disparaître toute faveur pour une quelconque ethnie.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre cinquième : Interprétation des résultats de l'étude

V.1. Les formes de manifestations ethniques

L'importance du groupe d'appartenance a un sérieux impact sur la nature des relations entre personnels d'un même service (Cf. Tableau n° 33, page 246). En effet, le fait que la société pluriethnique tende à s'organiser en petits groupes, chaque individu se sentant près des membres de son groupe ethnique ou régional et étranger vis-à-vis des autres a fortement contribué à cette situation conflictuelle. On peut constater que cette opposition se fait pour une part sur la base des critères traditionnels de famille, d'ethnie ou de région et que plus la différence entre groupe se fait plus apparente, plus l'opposition entre individus est plus forte. Aussi, une bonne partie de la population (52,1%, Cf. Tableau n° 27, page 241) se prononce pour la discrimination ethnique comme principal facteur de l'existence de cette mésentente, alors que certains le réduisent à une marginalisation familiale (39,4%, Cf. Tableau n° 27, page 241). Il arrive parfois que les groupes formés ne soient pas à tendance familiale ou ethnique voir régionale. Même si ce cas ne fait pas partie de l'objectif de notre étude, il est néanmoins intéressant de remarquer que les groupes en formation peuvent aussi avoir des bases modernes telles les écoles de formation par exemple (Cf. Tableau n° 25, page 240). Quelque soit le cas, on peut retenir qu'il existe des relations entre membres de différents groupes, de même que celle qui se manifestent au niveau des groupes traditionnels et ethnique. Cette homogénéité groupale s'affirme plus encore par une solidarité très forte et les devoirs pratiquement sans borne.

De plus, il est à remarquer que, dans les entreprises ou les services surtout publics, les pratiques du terrain sont trop souvent influencés par le critère ethno tribal en particulier dans les cadres de recrutement et la promotion (61,7%, Cf. Tableau n° 25, page 240). Cette même logique amène Kamdem (1996) à

approfondir ses recherches et il finit par découvrir qu'il existe trois modes de « gestion ethno tribale », s'agissant du recrutement du personnel :

- Le premier mode de gestion porte sur le développement de la « coalition ethno tribale » dans ce cas, les dirigeants des entreprises et services publics font un effort pour recruter plus d'agents de la même ethnie, leurs parents, en vue de constituer une⁵ sorte de village ethnique dans le milieu de travail.

- Ensuite vient le mode de gestion fondé essentiellement sur les « habiletés ethno-tribales ». En fait les entrepreneurs ont parfois des préjugés qui concerne l'ethnie de provenance et la façon dont les ressortissants ou originaires de cette ethnie réagissent au travail. Certes des rumeurs publiques font croire que les populations nordistes du Togo par exemple, sont plus aptes aux travaux champêtres contrairement à leurs homologues sudistes, ce que les enquêtés ont pris soins de confier au cours des entretiens sans toutefois vouloir le faire notifier (enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

- Enfin, la gestion fondée sur « la réduction de la coalition ethno-tribale qui selon E. Kamdem, correspond pour l'entrepreneur ou le responsable de service à faire abstraction autant que possible, de l'origine ethnique de l'individu et de ne privilégier que sa capacité manifeste à répondre à la demande de l'entreprise. Ce type d'entrepreneur est celui qui en dépit de sa connaissance de l'existence du fait ethnique dans le service, cherche seulement à mettre en valeur les potentialités individuelles, la compétence technique et l'expertise professionnelle du travailleur, rejoignant ainsi les personnes (38,3%, Cf. Tableau n° 25, page 240), pensent que les relations de services ne sont pas du tout influencées par le facteur ethnique.

Pour Kamdem (1996 : 269) « les différents cas cités présentent un intérêt indéniable pour la compréhension des formes de logique qui sous-tendent le comportement des dirigeants et du travailleur. » C'est dire donc que le fait ethno

⁵ Ce chapitre apparaît dans un document d'ensemble intitulé, Organisation économique et cultures africaines : de l'homo œconomicus à l'homo situs, Paris, l'Harmattan chapitre 13, pp249-271

tribal est une des réalités pratiques du terrain, qu'il serait bon de chercher à mieux comprendre. En fait, l'intérêt d'une approche analytique des rapports entre ethnicité et la fonction publique ou l'entrepreneuriat est justifié dans le cadre de la promotion de l'entreprise privée en Afrique, devenue actuellement le « refrain » des institutions internationales dont le FMI (Fond Monétaire International) et la BM (Banque Mondiale). Ce qui implique que normalement, l'introduction des P.AS (Programme d'Ajustement Structurels) devrait s'accompagner des pratiques de "justice ethnique" et d'équité sociale (17%, Cf. Tableau n° 28, page 242). Or les études existantes dans le cadre de la gestion des ressources humaines dans les entreprises et services africains soulignent l'absence des pratiques susceptibles de faciliter ou d'améliorer la coopération sur les lieux de travail. Dans le contexte africain, la coopération est fortement possible entre membres d'une même famille, d'un même groupe ethnique, mais rarement entre agents issus des mêmes centres de formation car dans ce dernier cas, même s'il existe une coopération elle a de forte chance d'être fragile (41,5% Cf. Tableau n° 33, page 246).

Pendant ce temps, le véritable problème se pose quand il s'agit de collaboration interethnique car tout ce qui se laisse voir, est un conflit plus ou moins violents (70,2%, Cf. Tableau n° 26, page 241), mais qui, bien qu'omniprésent, ne "dit pas son nom" (29,8%, Cf. Tableau n° 26, page 241). C'est ce qui explique que les initiatives de développement social, aient du mal à réussir, car il est très difficile de pouvoir construire un modèle organisationnel capable de faciliter la coopération. Or, l'on se soucie plus de la sauvegarde du bien privé ou personnel que de la gestion adéquate des infrastructures publics.

De plus les comportements des uns et des autres sont façonnés par leur apprentissage culturel issu des groupes d'appartenance. Ces comportements sont déplorables, c'est du moins, le constat des chefs services et entrepreneurs, soucieux du devenir de leurs entreprises. Doivent-ils favoriser un groupe ethnique au détriment d'un autre, faut-il donner plus d'importance au groupe

ethnique le plus important ? Encore faut-il se rassurer de la présence effective des cerveaux et mains d'œuvres qualifiées dans son choix. Certes, certains acteurs et penseurs à l'image des résultats de l'enquête (Cf. Tableau n° 26, page 241), opteraient pour le modèle organisationnel qui prend en compte les valeurs du groupe culturel dominant ou le plus numériquement important, dans le but de pouvoir favoriser la coopération dans cette situation groupale de mélange ethnique. Ceci ressort comme un frein au processus de décentralisation et de rapprochement des institutions administratives de toutes les couches sociales existantes (43,6%, Cf. Tableau n° 26, page 241). Même si dans son cas, Ahiauzu (cité par Nkakleu, 2002 : 4) tient compte du lieu de l'implantation du service ou de l'entreprise, son modèle bien qu'applicable en matière de la décentralisation des économies, risque d'être purement une ethnicisation des biens de l'Etat commun aux nationaux.

C'est en fait l'image réelle des pays africains, dont les dirigeants font fi de certains traits de bienséance sociale ou de bonne gouvernance, en privilégiant seulement leur groupe ethnique de provenance (*Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010*). Il arrive dès lors un fait que les responsables de ces actes, sont loin de se redouter : les employés recrutés par avantage technique, finissent par faire passer l'intérêt du groupe avant la tâche révolue, source des biens entrepreneuriaux catastrophiques et désastreux. Cependant ce fléau de plus en plus galopant dans les services et entreprises des pays en développement conduit à l'inquiétude de savoir les motivations en termes de bénéfices financiers.

Evoluant dans le même sens, J. Landa, (1994 :196-197) cherche à savoir ce qui explique la réussite et le maintien des groupes et, si la culture y est pour quelque chose. Il arrive à la conclusion que dans les pays où l'infrastructure légale qui fait respecter les engagements commerciaux est peu développée, le commerçant doit en outre assumer la fonction de « comble de vide » pour faire face à cette incertitude. Le groupe ethnique capable d'imposer à ses membres des normes strictes d'entraide et de coopération a toujours un avantage de groupe

sur d'autres populations, car il est en mesure de créer des réseaux d'échanges personnalisés fondés que la confiance réciproque et de s'appropriier les rôles de commerçants et d'entrepreneur. Grâce à l'existence d'un actif ethnique ou spécifique, sous forme de norme d'entraide, aucun membre du groupe n'a besoin d'engager lui-même des dépenses pour faire respecter ses contrats. Pour toutes ces raisons, le réseau ethnique constitue le mode d'organisation efficace dans le contexte des pays en développement, ainsi que la réponse au droit des obligations et à l'entreprise verticalement concentrée. C'est-à-dire qu'il ressort un besoin d'intégrer la variable ethnique aux schémas du développement de l'entrepreneuriat, si on veut que ceux-ci réussissent. De cette introduction de la variable ethnique naît la haine des autres ethnies discriminées (34%, Cf. Tableau n° 24, page 239). Cette réalité essentielle des sociétés, que ce soit la politique, l'économique et le social (éducation), aucune évolution n'est possible sans considération des réalités ethniques et culturelles, sur les actions des chefs de service, entrepreneurs et autres responsables. Ce fait n'est pas rejeté par les populations loméennes, mais les souhaits des habitants sont plutôt orientés vers une justice sociale dans la considération ethnique des domaines de développement (17%, Cf. Tableau n° 28, page 242).

D'un autre point de vue on sent une forte volonté de coopération entre membres de son groupe ethnique. Ceci traduit l'ambition de vivre avec les autres et œuvrer pour l'émancipation de la société, mais en même temps, un désir fort à vouloir travailler à long terme avec les membres issus du même groupe ethnique (52,1%, Cf. Tableau n° 25, page 240).

Plus particulièrement le Togo peut être considéré comme un véritable laboratoire des mésententes interethnique (70,2%, Cf. Tableau n° 26, page 241), à l'image du drame africain, avec la seule exception qu'ici, les tensions entre ethnies différentes n'ont pas encore été soldées par des boucheries humaines et des génocides, comme c'est le cas de certains pays africains. Cette situation est due à un certain pacifisme des togolais, un respect de l'autre et un esprit

accueillant de l'étranger même quand on prend le cas de Lomé la capitale, où plusieurs groupes ethniques différents sont appelés à vivre ensemble, le fait ethnique ne s'exprime jamais aussi ouvertement, sauf en facteur secondaire (54,3%, Cf. Tableau n° 27, page 241). On dit partant que cet aspect convivial des Loméens ou togolais en général que le pays est « la Suisse d'Afrique ». Ce mérite est valable et juste vu qu'en dépit d'un regroupement de plus de 45 ethnies réparties en 5 régions économiques, le Togo a connu une double variétés de colonisation celle de l'Allemagne, de 1884 – 1914 suivi après la première guerre mondiale, de la colonisation française. On ne peut cependant pas affirmer avec certitude que la période précoloniale au Togo, est exempte de tout conflit, car comme le raconte l'histoire, nombreux sont les groupes ethniques qui pour assurer leur suivi et agrandir leur territoire, se livraient à des guerres de conquêtes et autres.

Cependant, ce serait une exagération si l'on s'évertuait à tout ramener sous l'angle de la conflictualité, car plusieurs preuves ont montrées une étroite relation amicale entre les différents peuples qui faisaient des échanges des produits tels le sel, le piment, les cauris. L'ère coloniale ne s'est donc pas introduit dans un climat très pacifique, ni totalement conflictuel.

Dès lors, le présent terme ne peut être concentré sur l'aspect du pays à la colonisation, car il est question dans ce cas, des rivalités ethniques et des possibilités d'harmonisation. Il est néanmoins bon de relever que le développement légal des régions est dû à leur position géostratégique dont l'économie et la politique coloniale. Le colon a d'abord foulé le sol des régions côtières (Lomé, Baguida) qu'il n'a pas tardé à mettre en valeur pour des raisons stratégiques évidentes. Il y sera construit des routes, des ponts de même que les ports et les bâtiments administratifs. On peut aisément constater que les premières conditions infrastructurelles idéales pour la naissance des premières villes, étaient entrain d'être mises en place. Les premières bases commerciales des produits étrangers étaient bien posées. Le cas de la rapide croissance de

Lomé, conduira à la démultiplication de sa population, avec l'arrivée d'immigrants, provenant des autres régions du pays (Maritime, Plateaux, Centrale, Kara et Savanes), ce qui ne tardera pas à générer des conflits multiformes entre étrangers et autochtones (Cf. Tableau n° 4, page 220).

Cette particularité d'attraction de Lomé pour les populations des régions voisines est aussi due à l'extraordinaire changement de la ville regroupant à elle seule tous les travaux les moins harassants et les plus lucratifs (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*). Les villes ainsi créées de bonne heure, tout comme celle qui se développeront plus tard (chefs lieux des cercles ou préfectures de nos jours) avec la conquête européenne deviendront toute des lieux de concurrence entre les ethnies locales et les étrangers (27,9%, Cf. Tableau n° 5, page 221), surtout que ces derniers poursuivront les mêmes intérêts (richesses matérielles, position sociale dans le secteur tertiaire, position politique) que les autochtones qui en était avantagés (Cf. Tableau n° 2, page 821).

En réalité, tous ces facteurs sont la preuve du fléau conflictuel qui va marquer au Togo les relations entre les différentes ethnies. Bien que contrôlables la plupart du temps, ces conflits étaient le signe de la mésentente interethnique qui connaîtra à partir des années 1990, à la faveur de la libération de la vie politique, une exagération profonde. En effet, la période 1990, celle du multipartisme a été perçue par les togolais de tout bord comme le temps de la liberté d'expression. Les gens en ont profité pour briser le silence qui les angoissait, tant sont nombreux les injustices vécues de la part des régimes successifs. Les dénominations sont de plusieurs sortes : sentiment de discrimination ethnique (52,1%, Cf. Tableau n° 27, page 241), situation de délaissement et d'exclusion ethnique ou familiale (39,4%, Cf. Tableau n° 27, page 241), sur le plan éducatif, économique, social, infrastructurel et la situation de sous-représentations des originaires de certaines ethnies, aux postes de responsabilités dans les hautes sphères de l'Etat dont les postes ministériels,

préfectoraux, direction générale des sociétés parapubliques pour ne citer que ceux-là (41,5%, Cf. Tableau n° 33, page 246). Il faut dire que ces revendications sont permanentes et exigent de l'Etat des garanties particulières au profit de chaque région ou ethnie soit en réclamant une plus grande présence des originaires dans les plus hauts postes de responsabilités de l'Etat, soit pour être considéré sur le même pied d'égalité que les autres groupes ethniques (39,4%, Cf. Tableau n° 37, page 250). Ces revendications sont plus remarquées lors des périodes électorales.

Dans le temps du monopartisme ou parti unique, il était quasiment impossible à quelques groupes politiques ou ethniques que ce soit de prétendre au pouvoir ou de s'opposer le plus rigoureusement possible aux décisions de l'Etat. Alors avec les années 1990 où, la démocratisation fait surface, d'autres partis politiques poussent de partout comme des champignons dans un espace désherbé. Ces regroupements politiques à sensibilité plus ethnique (36,2%, Cf. Tableau n° 33, page 246), que démocratique ont tous un seul souci : s'accaparer le pouvoir ou du moins y prendre part (7,4%, Cf. Tableau n° 31, page 244). On ne peut en même temps, affirmer avec certitude que l'ambition des créateurs de ces partis politiques serait de se contenter des adhésions fondés sur les simples affinités ethniques, car chacun d'eux, pensant avant tout à sa popularité, donc à une extension nationale.

Le plus souvent, les périodes électorales, vues comme celles des compétitions politiques, sont le théâtre des grands rassemblements ethniques se transformant la plupart du temps en véritable guerre de tranchée interethniques. De plus, le fait pour un parti politique de lutter pour la conquête du pouvoir, est perçu comme la volonté pour l'ethnie composant majoritairement ce parti, d'arracher le pouvoir à l'ethnie qui le détient par le biais du parti au pouvoir.

Ainsi, peut-on mieux comprendre la pensée de chrétien, en visionnant le système de répartition des postes politiques et des ressources de l'Etat, appliquée par les différents régimes qui se sont succédés au Togo, depuis l'indépendance.

Aussi les « yeux » des années 1990 sont plus que témoins du caractère changeant des révoltes nés de partout. On se bas pour défendre la position sociale de son ethnie (17,4%, Cf. Tableau n° 39, page 252), pour participer à la gestion administrative de l'Etat, pour être mieux considéré et avoir ses fils dans les hautes sphères de l'Etat (20,8%, Cf. Tableau n° 39, page 252).

Toute nomination apparaît comme un cadeau du Chef de l'Etat à l'ethnie d'origine de l'élu et, chaque nomination est suivie par un rituel de remerciement et d'allégeance que le nouveau promu organise « au village » avec les membres de son groupe ethnique. C'est ainsi une façon pour eux de témoigner de leur reconnaissance à l'endroit du Chef de l'Etat. Il faut le croire, la solidarité, amène à traduire ce geste, pas simplement comme la nomination d'un individu mais plutôt comme l'élévation du groupe ethnique au rang d'honneur ministériel ou préfectoral (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

Dans le même sens, les futures élections doivent être à son actif, pour éviter de faire exclure son représentant de cette place de choix, appartenir à la « bonne ethnie ». Cette discrimination est l'attitude des différents régimes, puisque le reste du peuple ne fait que se plaindre de ses pratiques nominatives (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

De plus, il est très difficile de pouvoir hausser le ton pour crier « au secours » aux institutions internationales compétentes pour le règlement de telles situations. La principale raison est l'appropriation des médias par le régime ou l'ethnie au pouvoir (35,6%, Cf. Tableau n° 8, page 224). En effet, conscient de l'importance des médias (journaux, radios, télévisions, téléphones), dans la diffusion de la culture, les gouvernements ont souvent eu la tentation de contrôler la diffusion des informations par la prise de contrôle des médias (18,2%, Cf. Tableau n° 8, page 224). Cela prend parfois des formes de propagande, soit par l'intermédiaire de l'art touristique, ou la nationalisation des moyens de diffusion par l'Etat (11,3 %, Cf. Tableau n° 8, page 224). C'est là, le principal obstacle à la communication.

Bien que les Loméens aient un caractère pacifique (47,9%, Cf. Tableau n° 36, page 249), l'ethnisation des médias les plus écoutés (radio-Lomé et Kara de même que la TVT (Télévision Togolaise)) a été dénoncé au cours des soulèvements populaires des années 1990, ce qui a eu comme résultat, l'ouverture au journal diffusé dans les autres langues nationales autre que l'Éwé et le Kabyè. C'est une forme de discrimination qui révolte plus d'un Loméen (20,2%, Cf. Tableau n° 30, page 244). Les médias sont ainsi utilisés par le pouvoir pour diffuser les nouvelles avantageuses et en même temps pour étouffer toute information allant à l'encontre de leur honneur (29,8%, Cf. Tableau n° 30, page 244). Des intervenants ont eu la chance ou l'occasion de qualifier « d'ennemi du pays », des gens qui ont osé s'exprimer le plus librement possible sur certaines vérités, et qu'il faudrait les combattre à tout prix.

Mais en général, un pays peut avoir affaire à deux sortes d'ennemis : ceux de l'extérieur ou terroristes et ceux de l'intérieur qui par leur action incontrôlée fragilise l'intégrité de l'Etat. Comme souligné plus haut, il est question des ennemis qu'on ne reconnaît plus à leur façon de s'habiller mais plutôt par leur nom et leur caractéristique. Il est très clair que les Konkomba à Lomé se reconnaissent par les balafres sur les joues (12,8%, Cf. Tableau n° 20, page 235), ou par leurs noms (33%, Cf. Tableau n° 20, page 235) tel que Nantob, Mafobatchie, Igbanko et que le nom Kpatcha soit caractéristique du kabyè, Kodjo soit éwé, Kolani soit moba et bien d'autres encore (Cf. Tableau n° 44, page 258).

C'est dans cette différence que vivent les Loméens et c'est par ces signes que les conflits interethniques ont été soutenus. Ainsi, entre 1990-1992, les ressortissants du nord Togo étaient facilement reconnus. Ils sont tous « kablèto » (ce qui veut dire « kabyè »), alors que selon l'entendement des, ce terme désigne un nordiste. Réciproquement « opposant » pour désigner un sudiste (Nantob, 2007, op-cit.). Mais d'un point de vue objectif, cette fois ci analytique, à qui s'opposerait le sudiste ? Bien sûr, on ne s'oppose qu'à une opinion ou action

jugée anormale. L'opposant dont on parle ne peut être uniquement le propre d'une ethnie particulière éwé, moba, bassar ou autre. Mais on peut l'attribuer à toute personne avec qui on ne s'entend pas sur un point donné. De la même façon tout nordiste n'est pas kabyè comme on l'entend du péjoratif « kablèto ». On peut distinguer au nord Togo les konkomba, moba, bassar, losso et bien d'autres ethnies encore, dont les ressortissants se retrouvent facilement à Lomé.

Cependant, c'est dans ce désordre et cette confusion que les conflits de 1990-1992, ont trouvé leur fondement, les lynchages, tueries, viols, pillage, bastonnades des citoyens ressortissant des groupes ethniques différents sous les yeux témoins des victimes et coupables (P. Gervais Lambony, Op. cit. : 119-120). Il est donc clair qu'on ne pourrait être indifférent, soit on accuse ou on est accusé. Ce climat d'insécurité a occasionné des désertions de la ville de Lomé. Au lieu d'un départ des ressortissants étrangers de Lomé (nordistes et étrangers du Togo), tout le monde quitte dans le souci de protéger sa vie et sa famille (P. Gervais Lambony, Idem : 121). Les groupes venus du nord rebroussent chemin et les autochtones éwé n'hésitaient pas à traverser les frontières en direction de leurs frères ethniques du Bénin et du Ghana. Pour ceux qui avaient une contrainte de rester dans la ville, il se passait aussi des déplacements internes, des formes de regroupement par quartier jugé paisible pour leur groupe ethnique. En d'autres termes les autochtones de Lomé affluent vers les quartiers Bè⁶ et tout au long de la route internationale Lomé-Cotonou. Dans le même temps les allochtones ou ressortissant du nord du pays se regroupent dans les quartiers Adéwi, Tokoin-Doumasséssé, Agbalepedogan, Djidjolé, Agoè et de part et d'autre de la route nationale N°1 (P. Gervais Lambony, Idem : 127).

Il est ainsi difficile à un originaire du nord d'atteindre les quartiers situés au sud de la lagune de Bè, sans risquer de se faire agresser. Il n'est plus question

⁶ Selon P. Gervais Lambony (1994 : 125), on parle des quartiers de Bè au lieu du singulier car, il s'agit en fait de plusieurs quartiers centrés sur les forêts sacrées et les anciens villages de Bè (préexistants à la ville de Lomé).

de partager les mêmes intérêts avec des ethnies différentes. Ceci a occasionné des séparations humaines dont le cas des divorces pour les couples issus de différentes ethnies. Les gens ont fuit leurs responsabilités de parents, juste pour des prétextes ethniques.

Sur le plan commercial, le marché de Bè est devenu étranger aux nordistes qu'il est facile de dévisager par leurs balafres sur les joues. Pas que les balafres ne sont pas caractéristiques des originaires sudistes, mais chaque type particulier caractérise une ethnie particulière (Nantob, 2007). Aussi plusieurs endroits de Lomé étaient interdits à l'ethnie ou à la région minoritaire. Pour cela chacun de son côté remettait en place les structures viables absentes, d'où la naissance du marché « Lossossimé » qui traduit du mina veut dire marché des Losso. Ceci est la conséquence d'un attroupement des ressortissants nordistes et plus précisément Losso dans cette partie du quartier Agbalepedo, attroupement suite au conflit interethnique.

V.2. Les formes de manifestations interculturelles

Si l'on se reporte à la description qui précède, on voit que la culture citadine issue de la bourgeoisie européenne et plus précisément française pour Lomé, établit des comportements modèles, des croyances et des valeurs dont l'éducation est chargée d'assurer la transmission par le biais de la famille, de l'école, des institutions et des élites. Il s'agit du processus d'« enculturation » (Herskovits, 1967 : 183), par lequel l'individu assimile durant toute sa vie les traditions. Dans ses aspects ultérieurs, lorsque l'enculturation opère au niveau de la conscience, elle est une voie au changement et permet l'examen des possibilités diverses et le reconditionnement à de nouveaux modes de pensée et de conduite. Ainsi où que nous soyons, à quelle qu'ethnie que nous appartenions, à quelque groupe, il s'agit encore et toujours d'établir et maintenir

les moyens de contact qui assurent la stabilité en confirmant les nouveaux venus aux modèles et en assurant l'adaptation au changement.

Dans un autre cas, il peut se produire un phénomène différent selon que cette fois-ci, les différentes cultures en contact, subissent toutes ou certaines seulement, des mutations. C'est l'« acculturation », qui désigne selon R. Redfield, R. Linton et M.J. Herskovits (1936 : 38), l'ensemble des phénomènes qui résulte du contact direct et continu entre des groupes d'individus de cultures différentes avec des changements subséquents dans les types culturels de l'un ou des autres groupes. De nos jours, Lomé vit plus une situation d'acculturation sur plusieurs plans :

Au plan alimentaire : on constate une interaction significative car tous les groupes ethniques présents sont fortement influencés (73,4%, Cf. Tableau n° 18, page 233). La bouillie de maïs ou du mil « coco » d'origine kotokoli de même que « le watché » (mélange de riz et haricot), sont adoptés chez les autochtones du Sud, les Ewé et Minas, sous des appellations respectives de « zogbon » et « ayimolou » (11,7%, Cf. Tableau n° 18, page 233) et constitue principalement le petit déjeuner de la plupart des Loméens. « Emakumé » ou pâte du maïs fermenté, une spécialité minas, est aujourd'hui accepté de tous sans aucun grand changement d'appellation (12,8%, Cf. Tableau n° 18, page 233). De même, « le botokuin », « l'ablo », « le djongoli » ou « djinkoumé » issus des ethnies autochtones, ne le sont plus fondamentalement de nos jours, car intéressant tous les habitants sans distinction. « Le kalma » des Moba-Gourma, appelé encore « tibani » (les galettes de haricot), leur « muglissab » (pâte de riz en boule), connu chez les Bassar et Kotokoli sous le nom de « touwo », font maintenant partie de la consommation des minas et éwé où le second se nomme « moloukumé ». Il est cependant curieux de constater que « tidjoune » (moutarde traditionnelle konkomba et des ethnies du Nord) est consommé par presque tout le monde d'où les minas l'appelle « afiti » (5,3%, Cf. Tableau n° 18, page 233). Il en est de même s'agissant des boissons locales,

« tchoukoutou », « lossomessine », « tchakpalo » et « kablemessine » (3,2%, Cf. Tableau n° 18, page 233), « déha », « sodabi » (3,2%, Cf. Tableau n° 18, page 233), qui ne sont plus une exclusivité d'une ethnie particulière.

Au plan linguistique, il est clair que la langue est le seul moyen de communication entre deux individus semblables ou différents. Aussi à Lomé, on assiste à une expression généralisée du minas qui arrive en tête après la langue officielle (17%, Cf. Tableau n° 19, page 234). Néanmoins, on constate que plusieurs Loméens s'expriment en éwé, kotokoli, Kabyè, haoussa sans que ces langues ressortent de leur origine ethnique (40,4%, Cf. Tableau n° 19, page 234).

Il en est de même pour les danses traditionnelles « Agbadza », « Akpessè », « Kamu », « Soh », « Kinatchun », « Lawa », « Gogo », qui font bouger plus d'une ethnie au cours des fêtes traditionnelles et nationales, de même que les funérailles et les occasions de réjouissances populaires de toute sorte (44,7%, Cf. Tableau n° 20, page 235). Ceci témoigne de l'importance que chaque Loméen accorde à son prochain sans que ce dernier soit forcément de son ethnie.

Ainsi tout contact d'une culture avec une autre risque d'en altérer la pureté. Dans ce cas, le processus d'acculturation peut être perçu comme une atteinte à la culture authentique. En fait, les cultures se construisent au contact des autres et ne sont pas étanches, isolées par des frontières bien étanches. Il n'y a donc pas de culture pure et d'autre métissée. Toutes le sont plus ou moins à des degrés divers. L'acculturation est donc un phénomène permanent, continu et non pas occasionnel. C'est même un phénomène universel et constitutif des cultures. Les cultures dépendent des rapports sociaux qu'entretiennent les hommes entre eux. Or ceux-ci sont souvent des rapports de force. Les différentes cultures vont donc se trouver les unes par rapports aux autres en position de force ou de faiblesse. Mais, les groupes socialement plus forts n'arrivent pas toujours à s'imposer aux groupes plus faibles. Les cultures sont

donc des ensembles en construction permanente, avec des phénomènes de structuration, déstructuration⁷. Il n'y a pas forcément une culture donneuse et une autre receveuse. L'acculturation n'est jamais à sens unique.

Dans le contexte de l'urbanisation de plus en plus grandissante de Lomé, comment les populations migrantes parviennent-elles à s'intégrer ? Peuvent-elles conserver leurs cultures d'origine ? En réalité c'est impossible, comme on le voit dans les exemples ci-dessus du brassage culturel, des ethnies en présence. Toute culture transplantée ne peut rester identique à elle-même. Les populations immigrées inventent de nouveaux modèles culturels (comme les artistes chanteurs qui de nos jours font un mixage linguistique dans un style musical Hip pop). Il y a dans un premier temps méfiance ou opposition face à la culture du pays d'accueil, puis adoption d'éléments de cette culture ou au contraire parfois rejet, pour réaffirmer certains traits de la culture d'origine. Le processus d'acculturation est le plus souvent complexe, fait à la fois de mélanges, réinterprétations et assimilations. C'est ce que Jacques Demorgon dans L'Interculturation du monde (2000), appelle le syncrétisme qui est le métissage des traits culturels. Cependant apparaissent certaines erreurs fréquentes. Il est pour cela bon de ne pas confondre acculturation et assimilation.

Avant de revenir sur l'impact que peut avoir l'application sociale de l'assimilation et l'ethnocide, il serait bon de passer en aperçu, la relation qui existe entre l'ethnicité et l'interculturalité, avec le système économique considéré comme facteur indispensable du développement social.

⁷ Pour cerner cette réciproque, il faut atteindre le Mémoire pour l'étude de l'acculturation de Robert Redfield, Ralph Linton et Melville Herskovits

V.3. Influence conjuguée de l'ethnique et de l'interculturel sur la gestion sociale

La gestion des organisations en milieu multiculturel ou pluriethnique, doit nécessairement s'inscrire dans une perspective interculturelle. Les circonstances qui appellent à une orientation constituent désormais une contrainte forte pour tout gestionnaire des organisations. Selon les écrits de E. Kamdem, 2002, le choix de qualifier le management en Afrique de non culturel mais d'interculturel, « ne relève pas d'une simple vue de l'esprit dans la mesure où beaucoup d'observations nous amènent à comprendre que la représentation et la pratique du management dans la plupart des sociétés postcoloniales (ce qui est le cas du Togo), subissent des interférences très nombreuses et très variées qui mettent en jeu des formes de représentation et d'action qu'il serait difficile de rattacher à un seul système culturel, aussi dominant soit-il. »

Le choix de l'interculturel dont parle notre auteur correspond à cette logique de « l'Afrique de demain qui devra absolument s'ouvrir d'avantage, avec encore plus de succès qu'auparavant, à des situations culturellement différentes à la faveur de l'internationalisation grandissante des échanges économique ». Il renchérit en affirmant que « l'analyse interculturelle des organisations africaines est la voix particulièrement indiquée pour mieux les connaître et mieux les comprendre dans leur cheminement passé, présent et futur ». On pourrait dire, poursuit-il « que gérer interculturellement permet de réhabiliter la pluralité de rationalités et de soucis, dans un contexte de différence de relativité et de tolérance : le souci de soi, des autres de l'institution et de la société ».

Ces études qui portent sur l'ethnicité et l'interculturalité en zones urbaines au Togo, essayent d'apporter des éléments pouvant permettre de comprendre, comment se pose le problème de l'ethnicité dans la gestion des appareils et organisation de l'Etat (Cf. Tableau n° 25, page 240). Cependant, le constat est

amer quand on sait que la littérature sur les interrelations entre management et ethnicité en Afrique et plus particulièrement au Togo, est aussi pauvre que celle relative aux rapports entre gestion et culture.

En parcourant les écrits de Hernandez, sur les entreprises africaines et plus précisément ivoiriennes, ont constaté que les cadres africains ont tendance « à vouloir donner de soi-même et de son entreprise, une image moderne, minimisant l'impact des facteurs socioculturels. Pour un cadre africain, il est peu valorisant de reconnaître que l'on favorise systématiquement les employés de son ethnie (52,1%, Cf. Tableau n° 25, page 240), ou que l'on s'est servi de sa position de chef personnel pour embaucher son petit cousin comme chauffeur». C'est ce que certains enquêtés (15%, Cf. Tableau n° 25, page 240), ont fait comprendre, avant de refuser de se positionner parmi ceux qui reconnaissent l'existence de ce phénomène dans les services et organisations togolaises. En fait, voici résumée l'influence ethnique sur la gestion économique – administrative des pays pluriethnique. Il est évident que les facteurs ethniques et familiaux constituent cette réalité des entreprises et des services publics et se manifestent sous divers angles : procédure de recrutement, augmentation ou promotion, préférence d'un collègue, rapport avec le supérieur, favoriser un parent, rapport avec les subordonnés (39,4 %, Cf. Tableau n° 37, page 250). Cette situation de gestion ethnique des sociétés va plus loin et touche parfois l'ensemble de territoire national, car Lomé n'est pas la seule ville togolaise à connaître cette complexité urbaine. Comment s'affiche le système de gestion sociale surtout en termes de rapport entre administrateur et administrés ?

V.4. Décentralisation et gestion urbaine compliquée : le fait ethnique

La décentralisation qui, se traduit par l'implantation des entreprises privées, conduit à l'implication des opérateurs privés dans l'administration et la réalisation de certains projets sociaux et de politiques urbaines. Cette

intervention des opérateurs a été rendue possible grâce aux médias. Comme le fait remarquer Dominique Lorrain, la pénétration des grands groupes sociaux de services urbains sur le marché des médias (en France : Bouygues, TF1, Lyonnaise des eaux-M6, Canal plus, et par ricochet, les réseaux câblés locaux, au Togo : TVT, TV7, RTDS, Tde (Cf. Tableau n° 9, page 225) à grandement contribuer à leur accession à la connaissance du grand public (Dominique Lorrain, 1990). Même si le partenariat public-privé n'est pas encore à son comble dans les préfectures, il n'en demeure pas que dans les différentes sociétés le processus est enclenché.

La croissance urbaine des années 74 en France et par équivalence la période d'après les indépendances en Afrique, s'accompagne d'un développement remarquable des entreprises privées de services urbains dans les localités. La concurrence entre les différentes entreprises conduit à la diversification de leurs activités (les uns des autres), ce qui leur permet, au mieux, de développer « une capacité de recherche et d'exploitation très importante » (Georges MASSE, 1990 : 79). Quoi qu'il en soit, la modernisation (l'industrialisation des villes) des villes africaines reste l'affaire des Etats, malgré le processus de décentralisation qui oblige les différentes circonscriptions communales à une auto prise en charge et donc à jouer un rôle crucial dans la conservation du patrimoine de leur commune. La décentralisation permet de considérer le maire, comme le souligne Thierry Oblet, comme un entrepreneur politique, un organisateur et un stratège, bref comme un « city manager » (Dominique Lorrain, 1993). Les pouvoirs du maire et de son conseil municipal se voient renforcer avec le processus de décentralisation, même s'il ne leur est pas accordé les pouvoirs juridiques et techniques de gérer seul le développement et la gestion de leur ville.

L'objectif des promoteurs de la décentralisation était d'accroître les pouvoirs des autorités administratives sur les affaires publiques au détriment des affaires des citoyens. Au point de cette étude l'on peut remarquer que cet

objectif est plus ou moins atteint (43,6%, Cf. Tableau n° 26, page 241). Si l'objectif premier de la décentralisation est atteint, il n'en demeure pas moins qu'un de ses volets, « la professionnalisation de la gestion urbaine » (Thierry Oblet, op. cit.) s'accommode mal avec la démocratie locale qui elle, crée l'émergence d'un gouvernement urbain. Et qui génère comme conséquence (14,9%, Cf. Tableau n° 35, page 248) : la corruption à l'échelle locale dans trois (03) secteurs d'activités : l'immobilier, les autorisations d'implantation des supermarchés et des boutiques, les concessions des services publics locaux et des acteurs privés. Les essais du gouvernement de rationaliser le découpage politico-administratif donne naissance à des discriminations d'ordres social, ethnique (52,1%, Cf. Tableau n° 27, page 241), familiale (39,4%, Cf. Tableau n° 27, page 241), religieux... Ces tentatives se heurtent à la résistance des chefs des différentes localités. Chaque commune doit établir et mener sa politique de développement socio-économique dans le processus d'amélioration des conditions de vie de ses habitants et dans la concurrence établie entre les villes. Grand nombre d'études parmi lesquelles les travaux de Daniel BEHAR, révèlent que le développement économique d'une grande ville n'est pas le fruit d'un développement de tous les quartiers qui la compose. La capitale togolaise démontre bien l'exemple, puisque le dimorphisme spatial du point de vue habitat ne se fait pas conter (17%, Cf. Tableau n° 28, page 242).

La ville, aujourd'hui considérée comme un acteur économique, est le lieu de convergence des nouvelles technologies, de l'industrialisation, bref de la modernisation. Il serait inapproprié d'attribuer aux pouvoirs des maires, la considération de la ville comme acteur économique et politique quand on sait que le champ d'action des maires ne leur permet pas d'influencer les éléments structurant de l'activité urbaine tels que les décisions prises par les services publics (Togo télécom, Togocel, la poste, les hôpitaux...). La ville ne peut être considérée comme acteur économique et social que dans la mesure où la politique de la gouvernance urbaine est mise en place (14,9%, Cf. Tableau n°

35, page 248), c'est-à-dire que la gestion publique de la ville ne dépend pas uniquement de l'administration publique locale, mais aussi incombe aux différents acteurs périphériques qu'ils soient publics ou privés.

Le problème dans les sociétés africaines, dont le cas du Togo, est que les relations sérieuses entre le public et le privé sont encore à l'état élémentaire. Il est important qu'on s'attarde un temps soit peu sur la question singulière de la ville comme acteur économique et politique.

De façon brève, la politique de la gouvernance urbaine s'avère nécessaire pour un développement économique et pour l'émergence des villes et des agglomérations. Elle rend compte des relations (4,3%, Cf. Tableau n° 35, page 248) entre les élus, les grands services publics et grands groupes privés gestionnaires des services urbains. Mais faut-il encore que l'activité politique ne se mêle pas dans la gestion urbaine (11,7%, Cf. Tableau n° 35, page 248). Il est donc question de distinguer les contours de l'activité politique et les contours de la gestion urbaine.

La concurrence implacable instaurée entre différentes villes africaines, trouve son origine dans le processus de décentralisation des entreprises (qui sont réputées générées des emplois et donc des recettes fiscales). Il s'est pourtant avéré, après plusieurs études, que « la décentralisation n'a pas créé la concurrence entre les villes,...de l'égalité des communes(...) » ou que cette décentralisation est restée théorique (38,3%, Cf. Tableau n° 26, page 241). Ce cas de figure apparaît à son inverse dans certaines villes togolaises. La décentralisation revêt une connotation particulièrement ethnique. L'égalité de développement urbain n'est pas assurée à voir les différents degrés de conception des modèles urbains. Déjà, il est très frappant de constater le dimorphisme architectural d'un chef-lieu de préfecture à l'autre. Ceci fait penser à un soutien, un fort attachement des dirigeants à la prospérité de certaines villes, d'où, provient le soutien économique et financier pouvant permettre la réalisation de grands projets (27,7%, Cf. Tableau n° 27, page 241).

Autant de facteurs permettent d'expliquer ce fort mouvement de l'action économique des communes. Il est donc absurde de se limiter à l'intervention économique (pour parler de l'aide aux entreprises en difficultés), pour expliquer le développement des activités économiques. Les études sur l'expansion des travaux collectifs, ont d'ailleurs révélées son impact réel et fort sur la croissance des activités économiques. Par exemple, l'implantation de certaines entreprises nécessite l'existence de logement et d'équipements, la forte capacité des réseaux de transports routiers, aériens, navals collectifs. Il se révèle donc que la collectivité est un pas géant vers la construction d'une ville moderne. Pourtant, en Afrique, dans la seconde moitié du XXe siècle, l'attention a été accordée au développement économique par la réorganisation des zones industrielles et artisanales, et à l'octroi d'exonérations fiscales temporaires. De là naît cette concurrence rude entre les différentes communes. Quoi qu'il en soit, la concurrence ne devra pas atteindre la sphère économique de l'Etat et des communes.

Les débuts de la concurrence entre les villes datent des années 60, avec les inégalités sociales, économiques et structurelles entre les milieux sociaux. Un défi était donc lancé aux milieux relativement peu ou pro-développés. Il est nécessaire de souligner que le développement économique des villes, à l'ère de la modernisation, dépend entièrement de l'implantation des entreprises de hautes technologies, bien qu'elles réclament un nombre important de personnel qualifié et un environnement culturel adéquat et favorable. Les politiques culturelles participent de manière considérable à la politique de la promotion de la ville à travers la construction des salles de spectacles et d'expositions. A Lomé, la ville vit sous l'influence des musées qui reflètent la culture des décideurs et des organisateurs faisant preuve d'une sérieuse discrimination des autres ethnies (52,1%, Cf. Tableau n° 27, page 241). L'expression des valeurs culturelles des autres ethnies qui ont la malchance d'être reléguées au second rang, est quasi-inexistante. Les autres villes togolaises, notamment les chefs-lieux des

préfectures n'ont que les périodes festives pour exprimer leurs richesses culturelles, ne possédant ni musée ou simple entrepôt ou magasin d'œuvres d'arts. Pendant que la concurrence entre les villes rime aisément avec le développement urbain touristique, dans les régions occidentales, les villes africaines et plus spécifiquement togolaises n'ont que l'ethnicité comme seul facteur de compétition.

Il est constaté que les communes ou les quartiers communaux n'ont aucun pouvoir sur leur propre développement. L'Etat intervient en toute légitimité dans les sphères qui l'intéresse ou capable d'avoir une quelconque influence sur son programme de gouvernance. En réalité, ce sont les zones ethniquement reconnues qui bénéficient le plus des aides des politiques. Mis à part ces cas, les régions s'opposant au régime sont aussi un peu bien traitées, ce qui permet de faire bonne figure devant les institutions internationales. Cet effet agit sur le développement intégral des populations loméennes qui n'ont pas hésité à suggérer que l'Etat traite de façon égale les différentes communes du pays (11,7%, Cf. Tableau n° 28, page 242).

L'expansion économique d'une ville repose essentiellement de nos jours, en ce qu'il se dote de moyens stratégiques d'urbanisation de son territoire. C'est après ce début d'urbanisation que la ville devient attrayante et que les motifs d'immigration deviennent de plus en plus nombreux.

V.5. Ville comme espace de cohabitation

La population urbaine en 1960 au Togo représentait 9,7% de la population totale. En 1970, elle a atteint 21,2% et plus tard 24,2% en 1981. En 1987, les populations des milieux urbains ont atteint 33,9% pour arriver en 2004 à 39,5% (source : DGSCN, cité par FNUAP (2008). Cet accroissement spectaculaire de la population urbaine est un fait presque totalement qui se traduit par la hausse

de l'exode rurale. C'est ce que révèle, du moins, un document réalisé par le FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la Population) en ces termes :

« Toute fois cette prépondérance (de la population urbaine) est aujourd'hui entamée par le phénomène de l'exode rurale qui a considérablement fait reculer la part de la population rurale dans la population totale ainsi que les taux moyens d'accroissement de la population rurale » (FNUAP, 2008 : 8).

Cette population migrante vers les espaces urbains est d'origine ethnique assez diversifiée. Pourtant la ville est un espace commun servant de lieu d'habitation, et d'activités socio culturelles de cette diversité ethnique.

La comparaison des tableaux montrant l'âge des enquêtés (Cf. Tableau n° 1, page 217) et leur durée de résidence à Lomé (Cf. Tableau n° 3, page 219) démontre par l'écart existant entre la durée de vie des enquêtés à Lomé et leur âge, que la plupart d'entre eux sont des personnes venues d'autres localités du Togo ou d'ailleurs. Cette comparaison expose de manière claire les variations de l'effectif dans le processus de migrations en fonction de l'âge. Ce phénomène est plus accentué dans la tranche d'âge 15 à 25 ans. Et ce sont les nouveaux quartiers qui deviennent les lieux d'habitation transformant ceux-ci en espace de cosmopolitisme ethnique. Généralement, ces nouveaux quartiers sont en majorité constitués de maison de location où les différentes ethnies se retrouvent et sont obligées de cohabiter. Suite à cette cohabitation dans l'espace urbain, surviennent les frottements interindividuels à travers lesquels se font les échanges de signes et de symboles (Cf. Tableau n° 20, page 235). Cette nouvelle situation de cohésion sociale urbaine est la cause de plusieurs changements qui surviennent dans les comportements des citoyens et ceci agit même sur les sentiments individuels.

V.6. La ville comme cadre favorisant le libre choix du conjoint et d'acceptation d'ethnie différente

La ville est par excellence un espace où les individus agissent et réalisent des choix sans aucune contrainte traditionnelle. Yves GRAFMEYER explique que par opposition aux liens interpersonnels qui unissent les membres du “groupe primaire” (villageois), les citoyens entretiennent plutôt des rapports secondaires c'est-à-dire segmenté, transitoire et ne manquant pas d'utilitarisme, dans le même sens, la multiplicité des contacts occasionnés par la vie en ville, les relations sociales entraînent les citoyens à être anonymes, superficielles et éphémères : (Y. GRAFMEYER, 1994).

La multiplicité des communautés vivant en ville et la diversification des activités et de la nouvelle technologie (télévision, Radio, l'architecture des constructions, les voix de communication, les lieux de loisirs...) occasionnent bien de nouvelles manières de vivre en ville.

La ville est ainsi le lieu d'acceptation d'un conjoint appartenant à une autre ethnie (67%, Cf. Tableau n° 17, page 232). Selon le graphique n°1 (page 255), 100% des célibataires disent ne pas trouver d'inconvénient que leurs partenaires soient d'une autre ethnie que la leur. Ils affirment qu'ils choisiraient leur partenaires suivant le critère “amour”. Un jeune célibataire confiait : « *QUOI, mes parents me choisir une femme ? Ma femme, c'est moi-même qui vais la choisir* » (enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010). Un autre affirmait : « *les filles de mon ethnie sont classées à 70% hors du champ de choix de ma future conjointe* » (enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010). Ceci montre que la vie en ville a ouvert d'autres horizons et impose d'autres critères de choix des conjoints chez les citoyens.

V.7. Les manifestations ségrégationnistes et ethniques dans les institutions et au niveau organisationnel de la vie sociale

Cette partie de la recherche comporte des réflexions menées par les enquêtés sur la vie des citoyens de Lomé, depuis plus d'une quarantaine d'années. Elle a contribué ainsi à mettre en évidence l'importance, dans les mutations des dynamiques sociales et des configurations ethniques, surtout les facteurs de différenciation ethnique à l'image des langues nationales et les possibles voies de leur accentuation (les politiques publiques).

V.7.1. Indicateur de la différence ethnique (la langue) et les lois linguistiques nationales

Le principal problème des minorités en Afrique provient du fait que les différents états issus de la colonisation et des indépendances n'arrivent pas à se forger une identité propre. Il existe jusqu'alors des incohérences entre les espaces socioculturels façonnés par les colons et les entités territoriales nées des indépendances et dont les frontières issues de la colonisation, ne tiennent pas compte des valeurs ethniques, religieuses et identitaires. L'Afrique se retrouve donc dans une situation où de grands groupes ethniques ou linguistiques sont divisés en petits sous-groupes qui errent à travers différents pays indépendants où, ils ne sont nulle part, minoritaires et majoritaires (Cf. Tableau n° 5, page 221). C'est le cas de l'ethnie peulh qui regroupe en son sein un amas de 12 millions d'originaires, éparpillés à travers le Sénégal, le Mali, le Togo (où les locuteurs de la langue font partie des 27,9% des langues étrangères citées, Cf. Tableau n° 5, page 221), le Nigeria et le Cameroun (Institut PANOS de l'Afrique de l'Ouest, IPAQ, 2008).

Ces groupes minoritaires sont soumis à des situations d'insécurité certaine, suite aux agressions subies de la part des groupes numériquement plus

nombreux ou, se réclamant une sorte d'autochtonie dans l'appropriation des espaces géographiques occupés (7,4%, Cf. Tableau n° 35, page 248). Notons au passage les évènements conflictuels survenus dans le Nord du Togo, plus précisément à Guérin-Kouka et à Mango, de même que dans la région des Plateaux, à Notsè et dans les préfectures environnantes, mettant au prise les Peulh en transhumance et les originaires de ces milieux en 2006. Même si la raison de ce conflit était de nature économique (car les bœufs des peulh dévastaient les plantations des sédentaires de ces milieux), on peut aussi tirer de ces confrontations, des revendications identitaires (enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010).

Le Togo, mosaïque d'ethnies, de cultures et de langues fait partie des pays plurilingues de l'Afrique. Mise à part les plus de quarante-cinq langues nationales qui y cohabitent, on lui reconnaît le Français comme principale langue officielle, même si, l'Anglais connaît depuis un certain temps déjà une importance progressive qui, tend à faire de lui un rival dans la communication des affaires et de développement économique (4,4%, Cf. Tableau n° 5, page 221). Très importante pour l'identification des peuples, la langue constitue la base essentielle des crises socio-ethniques (33%, Cf. Tableau n° 20, page 235). Quels sens revêt-elle alors ?

Dans une perspective sociolinguistique (étude des langues dans leur rapport aux sociétés), le terme "langue" définit tout idiome remplissant deux fonctions sociales fondamentales : la "communication" (c'est au moyen de la langue que les acteurs sociaux échangent et mettent en commun leurs idées, sentiments, pensées, etc.) et l' "identification" (de par son double aspect individuel et collectif, la langue sert de marqueur identitaire (33%, Cf. Tableau n° 20, page 235), quant aux caractéristiques de l'individu et de ses appartenances sociales). Par conséquent, les « langues » sont des objets vivants, soumis à de multiples phénomènes de variations et les frontières entre les langues sont

considérées non hermétiques car elles relèvent d'abord des pratiques sociales. En prenant en compte la valeur des représentations des mots en société, les sociolinguistes substituent donc le terme "langue" à ceux pouvant renvoyer à des connotations péjoratives ou dévalorisantes (ex.: "dialecte", "patois"...)
(Saussure, 1916).

Aussi une langue est dite *vivante* lorsqu'elle est utilisée oralement par des personnes dont elle est la langue maternelle (le cas des plus de quarante cinq langues nationales togolaises dont certaines sont repertoriées dans cette enquête, Cf. Tableau n° 19, page 234 et Tableau n° 5, page 221), ou par une communauté suffisamment nombreuse (et de façon suffisamment intensive) pour permettre une évolution spontanée de la langue. Une langue vivante est rarement un système uniforme et rigide, elle varie généralement selon le lieu géographique (dialectes), le milieu social (sociolectes) et les individus (idiolectes) et, bien sûr, selon le temps (diachroniquement), ce qui fait que, considérée à un moment donné, une langue est toujours en évolution et contient plusieurs états. Par exemple, le système phonologique des langues est en évolution constante, ce qu'étudie la phonétique historique.

Une langue vivante est définie dans une géographie linguistique internationalement reconnue et se définit par sa frontière linguistique. Si cette dernière est traversée par une frontière, c'est une langue transfrontalière (c'est le cas des langues du Togo comme le konkomba, le moba, l'éwé (Cf. Tableau n° 5, page 221), dont les locuteurs se retrouvent des deux côtés des frontières étatiques). Cependant, on appelle *langue morte* ou *éteinte* une langue qui n'est plus pratiquée oralement comme langue maternelle, mais qui peut être encore utilisée dans certains domaines (tels que la religion). La connaissance des langues mortes, en permettant l'étude des textes anciens, est utile notamment à la linguistique historique, ainsi qu'à l'histoire et à ses disciplines annexes. Ce cas n'est pas encore référé à aucune langue maternelle du Togo. Les deux langues

mortes les plus importantes de la culture occidentale sont le latin et le grec ancien. L'expression « langue morte » est contestée par beaucoup de ceux qui les pratiquent. On lui préfère alors « langue ancienne » (Saussure, op-cit.). Il est possible de « ressusciter » des langues mortes, comme le montre l'exemple de l'hébreu.

La réalité sociale togolaise semble donner une suprématie à l'usage de deux langues nationales sur les plus de quarante cinq langues existantes. Ces deux langues (éwé et Kabyè) ont donc été introduite dans le système éducatif et font office des épreuves facultatives aux examens nationaux (enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010). Cette remarque fut presque faite lors des entretiens individuels avec les populations loméennes, ce qui conduit à la réflexion sur le type d'influence que peut avoir une décision politique sur la vie sociale.

A la suite des propos recueillies sur l'influence des langues sur la vie sociétale des Loméens (ci-dessus), cette recherche se penche sur la description et l'analyse de ces transformations, la mise en lumière de leurs enjeux et la discussion des politiques publiques mises en place à travers les médias dans la ville de Lomé. Entre autres articulations, on peut retenir :

- l'étude des rapports des entités ethniques en zones urbaines, et en particulier les effets des médias dans la transformation de la vie urbaine et des rapports inter-ethniques,
- la gestion urbaine et le système de gouvernement des territoires urbains, appréhendés comme catalyseurs des transformations à l'œuvre.

V.7.2. Les influences médiatiques sur les rapports socio-ethniques

Mise à part la politique linguistique propre à chaque Etat Africain, la souscription pour l'évolution des langues locales, se traduit par un processus de médiatisation. Les médias (presse, radio, télévision, Internet) constituent un

moyen des plus efficaces de transmission de technologie qui touchent les mentalités et favorisent le conditionnement des autres transferts. Même si la presse est la plus ancienne de toutes ces formes, ce sont les autres (radio, télévision, Internet) qui se sont le plus développées, ce qui se traduit par une habileté des Loméens à suivre plus les émissions télévisées (44,35%, Cf. Tableau n° 5, page 221) que celles radiodiffusées (31,35%, Cf. Tableau n° 5, page 221) sans oublier en troisième position les lecteurs des journaux et presses (24,3%, Cf. Tableau n° 5, page 221).

Les médias favorisent le transfert des connaissances qu'ils véhiculent et dans le même temps, des langues dans lesquelles ils diffusent les informations. Il faut noter que ces médias, à leur début, étaient dépendants des pays colonisateurs, diffusant principalement dans les langues européennes dont le Français au Togo. De plus, en ce qui concerne l'introduction des langues africaines dans les émissions médiatiques, la radio a précédé la presse, suivie de la télévision et très récemment de l'Internet (André-Jean Tudesq, 1998 : 2).

De ce fait, les médias ont conçu des programmes spéciaux d'information et de rééducation de la société. Ils sont la principale courroie de transmission des mœurs et coutumes citadines vers les populations africaines à majorité rurale. On peut aisément constater que les populations africaines subissent des métamorphoses comportementales qui se traduisent par des changements dans leurs habitudes. Ces changements sont le plus souvent caractéristiques des villes où ils sont produits et accentués, étant donné le caractère multiculturel des territoires urbains. Le style américain répandu dans les villes et villages africains, style qui se traduit par des changements dans les habitudes alimentaires, gestuelles, expressives, vestimentaires et culturelles, est l'œuvre d'une médiatisation poussée de la culture américaine. Ainsi « l'ensemble de ces transferts qui mériterait chacun, d'être l'objet d'une étude, a constitué et constitue encore une rupture, surtout sensible pour les premières générations à les connaître » (André-Jean Tudesq, Op. cit.).

Par ailleurs avec l'avènement des indépendances, la prise du pouvoir par des régimes dictatoriaux qui prônent le monopartisme dans les pays africains se sont érigés comme des creusets d'unification des peuples dans la paix et la prospérité, a eu un impact sérieux sur le fonctionnement ou l'éthique professionnel des médias soumis pour la plupart, à l'hégémonie des autorités chargées de la gestion de l'Etat. Les émissions médiatiques se sont donc retrouvées fortement influencées par les pouvoirs en place. Mais on peut retenir que les médias dans leur ensemble sont parfois porteurs d'espérance et, en référence aux effets pervers de leur fonctionnement, ils peuvent soit apporter des illusions ou semer des troubles sociaux, ce que pensent les loméens qui, appréciant négativement la plupart des émissions médiatiques (93,9%, Cf. Tableau n° 8, page 224).

La période démocratique en Afrique a été marquée par la libéralisation des médias, qui se traduit par une liberté d'expression et l'accès au marché de l'information par les médias privés. Les acteurs de la presse écrite, radio et télévision ont profité de cette situation pour dénoncer des pratiques malencontreuses à l'égard de la société (dont les génocides et crimes organisés) provenant, surtout des dirigeants des Etats et des systèmes politiques établis. « Enjeu politique important, la presse nouvelle, indépendante du pouvoir, reçut sa consécration dans la réunion de Windhoek patronnée par l'UNESCO en mai 1991. Sa première vocation fut de dénoncer la langue de bois et de lever les tabous qui interdisaient auparavant d'aborder certains sujets, notamment toutes les situations déplorables et catastrophiques. » (André-Jean Tudesq, Idem). Cet état de fait relevant des nouvelles dispositions des médias privés, crée un phénomène de choix préférentiel des émissions auprès des Loméens où la plupart s'attache aux médias privés (70,4%, Cf. Tableau n° 9, page 225), avant de s'intéresser aux médias publics nationaux (20,1%, Cf. Tableau n° 9, page 225) et ceux étrangers à cause des moyens que requièrent ces derniers (9,5%, Cf. Tableau n° 9, page 225)

S'agissant de la confiance aux médias, André-Jean Tudesq (1998) affirme que « l'apport des médias au développement se présente différemment selon les médias et selon qu'il s'agit des grandes villes ou des campagnes » (André-Jean Tudesq, 1998 : 5). On peut donc comprendre que le niveau de développement ait un impact sur le degré d'appréhension des événements. On peut supposer que les villes, mieux évoluées sur plusieurs plans que les milieux ruraux, octroient aux citoyens des chances que n'ont pas leurs antagonistes, où l'échec des programmes de développement dans les milieux ruraux difficilement touchés par les informations médiatiques, au moment où l'actuel système de développement humain durable impose la participation collective des différents acteurs du développement, en d'autres termes, des développeurs et des développés, plutôt que d'imposer des programmes tous conçus aux bénéficiaires.

Aussi, plusieurs émissions indispensables à la vie des citoyens, comme des scènes théâtrales et des campagnes de sensibilisation à caractère sanitaire ou économique, sont diffusées sur les chaînes de radios et télévisions. De même, les radios locales assurent le relais de ces émissions vers le public rural, mais avec des particularités linguistiques tenant compte du dialecte du milieu.

Certaines émissions des médias à l'image des musiques et des pièces théâtrales, valorisent la tradition orale et permettent le renforcement de l'identité culturelle (34,8%, Cf. Tableau n° 10, page 225). De plus, les médias offrent une ouverture sur le monde extérieur par ces mêmes émissions qu'ils diffusent. Les médias des nations africaines élaborent des programmes qui leur permettent de cultiver et de renforcer les sentiments d'appartenances nationale, régionale et locale. La diffusion des activités folkloriques efface la nostalgie que les citoyens ont de leur milieu de départ, alors que les avis et communiqués « contribuent à maintenir les solidarités familiales entre ceux qui sont allés en ville et ceux qui sont restés à la campagne » (André-Jean Tudesq, Op.cit). On peut, pour ce faire retenir que l'enjeu culturel le plus important que présentent les médias, concerne les langues

utilisées (30,4%, Cf. Tableau n° 10, page 225). Dans le même ordre d'idée, et depuis l'avènement démocratique, la radio est celle qui produit une large diffusion des langues africaines. Dès lors, les médias n'ont pas fait qu'améliorer ou entretenir la joie de vivre des populations, car certains de leurs effets sont perversément perturbateurs de la vie et de l'ordre social (24,3%, Cf. Tableau n° 10, page 225).

Les émissions diffusées sur les médias ont parfois des répercussions néfastes sur la société, dues à une mauvaise interprétation, ou considérées telles quelles. On ne peut ignorer qu'avec la mondialisation et l'internationalisation croissante de la communication, les médias africains dépendent plus de l'étranger qui les assujettit et les modèle à son image. La dépendance technique renforcée par la sollicitation satellitaire, est toujours de rigueur. Les médias ont donc plus de liberté à produire des émissions voulues par l'Occident, un choc qui marque le début de profondes mutations des cultures traditionnelles africaines. Il s'installe un phénomène d'acculturation dans les sociétés, jouissant d'une forte médiatisation.

Cependant, les langues nationales ne sont pas perçues à juste valeur comme étant pour les populations, des moyens privilégiés de circulation et d'information, d'acquisition des connaissances, d'instrumentalisation des hommes et femmes issus des différentes ethnies, afin de requérir leur participation au processus de développement (Cf. tableau n° 5, page 221).

Jusqu'à ce jour, aucune conscientisation des populations à la base n'est possible en dehors de leur langue, aucune lutte ne serait efficace contre les maladies gravissimes telles que les MST-VIH SIDA, le paludisme, la tuberculose, pour ne citer que celles là, si les messages de sensibilisation ne sont pas conçus et transmis dans les langues nationales. De même, le développement sans l'alphabétisation n'est pas possible, or il est reconnu que la meilleure façon de solliciter la participation des acteurs au développement, serait des les éduquer, soit de les instruire par le biais de leurs langues nationales. Comment peut-on

accepter, par exemple, les résultats des élections si l'on n'est pas démocratiquement mûr ? Quelle serait la langue appropriée pour faire passer le message de la réconciliation et permettre aux différentes populations ethniques de comprendre que le ton démocratique est aujourd'hui celui du pardon mutuel ? De plus, s'il est aisé pour les enfants d'intérioriser les langues européennes et toutes langues étrangères, les adultes le peuvent-ils ?

Comme évoqué plus haut, le pacifisme des Togolais s'exprime d'une autre façon. Les groupes minoritaires, dont les langues sont sujettes de discriminations médiatiques, s'efforcent de créer leurs propres médias ou de les ethniciser s'ils existent déjà (75,5%, Cf. tableau n° 10, page 225). Il suffit de suivre les émissions sur certaines chaînes médiatiques pour savoir que d'autres langues que l'éwé et le Kabyè, sont à la page. C'est le cas des émissions initiées en mina à la *Radio Nana FM*, à la *Radio-Télévision Delta Santé*, sans oublier le fait que des radios locales à émettre dans les langues des milieux de résidences. Cependant, certains médias emboîtent le pas de ceux publics, en diffusant principalement dans les mêmes langues ; c'est le cas de la *Radio Carré Jeune* et de certains médias à caractère religieux dont la *Radio-Télévision Zion* et la *Radio Evangile*. Néanmoins, il est certain que les responsables de ces chaînes favorisent leurs cultures. Serait-ce pour viser une clientèle donnée, notamment les adeptes de ces langues nationales ou est-ce une façon de faire le contre poids des décisions linguistiques des médias publics ? Comment les autres le conçoivent-ils ? Comment se sent un étranger quand, en plus de sa conscience d'être, les actions sociales sont dirigées dans le sens de le lui rappeler ?

Bien que vivant dans leur pays, les Togolais plongent dans un sentiment de frustration lorsqu'ils ne sont pas considérés fraternellement par leurs voisins autochtones. Le péril identitaire est généralisé en Afrique, surtout avec la présence diversifiée des groupes minoritaires dont les pouvoirs en place tendent à nier l'existence. Ainsi dans les différents états pluri-ethniques, il devient important aux cultures dominantes ou majoritaires d'incarner une identité

nationale basée sur leurs mœurs et coutumes, en dépit de l'environnement multiethnique. Ceci favorise la déstabilisation des cultures minoritaires lésées et leur contestation et, fait du phénomène d'ethnicité, un mal crucial ou récurrent. Le mal identitaire est profondément enraciné dans les pratiques humaines qui se résultent le plus souvent par l'implantation des politiques d'assimilation des minorités ou de leur exclusion de l'exercice du pouvoir. Même si la fragilisation de l'Etat-nation est due à l'implantation des frontières coloniales, il faut dire que le phénomène est renforcé par le manque de volonté de vie commune. Les individus développent des caractères de refoulement de leurs prochains de qui, ils s'identifient grâce aux caractéristiques physiques ethniques (les balafres et tatouages selon 12,8% des enquêtés, la culture 16%, la religion 28,6% et surtout la langue 33%, Cf. tableau n° 20, page 235).

Cette crise identitaire n'est pas spécifiquement africaine. Qu'il soit de nature linguistique, religieuse ou ethnique, le problème des minorités se pose de manière dramatique à travers le monde. De la rébellion casamançaise à la crise dans la région des Grands Lacs (en République Démocratique du Congo, au Burundi), en passant par le vécu perpétuel et dramatique des Tziganes⁸, sans oublier le cas de la lutte armée du peuple Kurde⁹, plusieurs états se sont retrouvés déstabilisés à partir du moment où des cultures des groupes majoritaires ou dominants ont essayé de manière consciente ou non, de s'affirmer dans la négation ou l'assujettissement d'autres identités considérées comme minoritaires. C'est alors dans la résistance des minorités, en d'autres termes, leur refus de disparaître ou de se laisser confiner dans le rôle de citoyens de seconde zone, qu'ils développent des réflexes de survie qui parfois, sont convertis en conflits armés contre le pouvoir en place ou interethniques.

⁸ Environ huit millions de Tziganes errent en Europe, minoritaires dans tous les Etats, objets de toutes les persécutions, de tous les rejets.

⁹ Entre l'Irak, la Turquie et l'Iran, le peuple kurde, avec ses 25 millions d'âmes, poursuit depuis des lustres et dans la lutte armée le rêve d'un Etat-nation.

Le cas du Togo où se pratique une médiatisation linguistico-sélective, ce qui correspond à une protection socio-ethnique sélective (en prenant l'exemple des spots ou annonces publicitaires sur le sida uniquement diffusées dans certaines langues nationales), peut supposer une politique de discrimination, de rejet ou d'extermination de l'autre qu'on soumet au sort d'une quelconque divine providence. Ça veut dire que la mort des individus suite à une pandémie, elle-même source d'une mauvaise circulation des informations, sera expliquée d'une façon biaisée, soit comme le fruit de leur mauvais comportement. C'est ainsi que cette politique d'assimilation de l'Etat togolais a été revendiquée lors des soulèvements populaires des années 1991 et, continue de susciter des dénonciations au sein des populations où 20,2% réclament une chance égale aux langues ethniques sur les médias publics, 27,7% souhaitent que l'on évite les prestations discriminatoires et 29,8% sollicitent la diffusion des informations crédibles (Cf. tableau n° 30, page 244). Ceci est dû au fait qu'après les contestations populaires des années 1991, l'état n'a rectifié son tire qu'en partie, en permettant que la radio publique (*Radio Lomé*) diffuse des journaux dans la majeure partie des langues nationales (58,4%, Cf. tableau n° 13, page 228).

Dès lors, que ce soit des minorités autochtones, immigrées ou plurinationales, les Etats africains sont un amas de diasporas. De ce fait, le sentiment nationaliste ne peut reposer que sur la volonté et la possibilité que les uns et les autres ont de vivre ensemble leurs différences. Dans le même temps, plusieurs actes socioculturels tels que les brassages entre individus par le biais des mariages interethniques, ont permis le rapprochement de différents groupes, d'où la construction des liens de solidarité. On comprend donc que l'accentuation de l'ethnisme ne soit qu'une réponse des politiques d'exclusion ou d'assimilation manifestées et exploitées par quelques groupes d'intérêts. En définitive, il apparaît que la convergence vers l'Etat-nation ne soit une possibilité qu'en prenant en compte les propos du haut commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme. Aussi déclare Marie Robinson : « Plutôt que la

diversité raciale, culturelle ou ethnique ne devienne un facteur limitateur des échanges humains et du développement, il faut dire repenser notre façon de voir les choses, discerner dans de telles diversités un potentiel d'enrichissement mutuel et prendre conscience du fait que les échanges entre les grandes traditions de spiritualité humaine représentent la meilleure chance pour l'esprit humain lui-même de durer » (Marie Robinson cité dans IPAO : La poudrière ethnique, 2002).

De tout ce qui précède, on conclue que l'Etat politise les médias par ces pratiques linguistico-ségrégationnistes qui, constituent la défaillance et la faiblesse du processus d'harmonisation. Encore faut-il reconnaître que le choix de deux langues nationales parmi la multitude existante, cultive chez certaines ethnies privilégiées, le sentiment de supériorité par rapport aux ethnies délaissées, ce qui est répertorié sous formes de résultats dans le tableau n°6 (Page 222). Par la même occasion, ces dernières, politiquement minoritaires (puisqu'en réalité, rien ne prouve qu'elles le sont en effectif), non seulement développent la haine de l'autre, mais aussi cherchent les moyens de pallier cette ségrégation. Ayant ainsi la volonté de vivre dans la paix et surtout le sentiment de pacifisme des Loméens sont des atouts aux actions des responsables des médias privés qui les ethnicisent dans le but d'informer les populations autochtones de même souche ethnique et de souche voisine.

On voit aisément que les médias (en tant que moyens de transport ou de propagation de l'information), sont l'objet d'attention des initiatives privées. S'agissant de cette option, on a eu à noter que certains enquêtés ont posé des inquiétudes, reformulées sous forme de question dans le but de nous faire découvrir la réalité. Entre autres on retient : quels sont les motifs ou les raisons profondes qui poussent à l'entreprise médiatique privée ? Comment peut-on comprendre qu'une entreprise économique accepte de confronter son profit à sa volonté de produire issue du sentiment ethnique ? Pour répondre à ces interrogations, cette étude fut orientée sur les raisons ethniques (pas les seules à

cause du facteur économique ; *enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*), qui soutiennent les fondements médiatiques dans la ville de Lomé. Pendant les entretiens, on a eu l'occasion d'approcher en premier lieu pour cette question, les médias existants et les auditeurs pour avoir leur appréciation du phénomène. Les enquêtés ont reconnu la forte influence du sentiment ethnocentrique dans la création de certains médias, avant de relever le côté économique que revêt cet aspect (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*). Ils n'ont pas hésité à généraliser le fait ethnique à la fondation ou à la création de plusieurs institutions privées, dont les homologues existent déjà et sont détenus sous la responsabilité de l'état.

V.7.3. Les pratiques ethno-culturelles associatives et institutionnelles à caractère ethnique dans la ville de Lomé

Toutes les villes des pays du monde sont toujours caractérisées par le rassemblement, en leur sein, d'une multitude d'individus à cultures différenciées. Elles ont cette particularité d'être le centre de convergence, non seulement des individus venant de toutes les régions et ethnies de l'intérieur du pays mais aussi leurs cultures. Le cadre urbain en est ainsi tâché de toute part à cause de son unicité et de l'hétérogénéité de ses composantes.

Ce melting-pot culturel est, d'une part la cause de l'exode rural et d'autre part, des survivances qui n'ont jamais cessé d'exister dans les villes du Tiers-Monde. C'est donc en partie une résistance au modernisme, à l'avenir incertain de ses innovations que s'abstenir de s'y adonner. Les regroupements par affinité dans les villes des pays en développement constituent-ils ainsi un affront à ceux qui enfreint aux lois communautaires d'une part, et à la vie urbaine elle-même d'autre part. La dynamique de ces villes est de façon prépondérante déterminée par sa complexité au sein de laquelle des biens, services et personnes sont

organisés et répartis selon des critères dont, seule, la ville dans sa globalité peut définir.

Les répartitions des citadins dans les quartiers de la ville, la préférence de certains marchés à d'autres, les conflits et tensions, les services rendus, les regroupements et associations etc., s'éloignent du hasard et du coup, prennent une forme prédéterminée par les appartenances ethniques au sein de la ville. Les liens sociaux entre les individus dans la ville recherchent aujourd'hui du secours face aux diverses pressions du monde urbain dans son ensemble et qui de plus impose un rythme de vie non équitable et aussi non évident pour les néo-citadins. Pour la plupart de ces derniers, il n'y aurait pas d'autre option que de chercher où vivent les frères qui comprennent la même langue que lui et qui professent les mêmes valeurs et les mêmes normes que lui (23,4%, Cf Tableau 21, Page 236). La fragmentation sociale devient plus qu'évidente et même persistante dans ce contexte et scinde la ville au maximum entre les ethnies existantes alors que ces dernières ne sont pas les seuls déterminants. Dans la ville de Lomé, on connaît typiquement tous ces phénomènes. On constate pour ce faire, l'émergence des associations des ressortissants d'une région ethnique donnée dans la ville de Lomé (37%, Cf Tableau 22, Page 237).

Toutes les villes, de par les tensions diverses qu'elles exercent sur les citadins, imposent une certaine scission par groupe d'appartenance. L'une des formes d'éventualité adoptée en ce sens, et qui rend facile l'adhésion de tous, est l'ensemble des associations dont les individus ont le même statut social (exemple des étudiants de l'université de Lomé regroupés en amicales de ressortissants suivant les régions d'origine). Ces individus poursuivent souvent les mêmes objectifs même s'ils sont issus de catégories socioprofessionnelles distinctes (le cas des amicales formées hors d'un cadre précis comme une école ou une université). Dans ce dernier cas, on retrouve les associations des ressortissants des villages ou cantons du pays (61,7%, Cf Tableau 25, Page 240).

Ces associations augmentent à l'allure de l'urbanisation qui s'accomplit simultanément avec un phénomène de fragmentation sociale (à l'université, le nombre de ces associations tendent à être proportionnel au nombre d'ethnies connues dans le pays, ce qui engendre un grand ressentiment de fragmentation sociale dans cette institution). Dans la ville de Lomé, on perçoit presque toute la représentation restrictive des ethnies du pays. Elles se révèlent lors des événements propres à leurs milieux (fêtes traditionnelles, marche de soutien ou de revendication), ou des événements nationaux (13 janvier, fête d'indépendance, etc.) (Cf Tableau 20, Page 235). L'adhésion à ces associations est une manifestation individuelle suite à la défaillance du lien social en milieu urbain et le désir de revivre la convivialité et la fraternité ethnique (*Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010*). Ce fait devient de plus en plus récurrent.

Les citoyens, aux questions d'identité posées par le modernisme, trouvent refuges dans leurs associations qui leur servent de repères. Ces associations forment de plus en interne, des fronts unis contre toutes les autres formations sociales tendant à nuire à la liberté de leurs membres particulièrement ou de l'association elle-même en général (*Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010*). Les relations sociales au sein de ces associations deviennent plus rigides en périodes électorales où les tendances sont plutôt tournées vers les affinités ethniques que vers toute autre raison.

On comprend aisément les motivations des affrontements interpersonnels des locataires au lendemain des élections ; le fait étant toujours la déception de l'un ou de l'autre face aux résultats donnés à la suite du scrutin et qui, de là, parvient à une opposition interethnique. La majorité de ces associations constitue presque toujours un outil de fonctionnement des leaders politiques qui trouvent facilement en leur sein le soutien et le bon aboutissement de leurs initiatives politiques ou socio-économiques, ce qui fait que toutes les associations des ressortissants sont loin d'être apolitiques. Or, selon la charte de création des associations au Togo, le code (loi de 1901) qui régit leur fondement

théorique, les associations quelles qu'elles soient, sont apolitiques, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas autorisées à mener des activités politiques (*Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010*).

De même, en plus de la chaleur fraternelle reçue des autres, on compte sur le capital social, économique ou symbolique des parrains de l'association qui ne sont autres que les opérateurs économiques ou politiques bien nantis et venant de la même régions que les membres de l'association. Les associations, grands facteurs d'intégration urbaine, sont alors aussi des facteurs d'insertion dans le monde professionnel, une explication valable de l'entretien des relations groupales de types ethniques dans le secteur professionnel (52,1%, Cf Tableau 25, Page 240).

Les relations sociales en milieu urbains sont loin d'être écartées des racines ethniques. C'est pourquoi en matière de soutien pour les recrutements dans les institutions publiques comme privée, la donne demeure toujours présente et explique les échecs et les réussites dans la majorité des cas. La question de la qualification dans les services de tout genre trouve ainsi, ici, une source. De façon objective, il devient plus difficiles aux décideurs politiques d'orienter les projets de développement dans les régions ou vers les associations autre que les leurs. De la même façon, il devient rare de trouver un citoyen sans couverture d'une association à caractère ethnique ou cantonale (même si cela ne provient pas de sa volonté, il se voit récupéré automatiquement), mis à part les étrangers qui, dans de rares cas n'hésitent pas à se confondre à tel ou tel mouvement. Faire partie d'une amicale devient un privilège auquel personne ne veut manquer en plus de la complaisance ethnique (ou ethnocentrisme) qui prévaut dans ces situations (Cf Tableau 25, Page 240 ; 70,2% Cf Tableau 26, Page 241).

Dans les écoles, les comportements et pratiques ethniques ont un cachet particulier. Les établissements scolaires privés ont le plus souvent 50 à 60% des professeurs de même ethnie que le fondateur, généralement directeur de son

école (*Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010*). Cela vient confirmer les hypothèses posées par rapport aux choix par affinité sociale et remet en cause la crédibilité des critères officiels de sélection et de recrutement. Pierre Bourdieu (1997) évoque les « capitaux » pour désigner les aptitudes sociales économiques ou symboliques dont disposent l'homme et qui expliquent de facto sa réussite scolaire comme sociale. Tout acte sociale trouve ainsi, avec l'évolution observée, approbation ou rejet en fonction (dans une grande part des cas) de l'ethnie du prestataire et /ou du demandeur.

De même qu'un ministre sorti d'une ethnie peut être considéré comme le héros de la région, l'élève le mieux apprécié dans une classe est considéré comme un héros par les siens et partagé, par complaisance ou admiration, son titre, même si on rencontre des cas de haine et d'envie individuelles (45,7%, Cf Tableau 27, Page 241). Le « grand titre » social, économique ou politique assigné à un membre de l'association est donc partagé par les autres membres de sorte que chacun se sent plus proche de l'autre dans telle ou telle condition (*Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010*).

Par ailleurs, la ségrégation n'est pas seulement raciale, mais aussi ethnique et elle peut prendre diverses formes suivant les conditions spécifiques. Elle n'a pas d'âge ni d'espace ; ce qui fait qu'elle s'est toujours retrouvée et se retrouve encore dans presque tous les milieux sociaux et toutes les couches sociales, toutes les institutions même religieuses. Ceci pouvait ne pas exister si aucun enjeux n'accompagnait toute demande de prestation de service ou encore dans un monde sans intérêt. L'homme étant toujours un assujetti aux valeurs sociales (traditionnelles) intériorisées, il devient difficile de fonctionner, même dans le monde urbain, sans en tenir compte. Dans le contexte de la ville de Lomé, le terme « ségrégation » doit être nuancé. On pourrait peut être parler d'un « favoritisme ethnique » puisque l'esprit de l'acte est un simple soutien ethnique (22,3%, Cf Tableau 37, Page 250). Dans la majorité des cas, ceux qui se prêtent à favoriser ou forcer la montée de leurs proches dans l'échelon social

estiment qu'il serait impossible et sadique pour eux de laisser leurs confrères, avec qui ils partagent presque tout, sombrer sans rien y faire. Si on veut étudier à fond le phénomène, on se rend compte que les ethnies sont victimes de l'application des lois en vigueur, parfois de façon abusive dont les dirigeants ou décideurs politiques n'ont pas vraiment le contrôle (*Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010*). Le fait est que dans les rangs sociaux à soubassement ethnique donc traditionnels, la négligence du prochain est très sanctionnée et peut même faire l'objet d'une exclusion sociale jamais désirée par qui que ce soit ; de peur d'être vu comme un laissé pour compte. Le coupable que pourrait interpeler les pouvoirs compétents serait un ultime innocent chez ses frères de la même ethnie. Malgré la richesse culturelle du Togo, on voit très bien à quoi conduisent nos valeurs si elles ne sont pas conciliatrices. Si l'on ne voit pas tous ses cohabitants comme ses frères ou proches, c'est qu'il perçoit les différences culturelles comme des oppositions et c'est justement cette barrière qu'il convient de détruire pour pallier à ce problème de favoritisme par affinité.

V.8. Interprétation des résultats de l'enquête précédente

Les résultats de l'étude sur la problématique de l'harmonie nationale en zones urbaines au Togo à l'image de Lomé, tels que présentés dans les tableaux et analysés ne permettent pas facilement leur compréhension. Pour ce faire, il s'impose une interprétation de ces résultats tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

V.8.1 Interprétation de l'enquête quantitative

La construction de l'identité nationale étant au cœur de cette recherche, il importe que la généralisation des résultats de l'enquête soit faite de façon rationnelle. L'échantillon a été prélevé de manière à avoir une représentation de

tous les six arrondissements de la ville de Lomé. Ce prélèvement par quotas est complété à la suite par un choix aléatoire des résidants de ces différents arrondissements. Ceci permet, au vu des résultats, et malgré la présence des originaires des différentes ethnies nationales comme internationales, de comprendre que la population de Lomé vit dans une sérénité dans la diversité ethnique.

Ce fait se confirme par les résultats de l'enquête de terrain où la question n'est plus fortement clamée (28 %), un signe que le phénomène de cohabitation ethnique est positivement réussi en grande partie. Il reste cependant un travail qualitatif en vue d'améliorer le climat de la cohabitation ethnique. Ce travail se situe dans la redynamisation des institutions chargées d'entretenir les différences culturelles et de les transmettre aux générations futures suivant une éthique égalitaire et dans la logique de promotion du respect mutuel entre les individus des différentes cultures.

Sur un autre plan, face aux difficultés nées de la crise du lien social à Lomé, les Loméens se sont tourné vers la reproduction des formes de solidarité et de sociabilité traditionnelles considérées comme des lieux de fortes solidarités (cf. tableau 29, page 243). Dans cette perspective, on a assisté à l'émergence et à la multiplication des associations, des amicales des groupes de fraternités à travers lesquels les liens sont beaucoup plus renforcés. Il est alors question de renforcer les liens entre les Loméens, de les unir dans une harmonie sociale en instaurant une solidarité de plus en plus soudée qui unissent les individus de tout bord (ethnique et politique).

Le fait ethno-culturel étant présent dans les relations sociales, les différents groupes sociaux procèdent à une recomposition sociale en vue d'affirmer leur valeur culturelle. On assiste à une reconnaissance des identités culturelles des différents groupes socioculturels et ethniques en vue d'une harmonie sociale.

Comment créer l'harmonie entre différents groupes ethniques ou culturels appelés à partager les mêmes espaces géographiques si ce n'est pas par l'idéale multi culturaliste. En effet, cet idéal repose sur des mécanismes politiques qui prennent en compte les différences et le respect des identités. C'est sans doute cette logique qui pousse les populations de Lomé à la reconstitution des réseaux informels de sociabilité à l'intérieur desquels on retrouve les individus provenant de milieux socioculturels différents. D'ailleurs, plus de 95% de Loméens reconnaissent que ces réseaux informels de solidarité sont des institutions de renforcement de lien entre les individus et les différents groupes sociaux qui les composent et comme telles, nécessite d'être encouragées et multipliées (cf. tableau 32, page 245).

L'Etat togolais reconnaît et autorise l'organisation associative des citoyens à travers l'article 30 de la Constitution de la Quatrième république qui stipule que : « l'Etat reconnaît et garanti dans les conditions fixées par la loi, l'exercice des libertés d'associations, de réunion et de manifestation pacifique et sans instruments de violence ». Autrement dit, les formes d'organisations traditionnelles, caractéristiques des zones rurales sont autorisées et reproduites dans la ville de Lomé.

Ces différentes organisations (groupe de voisinage, réseaux d'entraides, structures de prise en charge des services collectifs...) produisent et développent des espaces d'échange et de solidarité qui consolident la solidarité sociale.

Les Loméens s'organisent en associations à des fins de charité, afin de s'entraider à l'occasion des événements heureux (mariage, naissance) ou malheureux (décès, accident, maladie). On note à cet effet, des associations culturelles, des amicales, des réseaux d'entraide, des coopératives, des clubs sportifs... Ces organisations constituent en fait des espaces de solidarité construits autour des valeurs communes partagées par la majorité des membres.

La problématique du lien social et de la reproduction des structures primaires de solidarité à Lomé sont des faits que l'on ne saurait occulter. Ceux-

ci méritent d'être étudiés en ce sens qu'ils empreignent aujourd'hui la vie sociale à Lomé.

En effet, marquée par une diversité culturelle et ethnique, la ville de Lomé est sujette à la détérioration des relations sociales dont les facteurs sont multiples. Ces facteurs sont liés à des considérations démographiques, socio-économiques politiques et aussi à des considérations identitaires.

Cette crise se manifeste par un manque d'une collaboration sincère des individus de cultures différentes. Elle se manifeste aussi par des rivalités liées à l'appartenance ethnique et culturelle, par un manque de solidarité. Ces situations aussi latentes qu'elles puissent paraître sont réelles et présentes dans le vécu quotidien des populations de Lomé.

Face à cette situation de désolidarisation, l'émergence des réseaux informels de solidarité semble constitués dans une certaine mesure un remède. Ces réseaux traditionnels de solidarité permettent de résoudre cet affaiblissement des liens sociaux en insufflant aux membres un sens d'acceptation de l'autre dans sa différence. Au sein de ces regroupements prévalent, au delà de l'affirmation identitaire, des valeurs collectives qui unissent et renforcent la solidarité.

On peut ainsi comprendre que face à l'effritement du lien social, il soit nécessaire de mettre sur pied une nouvelle forme de régulation sociale en milieu urbain en plus du rôle de la reproduction des structures primaires dans le renforcement de l'harmonie sociale.

Toujours d'après ces mêmes résultats de l'étude, l'on estime que dans un pays pluriethnique comme le Togo, l'Etat devrait procéder à cette restructuration en révisant la politique linguistique en vigueur à travers les médias (*Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010*). La langue étant le support de transmission des messages, connaissances et par-là des cultures, certains habitants ont suggéré que la réforme de la politique des langues soit dans le sens d'octroyer la même chance aux différentes ethnies existantes (13,2 %).

Comme on peut le constater, avec les résultats de cette recherche, plusieurs personnes apprécient les émissions diffusées dans les langues officielles (français, anglais). Par ailleurs, ils font comprendre que la langue n'est pas le seul facteur qui influence le choix des médias et que le type d'émissions diffusées y est pour quelque chose d'important (46,1 % des résultats de l'étude). Ceci explique justement que l'on préfère s'accrocher à des médias privés (70,4 %), contre une proportion de 20,1 % qui reste fidèle aux émissions des médias publics (Cf. tableau n° 9, page 225).

Les témoignages recueillis à ce niveau sont très éloquent. Les Loméens dans leur majorité ne font pas du tout confiance aux émissions des médias publics jugés partisans. Certains enquêtés (20,1%, Cf. tableau n° 9, page 225), restés cependant fidèles à ces médias nationaux disent "qu'il leur arrive de suivre la télévision togolaise ou la radio Lomé ou Kara, à cause du journal ou des avis et communiqués" (46,1%, Cf. tableau n° 10, page 225). Il y a aussi une catégorie de personnes pour qui les médias publics inspirent du dégoût. Ces derniers ont une préférence aux chaînes étrangères qui, pour la plupart, peuvent être captés par satellite à base d'une simple antenne parabolique de moindre coût actuellement. Ils agissent ainsi car, selon eux, les médias nationaux ratent leur vocation première qui devrait être la recherche de la cohésion sociale (Cf. tableau n° 14, page 229).

Contrairement à cette mission, les médias se livrent à des émissions et débats de toutes sortes et s'appliquent dans des langues qui démontrent et trahissent leur conscience de rejet de l'autre, à qui on impose la langue de l'autre s'il veut participer à la chose publique. Ceci est l'apanage des médias nationaux, publics comme privés et même religieux où les fidèles chrétiens et musulmans sont de plus en plus déçus de suivre des cultes et prières dans la langue officielle et traduits dans une langue locale qu'ils ne maîtrisent pas du tout. A qui s'adresse cet enseignement religieux et pourquoi à la suite d'une prière, le chef religieux, le prêtre, l'imam, est obligé de reprendre en éwé ou en kabyè dans la

ville de Lomé ? Pour le reste, on constate que les résultats sont recueillis auprès de 95,6 % de personnes lettrées (tableau n°2) et de 65,2 % des gens ayant vécu entre 15 et plus de 45 ans dans la ville de Lomé (tableau n° 3). Ils sont donc tous témoins des réalités que vivent les habitants de la ville dont-ils font eux-mêmes partie. De plus, les résultats obtenus témoignent d'une importante fiabilité due au fait de la situation précédente des enquêtés, mais aussi et surtout à la maturité des personnes ayant participé à ce travail. On constate ainsi grâce au tableau n° 1 que 67,8 % de ces personnes ont un âge situé entre 35 et 65 ans et plus. C'est sûrement des éléments d'appréciation pour ce travail.

Ces résultats permettent de confirmer l'existence du phénomène de discrimination ethnique qui se manifeste par un repli identitaire dans les différentes institutions socio-professionnelles au Togo et généralement en Afrique, tel qu'il est souligné avant cette recherche, par certains auteurs et chercheurs comme J. M. Ela (1983), Mazrui (1995), M'bonda (2003), Ricca (1990) et Kymlicka (2001).

Ce phénomène est omniprésent dans les faits et gestes des citoyens et en général des citoyens des pays pluri-ethniques, sauf qu'au Togo le pacifisme des habitants étouffe progressivement les soulèvements et revendications d'égalité des droits, manifestations qui finissent par des affrontements sanglants comme c'est le cas des Hutu et Tutsi au Rwanda. Aussi, pour tenter de comprendre les réactions des Loméens face à ce phénomène de l'ethnicité et de l'interculturalité, leur sens de pacifisme qui rend leurs caractères originaux dans l'abord de ce sujet, il importe de s'intéresser à l'analyse qualitative des résultats précités.

V.8.2. Analyse qualitative de la situation ethnique urbaine : explications causales de l'attroupement ethnique à Lomé, une dimension particulière d'un phénomène général

La compréhension du phénomène en étude n'est possible que si on procède à une analyse qui tienne compte de la qualité des résultats obtenus et interprétés de façon holistique (Durkheim, 1895). Pour une recherche sociologique de cette envergure, il importe d'écouter les populations concernées, de mettre en relief leurs opinions qui comptent beaucoup les explications causales des manifestations ethniques et interculturelles dont ils sont auteurs.

V.8.2.1. Problématique de l'évolution saccadée de la cohabitation sociale à Lomé

Au Togo, comme dans d'autres pays, le brassage culture s'observe aux seins des groupes ethniques : au Cameroun, il n'est pas nécessaire d'être originaire du « littoral » pour danser le « makossa ». Dans les quartiers où plusieurs ethnies existent, on trouve des jeunes et des adultes capables de s'exprimer en deux ou trois langues nationales. (J.M. Ela ; op-cit.)

L'orientation de l'étude vers les influences médiatiques sur les rapports socio-ethniques, pour une harmonie nationale, intéresse toute la population que ce soit les hommes politiques et les autres acteurs sociaux. Cette option est aussi due au fait que le problème central de la différence culturelle est la langue ethnique spécifique de chaque groupe. Tout au long de l'interprétation quantitative des résultats de la recherche, il a été question de relever les lacunes des médias de même que les marques d'indignation des habitants de la ville de Lomé qui réagissent contre leurs prestations en optant pour ceux privés ou, mieux encore, pour les médias internationaux. Si la réforme de la politique des langues à travers les médias est effective par une intervention équitable, toutes les ethnies

se sentiront concernées par le problème de la cohésion sociale. Aussi, ce souhait des populations a eu à rejaillir lors des travaux de terrain (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

“Vous ne savez pas ce que ça fait d’entendre parler sa langue à la télévision ou à la radio. Vous n’imaginez pas l’émotion qui envahit de savoir qu’il s’agit de sa langue. L’information véhiculée n’est pas plus importante que la langue parlée. J’écoute souvent la radio Lomé l’après-midi. Et je vous assure qu’en mon absence, ma femme ou mes enfants captent aussi cette fréquence à la même heure. Nous connaissons déjà ce qui va être révélé, mais nous sommes fiers d’écouter les informations dans notre langue” (propos d’un interviewé, *enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*). Voici posée une partie de la complexité de cette recherche sociologique. Les gens se sentent lésés par la politique des langues appliquée à travers les médias. Écoutons plutôt un autre interviewé : « ce que je vous raconte remonte, il y a longtemps dans les années 1985. Il s’agit d’une visite de courtoisie rendue par le chef traditionnel de Bafilo de l’époque, au feu président Eyadéma dans son domicile à Pya. Le chef, à l’issue d’une audience dûment remplie est reçu par le feu président qui avait beaucoup de respect à la personne des gardiens des us et coutumes. Mais il est étonné de voir que le chef tenait en arrivant un poste radio. Après les salutations cordiales de bienvenue, le Président de la République ouvre le débat pour connaître le motif de cette visite. Et le chef de répondre, “ je suis venu pour te faire cadeau de ma radio que voici”. A la question de chercher à comprendre à fond cet énigme, le chef renchérit en ces termes : “on parle la langue du blanc à la radio, on parle ta langue de même que la langue du Sud, mais en aucun moment, je n’entends parler ma langue. Comme il se fait que la radio ne m’est pas utile, j’ai donc décidé t’en faire cadeau, puisque toi au moins, ça peut te servir”. Le Président de la République a clos la séance immédiatement dans une colère extrême, si bien que les ministres de l’époque et les autorités politiques de la

préfecture l'ont plusieurs fois reproché à ce vieillard (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

Cette histoire n'est pas reprise dans le sens de faire du tort à qui que ce soit (les deux interlocuteurs ne vivant plus au moment de cette étude), mais elle permet d'un point de vue scientifique de poser et de relever l'acuité du problème que revêt cette recherche.

Même s'ils ont du mal à le dire publiquement, les gens pensent que le processus d'harmonie nationale pour lequel lutte l'Etat ne les concerne pas du tout (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*). Pourquoi donc ? Ne retrouve-t-on pas les mêmes catégories ou couches sociales au niveau des différentes ethnies ? Y'a-t-il une ethnie dont les originaires sont uniquement des riches et une autre de pauvres, soit de lettrés ou d'élites et l'autre d'analphabètes, soit de fonctionnaires, de chômeurs, bref une ethnie d'abondance de biens et une autre de mauvais desseins ? Le regard porté vers ce type d'analyse confesse une ressemblance des différentes ethnies sur ces plans, comme l'ont reconnu plusieurs interviewés lors des entretiens (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*). Mais dès l'abord des pratiques et prestations médiatiques, la frustration et la haine sont les résultantes du frisson qui naît chez un individu dont la langue est délaissée. A quoi bon s'accrocher à des émissions qui endorment la conscience de l'individu ? « A quoi ça me sert ? », est le refrain de la plupart des personnes interviewées, s'agissant de suivre les émissions des médias publics. Que saisit-on d'une émission diffusée en anglais, lorsqu'on ait purement francophone et vice-versa ? Si la réponse dans ce cas de figure pousse plusieurs personnes à devenir bilingue, est-ce pour avoir du plaisir médiatique ou, la vraie raison de cet apprentissage de l'anglais et du français serait d'ordre socio-économique ? Ces types de réponses interrogatives données par les populations aux questions qui leur sont adressées, témoignent du fait que, bien qu'étant conscients de l'effet néfaste de ces choix

linguistiques médiatiques, les Loméens préfèrent ne pas en parler. Certains n'hésitent pas à nous retourner la question pour voir ce qu'on pourrait dire.

On ne le répètera jamais assez, l'anglais et le français comme d'autres langues officielles s'imposent juste à cause de leur importance dans les communications des affaires socio-économique et politique. Ce sont des outils de travail, sans lesquels, les nouvelles techniques et technologies issues des savants de ces langues échapperaient totalement à la connaissance des pays en voies de développement.

Certains Loméens s'accordent le droit de dire qu'il est impossible de parler ou d'introduire toutes les langues locales sur les médias. Selon le même avis, l'Etat devrait se limiter aux deux langues maternelles (éwé et kabyè). Les statistiques de cette recherche font apparaître qu'il s'agit d'une minorité (35,6 % du tableau n° 10) de la population qui véhicule cette idée. Non seulement ils soutiennent cette option à cause du privilège dont jouissent leurs langues, mais on s'intéresse à ce qu'ils diraient si, dans une contrée, une communauté ou un ménage d'analphabète en ville, certains sont obligés de "voir" les émissions télévisées et d'"entendre" des voix à la radio, sans pouvoir distinguer les langues (français, anglais, éwé et kabyè) qui se succèdent. Que diraient-ils si ceux qui souffrent de la sorte étaient les leurs. Ces analphabètes ont-ils aussi le droit de vote et la démocratie et l'état de droit les concernent-ils ? Autant de sujets de réflexions dont la plupart des entretiens en profondeur n'ont donné une réponse exacte après les avoir suscitées, car toutes les réponses sont ici des évidences indéniables, même quand elles sont posées de façon interrogative suivant un style de refus de collaboration par les interviewés.

V.8.2.2. Influence linguistique du brassage interculturel

La forte présence urbaine des différentes ethnies ne s'est pas faite sans conséquence sur le patrimoine culturel des habitants dans la ville de Lomé.

Plusieurs mutations sont observées sur les expressions physiques (vestimentaires par exemple) et orales (linguistiques). Au plan vestimentaire, on ne parle plus actuellement d'une tenue propre à une ethnie donnée. Les interviewés tout en reconnaissant l'effet de la modernité sur les pratiques vestimentaires des habitants de la capitale, relèvent néanmoins le style particulier que revêt une manifestation festive culturelle au cours de laquelle les adeptes sont drapés suivant des exigences précises et prévues pour le rituel traditionnel (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*). De plus, un grand nombre d'interviewés se sont prononcés en faveur des danses traditionnelles de nos terroirs, sans chercher à les distinguer (44,7%, Cf. tableau n° 20, page 235). Le problème selon eux, ne réside pas dans la nature des différentes cultures. Il résulte plutôt dans les utilisations qu'en font les états, surtout quand ils décident de privilégier telle ou telle autre danse sur la multitude (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

De nos jours, sur le plan linguistique par exemple le Mina a subi des modifications, soit en perdant certains mots d'origine soit en adoptant des mots étrangers. Pareil pour autres langues. Le brassage ethnique présente d'autres formes de génération. Les enfants issus d'un métissage ethnique ne peuvent détester aucun côté de leur provenance. Tous ces facteurs spécifique à la ville, depuis l'antiquité gréco-romaine, ne peut être considérée comme appartenant à une ethnie particulière, et les villes africaines n'ont pas été créées par ceux qui en revendiquent le patrimoine. Prenant l'exemple de son pays le Cameroun, l'écrivain Mongo Béti (in INPACT TRIBUNE, no 7, avril 1996), déclare que « les Sawa n'ont pas plus créé Douala de même que les Béti n'ont créé Yaoundé. Sans doute ces sites étaient-ils habités respectivement par les sawa et les Béti, mais les uns et les autres étaient à l'époque d'antan bien incapables de créer une ville, n'en ayant ni les moyens techniques, encore moins les ressources financières. L'homme blanc vint, choisit l'emplacement, traça les voies, dressa les plans des édifices, bâtit, administra. » De la même façon, la capitale

togolaise évolue dans une situation de neutralité actuellement, surtout lorsqu'il s'agit de parler de l'autochtonie de ses habitants. Certains enquêtés n'ont pas hésité de prononcer que "Lomé appartient à nous tous" (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

Ceci rend difficile la conception de l'autochtonie comme c'est le cas dans les préfectures à population plus homogène du point de vue ethnique. Le phénomène de la décentralisation n'est plus à envisager comme une solution à la discrimination ethnique, car même si cette discrimination existe dans les faits et gestes des hommes, aucun peuple n'a plus la suprématie sur les autres. Le citoyen finit par se sentir étranger puis autochtone. Ce titre, la ville le lui confère sans aucune dérogation de la part de l'Etat.

Le phénomène d'ethnicité et d'interculturalité en zones urbaines est inquiétant si l'on se réfère à certaines manifestations surtout conflictuelles qui opposent plusieurs peuples différents par leurs langues et cultures. Les partis politiques s'en servent pour leur popularité, ce qui fait que les périodes électorales sont souvent des moments de règlements de comptes interethniques. Pour les interviewés, la question n'est pas perçue de la même façon. Certains Loméens pensent que l'exploitation de la raison ethnique comme motif par les partis politiques est due au fait que le parti au pouvoir n'a pas à leur avis favorisé l'égalité socio-ethnique dans la gestion des affaires de l'Etat (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

L'Etat, pour faire face actuellement à ces imperfections sociales, pratique la décentralisation du pouvoir, une façon de donner de l'importance aux administrés et de les associer à la gestion de leurs infrastructures. Parfois, il met sur pied des commissions de sensibilisation à la non-violence interethnique comme on peut le voir dans la parution Togo-Presse du 30 Juillet 2007, P.7 avec la tournée effectuée par les cellules de communication de l'APG (Accord Politique Global). Le message de réconciliation est le leitmotiv du pouvoir comme à l'exemple de l'appel patriotique lancé aux populations lors de la

célébration de la fête traditionnelle ODON-TSU paru sur la première page de la même édition de presse.

Cependant, malgré le cumul des décisions pratiques de l'Etat pour résoudre la différence ethnique, l'on ne peut, à moins d'être étranger au pays, contester que la population continue de crier à la discrimination (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*). Mais le caractère pacifique des Loméens et le métissage ethnique de plus en plus grandissant, peuvent constituer l'espoir d'une harmonie nationale et de l'unité de tous, comme des vrais citoyens responsables, appartenant à un même Etat-Nation. Ces espoirs deviendront encore plus réels quand tous les citoyens dans leur optimisme comprendront tout comme Eboussi Boulaga qu'« autochtones, allogènes, ces mots sonnent pédants et barbares. Ils sont l'une des manifestations d'une inculture et d'une cupidité grandissantes. La protection des minorités relève d'une mauvaise écologie ; on n'a pas à protéger une catégorie de citoyens comme on fait des espèces animales ou végétales en danger de disparition. Pour nous, l'autochtonie est un motif de l'anthropologie, des mythes d'origine que l'on trouve à travers le monde, selon lesquels les groupes humains disent sortir de la Terre, des termitières, des casernes, des rochers » (Eboussi Boulaga, 1996 : 9). Ces affirmations rejoignent les pensées de certaines personnes ressources, témoignant ainsi de leurs niveaux d'instructions (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

On voit s'afficher les bonnes volontés des Loméens et en général des Togolais dans le sens de l'unité nationale du pays. Cette situation de conflit culturel ou ethnique ne ressort pas comme étant l'apanage des Togolais uniquement, ce qui se ressent des travaux antérieurs sur la vie des sociétés africaines comme on l'a remarqué avec Boulaga (1996) sur le cas des Camerounais. On peut simplement constater que le fait ethnique est très présent dans les pratiques usuelles des habitants et ceci à tous les niveaux des couches

sociales, ce qui constitue un obstacle perpétuel au processus d'harmonie nationale.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Troisième partie :

**Pratiques ethno-culturelles et
problématique de l'harmonie
nationale**

Chapitre Sixième : La problématique de l'harmonie nationale

VI.1. Les espoirs des sujets impliqués dans les manifestations ethniques dramatiques

Tout au long de cette recherche, les habitants se sont prononcés en faveur de la paix dans leur environnement social. Pendant ce temps, plusieurs aveux concernant les pratiques ethniques négatives sont attribués à l'autre plutôt qu'à soi-même. Par endroit, le tort est généralement rejeté sur l'Etat et ses institutions de par leur politique d'insertion sociale dans le système de développement du pays (34%, Cf. tableau n° 28, page 242). Peut-on dire, partant de ces affirmations que l'Etat est resté muet dans ce processus d'efforts d'harmonie nationale ?

VI.1.1. La justice sociale comme moyen de réparation de la mésentente interethnique

Pour tenter de trouver une réponse au problème de conflits ethniques, les tenants du pouvoir ont souhaité une « justice ethnique » selon les termes de Dr Mbonda (2003 : 28). La considération de la ségrégation ethnique vu sous les deux aspects différents, par les frères ethniques du régime au pouvoir d'une part et par ceux dont le sentiment est le plus souvent de la juste appréciation d'autre part, fait que les conflits sont riches de haine et de mésentente. Comme ces points de divergence qui incitent les ethnies au conflit sont connus (Cf. tableau n° 37, page 250), les politiques commencent par prendre l'ethnicité au sérieux, en vue de corriger les lacunes passées et d'éviter les futures querelles ethniques.

Pour reprendre le Dr Mbonda (Idem) : « la justice, peut s'entendre comme une certaine façon de répartir des biens, de garantir des droits entre des individus, selon un critère procédural préétabli, exprimable dans la formule « à

chacun selon son ... ». La justice n'est pas seulement un concept, elle est aussi une « vertu » sociale et politique dont il faut à présent préciser la forme. Donc la formule d'une justice parfaite (20,8%, Cf. tableau n° 39, page 252), serait de considérer le mérite individuel, dans un système hiérarchique « à chacun selon son rang », dans un système de marché « à chacun selon son travail », dans un système éducationnel universitaire « à chacun selon ses diplômes ». Vue sous cet angle, la justice n'est pas transposable à tous les cas, surtout quand il s'agit des différences sociales. Il serait erroné de dire « à chacun selon son ethnie » comme on le constate avec les sociétés actuelles (28,7%, Cf. tableau n° 35, page 248), car cause des conflits interethniques. En effet, c'est lorsque un bien est usurpé au vrai prétendant ou propriétaire, qu'il se décide à clamer l'injustice. Si par exemple, dans cette société hautement démocratique, une tierce personne décide de priver certains de leur droit de liberté, il est clair que ce drame fasse la une de la journée sociale. Il en est de même pour les autres droits économiques et sociaux (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

Ainsi, c'est un fait réalisable dans tout pays où on entend parler de la stabilité économique. Ce qui ne veut pas dire que l'économie n'avance pas, mais plutôt que la croissance économique ne connaît pas de rechute. C'est un peu contraire ce que vit la société togolaise, car au lieu d'une équité devant la distribution des biens, certains groupes ethniques (43,6%, Cf. tableau n° 33, page 246), principalement les revendicateurs de la justice ethnique, sont le plus souvent marginalisés. Aucune faveur à leur avantage car plusieurs gens vivent en dessous du seuil de pauvreté et sont accablés tous les jours par le manque du minimum vital. La société leur paraît de plus en plus immonde à tel point que leur dégoût de vivre explique les haines et les violences dans la société. Pas qu'ils sont auteurs des agressions et génocides ethniques, mais que le seul fait de les savoir conscients de la ségrégation ethnique dont ils sont victimes, conduit ceux qui ont le pouvoir à les martyriser (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

Mais, il est à reconnaître que certains biens ne sont pas multipliables au point de satisfaire tout le monde. C'est le cas du pouvoir où il n'y a qu'un seul fauteuil présidentiel, quelques postes ministériels et directions générales dans les fonctions publiques et parapubliques. Mais la réalité est tout autre dans nos sociétés où la fraternité ethnique ou l'étiquette ethnique fait perdre à certains groupes les prétentions à certaines choses comme des postes de grande responsabilité (7,4%, Cf. tableau n° 31, page 244).

Par ailleurs, le problème de la justice ne se poserait pas s'il y avait homogénéité des intérêts individuels. Le fait est que l'homo oeconomicus ne se soucie que de la maximisation des utilités c'est-à-dire de tout ce qui contribue à son bien-être et minimise tout ce qui semble déranger son bonheur. De plus, les hommes n'ont naturellement pas les mêmes goûts ou ambitions d'où l'hétérogénéité des intérêts individuels. Il se fait que personne ne peut supporter la rareté ou la mauvaise gestion des ressources d'un pays. Ce sentiment ne peut rester individuel, il s'étend au groupe, à la tribu, à l'ethnie et à la région (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

La justice sociale a donc pour rôle de veiller à la satisfaction équitable au mieux des membres de la société, en prenant en compte la réalité objective de la société soit la rareté des biens et le sentiment subjectif de l'homme ou de son groupe d'appartenance, la défense de son intérêt. Pour les biens auxquels tout le monde ne peut avoir accès, la justice établira des principes acceptés par tous les concernés, ce qui fera juger son déroulement de juste. Ainsi, la distribution est juste « s'il existe une procédure reconnue par tous les sociétaires dans le règlement des conflits » (Ricœur, 1988 : 130), comme c'est le cas actuellement au Togo, de la formation d'un gouvernement d'union nationale entre le RPT et l'UFC.

Quoi qu'il en soit, l'individu est fortement rattaché à son ethnie par un amour qui lui est profond. C'est ce qui fait que l'individu s'identifie toujours par

rapport à sa propre personne, le sujet "Je suis" et qu'en même temps il puisse parler de "nous". Ces deux conditions sont indissociables dans l'identification d'une personne. Qu'on puisse affirmer que nous sommes de telle famille (39,4%, Cf. tableau n° 27, page 241), n'exclut en aucun moment notre conscience que nous sommes de notre origine (52,1%, Cf. tableau n° 27, page 241). C'est pourquoi le fait de détester le groupe culturel d'appartenance d'un individu, peut lui causer la même offense que s'il était directement méprisé.

Ainsi, quand Charles Taylor (1994 : 42) affirme que le respect d'une communauté « n'est pas simplement une politesse que l'on fait au gens : c'est un besoin humain vital », cette règle ne s'applique pas qu'à la communauté, mais aussi à l'individu. A Lomé, les habitants considèrent les manifestations discriminatoires ethniques (21,3%, Cf. tableau n° 31, page 244) comme un manque de respect à l'égard de leur communauté. Ce qui fait qu'au cours des travaux de terrain, les enquêtés se sont prononcés en faveur de l'exigence du respect mutuel entre les ethnies (41,5%, Cf. tableau n° 31, page 244), ce que certains n'hésitent pas à expliciter en parlant de l'octroi de l'égalité des chances aux différentes ethnies (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

Quel que soit le degré d'amour voué à son groupe d'appartenance, l'individu ne peut oublier son propre être. Il se voit tout le temps comme une partie indissociable de sa société. Les interviewés, en parlant de leurs ethnies, se sont toujours référés à leurs coutume, caractéristique physique (balafres et tatouages), langue de même qu'à l'espace géographique occupé par leur ethnie sur le territoire national (71,4%, Cf. tableau n° 20, page 235). C'est en effet cette solidarité de plus en plus poussée qui unit les peuples de tout bord. Elle est plus mécanique dans le continent noir, ce qui fait dire le Pr. Etienne Mbaya (1989 : 48) qu'« Exister en Afrique, c'est renoncer à l'être individuel particulier, compétitif, égoïste, agressif, concurrent, pour être avec les autres, dans la paix et l'harmonie avec les vivants et les morts, avec l'environnement naturel et les esprits qui le peuplent ou l'animent. »

On ne peut ignorer que certains comportements, faits et gestes soient néfastes à d'autres personnes. Ceci n'implique pas pour autant que l'individu agisse uniquement pour son bien ou celui de sa société, même si parfois les deux entités trouvent leur fondement dans la réaction humaine. Cette phase remet en cours le débat de la solidarité africaine, défendu par plusieurs penseurs. Ce lien de solidarité ou fraternité, dans le cas particulier du Togo, peut-elle avoir une place dans l'explication des conflits interethniques, dont les plus grandes manifestations sont celles de 1991 – 1993 ? En effet, les interviewés se sont toujours rappelés les sombres moments de l'histoire togolaise, en évoquant les affrontements interethniques des années 1991-1993 (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*), avec la particularité que chaque intervenant rejette la cause sur les autres par rapport à son ethnie.

Pour résoudre les mésententes ethniques, l'Etat use certains moyens qu'il juge socialement équitable. Il s'agit de pratiquer une justice qui, à la différence de celle sociale, est purement "ethnique " selon le terme du Dr Mbonda (Op cit). A cet effet, les politiques perdent un peu la "raison sociale" pour appliquer le principe de quota ethnique dans toutes les décisions. Même si l'unité nationale s'inscrit dans l'intérêt supérieur de la Nation, le principe des quotas ethniques ne risque –t-il pas d'écraser celui de l'égalité des citoyens respectés par tous les Etats. En effet, l'Etat qui se fixe comme objectif de réussir à tout prix l'intégration nationale et l'unité de tous ses fils, ne peut parvenir qu'en violant certains droits humains comme la liberté et en sacrifiant certains citoyens. Le Togo est en effet un pays qui s'est lancé dans cette poursuite de l'unité nationale, comme le témoigne d'ailleurs la signification du parti politique ayant le plus régné (depuis 1967), le RPT, entendons le Rassemblement du Peuple Togolais. Aussi, les gouvernements, qui se sont succédés ont toujours prôné la paix, l'unité et l'harmonie nationale.

Mais c'est au grand jour qu'on reconnaît la réalité. Le philosophe camerounais Hubert Mono Ndjana (1985 : 185) souligne que « La nomination

d'un fonctionnaire doit obéir uniquement aux impératifs d'une compétence objectivement acquise dans une compétition au grand jour. Ainsi, montre-t-on qu'on vise l'intérêt de la nation qui est supérieure à la tribu ». Voilà relevé un mal dont souffrent les Loméens de même que leurs frères de l'intérieur.

Comme dans le conflit interethnique, on a l'impression qu'il s'agit seulement de deux ethnies qui s'entredévorent et les politiques tendent à épouser ce schéma pour résoudre les divergences socio-ethniques. Les recrutements des fonctionnaires n'ont de règle que pour ces deux fractions : d'un côté les Ewé ou Mina, vu comme ceux qui revendiquent à tort le pouvoir et de l'autre les Kabyè dont un fils ethnique est le garant de la Nation (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*). En prenant pour illustration le cas des recrutements militaires et paramilitaires, les policiers, douaniers et autres ; on remarque que les autres ethnies sont très peu représentées en dépit du quota accordé à chaque préfecture et que seules les deux ethnies concurrentes du pouvoir y sont valablement représentées avec une grande marge pour l'occupant du fauteuil présidentiel (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*). C'est ce qui amène à comprendre Philippe Gervais Lambony (1994 : 125) lorsqu'il fait remarquer que « des militaires majoritairement du nord ».

Certes, cette appréciation rejoint la connotation qui ressort du terme "Kablèto" pour dire nordiste alors que son vrai sens est Kabyè différent de Nordiste, car le Kabyè est une des nombreuses ethnies du Nord. D'ailleurs, Gervais-Lambony prend soin de le signifier un peu plus bas que « La peur du militaire était surtout le fait des Ewé de souche et des originaires du Sud du Togo, les Kabyè et globalement l'ensemble des ressortissants des régions du Nord ne partageaient pas cette crainte ou bien plus modérément » (Gervais-Lambony, 1994 : 125). L'être humain ne peut donc développer une crainte vis-à-vis de son frère de sang ou ethnique.

De même les nominations à des postes de responsabilité respectent le même canevas. Même si la désignation des Ministres ou Directeurs Généraux

des sociétés publiques et parapubliques, démontre la présence effective de toutes les ethnies, il n'en demeure pas moins que c'est une vision floue, car temporelle et l'affinité ethnique est un facteur pas des moindres dans l'acquisition des postes de responsabilités (Cf. tableau n° 25, page 240).

Ainsi, la variation de l'importance accordée aux citoyens ethniquement différents est une pratique réfutée par la vraie justice sociale. Tout d'abord, le fait de réserver ce quota pour chaque préfecture si l'on tient à le respecter, soit on recrutera des fonctionnaires inaptes au service dévolu. Alors que les habitants réclament que le système de recrutement des fonctionnaires tienne bien compte de toutes les ethnies du pays dans le sens du retablissement de la justice sociale (39,4%, Cf. tableau n° 37, page 250).

De plus, dans le respect de l'égalité des droits, quelqu'un qui se voit usurpé un poste qui lui revient le droit juste pour des prétextes d'équilibre ethnique et régional, bien qu'il possède toutes les qualifications requises, devient une victime. Ce phénomène est d'autant plus renforcé que la prise en compte des appartenances ethniques rentrera officieusement, puis officiellement dans la pratique politique. Les dirigeants n'éprouveront plus aucun remord à exprimer publiquement le fond de leur pensée. En d'autres mots, ils n'hésiteront pas à nommer à tort et à travers leurs frères ethniques, ce qui ressemblerait à une appropriation des infrastructures publiques. Le fait est que pour paraître justes, "les nominations comportent quelques têtes originaires de l'ethnie la plus révoltée, une manière de faire croire à l'unité et à l'intégration nationale", comme en témoignent certains interviewés (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

Même si les institutions internationales se laissent bleufer, les nationaux quant à eux sont rigides en ce qui concerne ces actes ethniquement discriminatoires. C'est en faite ce qui a expliqué les attaques perpétrées contre les hauts fonctionnaires dans la capitale dans la période de 1991 – 1993. La plupart des citoyens l'interprètent comme une attaque ethnique, d'autant plus

que la majorité de ces fonctionnaires sont du même groupe ethnique que le principal occupant de l'exécutif. La seule remarque plus rationnelle est que les ressortissants de tout groupe, se sentaient lésés d'une manière ou d'une autre, et c'est ensemble qu'ils ont participé aux soulèvements (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

D'autre part, la prise en compte du quota ethnique par les politiques posent certains problèmes car :

* Premièrement l'admission à un poste n'est plus soumise à aucune compétence. Seule l'ambition et la sagesse du dirigeant explique les "Nominations" car c'est le mot qui convient le plus, en lieu et place de "Recrutement", si nous entendons que le second terme est le fait d'un examen des compétences individuelles.

* Deuxièmement, les postes d'honneurs (ministériels et directions générales des services) sont peu nombreux si bien qu'il devient impossible dans ce pays de plus de quarante-cinq (45) ethnies, de respecter la politique des quotas, car certaines ethnies forcément ne seront pas représenté, à moins de pratiquer en plus de cette ambition du quota, une politique de nomination rotative.

* Enfin la politique des quotas est un obstacle au développement de la société, car le système capitaliste généralisé, préfère les "bons cerveaux" aux "automates" politiques (résultats des entretiens individuels, *enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

C'est la même situation qui prévaut dans les grandes écoles de formation des futures élites. Le quota est-il pris en compte à ce niveau ? On ne saurait confirmer ni infirmer sa pratique. Car, si par exemple on s'intéresse à l'attribution des bourses d'étude dans les années 1998 à 2001 (période de l'octroi des aides scolaires), on peut sentir certaines imperfections.

Il est clair que tous les nouveaux étudiants ne pouvaient bénéficier que de l'aide scolaire. Donc normalement, à partir de l'admission en année supérieure

(deuxième année d'étude), les étudiants deviennent obligatoirement boursiers. Mais dans la pratique l'attribution de ces bourses était soumise à une politique du quota ethnique. En effet, il fallait que l'étudiant fasse partie des plus jeunes de son ethnie à réussir pour la deuxième année. Ce qui fait qu'au même moment où un étudiant de 18 ans ou 20 ans peut se voir refuser la bourse, alors qu'à côté, un autre de 25 ans par exemple soit devenu boursier. Sûrement que dans les hautes sphères des études doctorales et plus, une étude pourrait faire rejaillir cette même ségrégation ethnique sous quelques formes que ce soit (résultats des entretiens individuels, *enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

“Pour notre part, et bien évidemment en tenant compte de notre niveau d'étude, nous ne pouvons confirmer que ce dont nous sommes témoins ou victimes” (propos recueillis lors des entretiens individuels, *enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*). Dans le même temps, les cités universitaires étaient octroyées selon un principe similaire. Il est question, dans ce cadre, d'octroyer les logements aux nouveaux étudiants en tenant compte du milieu d'obtention du BAC, soit du milieu où ils ont fréquentés la classe de Terminale.

Même si la première intention de cette décision est d'aider les plus éloignés de la capitale Lomé, il n'en demeure pas moins que ces plus éloignés soient des ressortissants du Nord du pays. Mais on peut se demander si dans la pratique, les ressortissants des ethnies détestées, avaient une chance d'accéder à ces logements. Cette politique du quota finit par se transformée en une ethnicisation des pratiques et décisions politiques (résultats des entretiens individuels, *enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

C'est ce qui explique les lamentations des candidats à un concours dès que les résultats sont prononcés. Il arrive donc qu'un candidat échoue à un recrutement, alors que dans le même temps, un autre moins performant que lui soit admis. Cette situation s'explique par le fait que l'Etat décide de réparer une discrimination ethnique trop remarquée ou visible. Là, il s'ensuit une décision de favoriser exceptionnellement les ressortissants de l'ethnie en question. Les

Togolais sont ainsi hantés lors des concours de la fonction publique par leur appartenance ethnique, car se disent-ils, “c’est le seul facteur qui prime sur les autres : il est plus difficile d’être choisi en fonction des efforts intellectuels individuels. La motivation est plutôt ethnique, soit pour respecter la justice du quota soit pour favoriser ses frères de même origine” (propos recueillis lors des entretiens individuels, *enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

Cependant, bien que rejetée par les élites intellectuelles qui soutiennent plus l’excellence individuelle, la politique du quota ethnique est considérée par ses pratiquants comme une façon de réparer la discrimination ethnique causée par la sous-représentation des membres d’une appartenance ethnique, dans les rangs de la fonction publique. Il faut ajouter que ces intellectuels qui s’opposent à cette politique du quota ethnique, ont pour seul souci de favoriser les compétences individuelles dont un Etat a besoin pour se développer. De plus l’unité nationale ne peut être réellement possible qu’en dépassant certaines considérations d’appartenance ethnique qui réveille tout le temps la politique du quota. Dans le même ordre, en préconisant le dépassement ethnique, on peut s’inspirer dans cette analyse de l’exemple de la France où la multiethnicité originelle a fini par se fondre dans l’homogénéité qu’elle vit aujourd’hui.

Une autre façon adoptée par l’Etat pour corriger la discrimination ethnique est la politique de décentralisation qui normalement est supposée « rapprocher l’administration des administrés » (Dr Mbonda, Op cit : 41). Plus réaliste, la décentralisation de l’administration togolaise sur l’étendue de son territoire national se présente comme une reconnaissance de l’existence des différentes zones concernées. La décentralisation du pouvoir, au lieu d’être le témoignage de l’intérêt que les dirigeants portent aux ethnies dans leur localité, devient plutôt la « camera de surveillance » de l’Etat dotée en même temps d’un système de répression des actes qui vont à leur rencontre. Dans ce sens l’administré ne joue plus aucun rôle, puisque son avis n’est pris en compte que s’il s’agit de la lecture d’une motion de soutien, comme celle adressée au parti

au pouvoir dans les chefs lieux des préfectures (propos recueillis lors des entretiens individuels, *enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

On voit bien que la décentralisation est un moyen que l'Etat utilise pour expliquer sa position devant la communauté internationale comme l'ONU (Organisation des Nations Unies). De plus, cette décentralisation se fait de façon inégalitaire, puisque, certaines préfectures finissent par regorger de toutes les structures institutionnelles et infrastructurelles alors que d'autres à l'image de l'ethnie occupante, n'ont pratiquement rien. « On a même des difficultés à trouver même un hôpital digne de ce nom, pour sauver les éventuels malades » (propos recueillis lors des entretiens individuels, *enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*). Alors que selon le principe de la décentralisation, chaque communauté ethnolinguistique doit disposer de nombreuses prérogatives lui permettant d'assurer à travers son auto-administration, la garantie et la promotion de ses valeurs culturelles, sociales et économiques propres.

Les revendications pour obtenir la décentralisation traduisent le besoin pour chaque groupe de se doter d'un minimum de pouvoir pour décider de son destin. Elles ne remettent pas en cause les institutions étatiques, les appareils judiciaires et administratifs de l'Etat dont elles ont bien fini par s'accommoder, mais elles visent à les mettre au service des attentes légitimes de toutes les communautés. Ici c'est carrément l'inverse qu'on constate. « Les autorités locales instituent et exigent toutes les taxes comme par exemple les impôts sur les marchandises et chez les transporteurs routiers, mais en retour, ni aucun marché, ni une route ne sont rénovés. Les malades payent les droits de consultation, mais aucune campagne de sensibilisation comme le partage des moustiquaires imprégnées dans la lutte contre le paludisme ou du condom pour le VIH-SIDA ne sont d'actualité dans ces milieux » (propos recueillis lors des entretiens individuels, *enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

Ce phénomène de décentralisation paraît fort arbitraire dans les zones urbaines notamment à Lomé. Ceci est dû au fait que la ville regorge une

multiplicité d'ethnies et de cultures qui finissent par fusionner d'une manière ou d'une autre en des formes de nouvelles cultures, par un processus de tolérance et d'acceptation de l'autre dans sa différence (Cf. tableau n° 16, page 231). Cet effet de cohésion socio-urbaine se voit de plus en plus renforcé par certains actes des citoyens, comme c'est le cas des mariages interethniques.

VI.1.2. Le facteur réconciliant : le mariage interethnique

Les études faites sur l'intégration nationale sont nombreuses et diverses, mais celles spécifiques au mariage interethnique comme facteur d'intégration nationale sont inhabituelles. A la question de connaître l'apport du mariage interethnique à la solidification de l'intégration nationale, il convient avant tout de dégager les caractéristiques essentielles du mariage interethnique.

Pour comprendre le fonctionnement du mariage interethnique, il faudra en tout état de cause comprendre la façon dont les sociétés conçoivent le mariage dans toutes ses dimensions, puis abordé les différentes approches sur le mariage interethnique et ethniquement homogènes et la contribution du mariage interethnique à l'intégration nationale.

Il importe tout d'abord de souligner que la délimitation et la structuration des espaces en Afrique par les colonisateurs n'a malheureusement pas tenu compte des réalités sociales et des diversités ethniques des populations. Cette structuration de l'espace conduit à un regroupement de plusieurs populations différentes et donc à la construction d'une multitude de communautés, à caractère hétérogène. Il en va parfois à une division et à une séparation même, soit des cellules familiales, soit des clans sur plusieurs espaces. C'est l'exemple de la communauté ethnique Ewé qui occupait le littoral de l'océan Atlantique, qui se retrouve à présent répartie dans plusieurs pays notamment, au Ghana, au Bénin et au Togo, qui met à mal la pérennité de certaines ethnies. C'est la même

image qui apparaît dans plusieurs ethnies togolaises dont les Konkomba, Moba, Kabyè dans le Nord du Togo.

La nation est alors théoriquement une unité psychique au sein de laquelle les membres entretiennent des relations intenses et se réclament d'une commune identité dont l'appartenance à cette nation. Dans la pratique, la nation en Afrique n'est pas harmonieuse et le degré d'unité et de cohésion faible autant que le sentiment d'appartenance commune des fils et filles à cette nation.

Plusieurs pays africains s'efforcent de construire une nation digne, mais, malheureusement cette construction est mise en mal par les stratifications internes représentées par l'existence de plusieurs couches sociales, ethnies, clans et traditions. Le Togo n'est pas exempté de tout ce qu'avaient subi et subissent aujourd'hui les pays africains. Dans son cas, la ville de Lomé compte toute une variété d'ethnies venues de tous les coins du pays. Ce mélange social présente toutes les couches professionnelles qui suite à la cohabitation développent de nouvelles stratégies d'existence dans ce milieu urbain.

Le manque de cohésion au sein des nations est issu des problèmes posés par la référence à l'identité ethnique. Ceci a eu pour conséquence le manque de sentiment de citoyenneté et l'atteinte portée à la construction d'une identité commune au plan national. Toutes ces conséquences ont fait place aux conflits ethniques et communautaires qui sont des plus intenses dans les milieux urbains.

La plupart des écrits portant sur la ville décrivent celle-ci comme étant le cadre du développement de l'anonymat et donc de ce que F. TONNIES appelle la « *gesellschaft* » (société) qui est la représentation d'un ensemble homogène. Selon ce dernier, la communauté est ce qu'il nomme la « *Gemeinschaft* » et est régie par les rapports de voisinage, d'amitié, d'esprit. Et L'on se trouve en communauté avec les siens alors qu'on entre en société comme en terre étrangère puisque celle-ci se caractérise par la volonté réfléchie des sociétaires qui créent eux mêmes le cadre de leur échange (cité par AKAKPO-AHIANYO S. A. 2003 :101). Ceci porte à croire que la ville n'est qu'une seule et même

communauté où il ne se pose aucune différence ethnique ou culturelle entre les individus. Serait-ce judicieux de passer sous silence d'une part, l'occupation de l'espace urbain par rapport à l'appartenance ethnique et l'origine géographique des individus, et de l'autre, les affrontements ethniques qui se multiplient dans les sociétés africaines ?

Ainsi, la référence à l'ethnie dans l'espace public urbain en Afrique est un élément déstabilisateur de la cohésion et de l'intégration sociale et nationale. Les citoyens se réfèrent bien souvent à leurs ethnies comme un recours face à l'adversité de la ville en vue de se procurer une possible relative sécurité dans ces milieux. Seulement, cette perpétuelle référence à l'ethnie éloigne l'individu, qui s'y réfère, des autres groupes ethniques puisque c'est une forme expressive d'un repli sur soi qui se traduit par un détachement des autres.

En effet, privilégier son ethnie dans les relations interpersonnelles et intergroupes peut être perçu comme une forme particulière et illustrative d'un ethnocentrisme qui peut générer bien souvent des frustrations, méfiance et des haines et des conflits latents, mêmes ouverts entre les ethnies, ce qui affecte de facto la cohésion sociale. Mais, la question est de savoir si les citoyens d'une société appartiennent-ils plus à cette dernière (nation), ou appartiennent-ils avant tout à une ethnie au sein de ce Etat ?

Plusieurs approches d'interprétations scientifiques se sont affirmées. Au nombre de celles-ci la théorie de SINDJOUN (2000) dans laquelle, il s'exprime en ces termes : « *L'identification des citoyens à un Etat n'épuise pas la réalité de leur identification à divers groupes sociaux : tout dépend de l'opportunité et du contexte d'action. Les identités ne sont pas nécessairement superposées suivant un mode hiérarchique ; elles sont mobilisées en fonction des circonstances, de lieu de moment et d'action* » (SINDJOUN, 2000 : 23)

Au vue de ces affirmations, une analyse de la situation des pays de l'Afrique de l'Ouest permet d'affirmer que la ville de Lomé n'est pas du reste dans ces problèmes posés par la référence à l'ethnie, le manque de citoyenneté, l'atteinte

portée à la construction d'une identité commune au plan national pour la réalisation d'une nation.

La famille est la représentation la plus restreinte de la société et c'est le mariage qui la fonde en tant qu'entité. Au-delà de toute apparence, le mariage est toujours soumis au consentement des futurs époux et doit dénoter d'une cohésion non seulement entre les époux, mais aussi sur un plus large champ entre les deux familles, entre les deux clans, ou communautés ou encore des deux tribus. C'est ce qu'exprime AKAKPO AHIANYO quand il affirme que : « *Le mariage apparaît comme une alliance entre deux familles ; la cohésion de la société serait gravement compromise si les deux groupes ne s'entendaient pas entre eux* ». (AKAKPO AHIANYO (1997 : 21)

Le métissage ici illustré par le fruit de l'union de deux personnes issues d'ethnies différentes, atténue, la référence à l'identité ethnique. Une personne issue d'une union interethnique se retrouve partagée entre deux ou plusieurs origines dont celles de ses parents ou même de ses grands parents. Si l'on se rappelle qu'il y a quelques décennies seulement, le mariage intra-ethnique était le plus pratiqué et ne laissait pas une grande marge à un échange interethnique, et vu le niveau de tolérance entre ethnies en plus du nombre des mariages interethniques de nos jours, il semble que ces derniers permettront l'abandon des références à l'identité ethnique. Allant dans le même sens ce métissage permettra une meilleure acceptation de l'autre et partant, la construction de la citoyenneté et une intégration nationale (Cf. tableau n° 43, page 257).

Il a été constaté, durant cette recherche que l'interdiction du mariage interethnique, a été depuis longtemps, un fait réel pour les tribus, les clans, les communautés. Cette règle a été dans de rares cas bravée par certains membres mais pas à une échelle pour permettre une large acculturation, pour qui, (comme pré-détaillé) « le mariage est une alliance qui s'établie entre les clans, les tribus, et les communautés des mariés un lien de partage et d'assistance » (propos recueillis lors des entretiens individuels, *enquête de terrain, Décembre 2009* -

Janvier 2010). Lorsqu'on réalise que le mariage intra-ethnique avait pour objectif de protéger et accroître la cohésion interne, familiale et clanique ; dans quelle mesure le mariage interethnique peut favoriser l'intégration nationale ?

Le monde moderne n'échappe pas à ces pratiques, encore moins les sociétés fortement traditionnelles. Néanmoins la proportion des mariages entre les membres d'ethnies différentes prend des proportions grandissantes ; ceci pour plusieurs raisons. Au nombre de celles-ci, on parle essentiellement de l'avènement de l'urbanisation qui d'une manière particulière engage les mouvements migratoires, faisant des villes, le point de chute de tous les migrants dont les origines socio-culturelles sont diverses. Le mariage se trouve ainsi influencer par les migrations qui font des villes un espace de cohabitation et d'échange et où la cohésion sociale est faible, favorisant ainsi une plus grande liberté d'action et accordant une marge de manœuvre plus grande dans le choix du conjoint. Comment les populations perçoivent et expliquent-elles le mariage interethnique ?

Comme relaté plus haut, « le mariage (qu'il soit hétérogène ou homogène), est une alliance entre les familles, tribus et clans des mariés » (propos recueillis lors des entretiens individuels, *enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*). Les enquêtés affirment connaître des couples interethniques dans leurs quartiers (97,5%, Cf. tableau n° 42, page 256). Certains enquêtés pessimistes (2,5%, Cf. tableau n° 42, page 256) à l'image de ceux qui ne croient pas en la réussite sociale d'un couple interethnique, défendent leur position avec des raisons de divergences ethniques. Il faut cependant souligner l'attention sur la nécessité chez les africains d'un consentement des partis pour valider tout acte de mariage. Le mariage a alors un lien de contiguïté avec la cohésion sociale dans les familles ou les entités plus grandes et plus globales comme les communautés, régions ou pays. Beaucoup de pays africains dont le Togo souffrent d'un déficit permanent et accrue de

cohésion sociale. L'on peut citer l'exemple du génocide Rwandais (entre les Hutu et les Tutsi).

Le Togo est une parfaite illustration de cette situation conflictuelle (bien voilée) qui anéantit la cohésion et l'intégration des populations depuis l'indépendance, puisque la communauté nationale est un appel à la cohésion. Bref, au Togo, les événements survenus dans les années 1960 ont été renforcés de façon similaire par l'avènement de la démocratie dans les années 1990 pour donner naissance à ce que P. R. SARKAR (1988) a utilisé deux termes pour l'exprimer : « *le géo-sentiment et le socio-sentiment* ». Le « géo-sentiment » est une sorte de sentiment qui grandit en l'Homme au travers de l'amour qu'il porte pour sa région d'origine et permet la restriction à une partie de la population mondiale. Le « *socio-sentiment* » est selon lui, le sentiment qui limite les individus à une collectivité particulière. Dans le même sillage naissent les partis politiques à caractère ethnique et régional. Ces partis politiques sont la persistante révélation des liens primaires. Depuis les élections des années 1990 jusqu'au début du XXI^e siècle, le Togo est toujours confronté à des tensions envenimées entre les partisans des différents partis politiques surtout en période électorale. Les combats idéologiques entre les partisans des partis politiques, font plutôt place aux conflits interethniques ou communautés régionales. On assiste, bon ou mal gré et de force à des heurts vifs et à des conflits ouverts entre les populations.

Les leaders des partis politiques utilisent comme bouc émissaire les partisans immatures. Les pratiques citoyennes sont bafouées. On a aussi remarqué que la démocratisation en Afrique dans les années 1990, avait plutôt exacerbé les sentiments identitaires et montrer avec plus d'acuité, l'inexistence d'une cohésion sociale. Les partis politiques sont structurés sur des bases ethniques et régionales entraînant des conflits meurtriers.

Le plus marquant reste sans nul doute le fait que les villes, avec leur densité de populations, sont les cadres des différents conflits meurtriers (la ville

est le lieu par excellence où se rassemble toutes les ethnies du pays, où s'installent les instances de pouvoir de décision et où les soulèvements sont les plus spontanés).

Devant toutes ces tentatives pour la réconciliation nationale, pour une harmonie et une intégration nationale qui sont restées sans résultats, le mariage interethnique peut-il être considéré comme une solution pérenne ? Parlant d'ethnie, il n'y a rien de profond en cette dernière que la culture. Il va de soi que plus on accepte la culture d'autrui, mieux on est en harmonie avec cette personne. D. D. SAMBIANI (2006) le rappelle si bien lorsqu'il affirme : « *Nous avons voulu aborder la question à travers ce qu'il y a de plus profond dans chaque peuple : La culture. Il nous semble que la construction d'une communauté entre plusieurs peuples n'a qu'un seul moyen : La construction de l'identité commune à travers un interculturel plus ou moins profond. ...l'acceptation la plus large du concept de culture intègre les objets matériels (...) et par-dessus tout la façon d'assembler entre eux ces divers éléments* » (D. D. SAMBIANI, 2006 : 67).

VI.1.3. Contribution du mariage interethnique à la cohésion nationale

En réalité, le niveau d'intégration et d'exclusion des acteurs issus des mariages interethniques dans nos sociétés a certes été analysé par de nombreux auteurs comme étant le phénomène de l'ethnicité et de l'ethnisation en rapport avec certaines réalités sociales telles que la citoyenneté, l'identité sociale et l'intégration sociale. Tout comme les enquêtés selon les propos recueillis lors des entretiens individuels (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*), certains auteurs dont F. BOGUI (2007) reconnaissent que : « *les mariages ethniquement homogènes constituent une continuation dans le processus d'assignation des appartenances ethniques. Contrairement au mariage intra-ethnique, le mariage interethnique fait naître une discontinuité au niveau du mode de désignation déjà répandu dans la société. En effet dans un mariage*

interethnique, les deux membres du couple ne partagent pas les mêmes codes culturels, l'évidence est que l'intégration ou l'exclusion des acteurs issus des mariages interethniques sont des normes motivés que véhicule la filiation matrilineaire et aussi par l'enjeu en jeu sur les différents champs » (F. BOGUI, 2007 : 3)

Les gens acceptent mieux ce qu'ils estiment et considèrent comme faisant partie de soi. C'est la peur de l'inconnu mais aussi le souci de conserver les us et coutumes qui dans le passé étaient les causes essentielles du blocage aux mariages interethniques.

C'est ce que confirment les propos d'un magistrat, juge matrimonial au palais de justice de Lomé : *« Le facteur ethnique est un éventail que les gens agitent pour diviser. On a peur de l'étranger parce qu'on ne le connaît pas. Il faut seulement approcher la personne, la connaître pour briser les barrières »* (enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010).

En revanche, par rapport au passé récent, au Togo et spécialement à Lomé, les différents types de groupes ethniques sont plus relaxes et se côtoient de plus en plus sur plusieurs plans. C'est ce que révèlent les propos de l'une des responsables chargés de la section mariage à l'état civil central de Lomé : *« De nos jours, il y a de plus en plus de brassage ethnique dans le domaine du mariage par rapport aux années précédentes »* (enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010). Par ailleurs, le facteur ethnique n'est pas un élément qui bloque la détermination du choix du conjoint ou de la conjointe qui appartiendrait à une origine ethnique différente. En cherchant à savoir l'influence déterminante de l'ethnie sur le mariage et le divorce, un autre magistrat affirme : *« Je ne crois pas parce qu'actuellement il y a au Togo un brassage ethnique. Avant, oui, mais plus maintenant. Ce n'est pas un facteur déterminant ni pour le mariage ni pour le divorce. Lorsqu'il y a l'amour et l'affection entre les époux, l'ethnie n'est pas un facteur »* (propos recueillis lors des entretiens individuels, enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010).

Enfin, le nombre de plus en plus croissant des mariages interethniques signifie que les membres des différents groupes ethniques ne considèrent plus autrui comme différent. Le plus convainquant est la réponse que nous donne généralement les enquêtés issus des parents ethniquement mixtes à la question : “quelle est l’ethnie de chacun de vos parents ?”, ils répondent : « *je suis 100% (Losso, Akposso, Moba, Kabyè, Ewé, ...)* » (enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010); et la langue (Cf. tableau n° 19, page 234) variait suivant l’appartenance ethnique des parents de l’enquêté. Lorsque l’enquêté choisissait « je suis 100% Moba », cela voudrait dire que le père est Moba, de même que la mère.

A la même question adressée aux rares enquêtés issus des couples interethniques (Cf. tableau n° 40, page 253), ils répondent généralement : “mon père est de telle ethnie et ma mère est de telle autre ethnie”. A d’autres d’ajouter, « *je suis 50% de telle langue, et 50% de telle autre langue* » (propos recueillis lors de l’enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010).

VI.1.4. Couples interethniques comme cellule de base de l’acceptation de l’autre

Un adage dit “*Qui se ressemblent, s’assemblent*”. Ici l’on dirait, “*qui s’acceptent, s’assemblent*”. Lorsque l’on sent une divergence sur les plans socio-culturel et économique avec une autre personne, c’est qu’irrévocablement un fossé s’est creusé entre eux. Si de nos jours le facteur ethnique n’est pas considéré comme un facteur de division, c’est qu’évidemment les couples interethniques sont des exemples de l’acceptation de l’autre.

Allant dans le même sens, une chargée de mariage à la mairie centrale de Lomé disait : « *maintenant, il y a plusieurs ethnies qui se marient entre elles. Il y a tellement de brassage et c’est dans tout le pays* » (propos recueillis lors des entretiens individuels, enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010). Les résultats des recherches qu’à mené D. D. SAMBIANI révèle que :

« *L'appartenance ethnique des groupes de camarades est aussi révélatrice du degré d'acceptation des autres peuples. Le moins que l'on puisse dire sur ce plan, c'est que les gens ne se privent pas de choisir hors de leurs ethnies d'origine de bons camarades. Ainsi 87% des personnes interrogées disent choisir leur fréquentation selon les critères qui ne se limitent pas aux personnes de leurs ethnies d'origine* » (D. D. SAMBIANI, 2006 : 77). Cette recherche s'apparente aux résultats de ce travail contenus dans les tableaux n° 15 et 16 (pages 230 et 231).

De ce fait, on constate que le mariage interethnique ressort comme le **soubassement** de la construction d'un interculturel entre les différentes ethnies. Des personnes qui s'unissent et ayant une appartenance ethnique différente sont d'ores et déjà partant pour une pratique des habitudes des deux cultures dans le ménage (Cf. tableau n° 46, page 260). Pour cette partie, la tendance à la compréhension et à la résolution de certaines inquiétudes telles : comment les couples interethniques sont des foyers de mixité culinaire, culturelle et des langues et pourquoi les couples interethniques sont considérés comme exemple de richesse culturelle ?

On constate très simplement à Lomé que les couples interethniques constituent des foyers de mixité culinaire (Cf. tableau n° 18, page 233), culturelle à l'exemple des danses du terroir (Cf. tableau n° 20, page 234), linguistique (Cf. tableau n°19, page 234 et n° 45, page 259), bref de tolérance et d'acceptation de l'autre (Cf. tableau n° 43, page 257).

Sur le plan linguiste, les couples tolèrent l'usage d'une autre langue dans leur ménage (Cf. tableau n° 19, page 234) (en général, c'est la langue du milieu de résidence). D. D. SAMBIANI va dans le même sens en affirmant : « *En effet, si on pousse plus loin la curiosité, au sein des couples mixtes, on apprendra que dans 58% des cas, les enfants parlent les deux langues des parents même si l'homme tend à faire peser la balance de son côté* » (D. D. SAMBIANI 2006 : 77). L'usage dominant de la langue du conjoint est aussi évoqué dans le cadre de

ce travail, puisque la majorité des enquêtés (62,5%, Cf. tableau n° 45, page 259) ont reconnu l'influence du chef de ménage, naturellement l'homme dans la ville de Lomé, de faire pencher la balance linguistique en sa faveur.

Sur le plan culinaire, le fait de cohabitation entre plusieurs groupes ethniques occasionne non seulement l'acceptation mais aussi l'assimilation des pratiques culturelles de l'autre. Il est plus facile pour chacun des conjoints des couples interethniques d'accepter les plats de l'autre, ce qui place ce type de couple dans une position de riche culturellement. Prenant comme référence les pratiques funéraires en pays konkomba selon lesquelles, la veuve était tenue de subir certains rites, pratiquement nue (avec un cache-sexe), on constate qu'avec le contact obtenu avec les autres cultures notamment celle occidentale, les pratiques ont évoluées, permettant dans ce cadre précis que la veuve soit vêtue pour les mêmes cérémonies.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs des enquêtés affirment que la plupart des enfants issus des couples interethniques se reconnaissent d'appartenance aux deux ethnies de leurs parents (*enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*). Parlant aussi de mariage interethnique, un magistrat à la cour affirme que «... le facteur culturel est enrichit, les rapports entre les époux brisent les différences ethniques... Si des idées se sont construites aujourd'hui, c'est parce qu'il y a eu un melting-pot aux USA. C'est ce qui fait la force du groupe et c'est valable pour le Togo » (propos recueillis lors de l'enquête de terrain, *Décembre 2009 - Janvier 2010*). Lors d'un journal de Radio Vatican retransmis par Radio Maria Togo, à la date du 5 septembre 2009, le journaliste au nom d'A. NIA ZOKOUTAN disait à propos des pays pluriethniques en guerre que « la diversité ethnique est une richesse et non un danger ». Cela suppose qu'au lieu d'être source de divergence sociale, la différence de l'autre est plutôt un manque à gagner, dans le souci de mieux le connaître, le comprendre et ainsi de pouvoir cohabiter avec ce dernier. Les échanges permettront à chacun d'enrichir son côté en adoptant les effets ou

comportements issus de la différence positive de l'autre et en l'aidant par la même occasion à modifier des traits de son existence.

Avec toute cette richesse qu'accumulent les couples interethniques, elles sont les premières bases d'acceptation de l'autre chez les époux. Cet esprit d'acceptation est au travers de la socialisation primaire transmis aux descendants du ménage. Ces enfants grandissent avec cet esprit qui se refuse la considération des différences entre les individus de milieu social.

L'individu ainsi formé, considéré comme citoyen doit d'une part pouvoir reléguer au second plan la question l'appartenance ethnique pour ne pas se sentir un membre à part entière de cette Nation, d'autre part, s'intégrer ou s'adapter à toutes les pratiques des différents groupes et ethnies de cette Nation.

L'acceptation chez les époux d'origine ethnique différente de vivre sous le même toit et de partager leurs pratiques culturelles, reflète d'un niveau élevé de cohésion dans ce couple mais aussi, ceci peut constituer un pont entre les deux communautés sociales d'appartenance de ces deux conjoints.

D. D. SAMBIANI, cite dans l'un de ses nombreux articles que « *le degré d'intégration se mesure aussi au nombre de mariage mixte* » (SAMBIANI D. D. op-cit.). Or, de nos jours, on compte de plus en plus de mariage mixte dans la ville de Lomé et sur toute l'étendue du territoire Togolais. C'est ce que déclare une magistrate, chargée des affaires matrimoniales au Tribunal de Lomé : « *cela va en augmentant. Ces derniers temps, ça va. Depuis surtout 2005 le nombre de mariages interethniques s'accroît et beaucoup plus cette année le nombre est élevé tellement. Les couples interethniques existaient avant mais, ne concrétisaient pas leur union. Les gens pouvaient avoir des enfants mais pas de mariage. Après les enfants, les parents commencent par faire des problèmes et le couple est forcé de se séparer* » (propos recueillis lors de l'enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010).

Le nombre de mariages interethniques s'accroît et indique que le critère d'appartenance ethnique fait partie du choix du conjoint et montre au plan

national que la cohésion sociale et l'acceptation de l'autre et que cela signifie que les canaux d'imbrication entre les ethnies sont beaucoup plus fluides. C'est ce qui ressort des recherches de D. D. SAMBIANI qui se résume en ces termes : « *il est même curieux de constater que l'appartenance ethnique fait partie du choix du conjoint. Il y a des gens qui préfèrent faire le choix de leurs conjoints dans une autre ethnie. Un nombre non négligeable de personnes interrogées sont dans le cas (12%)* » (D.D. SAMBIANI, op. cit.).

A la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN), il a été recueilli la liste des couples mariés lors du premier semestre 2007. Sur les 137 couples, il se retrouve 76 couples interethniques soit 55,47%. Il est à préciser que des mariages ethniquement homogènes célébrés entre les personnes appartenant aux ethnies dites autochtones (Ewé-Ewé, Mina-Mina, Ewé-Mina) est de 51 couples sur les 137 couples mariés soit 37,22%. Cela s'explique par le fait que le milieu d'étude est le milieu d'origine de ces ethnies. Il se répartie ainsi 27 couples Ewé-Ewé, 11 couples Mina-Mina, et 13 couples Mina-Ewé. Il est à noter que les 10 couples homogènes restant soit 7,30% sont des couples homogènes répartis entre les autres ethnies du pays (DGSCN, 2007).

En mettant en exergue les atouts du mariage interethnique, il va de soi que les ménages interethniques soient des richesses en ce sens que, dès que deux cultures se mettent ensemble en vue de la conjugaison de leurs pratiques culturelles, il ne peut en découler qu'une culture plus riche. Cela ne veut forcément pas dire que les deux cultures se fusionnent en une seule ; chacune d'elle a plus tendance à s'enrichir de certaines pratiques de l'autre. C'est cette protection des valeurs culturelles des différentes ethnies qui constitue l'obstacle des grands idéaux de regroupements régional et continental africains.

VI.2. La problématique des regroupements régionaux africains

La nécessité, en ce XXI^e siècle, de la construction d'une Afrique unie et solidaire fait face à une kyrielle de réflexions, d'idéologies et de théories. Il faudra à partir d'un moment faire face à de nombreux regroupements essentiellement ethniques, religieux (le regroupement des pays du Maghreb) mais aussi des regroupements sur la base de la proximité sociale dont la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). D'énormes difficultés font figures dans le processus de réunification des pays de l'Afrique. Voilà pourquoi il n'est pas rare d'entendre dire que la problématique des regroupements régionaux d'Afrique en ce qu'on a pu appeler l'unité africaine se pose aujourd'hui avec beaucoup plus d'acuité que par le passé. L'essoufflement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) est observable depuis sa tentative de mise au point d'une unité africaine. Elle se voit aujourd'hui même considérée par des auteurs tel **ZERBO (2003)** comme une diète germanique incapable à cause de l'attachement de ses membres à leur souveraineté, à l'incertitude qui plane sur les pouvoirs de certains organes principaux comme le secrétariat général, à la désuétude ou à l'inefficacité de certaines de ses structures comme le comité de libération. Plusieurs facteurs ont permis d'expliquer l'échec de ce grand projet de développement. Entre autres, on peut citer ceux définis par ZERBO qui pense que cette hérésie de l'institution puise ses racines dans la genèse de sa création, à savoir :

- le contexte politico-idéologique qui a prévalu en Afrique et dans le monde à la veille de la création de l'OUA ;
- l'évolution des rapports Nord-Sud, bien sûr depuis la colonisation à la coopération ;
- les rivalités inter-blocs dans le contexte de la guerre froide ;
- les relations interafricaines et l'affirmation des souverainetés locales ;
- le besoin de développement axé sur le micro-nationalisme aigu ?

Bien que placée sur la liste des continents les moins développés, l'Afrique a été depuis toujours le carrefour de rencontre de plusieurs pays développés à la quête de savoirs nouveaux et de ressources de tous ordres. Autrefois cadre idéal de développement d'une harmonie entre les individus de tous les pays, l'Afrique est devenue aujourd'hui le siège de tous les conflits. C'est ce qui fait dire à ZERBO que les puissances étrangères se sont ingéniées à semer, avant les indépendances des pays africains, les germes de la désunion afin de lui en détacher les plus riches régions comme au Congo, le Katanga et le Kasai. Des facteurs internes empêchent le regroupement des différents pays d'Afrique en une unité solidaire. Il s'agit, comme le dit si bien Yacouba Zerbo de « la pléthore de leaders politiques africains issue de la colonisation du continent par des métropoles différentes et de son morcellement en de multiples entités politiques indépendantes qui constitue une sérieuse difficulté qui pèse et pèsera encore sur les tentatives de regroupement en Afrique. Les divisions politico-idéologiques dont ils sont victimes, les divergences d'intérêts économiques et stratégiques qui les opposent attestent l'exacerbation du micro-nationalisme, l'abandon et la négation du panafricanisme» (Yacouba Zerbo, 2003 : 114). Les idéaux des panafricanistes étant de rétablir au prime abord l'égalité de droits entre les races noire et blanche, étaient pour certains nouveaux états indépendants d'Afrique, une situation trop tôt évoquée, après cette longue période de lutte contre le colonialisme. Certes, ces états ne s'opposaient pas l'idée d'une Afrique unie, mais les nouveaux leaders des différents états indépendants se devaient de s'avouer leur victoire qu'ils ne s'acrifieraient pas aussi facilement. Ces comportements, que l'on aurait pu qualifier autrefois d'ignobles, des responsables politiques africains ne sont-ils pas à la hauteur des problèmes qui leur sont posés pour amorcer la voie d'une véritable union du continent ?, s'interroge Cheik Anta Diop (1960). Voilà d'ailleurs ce qui peut entraîner la

non intégration du panafricanisme, un legs transatlantique qui ne peut s'intégrer aux réalités politico-idéologiques du continent africain. S'il a servi de levain, à la création de l'OUA en mai 1963, il ne put exorciser les maux dont souffrait l'institution à la veille de sa création.

L'idée de la construction de l'unité africaine n'aurait pu bien tomber, dans une période où on voit son développement en constante régression malgré disent-ils, tous les efforts de développement. A l'origine le rude combat mené par les Noirs américains et antillais contre la domination blanche s'est soldé par l'abolition des différences raciales.

Cette lutte, traduite, en un élan de solidarité, s'est ensuite identifiée à l'union de tous les Noirs du monde dans le dessein primordial de briser l'oppression raciste des Blancs (Decraene, 1964). L'Afrique à la fin de sa soumission à de principaux leaders de ce mouvement appelé panafricanisme. Entre autres figures de ce mouvement, on retient : le professeur et diplomate Blyden Edward (né en 1832 à Saint-Thomas dans les Caraïbes), Williams Henry Sylvester (avocat de Trinidad et inscrit au barreau anglais à la fin du XIXe siècle), le Dr W. E. Dubois (1868-1963 ; écrivain-journaliste, il naquit en 1868 dans un village du Massachusetts, près de Boston). A cette liste on ajoute Marcus Aurelus Garvey (1885-1940 ; Jamaïcain qui prônait le retour aux sources – « *back to Africa* »), Price-Mars Jean (1876-1969 ; né à Haïti), l'Antillais Padmore Georges (artisan et théoricien du panafricanisme ghanéen) (J. Buchmann, *op-cit.*, p. 154). C'est de là que naît alors le nationalisme des africains, qualifié de panafricanisme, sous l'impulsion du Dr Dubois, de Kwamé N'Krumah et de Georges Padmore, véritable théoricien et idéologue du panafricanisme politique (J. Buchmann, *op-cit.*, p. 154.).

Cependant, pour Guy F. cité par Zerbo, le développement du micro-nationalisme cachait mal la volonté de regroupement et de coopération des États africains. Pour cause, chaque État, pris individuellement, avait parfaitement conscience de ses faiblesses et de ses limites pour défendre sa souveraineté,

assurer son développement économique, mais aussi conscience de son incapacité face aux problèmes africains et internationaux (F. Guy, 1961 : 762)

C'est donc dans ce contexte de souci de préserver son intégrité territoriale qui, passe d'abord par la sécurité des frontières étatiques que, chaque Etat a pris sur lui l'engagement de s'allier ou de signer un pacte d'entente et de non agression. On aboutit ainsi entre cinq pays dont le Togo, à la création du Conseil de l'Entente. Comme si cela ne suffisait pas, le Togo et ces pays frères se retrouvent également dans d'autres organisations interétatiques à savoir la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, le Common Wealth, la Cemac pour les Etats de l'Afrique Centrale et bien d'autres encore. De ces regroupements, les Etats africains aboutissent à la signature des conventions telles les ACP-UE.

Cette volonté de regroupements régionaux ne va jamais plus loin comme par le passé. Chaque Etat préserve sa souveraineté par égoïsme. Pouvait-il en être autrement, avec tout ce trésor en jeu pour ces dirigeants ?

VI.3. Le Mythe de l'Unité africaine

Parler de mythe de l'unité africaine revient à souligner qu'il y a encore des problèmes qui minent le processus d'harmonisation des peuples africains. Ces obstacles sont souvent d'ordre économique mais, plus que cette considération, le phénomène ressort plus sur le plan social où ressortent deux aspects importants du sujet notamment la problématique de l'unité linguistique et celle d'une identité culturelle du Continent Noir, avec la seule remarque que cette résolution du problème doit d'abord se faire dans les différents états africains, tous pluriethniques.

VI.3.1. La problématique d'une unité linguistique en Afrique

La situation linguistique sur le Continent africain est complexe, étant donné la multitude des langues existante dans chaque pays. Au Togo par exemple (Cf. tableau n° 5, page...), le pays regorge d'environ 45 ethnies auxquelles correspondent au moins deux dialectes. En s'inspirant de la langue Konkomba, on y dénombre une variation de dialecte composée de l'tchale, l'konle, l'tchabole, l'djalile, l'nagmanle, alors que chacune d'elle présente des changements de prononciations suivant les différents quartiers concernés.

Il se trouve que cet argument d'unification fait la une des actions de discrimination de ce genre, dans les différents pays africains et suscite des conflits interethniques, provenant des mécontentements des peuples dont les pratiques ancestrales semblent être lésées. Le terme d'unité africaine qui se veut plus large car interétatique, souffre également de ce mal linguistique. Après plusieurs tentatives d'unifier les états africains, les auteurs se sont heurtés à cet énigme : quelle langue serait la plus appropriée pour ce Continent Noir ?

L'Afrique cherche par tous les moyens à réussir son développement économique. Pour y parvenir, les acteurs du développement proposent entre autres idées, celle de l'unification des pays africains. En d'autres termes, il s'agit de procéder à l'effacement ou la suppression des frontières interétatiques, de donner une chance équitable de circulation aux africains sur leur continent, c'est-à-dire sans utilisation de visas ni de carte de séjour. Tous ces idéaux ont conduit les dirigeants africains à souscrire pour un passage harmonieux de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à l'Union Africaine (UA) dont les bases ont été posées en 2000 au Togo, lors de la conférence des chefs d'Etats et de Gouvernements de l'OUA (Samassekou, 2004). Déjà annoncée, la question de l'Union Africaine pose de sérieux problèmes, dont celui de la direction de l'Etat africain : à quel pays ou président seraient confiés les pouvoirs de ce nouvel Etat, et que deviendraient les autres présidents des actuels pays

africains ? Dans le même temps, surgit un problème spécifique : quelle langue retiendra-t-on pour l'Etat africain ?

Même si la question de la direction semble peu préoccuper les acteurs, celle de la langue retient cependant leur attention. Ainsi, en guise de solution, Cheikh Anta DIOP affirme que : « contrairement aux apparences, le choix d'une langue continentale unique qu'il suffirait à n'importe quel étranger d'apprendre, qu'il soit Français, Anglais, Russe, Indien, Chinois, Japonais, Allemand, Hollandais, Espagnol, Portugais, Italien, Arabe, etc., pour pouvoir communiquer avec n'importe quel Africain de n'importe quel coin du continent noir, conduit donc parfaitement à une simplification de nos relations avec le monde extérieur : les relations internationales, au lieu de s'en trouver compliquées, comme on le voit, en seraient énormément simplifiées » (Cheikh Anta DIOP, 1960 : 26-27).

On voit bien qu'il est question, pour certains analystes comme Diop, d'une réduction de la mosaïque de langues africaines en une seule, la plus majoritairement représentée démographiquement. En analysant le cas du Sénégal, l'auteur propose de procéder premièrement à la démonstration de la parenté des différentes langues parlées. Ainsi, l'on pourra facilement procéder à une réduction linguistique par regroupement, ce qui paraîtrait comme un "écrasement" des minorités qui seront phagocytés (leurs langues) par les plus forts qui, ont réussi à s'imposer de quelque manière que ce soit.

C'est ce qui peut justifier la décision des dirigeants Togolais en 1973 lorsqu'ils affirmaient que : « Bien entendu, l'idéal serait d'enseigner toutes les langues locales du premier degré au quatrième degré, mais le souci de l'unité nationale nous impose ces deux langues : l'éwé et le *tem* (kabrê). » La politique du Ministère privilégiait deux langues : l'éwé et le *tem* qui, au lieu de la langue ethnique kotokoli représentative, est remplacé par le kabrê, pour dire kabyè. Le problème qui se posait était que ce choix des deux langues mettait nécessairement au rancart les autres langues nationales.

Au même moment, les textes et les lois sont nombreux qui se sont prononcés clairement en faveur de la promotion des langues nationales et de leur insertion dans tous les domaines de la vie sociale (programmes scolaires, médias, services publics et privés), aux côtés des langues coloniales imposées depuis la colonisation.

Les plus importants de ces textes et lois sont ceux adoptés par les organismes internationaux, comme l'attestent la Déclaration Universelle des droits linguistiques, tenue du 6 au 9 juin à Barcelone en Espagne et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, établie à Paris le 20 octobre 2005. De plus, les Décisions de la 1^{ère} Conférence sur l'Education des Pays Africains tenue à Addis Abéba en Ethiopie en 1961, recommandant l'enseignement par le biais des langues maternelles, l'intérêt soutenu de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour l'enseignement du Français en convergence avec les langues partenaires (langues africaines) et les recommandations du Comité Consultatif sur les langues nationales tenu à Paris du 17 au 19 décembre, sont autant de décisions théoriques. Ceci témoigne de l'importance accordée aux différentes langues maternelles, une façon de soutenir leur égalité comme le montre les résultats de cette recherche (Cf. tableau n° 6, page 222)

La pratique de ces décisions sur le terrain contraint les dirigeants africains, en les plaçant dans une situation de confusion face à la multiplicité des langues locales et leur souci permanent d'assurer leur suprématie ethnique. Dans cette optique, il suffirait simplement de « développer un partenariat fondé sur la complémentarité entre langues européennes et langues africaines. A titre d'exemple, développer une terminologie scientifique des langues nationales en s'inspirant des concepts existants déjà dans les langues européennes » (Dr. Nseme Clédor, 21 novembre 2007).

Contrairement à la conception de Cheikh Anta DIOP (Op. Cit), on comprend fort clairement qu'il ne serait pas question de faire disparaître une quelconque

langue africaine, mais de les considérer toutes comme des unités linguistiques de valeurs, dignes de recherche scientifique de la part des linguistes dont, le seul désir est de faire des langues nationales africaines de parfaits outils de développement et d'intégration du Continent. Dans le cas du Togo avec plus de quarante cinq langues en pleins usages (Cf. Tableau n° 5, page 221), peuvent-ils élaborer des stratégies pouvant permettre aux langues du terroir d'évoluer aux côtés des langues européennes ?

VI.3.2. L'identité culturelle unique dans un continent fortement attaché à la richesse de son terroir

L'organisation et les dynamiques de nos sociétés connaissent de profondes transformations dont attestent, par exemple, les dynamiques de médiatisation, les processus de fragmentation socio-urbaine à diverses échelles, les réformes de décentralisation menées dans diverses régions dont la capitale (Lomé étant le plus grand centre urbain du Togo), concourant à l'épuisement des modèles traditionnels d'existence des ethnies de souche. Malgré cette situation, aucune ethnie ne souhaite voir sa langue reléguée au second rang, ni sa culture. C'est en fait le nœud principal des différents obstacles à la réunification des pays africains et cette volonté de vivre ensemble est encore un sujet mythique au niveau de la conquête citoyenne de chaque pays.

Lieu, autrefois de nombreux conflits inter étatiques, l'Afrique est devenue aujourd'hui un cadre permanent de conflits internes (interethniques) d'où fuse une multitude d'interrogations qui à peine trouvent leurs solutions.

Guidés par notre vision commune d'une Afrique unifiée et forte", les dirigeants du continent ont décidé de transformer l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en une nouvelle Union plus ambitieuse. Le Sommet de juillet qui s'est tenu à Lusaka (Zambie) devait être le dernier de l'OUA. Dans l'Acte

constitutif de l'Union africaine, les responsables politiques africains affirment le besoin de "forger un partenariat entre les gouvernements et toutes les couches de la société civile", de lutter contre le fléau des conflits, et de "promouvoir et de protéger les droits de l'homme, de consolider les institutions et la culture démocratiques, et d'assurer la bonne gouvernance et la primauté du droit". Comme le souligne l'empereur Hailé Sélassié : « Ce dont nous avons besoin est d'une seule organisation qui parlera d'une seule voix pour toute l'Afrique, au sein de laquelle les problèmes de l'Afrique seront analysés et résolus. Nous avons besoin d'une organisation qui permettra des solutions acceptables aux disputes interafricaines et qui promouvra l'étude et l'adoption des mesures de défense commune et des programmes de coopération dans les domaines économiques et sociaux. A l'occasion de cette conférence, créons une seule institution à laquelle nous appartiendrons tous, basée sur les principes auxquels nous souscrirons, confiants que dans ses conseils, nos voix auront leur poids, sécurisé par le fait de savoir que les décisions qui seront prises le seront par des Africains, et seulement par des Africains, et qu'elles prendront entièrement en compte les considérations vitales des Africains. Nous sommes réunis ici pour jeter les bases de l'unité africaine. Nous devons par conséquent, ici même et aujourd'hui, nous mettre d'accord sur l'instrument de base qui constituera le fondement du développement futur de ce continent dans la paix, dans l'harmonie et dans l'unité (...) » (Guy F., 1961).

La nécessité s'imposait au fur et à mesure de la construction d'un certain nombre de principes de base véritable gage du développement d'une société de confiance ; société qui favorisera, la mise en œuvre d'une véritable démocratie politique et économique sans mascarade et l'émergence d'un Etat de droit qui ne légitime pas l'impunité et favorise la cohésion sociale, surtout qu'il est question d'évoluer à terme vers des zones de libre-échange. L'Afrique est confrontée à un problème d'adaptation, d'intégration ou de confrontation des acteurs politiques

et du peuple ou mieux encore des citoyens à la gestion de leur société. L'unité des africains, quoi qu'on dise, comme effectuée dans les pays développés doit partir de nombreuses confrontations : systèmes dictatoriaux et la démocratie, heurts entre les institutions fondées sur des principes éloignés des droits du peuple-citoyen au niveau national. L'inévitable confrontation des différentes idéologies sus citées se fonde, avant tout sur la dépendance économique des pays africains. Une bonne partie consubstantielle du budget national des pays africains dépend de la bonne volonté d'Etats-amis, des alliés et d'entreprises multinationales ayant un intérêt direct en Afrique. En effet, cette dépendance peut, souligne EKOUE AMAÏZO (op-cit.), émousser la volonté des dirigeants africains quant au soutien réel accordé au processus d'amélioration de la sécurité et du bien-être socio-économique et culturel du peuple-citoyen. Mais, continuer à refuser à ce peuple-citoyen de s'exprimer directement relève de l'usurpation du pouvoir.

Pourtant la nécessité d'une intégration des populations traduit et instaure la confiance des dirigeants envers les populations, assurance de l'érection de bases saines pour un développement harmonieux. Hormis les difficultés des pays africains, celles des infrastructures, la mobilité spatiale des populations africaines inter et intra-étatiques. Comme facteur explicatif sur le plan culturel : le refus des Africains de s'éloigner de leurs pratiques ancestrales, leurs us et coutumes. Aussi, durant ces recherches, plusieurs Togolais ont reconnu avoir accepté et autorisé l'usage domestique des langues maternelles de certaines ethnies (Cf. Tableau n° 19, page 234), de même ils apprécient certaines danses folkloriques (Cf. Tableau n° 20, page 235) du terroir, mais ceci ne signifie pas qu'ils sont d'accord pour une fusion ou une assimilation culturelle (propos recueillis lors de l'enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010)

Vu la grandeur de la mission, la nécessité de peser au plus profond le pour et le contre et intégrer toutes les populations et mêmes toutes les classes sociales

s'avère nécessaire pour des résultats positifs et fiables. Comme les remarques de M. Wade le laissent entendre, les promoteurs de la nouvelle Initiative africaine sont particulièrement conscients du fait que, quel que soit l'appui qu'ils reçoivent sur le plan international, il leur faudra avant tout gagner le ferme soutien des peuples de l'Afrique s'ils entendent réussir dans leur entreprise. L'échec du projet s'est jusqu'ici expliqué par plusieurs évènements, parmi lesquels : les carences des gouvernements africains, la détérioration de l'environnement économique sur le plan international, le manque de soutien des pays donateurs (qui privilégiaient les politiques d'ajustement structurel), la sécheresse, le déclenchement de guerres civiles et la tendance de chaque pays africain à défendre ses intérêts à court terme, plutôt que de proposer une vision globale pour l'ensemble du continent. Hors ces dernières raisons de la division des peuples africains sont d'ordre social et portent sur les différences ethniques et linguistiques des Africains.

Mais il est à noter que, la nécessité de s'unir gagna l'ensemble du continent ; au moins par idéal, il sembla que les Africains se soient attachés au panafricanisme. Mais au moment de passer à la concrétisation du rêve et d'organiser des unions entre Etats, des dissensions idéologiques apparurent. Les Etats n'étaient pas tous d'accord sur la forme et la nature de l'union à adopter. De plus, le continentalisme heurtait de front le courant régionaliste. Malgré l'accession des Etats africains à l'indépendance, les traditions coloniales, qu'elles soient anglaises, françaises, lusophones ou hispaniques... restaient encore très présentes et la plupart des chefs d'Etats ont préféré s'unir à l'échelle d'Etat ayant une tradition coloniale commune. Parfois, les Etats ont gardé presque intacts les groupements, comme l'Afrique Equatoriale Française, qui existaient pendant la période coloniale. Cela pouvait s'expliquer notamment par la communauté de langue ou d'organisation administrative. D'autres au contraire, mais ce fut exceptionnel, ont dépassé les oppositions héritées de la

période coloniale, en se fondant sur des solidarités culturelles, ethniques et géographiques : le cas de la Ségambie fut à cet égard exceptionnel.¹⁰

D'autre part, les unions régionales se justifiaient quant aux solidarités fondées sur la langue, la race ou la religion (l'exemple de l'union des Etats arabes est manifeste.)

Enfin, les divergences politiques pouvaient également favoriser le régionalisme. L'origine de l'union Ghana-Guinée fut leur tendance révolutionnaire commune, réservée aux regroupements régionaux. Toutefois, régionalisme et continentalisme n'étaient pas en opposition absolue. N'Krumah notamment, malgré sa tendance continentaliste, considérait que le régionalisme était une première étape, voire un moyen de réaliser l'union à l'échelle du continent. Les dissensions se sont manifestées de manière plus forte au sujet de la nature de l'union. Territoires, populations, ressources doivent être mis en commun au bénéfice d'une seule grande nation, avec une nationalité unique, une monnaie unique, une défense unique, une diplomatie unique, une douane unique et une fiscalité unique ; le tout conformément à l'exemple des Etats-Unis d'Amérique, qui propose un modèle efficace d'organisation fédérale, même si ce dernier peut être nuancé pour s'adapter aux particularités du continent africain.

Une plus grande intégration régionale permettrait d'élargir les marchés locaux et de faciliter ainsi la réalisation d'économies d'échelle, l'obtention de capitaux indispensables à la création d'infrastructures et la répartition optimale des ressources) parmi celles déjà réalisées (la croissance et le développement économiques ne sont pas seulement influencés par des facteurs financiers et de production, mais aussi par des facteurs politiques et sociaux). Ce sont ces facteurs socio-politiques (les différences ethniques et linguistiques) qui minent l'atmosphère de l'unité africaine. Les raisons ethnique, culturelle et linguistique

¹⁰ Le Sénégal était administré par les Français, alors que la Gambie le fut par les Anglais, mais les deux gouvernements se sont rapprochés, la Gambie étant enclavée dans le Sénégal et les deux étant peuplés par les mêmes ethnies.

ne sont pas cependant les seules, mais elles sont privilégiées ici à cause du thème de cette recherche, ce qui nous permet de procéder à l'auto-critique objective des résultats de ces travaux.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre Septième : Discussions de l'étude

Tout travail scientifique doit pouvoir être réfutable et ceci commence par la remise en question par le chercheur des résultats de ses recherches de même que de la méthodologie de l'étude. Aussi, dans le cadre de cette recherche, on peut dire que les résultats auxquels on est parvenu méritent d'être discutés tout comme la méthodologie utilisée.

VII.1. Discussion de la méthodologie

Comme souligné plus haut, il importe de procéder à une discussion des résultats et de la méthodologie de recherche. Mais avant, une étape s'impose au chercheur, celle du rappel méthodologique.

VII.1.1. Rappel méthodologique et discussion des résultats

L'étude de la problématique de l'harmonie nationale en situation de rivalités ethnique et régionale dans la ville de Lomé, dans le cadre de l'ethnicité et de l'interculturalité en zones urbaines au Togo, a été possible grâce à l'adoption d'une posture ethnométhodologique, tout en s'imprégnant des modèles d'analyses sociologiques issus des courants des théories naturaliste et social de l'ethnicité.

L'enquête a consisté à recueillir les discours desdits acteurs sur leurs pratiques à l'aide d'un questionnaire et d'un guide d'entretien. Dans la mesure où l'approche adoptée se veut aussi quantitative que qualitative, les données qui soutiennent la démonstration ont été collectées auprès d'un échantillon de six cents quatre-vingt trois (683) individus tout sexe confondu dont soixante-onze (71) étrangers selon un principe de quotas suivant les six arrondissements de la ville de Lomé et à base d'un questionnaire.

En ce qui concerne la seconde phase de la collecte, elle est réalisée grâce aux discours des autorités administratives, autorités municipales et autorités religieuses qui ont également été interrogées sur la base d'un guide d'entretien, dans le but de sonder la perception qu'elles ont de ces formes nouvelles de citoyenneté. Pour avoir la représentation que les autres citoyens ont de ces logiques identitaires, le regard qu'ils jettent sur leurs acteurs, il a été organisé une discussion de groupe dans deux sites de l'enquête.

Le contenu de ce travail tient essentiellement en trois parties dont la première comporte trois chapitres et les deux autres, deux subdivisions chacune. Si la première partie se veut descriptive, une sorte d'ethnographie des pratiques et logiques identitaires des citoyens de la ville de Lomé, la seconde se veut analytique et vise l'explication et la saisie de ces conduites quotidiennes. La troisième partie quant à elle, est une synthèse des deux précédentes sur les implications des phénomènes ethnique et interculturel sur les regroupements nationaux, régionaux et continentaux.

Ce qui atteste de l'émergence du cadre de vie comme pôle identitaire et de la proximité comme principe directeur de la sociabilité dans les centres urbains togolais. Il n'y a cependant pas que ce type de proximité liée à l'espace qui s'avère opérante dans la structuration des regroupements des gens dans la ville de Lomé. Le terroir loméen demeure un référent important dans la sphère interculturelle. Cette partie entend saisir la portée des influences médiatiques sur les affirmations identitaires dans la logique de l'intégration nationale et, partant, sur la construction de l'Etat-nation au Togo depuis plus de quatre décennies (avec la création de la toute première chaîne radio du pays). Il s'agit donc d'un engagement pour faire ressortir la vraie nature (G. Balandier, 1981) de ces pratiques sociales dont le citoyen est l'acteur. On suppose donc dans cette étude que ces pratiques provoquent la remise en question de l'identification à l'Etat-nation issue de la transformation de l'imaginaire collectif dans les centres urbains.

Les trente premières années d'indépendance du Togo ont été marquées par une affirmation très prononcée du refus de la différence. Au nom de l'unité nationale, les Togolais ont été contraints de taire leurs particularismes. C'est ce que semble remettre en question la dynamique identitaire dans la ville de Lomé en mettant en scène des pratiques identitaires ouvertement inscrites en défiance de la logique totalitaire qui a prévalu jusque - là (car les soulèvements populaires et les troubles socio-politiques du 05 Octobre 1990 à 1994, marquent la rupture de l'hégémonie du parti unique). C'est également cette « prise en charge communautaire de la dynamique sociale » (Sindjoun, 1996 : 61) qui est à l'oeuvre dans les débats houleux qui suivent la nomination d'une personnalité issue d'une ethnie recluse par celles dites minoritaires et reléguées au second rang. C'est dire que l'on vit dans une perpétuelle remise en question profonde de la citoyenneté multiculturelle en milieu urbain sur laquelle la constitution de l'Etat - nation togolais a pourtant parié, d'où, l'on comprend que : « Les identités ne sont pas nécessairement superposées suivant un mode hiérarchique ; elles sont mobilisées en fonction des circonstances de lieu, de moment et d'action » (Sindjoun, 2000 : 23).

De ce phénomène d'identité individuelle en ville, naissent des préjugés qui entretiennent la rupture de la vie sociale urbaine. Elle se manifeste par des idées telles que « je ne dois pas passer ici, on penserait que... », « ce quartier est interdit au nordistes ou sudistes », « c'est un quartier des partisans du parti au pouvoir », « c'est l'habitat des riches... » (propos recueillis lors de l'*enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010*), sont les nouvelles lignes de démarcations des frontières au sein d'une ville en plein essor démocratique et économique à l'image de Lomé. La complexité que revêt ce repli identitaire individuel permet de comprendre que ce travail ne suffit pas à cerner toutes les facettes du sujet en étude.

VII.2. Les limites de l'étude

Cette étude est menée de façon méthodique en prenant appui sur les travaux antérieurs. Nous ne pouvons cependant pas affirmer d'avoir épuisé ne serait-ce qu'une proportion non négligeable des écrits sur le thème d'ethnicité et d'interculturalité. Nous avons essayé de formuler quelques pistes de réflexions ressortant des différentes recherches qui ont été entreprises avant celle-ci. Ces pistes ne sont qu'un point de départ éventuel et il est souhaitable qu'elles s'enrichissent des débats ou d'autres perspectives de recherches, en vue de compléter les points intéressants qui n'ont pas été davantage développés.

Tout d'abord, un constat s'impose : contrairement à ce qui était attendu, l'axe de la recherche concernant la problématique de l'unité nationale dans un climat caractérisé par l'influence linguistique et ethnique sur les rapports sociaux à Lomé, ou encore le cas des discriminations ethniques, a suscité un fort intérêt au niveau des acteurs sociaux impliqués dans la recherche. Il n'est peut-être pas inintéressant d'essayer d'en chercher les explications du phénomène.

Au regard des contributions générales sur les différents événements et pratiques socio-ethniques, on s'aperçoit que chaque point de l'étude abordé dans le questionnaire, suscite un débat scientifique, ce qui complique le processus d'administration du questionnaire de la recherche. Les interventions des uns et des autres autour de la question de l'identité nationale, des modalités de gestion des discriminations ou des questions religieuses témoignent de notre propre échec à faire passer les résultats des recherches sociologiques antérieures sur ces sujets d'ethnicité et d'interculturalité, à partager les champs conceptuels qui changeraient l'inscription même des questions identitaire et ethnique concernant les Loméens. Certains enquêtés pensent que ces questions relèvent de l'engagement des sociologues et que, il serait préférable que les sociologues

s'engagent en tant que tels, en mettant en œuvre leur savoir sociologique (propos recueillis lors de l'*enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010*).

On le voit, de quelques côtés qu'on l'aborde, il semble bien que la crise de l'ethnicité est une crise de sa propre existence, des modalités même de sa présence et de la visibilité de son propos dans la société. Il est d'ailleurs révélateur qu'il n'ait été que peu question dans les travaux antérieurs en ce qui concerne l'actualité du Togo.

Au niveau de la méthode d'analyse et d'interprétation des résultats, il a fallu simplifier certains détails concernant des sujets différents. Aussi le regroupement des habitants suivant la ressemblance et l'intercompréhension des langues maternelles d'origine, permet de pouvoir synthétiser l'analyse et l'interprétation des résultats. Pour prouver la viabilité et la validité de ce regroupement, on peut supposer, que certaines langues se correspondent car, en comprenant l'une, on peut facilement s'exprimer dans la seconde. Il se peut que notre faculté à les comprendre toutes, soit le motif de cette supposition.

Cette étude a été menée sur un échantillon choisi dans un groupe cible composé des quartiers de la ville de Lomé, sans toutefois affirmer que le champ d'étude couvre toute cette ville dans ses moindres détails. Il aurait été souhaitable que cette étude s'étende sur toute l'étendue de la ville de Lomé ou mieux encore sur tout le territoire du Togo en vue de mieux cerner les pratiques et les différents buts du phénomène d'ethnicité et d'interculturalité et les facteurs d'unité nationale dont le mariage interethnique et l'acceptation de l'autre au Togo et plus précisément de déceler la contribution véritable de ce type de mariage à l'intégration nationale.

Cependant, la taille de l'échantillon sur lequel l'étude a porté donne une tendance acceptable pour une éventuelle généralisation des résultats. Aussi, les différentes données sur l'évolution du phénomène en étude sont apparemment

significatives mais, la réalité ne les transcrit en aucune manière. Seules certaines données sur les types de couples qui s'unissent relevant du premier trimestre 2007 ont été accessibles parce que cette institution venait de commencer l'informatisation de ces données. Dans certains services publics dont la mairie centrale, interdiction est faite de mettre à la disposition de toute personne étrangère au service les archives. Par ailleurs, vu l'énorme temps que ces recherches devaient prendre au personnel, ce service a été refusé aux agents de collectes. Ainsi, le traitement des données a été fait généralement à base des données recueillies sur le terrain.

Pour une éventuelle étude au Togo, il serait souhaitable de rechercher les causes du faible taux du mariage interethnique dans les années précédentes et de ses conséquences sur l'intégration nationale ou encore les causes du faible taux de brassage interethnique au Togo.

Sur un autre plan, il aurait été plus scientifique de choisir l'échantillon sur une base de sondage établie par la mairie, mais la mobilité spatiale des couples n'aurait pas rendue l'application du questionnaire facile. C'est ce même blocage qui fait surface quand il s'agit d'échanger avec des petits groupes de discussions.

Parmi les difficultés ressenties lors de la préparation des groupes de discussion, les différents points ci-dessous ont été retenus :

- Nécessité d'effectuer au préalable une analyse fine des groupes stratégiques en présence au sein des différentes catégories d'acteurs concernés.
- Organisation de réunions complexe et longue dans le cas de bénéficiaires suffisamment éloignés les uns des autres,

- Difficulté de certaines régions à identifier les compétences nationales et locales pouvant aider l'évaluateur dans la préparation et l'animation de ces entretiens de groupe.

Certaines de ces limites relèvent de l'expression publique. Le focus group présente le risque que l'évaluateur ne réussisse pas à obtenir une parole "libre" de la part des participants à cause :

- du caractère public de l'expression,
- de la présence de participants pouvant limiter l'expression des autres,
- de l'absence de participants moteurs de la dynamique de groupe,
- des enjeux politiques et sociaux qui prennent plus de poids dans une dynamique de groupe que dans un tête à tête,
- de la tendance naturelle, dans un groupe, à répondre dans le sens de la majorité, plutôt que d'exprimer des opinions minoritaires.

Ceci a entraîné une révision des délais qui peuvent s'allonger et des coûts s'alourdir. Comme souligné, la multiplication de ce type d'entretiens peut néanmoins poser des problèmes de délais et de coûts lors de :

- du temps de préparation,
- du dédommagement des participants,
- des frais de déplacement,
- de la rémunération d'intermédiaires pour faciliter l'organisation de la réunion,
- du temps de traitement de l'information recueillie, etc.

On peut retenir dans l'ensemble que le sujet abordé comporte plusieurs facettes qu'une recherche académique ne pourrait entièrement couvrir. A partir de là, nous avons tenu compte de quelques aspects du problème à savoir : les valeurs

et pratiques ethniques, les interactions qui existent entre les différentes ethnies, le degré d'intégration ethnique et les perceptions en temps de rivalité ethnique. Depuis plus d'une décennie, le Togo a connu par moment des troubles sociaux qui parfois avaient des connotations ethniques. Mais ce phénomène ne laisse ni les autorités, ni les agents de développement, ni les chercheurs en sciences sociales indifférents, quand on sait que ces querelles conduisent parfois à des conflits armés.

Cette étude a abouti sans doute à une meilleure compréhension du phénomène étudié. Toutefois, le débat est ouvert pour que d'autres études soient menées dans les différentes villes du pays.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Conclusion et perspectives

Toute société est irréversiblement confrontée à sa mutation, à celle de ses membres, de son milieu, de sa structure initiale. Ceci explique les multiples travaux de recherche effectués sur l'intégration notamment ceux de J. SHEHITRA (2007), de P. MERCIER (1954), qui ont porté sur les relations interethniques, interrégionales, interculturelles, afin de construire une nation au sens propre du terme. Autant d'aspects qui se conforment aujourd'hui à la situation de l'intégration nationale du Togo et notamment de la ville de Lomé, reconnue pour son aspect cosmopolite. Cette étude s'est axée sur des réflexions que suscitent les interrogations suivantes : Quelle peut être alors la cause des mésententes interethniques ? Pourquoi l'ethnie est au cœur des réclamations et conflits identitaires surtout en Afrique ?

D'une certaine façon, on s'est demandé si les réclamations identitaires ethniques et les conflits interethniques sont dus aux systèmes économiques et aux formes de développement implantées ou imposées en Afrique ? Si, ce n'est pas le cas, de quelle façon peut-on expliquer cette permanente existence du refus d'adhésion à l'unité nationale ou la cohésion sociale, constamment remise en cause par l'affirmation de soi et le rejet de l'autre ? Ce repli identitaire ne justifie-t-il pas la latence de l'unité régionale et africaine de ce continent Noir ? Le processus démocratique qui doit accompagner la réforme des institutions désormais engagées dans le processus de croissance, est-il réalisable avec les sociétés à pluralité ethnique ? Toutes ces questions se sont résumées de façon pratique en une seule : comment expliquer les interactions entre Loméens en situation de rivalité interethnique quand on suppose qu'au contact de la réalité sociale togolaise, la réclamation identitaire ethnique, fragilise la construction de l'Etat-Nation ?

Pour cette recherche, il a été supposé en premier lieu que la réclamation identitaire ethnique, fragilise la construction de l'Etat-Nation et se manifeste sur le plan de la communication interindividuelle et interethnique, étant donné que les barrières linguistique et ethnique expliquent la fragilité de l'Etat-nation en mettant à rude épreuve le processus de l'unité nationale.

Aussi, si la politique linguistique véhiculée par les médias se fait dans le sens d'une intervention équitable, cela permettra d'apaiser la haine des différentes ethnies et montrera que toutes sont importantes pour l'Etat. D'une manière générale, cette considération des langues maternelles de façon équitable, apparaîtra comme la suppression des inégalités ethniques et renforcera le sentiment d'acceptation, d'amour mutuel et d'adhésion nationaliste.

A la suite de ces hypothèses, les objectifs de cette recherche centrée sur la problématique de l'unité nationale au Togo, cherche à identifier les situations de rivalités ethnique et culturelle des habitants de Lomé, en situation de crise.

Par ailleurs, l'étude cherche à identifier les situations de rivalités ethnique et culturelle des habitants de Lomé, en situation de crise et vise à relever l'impact de la médiatisation de certaines langues maternelles, sur les relations interpersonnelles. Ce qui pour être atteint oriente minutieusement la recherche vers l'analyser les comportements des habitants de Lomé qui conduisent aux conflits ethniques, l'identification des quartiers qui sont plus exposés à ces tensions et mésententes ethniques et l'étude des facteurs favorables à l'édification d'une harmonie nationale. Pour mieux argumenter ces points il a fallu répertorier les ethnies et langues nationales sujettes de discrimination ont été répertorié, identifier les critères de sélection des langues locales ou nationales à médiatiser, déterminer les motivations qui sous-tendent l'inégalité dans les choix linguistiques, démontrer que l'inégale intervention des langues nationales dans les émissions médiatiques explique les choix préférentiels des auditeurs et téléspectateurs et démontrer que ces inégalités de traitement des langues des différentes ethnies engendrent une crise de cohésion nationale. Il

s'est agit là d'analyser les comportements des habitants de Lomé qui conduisent aux conflits ethniques.

Ainsi, le présent travail a essayé de démontrer que la construction de l'Etat-nation au Togo, est soumise à l'épreuve des logiques identitaires ethniques à l'œuvre dans les milieux urbains et particulièrement à Lomé, au sein des différentes couches sociales. Cette construction s'affronte perpétuellement au multiculturalisme. Néanmoins, les Loméens continue de s'attacher à leur valeurs et pratiques ancestrales, ce qui réveille toujours la question de leur identité ethnique. Cette reconnaissance de sa provenance ne constitue pas pour autant une motif de développement de haine contre autrui. Cette haine interethnique est quasi-inexistante, car les Loméens ne se haïssent pas le plus souvent réciproquement. Lorsque cette situation survient, elle toujours le fruit d'une discrimination de recrutement ou de promotion dans un service, ce qui permet de relever la forte implication de l'économique dans le processus de mésentente ethnique. C'est donc le privilège accordé à un produit purement ethnique au détriment des autres qui crée les divergences au sein de la ville de Lomé. Ceci se remarque avec le choix des langues ethniques ou maternelles dans la communication à travers les médias.

Ainsi, parler une langue n'est pas un problème, mais c'est le fait de lui conférer cette distinction de langue populaire majoritaire au détriment de la multitude existante qui suscite la haine. Ce qui amène à dire que cette haine est dirigée contre les décisions plutôt que vers les originaires d'une ethnie donnée. Ils vont plus loin pour le prouver dès lors qu'ils acceptent majoritairement tisser des liens d'amitié avec les ressortissants des autres ethnies. Certains optent pour les unions interethniques ; ce dernier cas qui actuellement prend de l'ampleur dans la société togolaise voir africaine. Mais, les togolais ayant contracté les mariages interethniques reconnaissent que la gestion linguistique du couple se fait soit dans le respect mutuel des deux langues ou dans les pires cas avec un avantage accordé à la langue du responsable du ménage, soit l'homme.

Suite à ces premiers résultats, la recherche a permis de confirmer ces exactitudes car, il a été remarqué que la langue maternelle est un facteur indispensable dans l'identification ethnique. La plupart des réponses obtenues convergent dans le sens du remaniement de la politique linguistique, faute de quoi, les habitants de la ville de Lomé continueront à manifester leur repli identitaire comme c'est le cas de la **préférence** des médias étrangers et ceux privés nationaux dont la marque ne serait pas spécifiquement ethnique. De ce fait, l'étude a atteint ses objectifs car l'enquête a révélé que les situations de divergences ethniques et interculturelles font partis du quotidien des Loméens. En peut citer l'exemple de l'impact négatif de la médiatisation de certaines langues maternelles au détriment des autres, sur les relations interpersonnelles.

Cependant, on peut encore émettre des réserves sur la généralisation ou l'extrapolation des résultats de la recherche sur certains points, entre autres la composition numérique en importance des représentations ethniques dans la ville de Lomé et celui de la composition des couches socio-professionnelles. En effet, notre enquête a été réalisée sur la base d'un échantillonnage et non d'un recensement qui, peut nous permettre certaines généralisations.

Les questions sociales ont tendance à être pensées en termes culturels ou ethniques. Ainsi, aux Etats-Unis par exemple, le mouvement noir qui, à la fin des années 1950 et au début des années 1960, se fondait sur une perspective d'intégration et d'égalité sur la base de références chrétiennes qui étaient communes aux noirs et aux blancs a pris progressivement une dimension identitaire. Le racisme, les inégalités sociales, les discriminations ont donc conduit à construire une identité culturelle noire qui devient une composante essentielle du débat politique aux Etats-Unis.

Ainsi, on peut considérer que la pluralité culturelle ne constitue pas par elle même une remise en cause du lien social. Bien mieux, comme le souligne W. Kymlicka (2001 : 5), dans de nombreux cas, ces revendications culturelles sont une aspiration à l'intégration sociale. En fait, c'est la combinaison de cette

pluralité culturelle avec des phénomènes d'inégalités et de discriminations qui est à la base de tensions qui affaiblissent la cohésion sociale. C'est pourquoi, comme le souligne F. Constant (2000), la reconnaissance de la pluralité des cultures doit s'articuler à une action contre les inégalités économiques et les injustices sociales.

Si la reconnaissance des droits culturels apparaît ainsi comme solidement justifiée, un accord très large existe aussi pour considérer que cette reconnaissance ne doit pas concurrencer ou remettre en cause le maintien et l'extension des droits individuels. En particulier, la reconnaissance des droits culturels ne saurait conduire à accepter au sein des minorités ethniques ou religieuses des pratiques contraires aux droits fondamentaux de la personne humaine. De même, la reconnaissance des droits culturels doit s'articuler avec le droit pour chaque individu d'adhérer librement à un groupe ou de s'affranchir librement de l'appartenance à un groupe. Bien évidemment, il existe de nombreux cas où la frontière entre reconnaissance de droits collectifs et respect des libertés individuelles est difficile à établir.

La prise en compte de la pluralité culturelle et la reconnaissance de droits collectifs doit donc être compatible avec le respect des libertés individuelles. De plus, il importe de distinguer des revendications différentes et il y a un risque de confusion à donner, sans autre précision, un sens trop large au terme « multiculturalisme ». W. Kymlicka (2001 : 8) propose de distinguer deux sources du pluriculturalisme. La première résulte de l'existence d'Etats plurinationaux, c'est à dire d'Etats sur les territoires desquels existent des minorités nationales. La seconde résulte de phénomène migratoire, d'où Kymlicka (Idem : 8) parle dans ce cas, de phénomène pluriethnique. Les minorités ethniques aspirent souvent à l'intégration tout en revendiquant la reconnaissance de leurs spécificités culturelles.

La prise en compte de la pluralité des cultures au sein des sociétés soulève donc des problèmes nombreux et complexes. La volonté de renforcer le lien

social peut conduire, en effet, à respecter et à étendre les droits individuels d'une façon qui peut être « indifférente aux différences » et conduire, de fait, à des formes de dominations culturelles. La reconnaissance des identités culturelles collectives, si elle peut, dans l'idéal, contribuer à la cohésion sociale, comporte aussi un risque de conflit voire de communautarisme. Pendant ce temps surgit le rôle prépondérant des acteurs et institutions impliqués dans la gestion de cette crise (les médias, les hommes politiques et les journalistes).

Les hypothèses ont tour à tour été confirmées. Les résultats permettent d'affirmer que l'hypothèse principale est confirmée car la défense individuelle et collective des us et coutumes bref des cultures ethniques, fragilise la construction de l'Etat-Nation. En prenant l'exemple de l'hypothèse impliquant le mariage interethnique dans la cohésion nationale, elle a été, dans sa quasi-totalité, vérifiée c'est-à-dire que le mariage interethnique est un facteur de l'intégration nationale. L'évidence est que, comme le révèle un magistrat : *« c'est un couteau à double tranchant. Tout dépend du changement de mentalité. Il faut que les époux s'affirment parce qu'il y a des influences tribales et claniques pour renforcer les différences ethniques et claniques. Lorsque les époux s'affirment ils peuvent affronter ces influences »* (Enquête de terrain, Décembre 2009-Janvier 2010).

Pour ce qui concerne la construction d'un interculturel grâce au mariage interethnique, il est constaté que ce n'est pas seulement les membres issus du mariage mixte qui sont plus enclin aux pratiques d'interculturalité. La plupart des enquêtés qui appartiennent aux couples homogènes ou qui en sont issus adoptent ou pratiquent des comportements issus d'autres ethnies presque à la même proportion que ceux issus des familles interethniques.

Par ailleurs, au niveau mondial, la tendance à la fragmentation des grands Etats-nations en fonction de considérations régionales ou ethniques est ralentie par l'apparition de formes associatives plus vastes, axées surtout sur la

coopération économique et politique ; même si par endroit on relève que certaines d'entre elles, sont nées dans le but de la reconstruction des liens primaires de solidarité. Cette reconstruction envisagée des liens primaires d'existence n'est pas aisée car, la ville est le lieu des regroupements de toutes sortes : les ethnies, les cultures, les savoir-faire. Le plus important dans ce brassage est le motif qui conduit chacun vers cet endroit. Lomé regroupe plusieurs services qui peuvent être lucratif sans que le fonctionnaire ait à fournir assez de peine, à la différence des travaux champêtres qui non seulement sont très fatiguant, mais aussi ne procurent pas assez de richesses aux exploitants. C'est la raison fondamentale de la ruée vers la capitale et qui à son tour explique toutes les présences humaines à Lomé.

Un phénomène de brassage interculturel et interethnique naît, suite à la cohabitation. Le premier souci du citadin porte sur la recherche d'un logement un peu propre du point de vue hygiénique. Ainsi, les personnes issues des différentes ethnies et cultures, se retrouvent dans des maisons à cour commune et même si ce cas ne se présente pas immédiatement, leurs enfants à l'école ou elles-mêmes se frôlent à d'autres personnes des ethnies étrangères. Dans ce contexte, certains ont fini par adopter des comportements qui jusque là leur étaient méconnus voire interdits : c'est le cas par exemple des salutations quotidiennes ; les musulmans dans leurs gestes marquent la soumission, le respect et la considération pour les plus âgés, en se baissant avant toute prononciation d'un « bonjour ou bonne arrivée ». Ceci n'est pas exactement appliqué chez les chrétiens, non pas que ces derniers n'ont pas le sens du respect, mais c'est pour eux une façon de se saluer. De ce fait, on peut remarquer que la cohabitation urbaine a conduit dans cet exemple précis, certains musulmans à tolérer la salutation courtoise avec des poignets de mains sincères, sans avoir toutefois à se baisser.

C'est ainsi que sur le plan alimentaire par exemple, plusieurs ethnies ont adopté des aliments jusque-là inconnus. On retrouve des familles du Sud du Togo qui reconnaissent avoir changé leurs habitudes alimentaires par incorporation de nouveaux aliments reconnus comme appartenant par le passé aux populations ressortissant du Nord du pays. Certaines sauces préparées à base des feuilles de baobab, de haricot, de karité, de gombo, de l'oseille de guinée ont trouvé d'autres consommateurs originaires du Sud du pays. Inversement, des repas du Sud dont la farine de manioc (gari et tapioca), la pâte fermentée de Maïs « Emakumé », l'huile de palme (huile rouge ou noir) et l'huile de noix de coco, la sauce de l'épinard, ont été acceptés par les peuples du Nord du Togo, à tel enseigne qu'on tend actuellement à confondre l'origine nationale de ces denrées alimentaires.

Ceci n'est pas le fruit du hasard, car dans la plupart des cas, les changements opérés sont dus au phénomène d'acceptation de l'autre. C'est le même cas qui se produit lors de la sélection des amis et conjoints. Les unions amicales et les mariages ont emboîté le pas, car les influences ethniques et parentales sont révolues faisant place rien qu'à l'amour et le sentiment personnel. On peut seulement remarquer que des problèmes surviennent dans les relations des différents couples interethniques ou non. Mais, il est difficile de porter le chapeau à la provenance ethnique car, cette raison n'intervient qu'en dernier ressort pour permettre à l'un ou l'autre de diffamer son prochain.

Le sentiment d'appartenance pluriel (le fait d'accepter vivre avec autrui, est une façon d'accepter de se mettre à sa place ; on cesse de vivre en autarcie et on devient favorable à la culture de l'autre) que l'on remarque chez les personnes issues des couples interethniques nous a inspiré à orienter un axe de cette étude vers le mariage interethnique et l'acceptation de l'autre, comme facteur d'intégration nationale.

De même le mariage interethnique ne doit pas être compris comme un moyen d'aboutir à un peuple à couleur unique dans sa manière de percevoir ou d'appréhender les nécessités de la nation. C'est la multitude et la diversité des ethnies, des cultures et traditions qui font la richesse d'une institution quelconque. Ainsi il faudrait plutôt penser un Togo avec des citoyens se sentant appartenir à une même communauté, plutôt que de se référer uniquement à une origine géographique, à une langue ou encore à une communauté particulière. Malgré la vie commune en ville, la référence à l'origine ethnique n'est pas détruite. D. D. SAMBIANI, dans la conclusion de son étude sur "ethnies et inter culturalité à Lomé" estime que :

« Même si la vie commune exige un espace commun reconnu comme tel et partagé par tous, il semble que pour que cette convivialité subsiste et perdure, chacun garde un minimum de jardin secret. La découverte d'aspects nouveaux nourrit l'amitié et provoque l'attraction.... L'unité et non l'uniformité sera alors le meilleur révélateur de l'interculturel ». (D. D. SAMBIANI, 2006 : 79)

Ce qui n'a pas été aisé dans cette étude n'est pas uniquement les membres issus des couples interethniques qui sont aptes à l'acceptation d'autrui, aux pratiques culturelles des autres mais plutôt généralement le fait de vivre en ville qui est le plus grand stimulateur. R. ESCALLIER (2006) fait remarquer dans ce sens que la ville, dans *«sa pratique est fondatrice d'une citoyenneté et d'une identité, sorte de respiration commune que d'aucuns nomment "la citadinité" ».* (R. ESCALLIER, 2006 : 2)

Dans ce contexte, on peut affirmer que les personnes issues des familles interethniques sont plus aptes et plus disposées que celles issues des familles homogènes à l'acceptation de l'autre même n'ayant pas vécu en ville et c'est ce qui fait la différence et l'avantage de ces couples. Bref, la ville est un cadre qui crée et noue les amitiés et les alliances, mais le mariage est la concrétisation de cette acceptation de l'autre : L'on doit s'enrichir des diversités pour cheminer vers l'universalité.

Il est vrai que le mariage interethnique joue un rôle dans le système d'intégration nationale par la référence de ses membres à plusieurs ethnies à la fois. Mais il est d'autant plus vrai que l'effervescence qui emballe les togolais sans différence aucune sur le plan ethnique, religieux d'âge et de sexe... lors des préparatifs des jeux internationaux comme c'est le cas des matchs des éperviers du Togo est aussi très expressif. C'est dire donc que le phénomène d'intégration nationale dans une parfaite harmonie sociale est favorisé par plusieurs autres points d'intérêts communs.

En effet, les enquêtés ont déclaré être satisfaits de l'évolution de la société sur le plan des unions et mariages. Il a été constaté que plusieurs personnes choisissent maintenant leurs amis et conjoints sans se préoccuper de l'origine ethnique ou de la volonté des parents. Ce fait est un progrès vers l'harmonie du peuple et très intéressant lorsqu'on sait que les gens se régalaient de nos jours des aliments variés sans se demander la provenance de ces spécialités. De plus, le fait de ne plus choisir son meilleur confident dans son ethnie d'origine, quelle que soit la raison, témoigne de l'acceptation mutuelle interethnique.

D'autres parts, il se produit souvent une sorte de regroupement à base ethnique dans la ville : les fonctionnaires s'entendent mieux quand ils sont issus de la même ethnie ou région. Ce qui fait que dans la situation des habitats, on remarque qu'il y a une sorte de tolérance interethnique qui n'est pas totale ; certaines ethnies s'acceptent plus facilement : les ethnies du Sud-Togo (Akposso, Ana, Ewé, Guin, Minas) ont plus tendance à se regrouper sans s'en rendre effectivement compte de la différence qui peut exister entre elles (propos recueillis lors des entretiens individuels, *enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*).

Cette tendance s'observe chez les originaires du Nord du pays (Bassar, Kabyè, Konkomba, Lamba, Losso, Moba Mossi) et chez les étrangers (Bénois, Ivoiriens, Maliens, Nigériens, Nigérians) qui cultivent une parfaite solidarité

entre eux (propos recueillis lors des entretiens individuels, *enquête de terrain, Décembre 2009 - Janvier 2010*). Ce geste est parfois inconscient et ne peut constituer une preuve de la haine interethnique. C'est en plus un aspect de la complexité de phénomène d'ethnicité et d'interculturalité dans un milieu urbain renfermant plusieurs ethnies différentes à l'image de Lomé.

De façon concise, la situation conflictuelle qui existe et persiste entre les ethnies vivant au sein d'un pays : voilà ce qui a suscité nos interrogations sur un éventuel manque d'intégration dans les pays africains où se ressentent plus les phénomènes de la pluri-ethnicité. Il est remarqué que s'il existe des conflits ethniques, c'est dans les milieux urbains qu'ils sont plus intenses et plus réguliers ; puisque ces milieux regorgent de toutes les ethnies du pays, ce qui favorise des brassages dans tous les domaines.

Ainsi, au regard des différents objectifs que s'est assigné cette étude, vu les résultats auxquels elle en est parvenue, on estime que ces objectifs sont atteints. Au terme de cette étude on retiendra que la population de Lomé surpasse peu à peu les préjugés que le politique a fait naître afin de diviser et faire régner la peur et la méfiance de l'autre. Les membres des différentes ethnies se rallient de mieux en mieux en amitiés, mariage avec les membres des autres ethnies.

En définitive, on peut soutenir l'hypothèse selon laquelle la diversité culturelle et ethnique est un fait social très important qui mérite d'être étudié sur toutes ses facettes. Le cas isolé de la ville de Lomé a permis de faire comprendre une partie de la réalité sociale des habitants. On a pu comprendre les influences diverses sous lesquelles vivent les citoyens partagés entre la considération de leur origine ethnique et l'amour pour leur Patrie-mère. Ce sont ces situations qui sont à la base des différentes observations ci-dessus présentées. Elles témoignent d'un côté des obstacles humains dus à la scission de la communauté en ses différentes composantes ethniques et de l'autre côté des progrès qui peuvent se

réaliser si les uns et les autres, dans un souci d'union, partageaient leur savoir en négligeant le fait ethnique.

La persistance de la haine ethnique dans certains services (cas des promotions selon les enquêtes) demeure encore la face obscure de la vie sociale, car les personnes qui l'appliquent ne le font pas ouvertement, ce qui pour nous signifie qu'ils savent que cet acte est contre nature : soit ils se disent que cet acte n'est pas légal, soit ils craignent le jugement de la société. Même si certains enquêtés pensent que la haine ethnique se manifeste publiquement (cf. Tableau n° 27, page 241), on peut comprendre que cette déclaration se vérifie seulement dans certains faits et gestes, car les gens s'entendent bien quand ils s'abordent, même s'ils le font à contre cœur (cf. Tableau n° 26, page 241).

A l'heure actuelle, la seule chose qui importe c'est la façon dont les uns et les autres pensent améliorer leur relation pour une heureuse cohabitation. Ceci n'est pas l'affaire des seules autorités ou dirigeants de l'Etat, mais concerne tous le peuple (cf. Tableau n° 28, page 242). S'il est vrai que plusieurs tendances sont à l'avantage de l'harmonie nationale, il est encore possible de dire que des efforts restent à faire, d'où l'invitation des acteurs issus de toutes les couches sociales (élèves, étudiants, enseignants, médecins, bref l'Etat Togolais dans son ensemble), suite au caractère consensuel d'un déficit d'harmonie nationale. Aussi le repli sur soi dans la logique d'une quête d'identité ethnique constitue le principal obstacle de cette cohésion sociale. Ce frein social s'étend au-delà des appréhensions de l'unité nationale car, il est une barrière infranchissable au niveau des efforts d'unification des pays de la Sous Région Ouest africaine et même des autres. C'est la raison principale des échecs des nombreuses tentatives de création des Etats-Unis d'Afrique dont la dernière étape est la transformation de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en Unité Africaine. Même si ce phénomène demeure encore une illusion, on peut bien croire que cette union au niveau du continent soit réalisable mais, de façon progressive, à l'image des grandes nations.

Tout ceci contribue à dire que la question de l'ethnicité et d'interculturalité reste une réalité vivace en Afrique et particulièrement dans la ville de Lomé, malgré les difficultés de son appréhension. Sa mise en actualité perpétuelle place cette recherche dans une position d'insuffisance pour son étude car, il va falloir que d'autres investigations fassent l'objet de nouvelles recherches futures, pour pouvoir suivre scientifiquement l'évolution de ce phénomène. Sur un autre plan, le Togo regorge de plusieurs villes à l'instar de sa capitale. Il serait aussi judicieux que d'autres recherches portent sur ces différentes zones urbaines, afin de pouvoir appréhender l'ampleur de ce phénomène d'ethnicité et d'interculturalité dans ces milieux et procéder à une comparaison des situations des différentes villes.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Bibliographie

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

- 1- ABE, C., 2005, « *Multiculturalisme, cosmopolitisme et intégration politique en milieu urbain : les défis de la citoyenneté de type républicain à Douala et Yaoundé* », Polis, Revue camerounaise de science politique, Vol. 12, Numéro spéciale 2004-2005.
- 2- AKAKPO-AHIANYO A.S., 1997, *Economie-société-religion*, Tome III EDITOGO-LOME
- 3- AMSELLE, J.L et MBOKOLO Elikya, 1985, *Au cœur de l'ethnie: ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, La découverte, Paris.
- 4- AMSELLE, J.-L., 1996, *Vers un multiculturalisme français. L'emprise de la coutume*, Aubier, Paris.
- 5- APATI, B., 1991, «*Coup d'œil sur la nouvelle administration territoriale togolaise*» dans Revue juridique et politique - Indépendance et coopération, Paris, vol. 45, no 3-4, P. 335-345.
- 6- ARENDT, H., 1991, « *Du mensonge à la violence* », Presses Pocket.
- 7- ASCHER, F., 2001, *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, Edition de l'Aube.
- 8- AYAYI T., A. A., 1997, « *Togo : ventre mou d'une démocratisation* », *L'AFRIQUE POLITIQUE*. N° 1997, P. 255-269.
- 9- BAIN, O., et LIOTIER, J.-M., 2007, « *Afrique, Histoire, économie, politique* », Microsoft Encarta.
<http://afriquepluriel.ruwenzori.net/togo-annexe.htm>
- 10- BALANDIER, G., 1981, *Sens et puissance. Les dynamiques sociales*, Paris, PUF, coll. «Quadriges», 2è édition.
- 11- BALANDIER, G., 1989, *Le désordre : éloge du mouvement*, Paris, Fayard.
- 12- BANTON, M., 1960, « *West african city : a study of tribal life in Freetown* », Oxford University press, London.
- 13- BARTH, F., 1969, « *ethnic groups and boundaries* », G.Allen and Unwin.
- 14- BAYART, J.F, 1990, *l'Etat en Afrique : politique du ventre*, Fayard, Paris.
(p.288)

- 15- BEAUD, S., et WEBER, F., 1998, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La découverte.
- 16- BELL, D., 1960, « *The End of Ideology : On The Exhaustion Of Political Ideas in the Fifties* », free press, Glencoe.
- 17- BERGER, P. et LUCKMANN, T., 1989, « *La construction sociale de la réalité* », Paris, Méridiens Klincksieck, coll. « Sociétés », trad. De l'américain par P. Taminiaux
- 18- BINET J., 1959, *Mariage en Afrique noire*, les éditions du cerf collection foi vivante « vie des missions » Paris.
- 19- BITJAA, K. et DENIS, Z., 2001, « *Émergence et survie des langues nationales au Cameroun* », Yaoundé, no 11/2001, [<http://www.inst.at/trans/11Nr/kody11.htm>].
- 20- BOGUI F. N., 2007, « *Mariage interethnique et production de l'ethnicité* » Université de Cocody Abidjan, mémoire de maîtrise. [www.memoireonline.Com](http://www.memoireonline.com) (page consulté le 07 mai 2009)
- 21- BOUQUET, C., 2007, *La crise ivoirienne par les cartes, Géoconfluences, Afrique subsaharienne : territoires et conflits*.
- 22- BOURDIEU, P. et WACQUANT, L. J. D., 1992, « *Réponses. Pour une anthropologie réflexive* », Paris, Seuil, coll. « Libre examen »
- 23- BOURDIEU, P., 1997, « *Méditations pascaliennes* », Paris, Seuil, coll. « Liber ».
- 24- BOVE, J., et LUNEAU, G., 2004, *Pour la désobéissance civique*, La Découverte, Paris.
- 25- BUREAU, R., 1987, « *Problèmes ethniques et linguistiques : l'exemple du Cameroun* » dans *Langues et conflits*, Nanterre, Institut de Politique Internationale et Européenne, P. 33-43.

- 26- CAHEN, M, 1994, Ethnicité politique : pour une lecture réaliste de l'identité, Harmattan, Paris.
- 27- CASTELLS, M., 1998, La société en réseau, l'ère de l'information, Fayard, Paris.
- 28- CERTEAU (de), M., 1980, « *L'invention du quotidien, t. 1: Arts de faire* », Paris, UGE" coll. « 10/18 ».
- 29- CHARRON, J., LEMIEUX, J., SAUVAGEAU, F., 1991, Les journalistes, les médias et leurs sources, Montréal, Gaëtan Morin.
- 30- CHOMBART DE LAWE, P. H., 1970, La révolution urbaine, édition Anthropos
- 31- CLASTRES, P, 1980, Recherches d'anthropologie politique, Seuil, Paris (p.47).
- 32- COHEN, R, 1992, « *les défis que pose la mesure de l'origine ethnique : science* », Politique et réalité, conférence Canado-Américaine.
- 33- COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES., 1995, Troisièmes rapports périodiques que les Etats parties devaient présenter en 1995 : Cameroon, Genève, 1/12/97, CCPR/C/102/Add.2. (State Party Report).
- 34- CONSTANT, F., 2000, Le multiculturalisme, Flammarion, Coll. Dominos.
- 35- CORCUFF, Ph., 1995, Les nouvelles sociologies, Paris, Nathan, coll. «128 »
- 36- CORNEVIN, R., 1968, Le Togo: des origines à nos jours, Paris, Académie des sciences d'outre-mer.
- 37- DAVEZIES, L., 2000, « *la ville des économistes* », in sous la direction de Thierry Paquot, Michel Lussault et Sophie Body-Gendrot, *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, éditions de la découverte, Paris.
- 38- DECRAENE, Ph., Le panafricanisme, Paris, PUF, « Que sais-je ? », no 847, 1964, p. 11.)
- 39- DIETERLEN G., 1956, « *Parenté et mariage chez les Dogon* », *Revue Africa*.

- 40- DIOP, C. A., 1960, Les Fondements Culturels, Techniques et Industriels d'un Futur Etat Fédéral d'Afrique Noire, Présence Africaine.
- 41- DOBRY, M., 1995, Sociologie des crises politiques : la dynamique des mobilisations multisectorielles, Paris, PFNSP.
- 42- DONZELOT, J., 2006, « *Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues* » ? La couleur des idées. Edition du Seuil.
- 43- DUPONCHEL M., 1971, « *Etat matrimonial en milieu urbain : polygamie et mariage interethnique à Adjamé* », édition Etranger.
- 44- DURKHEIM, E., 1895, Les règles de la méthode sociologique, Paris, PUF.
- 45-DURKHEIM E., 1971, Les formes élémentaires de la vie religieuse, livre de poche.
- 46- ELA, J - M., 1990, « *Quand l'Etat pénètre en brousse... Les ripostes paysannes à la crise* », Paris, Karthala, coll. « les Afriques »
- 47- ELA, J.-M., 1983, « *La ville en Afrique noire* », Paris, Karthala, coll. « Les Afriques ».
- 48- EPSTEIN, A.L, 1978, Ethnos and Identity : Tree Studies in Ethnicity, Tavistock publications, London.
- 49- ESCALLIER, R., 2006, « *Les frontières dans la ville, entre pratiques et représentations* », Cahiers de la Méditerranée, vol. 73.
- 50- FEBVRE, L., 1953, Combats pour l'histoire. Paris, Flammarion.
- 51- Festival International de la Liberté d'Expression et de la Presse (FILEP), 2^e édition, 2007, Rapport de la Commission d'Enquête Indépendante (CEI), Ouagadougou.
- 52- FONDANECHÉ D., 1999, Guide pratique pour rédiger un mémoire de maîtrise, de DEA, ou de thèse, Librairie VUIBERT-PARIS.
- 53- FORTES M., 1950, « *Kinship and Marriage Among the Ashanti* » (in African System of Kinship and Marriage by RADDCLIFFE BROWN E.R. and

FORDES D., London international African Institute and Oxford University Press London

53- FROELICH, J.-C., ALEXANDRE, P., et CORNEVIN, R., 1963, « *Les populations du Nord-Togo* », Presses Universitaires de France, Paris.

54- FUNUAP, 2008, *Etat de la population Togolaise*, EDITOGO Lomé.

55- GARY, R., 2004, *Dialogue social et médias, Séminaire relatif au « Dialogue social »*, Ecole Nationale d'Administration (ENA).

56- GAULT, M., 1989, *Villes intermédiaires pour l'Europe ?*, Syros alternatives.

57- GIDDENS, A., 1987, « *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration* », Paris, PUF, coll. « Sociologies », trad. de l'anglais par M. Audet.

58- GNON-SAMYA, K., 1988, « *L'enseignement des langues nationales au Togo: objectif, résultats et problèmes* », DIFOP, Lomé.

59- GRAFMEYER Y., 1994, *Sociologie urbaine (128)* Nathan Université, Paris

60- GRAWITZ, M., 1990, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz (8^e édition).

61- GRAWITZ 2007, *Lexique des Sciences sociales*, 2^e édition Dalloz.

62- GUY, F., *Les conférences panafricaines et l'organisation de la communauté africano-malgache*, AFDI, 1961, p. 762

63- HABERMAS, J., 1986, « *L'espace public* », Paris, Payot, coll. « critique de la politique », traduit de l'allemand par Marc B. de Launay.

64- HABERMAS, J., 1978, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.

65- HEILBRUNN, J. R., 1995, TOULABOR, C. M., « *Une si petite démocratisation pour le Togo* », *POLITIQUE AFRICAINE. N° 58*, P. 85-100.

- 66- INGALLINA, P., 2001, « *Le projet urbain* », Paris, P.U.F., p. 7.
- 67- Institut PANOS de l'Afrique de l'Ouest (IPAO), 2008, « *La poudrière ethnique* », extrait du site : <http://www.panos-ao.org>
- 68- JAULIN, R., 1974, « *la décivilisation : politique et pratique de l'ethnocide* », Bruxelles, (p.15).
- 70- JEWSIEWICKI, B., 1996, « *Corps interdits. La représentation christique de Lumumba comme rédempteur du peuple zaïrois* », in Cahiers d'Etudes africaines, 141-142.
- 71- JEWSIEWICKI, B., 1993, (sous la direction), *Naître et mourir au Zaïre. Un demi-siècle d'histoire au quotidien*, Paris, Karthala.
- 72- KABUYA-LUMUNA, S., 1980, « *Zaïre : Quel changement pour quelles structures ?* » Bruxelles, Africa.
- 73- KAUMBA M. A., et NGOY K. L., 1995, *Le Katanga et la transition Zaïroise: l'Église nous parle*, Lubumbashi.
- 74- KIBAWA, W., 1996, « *Camp des réfugiés à Élisabethville et agitation socio-politique au Katanga, 1961-1963* », Mémoire de licence en Histoire, Lubumbashi, Université de Lubumbashi. (RDC).
- 75- KUWONU, F. K., 1995, « *Togo : aux origines d'une transition trouble et chaotique* » *DEMOCRATIES AFRICAINES. N° 4. 1995/11.*- P. 19-26.
- 76- KYMLICKA, W., 2001, « *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités* », La découverte, Coll. Textes à l'appui.
- 77- (de) La BOETIE, E., 1997, « *Discours de la servitude volontaire ou le Contr'un* », *Mille et une nuits*, Paris.
- 78- LAFARGUE, J., 1998, « *Comment et pourquoi s'attacher à l'ailleurs du politique en Afrique* », in *CURAPP : La politique ailleurs*, Paris, PUF, 335-354.
- 79- LANDA, J.T., 1993, « *Culture et activité entrepreneuriale dans les pays en voie développement : le réseau ethnique, organisation économique* », in Berger et al.

- 80- LANGE, M.-F., 1987, « *Le choix des langues enseignées à l'école au Togo: quels enjeux politiques?* » dans *Politique africaine*, Paris, no 27, P. 74-86.
- 81- LAUGIER, S., 2006, « *Le modèle américain de la désobéissance civile, de Thoreau à nos jours* », *Multitudes n°24*.
- 82- LECANU S., 2003, « *les ethnies au Congo Brazzaville : Un instrument politique* » *IDENTITE DE PAPIER*, édition Indésens
- 83- LECLERC, J., 1992, « *Langue et société* », Laval, Mondial Éditeur, coll. "Synthèse".
- 84- Le BART, Ch., 1989, « *Sur l'intervention économique des communes* », in *Politix, n° 7-8*, Espace local, Octobre/Décembre 1989, p. 106.
- 85- « *Le Défi de la mondialisation pour le Sud* », Publication du CRESFED (Centre Régional d'Etude et de Formation Economique et Sociale pour le Développement) par HOUTART, F. in *Pour une sociologie d'Haïti au XXIe siècle : la démocratie introuvable*, Laënnec HURBON, 2001, Editions KARTHALA, 301 pages.
- 86- Le Monde Diplomatique, 1999, « *L'Assassinat de Norbert Zongo. Crime d'Etat contre un journaliste* », Organisation panafricaine des journalistes indépendants, Editions Minsi D.S., Imprimerie nationale du Cameroun, Bondy/Yaoundé.
- 87- LEVIS-STRAUSS C., 1950, *Sociologie et anthropologie*, PUF, Paris
- 88- LINARD, A., 2008, « *Conflits ethniques : le poids des mots* », InfoSud Belgique Agenda de presse.
- 89- LORRAIN, D., 1990, « *Le modèle français des services urbains* », in *Economie et Humanisme, n°312*, « les services urbains en France », Mars-Avril 1990.
- 90- LORRAIN, D., 1993, « *Après la décentralisation. L'action publique flexible* », in *Sociologie du travail, n°3*.

- 91- MANASSE, A. E., 2002, «*Menaces sécessionnistes sur l'État camerounais*», Paris, Le Monde diplomatique, P. 12-13.
- 92- MANESSY, G., 1994, *Le français en Afrique noire, Mythe, stratégies, pratiques*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- 93- MANKOU, B. A., 2005, « *Le tribalisme, source de violence Politique et ethnique en Afrique* », *Renaissance africaine*, Congo Brazzaville, RENAF.
- 94- MARTINIELLO, M., 1995, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaine*, PUF, Paris.
- 95- MARTIN, D. C., 1989, « *A la quête des OPNI (Objets Politiques Non Identifiés), Comment traiter l'invention du politique ?* », *Revue française de science politique*, 39, 6, 793-815.
- 96- MASSE, G., 1990, « *Un banquier face au financement des services urbains en France* », in *Economie et Humanisme, « les services urbains en France »*, n°312, p.79)
- 97- MAZRUI, A., and MAZRUI, A., 1995, « *Swahili State and Society : the Political Economy of African Language* », James Currey, Nairobi.
- 98- MENTHON, J., 1993, *À la rencontre du Togo*, Paris, Éditions de L'Harmattan.
- 99- MERCIER P., 1954, *L'affaiblissement des processus d'intégration dans les sociétés en changement* BIFAN N°1 et 2 Dakar.
- 100- MONGIN, O., 1997, « *Mondialisation : de la fragmentation à la ségrégation urbaine* ». Esprit.
- 101- NADEL, S.F, 1971, *Byzance noire : le royaume des Nupe au Nigeria*, Maspero, Paris.
- 102- N'DA P., *Méthodologie de la recherche : de la problématique à la discussion des résultats*, Abidjan, EDUCI, Université de Cocody 2003 (cité par BOGUI F.)

103- NGA MINKALA, A., 1984, « *Le difficile équilibre du bilinguisme au Cameroun* », dans La Presse, Montréal.

-104 NSEME, C., 2007, « *Quelle politique linguistique pour un partenariat durable et constructif langues africaines – Langues européennes dans l'éducation et la science en Afrique* », Forum de Dialogue d'AfricAvenir International à Berlin.

105- NYAME, A., 1997, *Enquêtes sur la poterie traditionnelle au Togo n°47.*

106- OKWUDIBA, N., 1989, « *Conflits ethniques en Afrique* », Codesria, Dakar (p.2)

107- OSSAMA, L., 2007, « *Nelson Mandela, condamné à perpétuité* », Voltaire, édition internationale.

<http://www.voltairenet.org>

108- PICHETTE, M., 1996, « *Les médias communautaires dans le paysage médiatique actuel* », Montréal.

109- PILON M., 2000, « *Ménage et famille en Afrique subsaharienne : Du village à la capitale, entre permanence et changement ; l'exemple de la société Moba-Gourma du Togo* », Mémoire de thèse à l'Université de Paris.

110- POUTIGNAT P. et STREIFF-FENART J., 1995, *Théorie de l'ethnicité*, PUF Paris

111- QUIVY, R., et VAN CAMPENHOUDT, L., 1995, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod (2^e édition).

112- RAMANGALAHY, C., LJ. FILION, et al., 2002, « *Entreprises ethniques : place de la famille et du groupe ethnique dans l'entreprise* », Cahier de recherche 2002-05, Ecole des HEC, Montréal.

113- RAMBAUD, B., 2008, « *Entre information et condamnation. Les médias kenyans dans la campagne électorale de décembre 2007* », CEMIC, Université Bordeaux 3,

114- RATZEL, 1869, *Etre et devenir du monde organisé.*

- 115- RENAUT, A., 2002, « *Qu'est-ce qu'un étranger ?* », dans *L'Etranger, Les Rendez-vous de l'Histoire*, Blois, Editions Pleins feux.
- 116- RINAUDO, Ch., 1999, *L'ethnicité dans la cité : jeu et enjeux de la catégorisation ethnique*, Harmattan, Paris.
- 117- RIOUX, J.-P., et SIRINELLI, J.-F., 1997, *Pour une histoire culturelle*. Paris, Seuil.
- 118- ROBINSON, M., 2002, cité dans IPAO : « *La poudrière ethnique* », extrait du site de l'Institut PANOS Afrique de l'Ouest,
<http://www.panos-ao.org>
- 120- ROBITAILLE N. et GUMOND E., 2003, « *La reproduction des populations autochtones du Canada : exogamie, fécondité et mobilité ethnique* », cahier Québécois de démographie vol 32
- 121- ROCHER G., 1968, *Introduction à la sociologie générale. Le changement social* Vol 3 éditions HMH, Ltée
- 122- ROGERS, O., 1998, « *Mondialisation : de la fragmentation à la ségrégation urbaine* ». Esprit.
- 123- ROGERS, A., 1998, « *Les espaces du multiculturalisme et de la citoyenneté* », *Revue internationale des sciences sociales*, 156, *Les sociétés multiculturelles et multi-ethniques*, Juin, PP. 225-37.
- 124- RONDIN, J., 1985, « *Le sacre des notables* », *La France en décentralisation*, Fayard, Paris, p. 192.
- 125- SAMASSEKOU, A., 2004, « *Approches globales en faveur d'une éducation plurilingue : La perspective africaine* », Forum politique, Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- 126- SAMBIANI, D. D., (2006), « *Ethnie et inter culturalité à Lomé (Togo) Etude du changement dans les relations interethniques en milieu urbain* », *Revue du CAMES-Nouvelle Série B, Vol 007 N°2-2006*.

- 127- SARKAR P.R., 1988, Libérer l'intellect : LE NOUVEL HUMANISME, édition la voie de la félicité.
- 128- SAUSSURE, F., de 1972 [1916], Cours de linguistique générale, édition critique préparée par Tullio De Mauro, Paris : Payot. p. 13-43, 155-184.
- 129- De SAUSSURE, F., 1913, Cours de linguistique générale, éd. Payot, 1995.
- 130- SAUVY A., 1966, Théorie générale de la population, 3è édition, 2vol, Paris.
- 131- SEHI BI TRA J., 2007, « *Mariage interethnique et intégration nationale : cas des communes de Koumassi* », mémoire de maîtrise, université de Cocody UFR Sciences de l'homme et de la société, Institut d'Ethno-Sociologie (IES)
- 132- SERVET, M., 1994, « *La confiance, un facteur décisif de la mobilisation de l'épargne* », Notes de Recherche du Réseau Entrepreneuriat de l'AUF, n°94-41.
- 133- SINDJOUN, L., 1996, « *Le champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité, hégémonique de l'Etat* », Politique africaine, 62, « *Le Cameroun dans l'entre - deux* », Juin, pp. 57-67
- 134- SINDJOUN, L., 2000, « *La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ?* », L'Afrique politique, Paris, Karthala, pp. 19-40.
- 135- SINDJOUN, 2000, Multiculturalisme, cosmopolitisme et intégration politique en milieu urbain : le défis de la citoyenneté de type républicain à Douala et Yaoundé, édition Karthala
- 136- TABI-MANGA, J., 2000, Les politiques linguistiques du Cameroun, Paris, Éditions Karthala.
- 137- TANSI S.L., 1981, La parenthèse de sang, Hatier, Paris
- 138- TEN THIJE, J. D., et KOOLE, T., 1994, «*The Construction of Intercultural Discourse* ». Team Discussions of Educational Advisers. Amsterdam - Atlanta.
- 139- TETE, T., 1998, Démocratisation à la togolaise, Paris, L'HARMATTAN.
- 140- THOMAS, L .V et LUNAU R., 1995, La terre africaine et ses religions, édition Harmattan

- 141- TOGO-PRESSE N° 7151 du 08 Novembre du 08 Novembre 2005 « *la responsabilité sociale du journaliste* » Page 4 par TIDANE Doih
- 142- TOGOTTI S., 1997, « *Le cour de linguistique générale de SAUSSURE : le rôle de la langue* », Des (staffs) UV 12 TM session de juillet 1997.
- 143- TOULABOR, C. M., 1996, « *Les mots sont fatigués ou la désillusion démocratique au Togo* », POLITIQUE AFRICAINE. N° 64, P. 62-72.
- 144- TUDESQ, A.-J., 1998, « *Les médias en Afrique subsaharienne* », in L'Espoir et l'illusion : actions positives et effets pervers des médias en Afrique subsaharienne, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence.
- 145- WEBER, M, 1995, Economie et société, Agora, t2, Paris.
- 146- WERNER, M., « *Dissymmetrien und symmetrische Modellbildungen in der Forschung zum Kulturtransfer* ». Traduit par Annette KEILHAUER et René NOHR, 1997, *Kulturtransfer im Epochenumbruch, Frankreich - Deutschland*, p. 87-102.
- 147- WERNER S., 1996, « *Theory of ethnicity : a classical reader*», Macmillan press, Basingstoka.
- 148- WIEVIORKA, M., 1993, « *La démocratie à l'épreuve : nationalisme, populisme, ethnicité* », La découverte, Paris.
- 149- WIEVIORKA, M., 1975, Le marketing urbain, Espaces et sociétés, n°16, Novembre 1975, p. 109.
- 150- YENTCHOUMANE T., 2007, « *Presse privée écrite et cohésion sociale au Togo* », mémoire de maîtrise à l'Université de Lomé
- 151- ZODZI, J., et PERRIN, A., 2000, L'état des médias au Togo, Groupe de recherche et d'échanges technologiques, La Fayette, Paris.

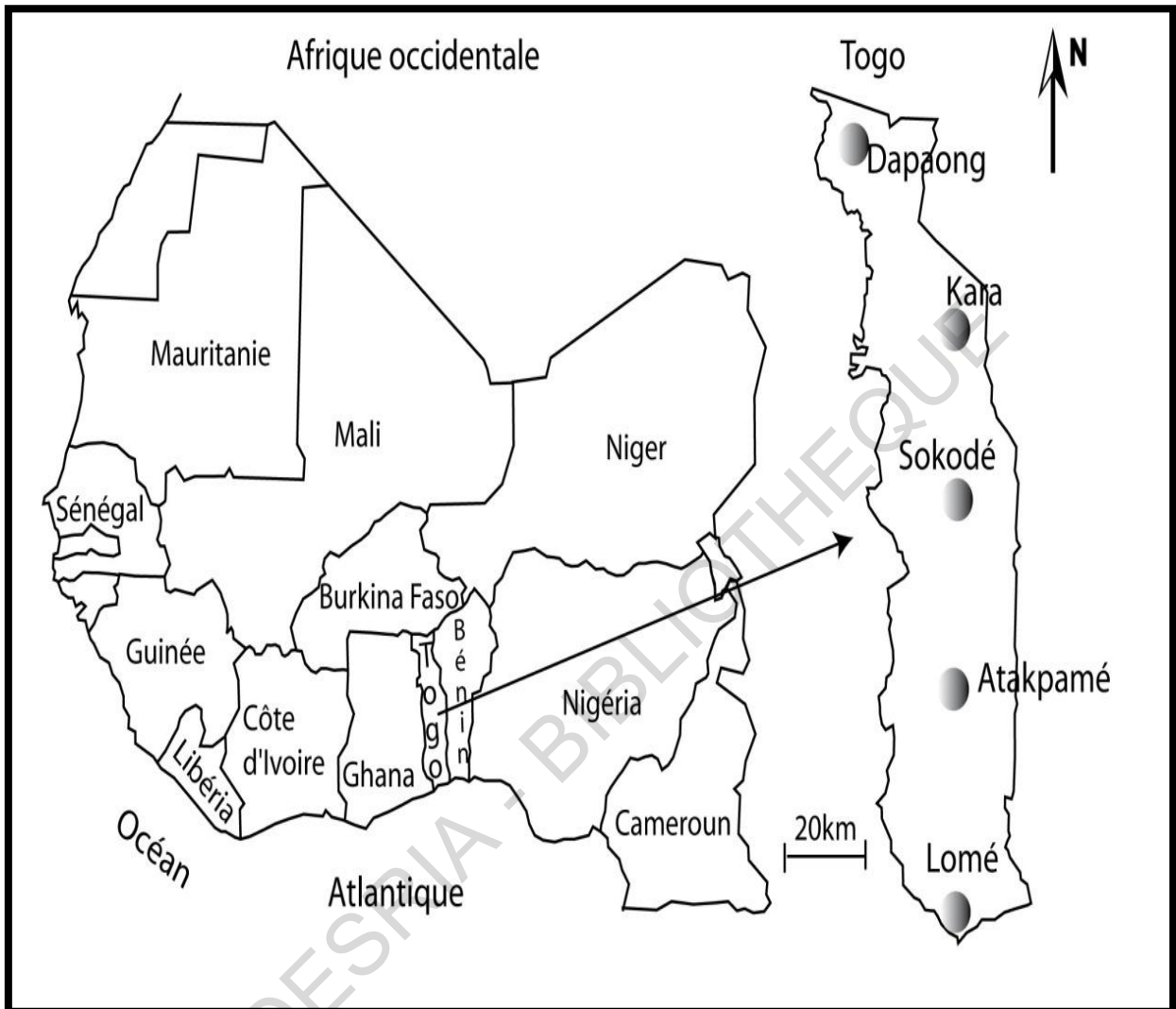
ANNEXES

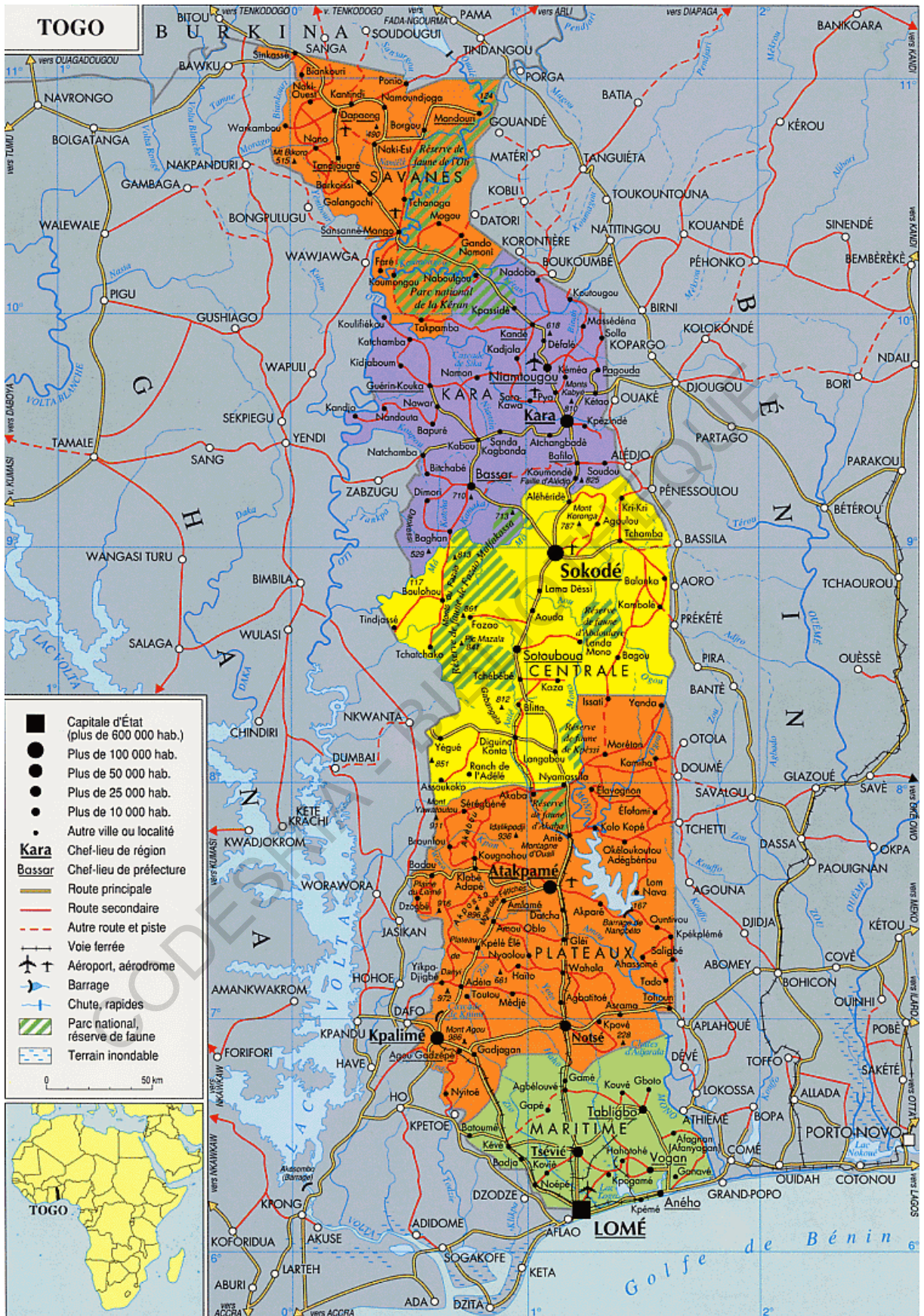
CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

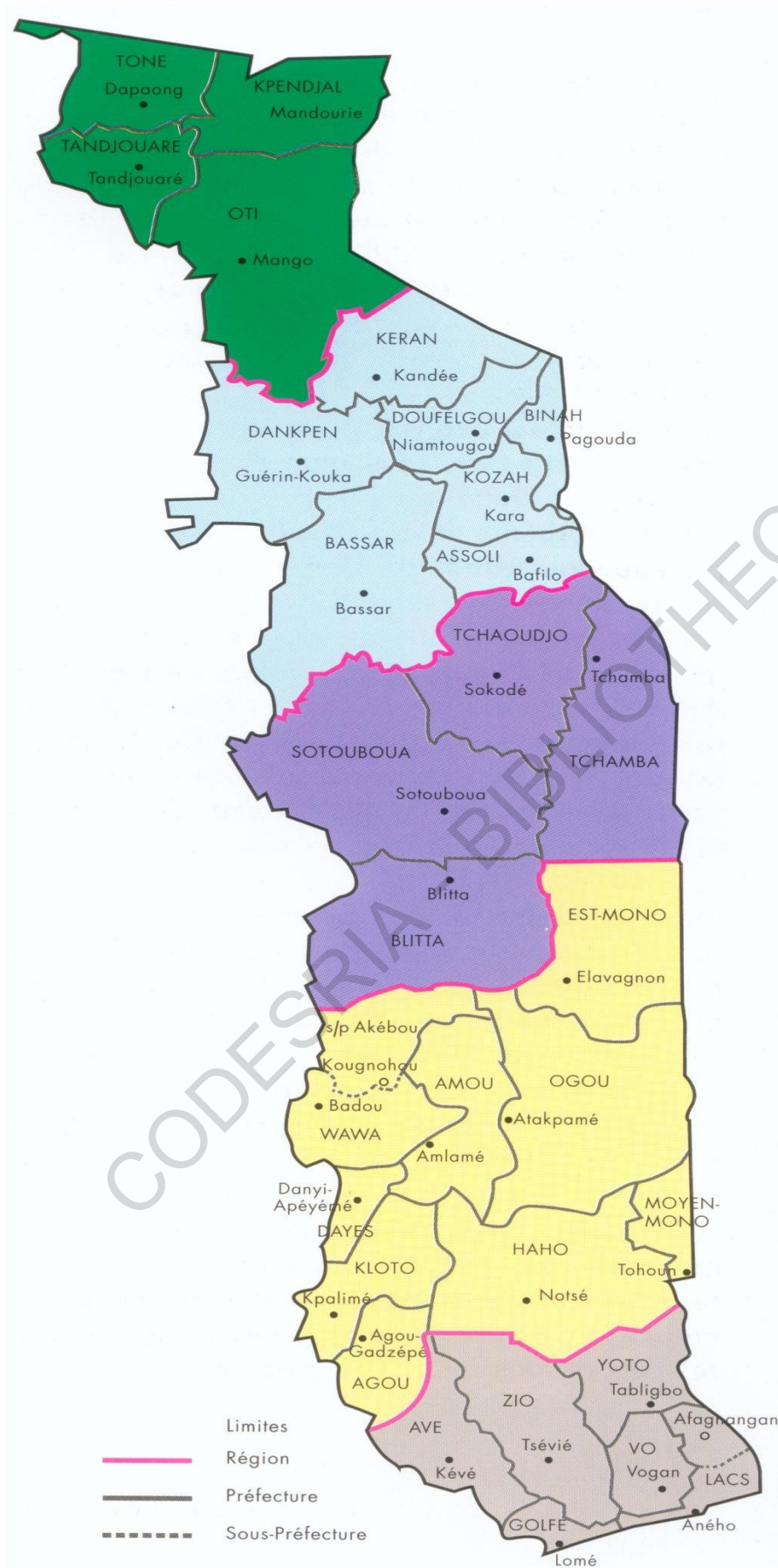
Carte de l'Afrique : les différents pays du continent



Cartes du Togo :



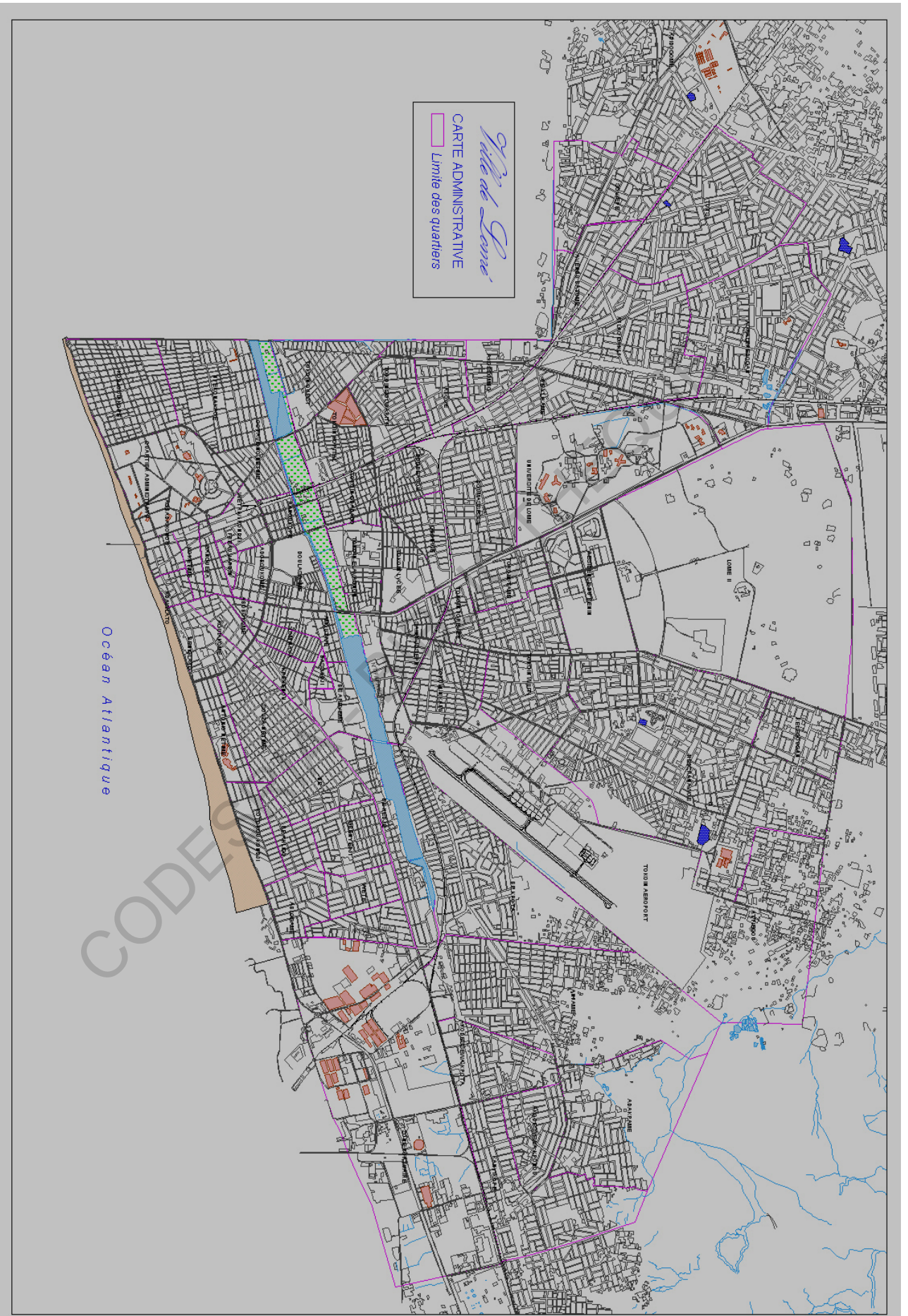




Carte du Togo montrant la délimitation des cinq régions économiques et les préfectures

Carte de la ville de Lomé : les différents quartiers et arrondissements de la ville

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



Guide d'entretien N°1

(adressé aux professionnels et responsables des médias)

1- Parlez-nous de l'ambition qui pousse à la création d'un média.

2- Parlez-nous des rôles sociaux des médias.

3- Pensez-vous que les médias nationaux parviennent-ils à remplir cette tâche qui est la leur.

4- Approche médias et processus d'harmonisation des peuples (ethnies) au Togo.

5- Contribution à l'amélioration des prestations médiatiques dans le sens d'une harmonie durable des sociétés au Togo.

Guide d'entretien N° 2

(adressé aux autorités administratives, religieuses et politiques)

- 1- Des voies possibles de réconciliation et d'harmonie nationale au Togo.
- 2- Selon vous, les médias ont-ils des rôles dans ce processus.
- 3- Perception de l'actuel rôle des médias quant à leur politique ou système de diffusion (langue de diffusion, types d'émissions), par rapport au processus d'harmonisation des peuples.
- 4- Contribution à l'amélioration des prestations médiatiques dans le sens d'une harmonie durable des sociétés au Togo.

Questionnaires

Mes salutations les meilleures à votre endroit cher enquêté et merci d'avoir accepté apporter votre contribution à la réussite de ce projet de recherche, grâce à vos réponses.

Section : Identification des enquêtés

N° d'ordre	Questions et Filtres	Codes et Réponses	Passer à
Q 101	Age	15 -20 ans1 20-25 ans.....2 25-30 ans.....3 30-35 ans.....4 35-40 ans.....5 40-45 ans.....6 45-50 ans.....7 50-55 ans.....8 55-60 ans.....9 60 ans et plus.....10	
Q 102	Durée de résidence à Lomé	0-5 ans.....1 5-10 ans.....2 10-15 ans.....3 15-20 ans.....4 20-25 ans5 25-30 ans.....6 30-35 ans7 35-40 ans.....8 40 ans et plus.....9	
Q 103	Religion	Christianisme1 Islamisme2 Animisme3	
Q 104	Sexe (identifier sans questionner l'enquêté)	Masculin.....1 Féminin2	

Q 105	Quelles activités exercez-vous ?	Agriculture.....1 Artisanat.....2 Commerce.....3 Conduite.....4 Enseignement.....5 Etude6 Fonction publique.....7 Autres (à préciser).....8	
-------	----------------------------------	--	--

SECTION II : Relative aux Niveaux d'instructions, aux valeurs et Pratiques ethniques

N° d'ordre	QUESTIONS ET FILTRES	CODES ET REPONSE	Passer à
Q 201	Quelle est votre ethnie d'origine ?	Préciser	
Q 202	Quelle est votre préfecture d'origine ?	Préciser	
Q 203	Quelle est votre région économique d'origine ?	Maritime1 Plateaux2 Centrale.....3 Kara4 Savanes.....5	
Q 204	Quelle est votre langue maternelle ?	Préciser	
Q 205	Parlez-vous souvent cette langue dans votre ménage ?	Oui.....1 Non2	
Q 206	Tolérez-vous une langue nationale autre que celle de votre ethnie ?	Oui1 Non2	
Q 207	Croyez-vous qu'il y a une langue nationale plus importante que les autres ?	Oui1 Non2	
Q 208	Quel est votre niveau d'étude ?	Analphabète.....1 Primaire2 Secondaire3 Supérieur.....4 Maîtrise.....5 Doctorat6	

Q 209	Etes-vous marié (e) ?	Oui1 Non2	
Q 210	Si oui à quelle ethnie appartient votre conjoint (e) ?	Bassar1 Ewe.....2 Kabyè3 Konkomba.....4 Losso.....6 Moba.....7 Autres (préciser)8	
Q 211	Quel est votre critère de choix de conjoint (e)?	Ethnie.....1 Religion2 Amour.....3 Décision parentale.....4 Par hasard (1 enfant)5	
Q 212	Généralement, auriez-vous souhaité n'avoir que des amis ou votre conjoint (e) de la même ethnie que vous ?	Oui.....1 Non2	

Section III : Relative au choix des médias par préférence et aux motivations explicatives.

N° d'ordre	Questions et filtres	Codes et réponses	Passer à
Q 301	Comment pensez-vous qu'on peut résoudre le problème de la mésentente ethnique ?	Dialogue.....1 Amour.....2 Mariage interethnique.....3 Respect mutuel.....4 Acceptation mutuelle.....5 Justice sociale.....6 Non discrimination ethnique.....7 Autres (à préciser).....8	
Q 302	Selon vous, votre méthode de résolution concerne tout le monde ou le pouvoir politique seul ?	Pouvoir.....1 Tout le monde.....2	
Q 303	Etes-vous un téléspectateur régulier ?	Oui.....1 Non2	
Q 304	Les prestations des médias vous semblent-elles correctes dans le sens de la promotion du processus de réconciliation ?	Oui.....1 Non2	
Q 305	Si oui, en quoi consiste l'apport des médias à l'harmonisation ethnique ?	
Q 306	Si non, quelles sont les lacunes que vous relevez sur le message médiatique pour la cohésion sociale ?	

Q 307	Quels sont vos médias (chaînes de télévisions) préférés ?	TVT.....1 RTDS.....2 ZION TV.....3 TV7.....4 TV2.....5 LCF.....6 TVS.....7 RTJ.....8 Autres (à préciser).....9	
Q308	Quelles sont les radios que vous écoutez le plus ?	Radio Avenir.....1 Radio Carré Jeunes.....2 Radio Evangile JVA.....3 Radio Galaxy.....4 Radio Kanal FM.....5 Radio Maria-Togo.....6 Radio Métropolys.....7 Radio Nana FM.....8 Radio Nostalgie.....9 Radio Tropik FM.....10 Radio Zion.....11 Autres à (préciser).....12	
Q 309	Quels sont les journaux les plus lus ?	Carrefour.....1 Crocodile.....2 Kyrielle.....3 L'Etoile du matin.....4 L'événement.....5 L'exilé.....6 La Dépêche.....7 La Matinée.....8 La Nouvelle République.....9 Le Combat du Peuple.....10 Le Débat.....11 Le miroir du peuple.....12 Le Regard.....13 Le Reporter des temps nouveaux..14 Le Scorpion (Aekle).....15 Le Soleil.....16 Nouvel Echo.....17 Nouvel éclat.....18 Nouvel Horizon.....19 Politicos.....20 Témoin de la Nation.....21 Tingo-Tingo.....22 Togo-Press.....23 Autres (à préciser)24	
Q 310	Quelle est la raison de cette préférence ?	Langue de diffusion.....1 Types d'émissions.....2 Sans raison.....3 Autres (à préciser).....4	

Q 311	Comment jugez-vous les prestations médiatiques dans les langues officielles (Français et Anglais) ?	Très appréciable.....1 Acceptable.....2 A encourager3 Regrettable.....4	
Q 312	Votre langue maternelle est-elle souvent utilisée par les médias ?	Oui.....1 Non2	
Q 313	Si oui, qu'éprouvez-vous pour les langues délaissées ?	Compassion.....1 Regret.....2 Désolation.....3 Fierté4	
Q 314	Si non, quel sentiment suscite en vous eu égard à la non intervention de votre langue ethnique sur le terrain ?	Haine.....1 Indifférence.....2 Joie3	
Q 315	Consentez-vous au fait que certaines langues seulement soient prisées sur les médias ?	Oui.....1 Non2 Ne sais pas.....3	
Q 316	Sachant que les médias ont un grand rôle dans la sensibilisation, quelle suggestion faites-vous pour améliorer le processus d'harmonisation nationale ?	Donner une chance égale aux ethnies en diffusion de journal et publicité.....1 Eviter toutes sortes de prestations discriminatoires.....2 Ouvrir le dialogue entre les parties politiques.....3 Diffuser les informations vraies et non diffamatoires.....4	
Q 317	S'agissant toujours des médias, qu'est-ce qui selon vous, peut renforcer les relations entre les différents groupes ethniques ?	Partage du pouvoir.....1 Non discrimination.....2 Respect mutuel entre groupes ethniques.....3 Equitabilité linguistique sur les médias.....4 Autres.....55	

TABLES DES MATIERES

DEDICACE.....	2
Remerciements.....	5
Sigles et Abréviations.....	6
Liste des tableaux et graphiques.....	10
Introduction	14
<u>Première partie : Objet, méthodologie et présentation</u>	
du site de recherche.....	26
Chapitre Premier : Objet et cadres de références théoriques.....	27
I. La construction de l'objet de la recherche.....	27
I.1. La problématique.....	29
I.2. Les hypothèses : éléments de définition.....	45
I.2.1. Les hypothèses de la recherche.....	46
I.2.2. Hypothèse principale.....	46
I.2.3. Hypothèses secondaires ou opérationnelles.....	47
I.3. Les objectifs de la recherche.....	47
I.3.1 - Objectif général	48
I.3.2 - Objectifs spécifiques.....	48
I.4. L'intérêt de l'étude.....	48
I.4.1. Les questions de la recherche	48
I.4.2. Les différentes approches du phénomène étudié.....	51
I.4.3 - Autres traits sociologiques du fait ethnique.....	58
I.5. Les cadres de la recherche ou de références théoriques.....	61
I.5.1 – Le rationalisme.....	61
I.5.2 – Le fonctionnalisme.....	62
I.6. L'analyse des formations ethno-culturelles.....	63
I.6.1. La formation de la personnalité : L'enfant et sa socialisation en Afrique noir.....	64

I.6.2. Particularisme culturel et recherche d'une vie africaine.....	65
I.6.3. L'identité ethnique et le statut de minorité.....	78
I.6.4. Ethnicité et personnalité individuelle.....	88
I.7. La réalité urbaine du fait ethnique.....	91
I.8. Les manifestations ethniques et interculturelles en zones urbaines au Togo.....	96
I.8.1 - Bref rappel de la constitution de la ville de Lomé et les maux inhérents à la crise du lien social.....	108
I.8.2 – Constat de la crise du lien social à Lomé.....	110
I.8.3 – Les nouvelles formes de solidarité urbaine à Lomé.....	114
I.8.4 – Scission de la ville de Lomé en groupes sociaux différents.....	117
Chapitre Deuxième : La méthodologie et le cadre de l'étude.....	121
II.1. L'inventaire des modèles d'analyse sociologique.....	121
II.1.1. La théorie naturaliste de l'ethnicité	125
II.1.2. Critiques de l'approche naturaliste de l'ethnicité	125
II.1.3. La théorie sociale de l'ethnicité.....	127
II.1.3.1. Le paradigme culturaliste de l'ethnicité	130
II.1.3.1.1. Courant de l'assimilation.....	131
II.1.3.1.2. Discussions.....	137
II.1.3.1.3. Courant du pluralisme culturel.....	137
II.1.3.1.4. Le paradigme rationaliste de l'ethnicité	140
II.1.3.1.4.1. Le courant constructiviste	142
II.1.3.1.4.2. Le courant Instrumentaliste	143
II.1.4. Les modèles d'analyses sociologiques utilisés	146
II.2. Approche méthodologique	146
II.2.1. Les Méthodes et techniques de collecte des données recueillies	147
II.2.1.1. La recherche documentaire	148
II.2.1.2. Cadre de référence documentaire	148
II.2.1.3. La recherche quantitative	148

II.2.1.3.1. Le questionnaire et son administration	149
II.2.1.4. Recherche qualitative	149
II.2.1.4.1. Les entretiens individuels en profondeur	150
II.2.1.4.2. Le focus-groupe (groupes de discussions)	150
II.2.1.4.2.1. Importance du focus group pour cette étude	150
II.2.1.4.2.2. Une fois l'utilisation réussie, l'application de cet outil de collecte offre des avantages	152
II.2.1.5. Planification de la collecte des données	153
II.2.2. Sélection et Justification des variables	154
II.2.2.1. La variable dépendante	154
II.2.2.2. Les variables indépendantes	154
II.2.2.3. Les variables de contrôle	155
II.2.2.4. Les indicateurs	156
II.3. La présentation de la population à étudier	157
II.3.1. Recensement initial	157
II.3.2. Univers d'enquête	158
II.3.3. Population cible	159
II.3.4. Echantillonnage	159
II.4. La technique de traitement des données	160
II.4.1. Traitement informatique des données quantitatives et des données des entretiens qualitatifs	160
II.4.1.1. Nouvelles techniques de traitement statistique de données d'enquêtes	161
II.4.1.1.1. Les étapes de l'exploitation statistique d'une enquête	161
II.4.1.1.2. La statistique exploratoire : analyse factorielle et classification	163
II.4.1.2. Sélection raisonnée des tableaux croisés et noyaux factuels	164
II.4.1.2.1. Explication du choix de tableaux croisés	164
II.4.1.3. Dépouillement et exploitation des questions	

fermées et questions ouvertes	165
II.4.1.3.1. Questions fermées : codage et recodage des variables	165
II.4.1.3.2. Questions ouvertes : analyse textuelle	165
II.4.1.4. L'articulation entre description et inférence statistique	166
II.4.1.5. Récapitulatifs des techniques de traitement	167
II.4.2. Qu'est-ce que l'ethnométhodologie ?	168
II.4.3. Les raisons de son utilisation dans cette recherche	169
II.5. La clarification des concepts et les limites du milieu de l'étude	176
II.5.1. La clarification des concepts	176
Chapitre Troisième : Présentation du milieu	
physique et démographique de l'étude	186
III.1. Milieu physique	186
III.1.1. Situation géographique du Togo (subdivisions régionales)	186
III.1.2. Contexte social du Togo	187
III.1.3. Subdivisions administratives du Togo :	
présentation des régions et préfectures	189
III.1.3.1. Région maritime (Togo)	190
III.1.3.2. Région des plateaux (Togo)	191
III.1.3.3. Région centrale (Togo)	193
III.1.3.4. Région de la Kara	195
III.1.3.5. Région des Savanes (Togo)	197
III.1.4. Présence des ethnies étrangères	199
III.2. La ville de Lomé : historique et évolution	200
III.2.1. Cadre physique	200
III.2.2. Situation géographique et historique de la ville de Lomé	201
III.2.3. Architecture et Economie	202
III.2.4. Aspects démographique et linguistique	203
III.2.5. La politique linguistique actuelle au Togo	205
III.2.5.1. Politique de la langue officielle	205

III.2.5.2. Politique des langues nationales	206
III.2.6. Les médias et la politique linguistique au Togo	210
III.2.6.1. Journaux, radios, et télévisions en présence	210
III.2.6.1.1. La presse écrite : une presse d'État et des journaux privés dans un véritable foisonnement	210
III.2.6.2. Les radios : divergence d'émission entre la radio d'État (Radio Lomé) et les radios privées	212
III.2.6.2.3. La télévision, outil de propagande	213
III.2.6.3. Besoin et stratégie de régulation : cohabitation de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) et de l'Observatoire togolais des médias (OTM)	214
III.2.6.4. L'État et les médias privés à couteaux tirés	215
<u>Deuxième partie : Enjeux et perceptives des pratiques ethno-culturelles et la problématique de l'harmonie nationale au Togo</u>	217
Chapitre quatrième : Présentation et analyse des résultats de l'étude	218
IV.1. Présentation et commentaire des tableaux relatifs à l'identification des enquêtés	218
IV.2. Présentation et commentaire des tableaux relatifs au choix des médias par préférence et aux motivations explicatives	224
IV.3. Présentation des résultats ayant traits aux différentes conceptions et pratiques ethno-culturelles : degré de tolérance ethnique, niveau d'acceptation de l'autre et suggestions pour améliorer la cohésion sociale	234
IV.4. Les niveaux d'instructions et le degré d'intégration ethnique	238
IV.5. Les perceptions de l'existence réelle ou illusoire des rivalités ethniques	243
IV.6. La tolérance interethnique	249

Chapitre cinquième : Interprétation des résultats de l'étude	264
V.1. Les formes de manifestations ethniques	264
V.2. Les formes de manifestations interculturelles	275
V.3. Influence conjuguée de l'ethnique et de l'interculturel sur la gestion sociale	279
V.4. Décentralisation et gestion urbaine compliquée : le fait ethnique	280
V.5. Ville comme espace de cohabitation	285
V.6. La ville comme cadre favorisant le libre choix du conjoint et d'acceptation d'ethnie différente	287
V.7. Les manifestations ségrégationnistes et ethniques dans les institutions et au niveau organisationnel de la vie sociale	288
V.7.1. Indicateur de la différence ethnique (la langue) et les lois linguistiques nationales	288
V.7.2. Les influences médiatiques sur les rapports socio-ethniques	291
V.7.3. Les pratiques ethno-culturelles associatives et institutionnelles à caractère ethnique dans la ville de Lomé	300
V.8. Interprétation des résultats de l'enquête précédente	305
V.8.1 Interprétation de l'enquête quantitative	305
V.8.2. Analyse qualitative de la situation ethnique urbaine : explications causales de l'attroupement ethnique à Lomé, une dimension particulière d'un phénomène général	311
V.8.2.1. Problématique de l'évolution saccadée de la cohabitation sociale à Lomé	311
V.8.2.2. Influence linguistique du brassage interculturel	314
<u>Troisième partie : Pratiques ethno-culturelles et la problématique de l'harmonie nationale</u>	319
Chapitre Sixième : La problématique de l'harmonie nationale	320
VI.1. Les espoirs des sujets impliqués dans les manifestations ethniques dramatiques	320

VI.1.1. La justice sociale comme moyen de réparation de la mésentente interethnique	320
VI.1.2. Le facteur réconciliant : le mariage interethnique	331
VI.1.3. Contribution du mariage interethnique à la cohésion nationale	337
VI.1.4. Couples interethniques comme cellule de base de l'acceptation de l'autre	339
VI.2. La problématique des regroupements régionaux africains	344
VI.3. Le Mythe de l'Unité africaine	347
VI.3.1. La problématique d'une unité linguistique en Afrique	348
VI.3.2. L'identité culturelle unique dans un continent fortement attaché à la richesse de son terroir	351
Chapitre Septième : Discussions de l'étude	357
VII.1. Discussion de la méthodologie	357
VII.1.1. Rappel méthodologique et discussion des résultats	357
VII.2. Les limites de l'étude	360
VII. Conclusion et perspectives	365
Bibliographie	378
Annexe	391